ᓄᓇᕗᑦ ᐊᕐᓂᓕᕆᓂᖅᓴᖅᑎᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ

NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

NUNAVUMI AVATILIKIYIN KATIMAYIN

Rapport de réexamen et de recommandations pour la

Proposition d'agrandissement de la Meliadine

Liée au projet de mine d'or Meliadine
De Mines Agnico Eagle Limitée

Certificat de projet no.006
No. de référence11MN034 de la CNER

novembre 2023

COUVERTURE INTÉRIEURE

Principaux objectifs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions en vertu de l'article 12, alinéa 12.2.5 de *l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* :

Dans l'accomplissement de sa mission, la CNER a en tout temps comme objectifs principaux de protéger et de favoriser le bien-être actuel et futur des résidants et des collectivités de la région du Nunavut et de protéger l'intégrité écosystémique de cette région. La CNER tient compte du bien-être des résidants du Canada établis à l'extérieur de la région du Nunavut.

Les principaux objectifs de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut,* L.C.2013, ch 14, art.2., art.23 stipulent :
Pa

- **23 (1)** La Commission d'examen exerce ses attributions en conformité avec les objectifs principaux suivants :

  a) protéger et promouvoir le bien-être actuel et futur des résidents et des collectivités de la région désignée;

  b) protéger l'intégrité écosystémique de cette région.

23(2) Dans l'exercice de ses attributions en conformité avec l'objectif énoncé à l'alinéa (1)a), elle tient compte du bien-être des résidents du Canada établis à l'extérieur de la région désignée.

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
C.P. 1360, 29 rue Mitik
Cambridge Bay, NU X0B 0C0
Téléphone : (867) 983-4600
Télécopieur : (867) 983-2594

Photo de la page couverture : Membres du Conseil de la Commission

PAGE DES SIGNATURES

Photo 1: Membres de la Commission (de gauche à droite) Peter Kusugak, Albert Ehaloak, Kaviq (Marjorie) Kaluraq, Phillip Omingmakyok Kadlun, Catherine Emrick, Guy Alikut[1]

CE RAPPORT A ÉTÉ SOUMIS À L'HONORABLE DANIEL VANDAL, MINISTRE DES AFFAIRES DU NORD, PAR LA COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS, CE 17ÈME JOUR DE NOVEMBRE 2023.

Marjorie (Kaviq) Kaluraq
Présidente

Albert Ehaloak
Vice-président

Guy Alikut
Membre de la Commission

Catherine Emrick
Membre de la Commission

[1] REMARQUE: À cause d'annulations de vols, Henry Ohokannoak dont le mandat a été prolongé sur demande du ministre pour terminer l'évaluation de la Commission de la proposition d'agrandissement, n'a pu assister à l'audience publique sur ce dossier. Par conséquent, il n'a pas participé à la prise de décision de la Commission. De plus, en raison de circonstances imprévisibles, Peter Kusugak, membre de la Commission, a participé à l'audience publique mais n'a pu assister à la réunion des délibérations finales sur le dossier en question et, par conséquent, n'a pu prendre part à la décision de la Commission, telle que transmise dans ce Rapport de réexamen et recommandations.

Phillip (Kadlun) Omingmakyok
Membre de la Commission

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

No. de référence 11MN034 de la CNER

17 novembre 2023

L'honorable Dan Vandal, C.P., M.P.
Ministre des Affaire du Nord,
Ministre du Développement économique Canada pour les Prairies
et Ministre de l'Agence canadienne de développement
économique du Nord.
Gouvernement du Canada
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

*Envoyé par messager et par courriel :*dan.vandal@parl.gc.ca

Objet: <u>Rapport de réexamen et recommandations de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions de la proposition « Agrandissement de la Meliadine », modifiant le projet de mine d'or Meliadine et proposée par Mines Agnico Eagle Limitée</u>

Monsieur le Ministre,

Tel que précisé dans l'avis de réexamen de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) envoyé aux ministres compétents le 22 juin 2022 en appui du réexamen par la Commission des modalités et conditions du certificat de projet existant no. 006, et en vertu de l'article 12, alinéa 12.8.2 de *l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* (Accord du Nunavut) et de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut,* L.C.2013, ch 14, art.2**.** *(LATEPN),* la CNER a entrepris une évaluation de la proposition « d'agrandissement de la Meliadine » (Proposition d'agrandissement ou proposition), soumise par Mines Agnico Eagle Limitée. Tel que prescrit à l'article 12, alinéa 12.8.3. de *l'Accord du Nunavut* et au paragraphe 112(5) de la *LATEPN*, la CNER soumet ce Rapport de réexamen et de recommandations aux ministres compétents aux fins d'attention.

Le Rapport de réexamen et de recommandations inclus résume l'évaluation faite par la CNER, des possibles effets écosystémiques et socioéconomiques de la proposition d'agrandissement, modification proposée pour le projet de mine d'or Meliadine, préalablement approuvé. La Commission a lancé l'examen en août 2022 et l'a conclu par une audience publique en présentiel qui a eu lieu du 12 au 20 septembre 2023 à Rankin Inlet. Pendant l'évaluation de la Commission, immédiatement après la conférence préparatoire à l'audience de novembre 2022, Agnico Eagle a modifié l'ampleur de la proposition en supprimant la construction, l'exploitation et la remise en état d'une piste d'atterrissage à la mine. Agnico Eagle a annoncé une deuxième modification dans ses remarques finales de l'audience publique du 20 septembre 2023. Agnico Eagle a alors déclaré qu'en raison des préoccupations des parties prenantes et des membres de la population, elle serait prête à changer l'emplacement du parc éolien initialement prévu près du site de la mine (emplacement évalué et identifié comme seule alternative privilégiée dans l'addendum de l'Énoncé final des répercussions environnementales d'Agnico Eagle). La compagnie accepterait de déplacer le parc éolien sur un site indéterminé qui serait alors sélectionné en consultation avec la Kivalliq Inuit Association (le parc éolien relocalisé). Dans une directive[2] émise le 3 octobre 2023, la Commission a déclaré que puisqu'elle n'avait pu évaluer les effets écosystémiques et socioéconomiques de cette relocalisation en raison d'un manque d'informations suffisantes y afférant, elle avait décidé d'exclure ledit parc éolien relocalisé de de la portée de l'évaluation de la proposition d'agrandissement. Néanmoins, estimant qu'elle avait reçu suffisamment de renseignements sur les travaux, activités et entreprises inclus dans la proposition d'agrandissement mais totalement distincts de la composante relocalisation du parc éolien, et tel que proposé le 20 septembre, la Commission a clos l'audience publique sur la proposition d'agrandissement et s'est engagée dans la prise de décision concernant ladite proposition.

Après avoir dûment examiné toutes les observations orales et écrites reçues et appliqué le principe de précaution aux répercussions potentielles sur les caribous, la Commission a noté une très grande incertitude quant aux possibles et importants effets néfastes de la proposition sur les caribous ainsi qu'aux effets cumulatifs sur la qualité de l'air, les poissons, la qualité de l'eau douce et la qualité de l'eau de mer. La Commission a estimé qu'en cas de répercussions écosystémiques, la proposition pourrait avoir de néfastes effets socioéconomiques sur la santé, les moyens d'existence, la culture et l'utilisation traditionnelle des terres des Inuits et des Dene et des Denesuline, tributaires de leur accès aux hardes de caribous Qamanirjuaq, de la vigueur et de l'abondance de ces animaux. La Commission a en outre conclu qu'en raison du très haut degré d'incertitude concernant l'efficacité et l'adaptabilité des mesures destinées à atténuer ces effets potentiels, elle n'était pas convaincue que d'éventuels d'effets néfastes écosystémiques et socioéconomiques puissent être efficacement atténués pendant la durée de vie de la mine d'or Meliadine, surtout avec une exploitation minière intensifiée, une prolongation de 11 ans de la durée de vie de la mine, la construction et l'exploitation du parc éolien proposé, tel qu'évalué dans la proposition d'agrandissement. Par conséquent, se basant sur la potentialité d'importants effets

[2] No. de référence 347323 du Registre public

écosystémiques et socioéconomiques néfastes qui, à son avis, ne pourront être efficacement gérés et atténués, la Commission recommande qu'à l'heure actuelle, la proposition d'agrandissement ne soit pas autorisée à aller de l'avant

La Commission reconnait toutefois qu'à l'avenir, des efforts de surveillance régionale et du projet pourraient tempérer cette incertitude quant aux prévisions de répercussions et aux mesures d'atténuation; le promoteur pourrait alors décider de soumettre à nouveau, aux fins d'attention, certaines composantes de la proposition d'agrandissement. Par conséquent, la Commission a inclus sous forme de recommandations, des conseils concernant les activités et informations à soumettre pour l'aider à évaluer toute future proposition.

La traduction en Inuktitut et en français du Rapport de réexamen et de recommandations est actuellement en cours. Ces versions seront disponibles aussitôt que possible.

En cas de question ou de clarification concernant ce dossier, contacter Ryan Barry, directeur général par intérim de la CNER à l'adresse rbarry@nirb.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

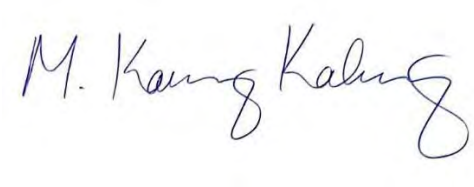

Kaviq Kaluraq
Présidente
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

cc: L'honorable Steven Guilbeault, C.P., ministre de l'Environnement et du Changement climatique
L'honorable Diane Lebouthillier, C.P., ministre des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne
L'honorable Omar Alghabra, C.P., ministre des Transports
L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
L'honorable Lori Idlout, MP pour le Nunavut
L'honorable P.J. Akeeagok, Premier Ministre du Nunavut
Aluki Kotierk, président, Nunavut Tunngavik Incorporated
Kono Tattuinee, président, Kivalliq Inuit Association
Lootie Toomasie, président, Office des eaux du Nunavut
Jamie Quesnel, Mines Agnico Eagle Limitée
Manon Turmel, Mines Agnico Eagle Limitée
Liste de diffusion Meliadine

CHAIRPERSON'S FOREWORD

The Nunavut Impact Review Board (NIRB or Board) is providing this Reconsideration Report and Recommendations to present the Board's findings and recommendations associated with the Board's assessment of Agnico Eagle Mines Limited's (Agnico Eagle) "Meliadine Extension" Project Proposal (the Extension Proposal or Proposal). In the Extension Proposal, Agnico Eagle proposed changes to the development activities at the Meliadine Gold Mine Project located approximately 25 kilometres (km) from Rankin Inlet. The original Meliadine Gold Mine Project was approved to proceed in 2015 and is governed by the terms and conditions set out in Project Certificate No. 006. A detailed description of the scope of the Extension Proposal is provided in Sections 1.4 and 1.5, but for the benefit of reviewers is briefly summarized as follows. In the Extension Proposal, Agnico Eagle is seeking to extend the use of current components of the Project, add new components, and extend the operations phase of the mine (i.e. mine life) by 11 years to 2043. Some key activities of the Extension Proposal include:

- Ongoing use of existing infrastructure at the mine, the All-weather Access Road (AWAR), bypass road, and Itivia Harbour;
- Extend open pit access for specific targets to underground mining access and develop additional infrastructure and portals to support the additional underground access;
- Construct a windfarm including 11 wind turbines, with associated infrastructure and access road;
- Include an option to store waste rock, tailings and saline effluent in exhausted pits; and
- Increase employment and camp infrastructure to accommodate additional personnel.

The procedural history of the Extension Proposal is provided in Section 1.6. The Board's assessment commenced when the Proposal was referred by the Nunavut Planning Commission to the NIRB for assessment on April 1, 2022 and was conducted as a formal reconsideration of the terms and conditions of Project Certificate No. 006 under section 12.8.2 of the *Nunavut Agreement* and Section 112 of the *Nunavut Planning and Project Assessment Act*. Since the Proposal was received, the Board has conducted community information tours in the potentially affected communities in the Kivalliq, and the Northern Manitoba and Northern Saskatchewan communities with asserted Indigenous rights in the region, has hosted an in-person Technical Meeting, Community Roundtable and Pre-Hearing Conference in Rankin Inlet in November 2022, conducted a second Pre-Hearing Conference in March 2023, ending with an 8-day in-person Public Hearing in Rankin Inlet on September 12-20, 2023 consisting of technical sessions and ending with a final Community Roundtable.

Throughout the assessment the Board heard the shared concern expressed by Intervenors and community representatives from the Kivalliq, Northern Manitoba and Northern Saskatchewan communities, and members of the public in Rankin Inlet that uncertainty remains regarding the nature and extent of potential negative impacts on caribou health, abundance and behaviour due to

the intensification of mining, 11-year extension of the mine life and construction and operation of the windfarm as proposed in the Extension Proposal.

The Board took to heart the critical importance of caribou to Inuit, Dene, and Denesuline throughout the region who rely on the Qamanirjuaq herd. As communicated during the Public Hearing:

> *...the intrinsic mental, spiritual, physical, cultural relationship we have with the caribou and its habitat has remained in our hearts and in our blood. We all have a responsibility to protect what has given us life for years, the caribou and the important habitats like calving grounds that sustain caribou*.[3]

There was considerable uncertainty underlying the technical evidence, Inuit Qaujimajatuqangit and Indigenous Knowledge shared by the Proponent, Intervenors, community representatives and members of the public with respect to the potential for the Proposal to have negative, lasting effects on a sensitive caribou population. In particular, the Board heard that:

- Since the original Meliadine Gold Mine Project was approved to proceed in 2015, caribou migration routes appear to be shifting, with the calving and post-calving ranges shifting closer to the mine;
- The reasons for the shifting ranges, and whether this is a short or long term change are unclear;
- Recent project monitoring indicates that during the post-calving period caribou are having greater interactions with the mine site than was previously predicted;
- While there was considerable uncertainty about the representativeness of caribou collar data and the confidence of conclusions it was used to support, it appears that caribou may be changing their movement across the mine site, and have reduced their use of traditional routes to cross Meliadine Lake at the Sadlik/Narrows;
- As this is the first windfarm that the Qamanirjuaq herd would be exposed to in their range the extent of impacts on caribou health and behaviour due to visual disturbance, noise, and vibration from the wind turbines alone or in combination is unknown and evidence concluding that there were no significant negative effects on other caribou populations from windfarms at the Raglan and Diavik mines was not directly comparable;
- There is a lack of evidence regarding whether key proposed mitigation measures, such as extending the distance threshold from the current 5 kilometre distance to 10 kilometres as an interim measure, until evidence-based thresholds can be developed, and shutting down the wind turbines when distance and herd size thresholds are met

[3] K. Mercredi, Fond du Lac, NIRB Public Hearing File No.: 11MN034 Transcript, Vol. 6, September 18, 2023 at pp. 1029-1030, lines 23-26 and 1-2.

would be sufficiently protective of caribou during the calving and post-calving periods when they are interacting with the site; and

- Important components of the existing caribou monitoring for the approved-Project were only recently established, (e.g., the Terrestrial Advisory Group (TAG) and the commencement of the Hunter Harvest Study), and accordingly, it is unclear whether existing programs would be sufficient to prevent and/or adaptively manage the unpredicted effects on caribou that could result from the Extension Proposal.

With the recognition of the critical importance of caribou, the vulnerability of the Qamanirjuaq herd[4] and the level of uncertainty as summarized above, the Board has applied the precautionary principle to the assessment of the potential for the Extension Proposal to have negative effects on caribou.

The Board also heard that the community perceives that the water quality in Meliadine Lake and its downstream rivers has been impacted by the current level of discharges from the approved Project of surface contact water, treated sewage and saline groundwater into Meliadine Lake. With concerns about the quantity and quality of discharges into Meliadine Lake associated with the Extension Proposal, the Kivalliq Inuit Association urged the NIRB to impose limits on Agnico Eagle's ability to discharge into Meliadine Lake under the Project Certificate. In response, Agnico Eagle made various water quality commitments, including to only discharge the "cleanest" components of wastewater into Meliadine Lake (e.g., no sewage) and to ensure that the community of Rankin Inlet has dedicated events focused on reporting water quality monitoring results and providing a forum for residents to share their water quality concerns with Agnico Eagle.

The Board also heard from Intervenors, community representatives and members of the public that there was concern about the potential for the Extension Proposal to have cumulative effects resulting from:

- the continued release of dust from the continuation of road usage and project activity for an extended timeline;
- the continued release of surface contact water and treated sewage into Meliadine Lake and Meliadine River; and
- the continued release of increased saline groundwater via the existing waterlines and proposed Discovery waterline into Itivia Harbour.

The Board also heard concerns about the potential for the Extension Proposal to have effects on:

- Fish and fish habitat;
- Migratory birds;
- Marine Environment;
- The groundwater, land and surface water surrounding the mined out pits if Agnico Egle chooses to deposit tailings into the mined out pits;

[4] The Board is aware that in 2016, the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (SOSEWIC) classified barren-ground caribou as "threatened".

- The ability of harvesters to continue to harvest caribou and other wildlife and associated negative impacts on traditional land use, health, livelihood and culture; and
- The ability of community members to enjoy and use the lands near the mine as they did prior to the operation of the mine.

With respect to the windfarm specifically, the Board heard from most of the potentially affected communities and Intervenors, including the Kivalliq Inuit Association and the Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, that although they were generally supportive of Agnico Eagle finding alternative energy sources, such as wind and solar power to power the mine, they were strongly opposed to the location of the windfarm as chosen by Agnico Eagle and assessed in the FEIS Addendum. These parties indicated to the Board that their opposition to the specific site of the windfarm was based on considerable uncertainty about the potential effect on caribou as described above and the related potential for Inuit harvesting to be further impacted.

The Board also heard from nearby Kivalliq communities (Rankin Inlet, Whale Cove, and Chesterfield Inlet) that they are supportive of the increased and sustained employment and other economic benefits that the Extension Proposal would deliver to the Region. This was highlighted as centrally important to the youth in the Region to have sustained employment and training opportunities with Agnico Eagle and local businesses providing support to the mine.

In Agnico Eagle's closing statement on the last day of the Public Hearing, the Proponent indicated that they would be willing to relocate the windfarm in consultation with the Kivalliq Inuit Association. However, as no alternate location had been assessed during the Board's consideration of the Extension Proposal, on October 3, 2023 it was decided that because the Board, Intervenors and community members did not have sufficient information to assess whether the relocation of the windfarm would address the potential for negative impacts on caribou, the Board excluded the relocated windfarm from the Extension Proposal and indicated that the scope of the assessment would be limited to the windfarm in the location identified in Agnico Eagle's FEIS Addendum and assessed by the Board.

Having reviewed and considered all the information provided and knowledge shared with the Board throughout the assessment process for the Extension Proposal, and for the reasons detailed in this Report, the Board has concluded that the Extension Proposal as currently proposed should not be allowed to proceed at this time. While the Board recognizes the support in the Kivalliq communities for the economic benefits that the Extension Proposal represents and transition to renewable energy, the Board has identified that there is considerable uncertainty in relation to the scale and scope of effects (including cumulative effects) the proposed intensification of activities, addition of 11 years to the mine life and windfarm in the location assessed will have on:

- the movement, abundance and health of the Qamanirjuaq caribou herd;
- air quality;
- water quality in Meliadine Lake and Itivia Harbour; and
- the health, livelihood, culture and traditional land use of people in the region, that would be linked to these potential negative ecosystemic effects.

In addition, the Board noted high levels of uncertainty as to whether existing or modified mitigation measures, such as shutting down mining operations, the road and the wind turbines when distance and herd size thresholds are met would be sufficiently protective to prevent or manage negative effects from the activities, works and undertakings proposed in the Extension Proposal. In particular, the Board is not confident that Agnico Eagle's proposed mitigation measures and adaptive management plans as currently proposed would be sufficient to protect the caribou from negative effects during critical calving and post-calving periods. In coming to this conclusion, the Board also acknowledges that unpredicted negative impacts on caribou would have immediate negative effects on the ability of Inuit, Dene, and Denesuline reliant on this herd to harvest caribou, which could have devastating and lasting effects on the livelihood, health and culture of Inuit, Dene, and Denesuline in the region.

With respect to the development of the windfarm, the Board wishes to emphasize that the Board shares the perspective expressed by many of the community members from the potentially affected Kivalliq communities and is generally supportive of Proponents finding ways to transition to alternative energy sources, reduce their reliance on hydrocarbons and reduce their greenhouse gas emissions. The Board appreciates Agnico Eagle's efforts to reduce their emissions throughout the Meliadine Gold Mine Project as set out in Term and Condition #9. The Board's conclusions in this case are limited to a finding that the Board is not confident that the potential negative effects on caribou due to the windfarm as proposed and assessed in the Extension Proposal, can be effectively prevented, mitigated or adaptively managed and this does not change the Board's continued support for Proponents to reduce greenhouse gas emissions, including by developing wind energy or other alternate energy proposals in future.

The Board also notes that in future, with additional project and regional monitoring efforts, and operational experience with the operation of the approved Meliadine Gold Mine Project, there may be increased certainty regarding effects predictions and mitigation measures applicable to the potential effects on caribou and cumulative effects as listed above. The additional experience and monitoring results may create a clearer picture of the abundance, health and movement of caribou near the mine, and could provide an increased level of assurance that some or all of the activities, works and undertakings proposed in the Extension Proposal could be conducted in a manner that would not unduly and adversely impact the ecosystemic integrity of the Nunavut Settlement Area. At that time, the Proponent may choose to resubmit a similar or modified proposal to the Board for consideration. Reflecting that it may be beneficial to the Proponent and other participants who contributed to this assessment for the Board to provide guidance regarding activities and information submissions which may assist the Board in the assessment of any future proposal, the Board has, where appropriate, provided guidance in the form of recommendations in this Report.

In closing, the Board is grateful to all who actively participated in the assessment of the Extension Proposal and who generously shared their knowledge, experience and expertise with the Board. The NIRB recognizes and appreciates the sacrifices all parties made to attend the Board's in-person

meetings, and thanks everyone for their willingness to meet and work together in a collaborative, and respectful manner during the assessment process.

Ma’tna

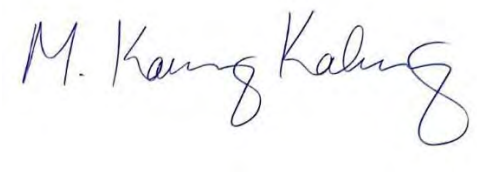

Marjorie (Kaviq) Kaluraq
Chairperson
Nunavut Impact Review Board

ᐃᖃᓲᐅᑕᐅᑦ ᐅᖏᐅᓯᖏᑦ

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐊᖏᑎᓕᕆᔨᒋᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ (ᐊᖏᑎᓕᕆᔨᒋᑦ ᐅᕐᖏᓂᔅᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᓕ) ᑐᓂᓯᔪᑦ ᐃᓱᒪᒃᑲᓯᐅᕈᑎᒃᑲᓂᐅᔪᓂᒃ ᐅᓂᒃᑲᒥᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᒪᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑦᑕᐅᔪᓂᒃ ᑐᑭᓯᐅᑦᑐᑦᑐᓂ ᐊᒻᒪᓗ ᐃᒪᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑎᑎᕐᓴᖏᑦ ᐊᓪᔪᐊᑎᖃᖅᑐᑦ ᑲᑎᒪᔨᓕ ᖃᐅᔨᓴᐃᓂᓕᓂᔅᑎᓂᓂᒃ ᐊᒻᒨᓂ ᐃᔨᒍ ᐅᔪᖏᑕᒪᔭᐊᓕᕆᔨᒋᑦ (ᐊᒻᒨᓂᒋᒍᑦ) “ᑕᓯᖏᐊᖏᑦ ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᓯᓂᖅᓗᓪᓕᓂ” ᐱᓕᕆᐊᖅ ᑐᓴᖏᐅᑎᑦ (ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᓯᓂᖅᓗᓪᓕᓂ ᑐᓴᖏᐅᑎ ᐅᕐᖏᓂᔅᓴᖅᑐᓂ ᑐᓴᖏᐅᑎ). ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᓯᓂᖅᓗᓪᓕᓂ ᑐᓴᖏᐅᑎᑎᑦ, ᐊᒻᒨᓂᒋᒍᑦ ᐊᓯᐊᓐᖓᖅᓯᐊᓪᓕᓂ ᐱᓕᕆᔨᒃᑯᓂ ᑕᓯᖏᐊᖏᑦ ᔪᑐᓗᓪᓕᓂ ᐅᖏᖅᑕᕆᔨᐊᖅᑐᑦ ᐅᕐᖏᓂᔅᓴᖅᑐᐊᖅ 25 ᑭᓪᓕᑕᒫᓂᒃᑐᐊᖅᑐᒃ ᐅᓐᓱᓂᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᑲᓐᕿᓂᓕᖅᑐᑦᑕᑦ. ᑕᓯᖏᐊᖏᑦ ᔪᑐᓗᓪᓕᓂ ᐃᒪᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑦᑕᐅᔪᓂᒃ ᐃᒪᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ 2015-ᑎᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᐅᓪᓚᕆᐊᓯᖅᑐᒃ ᑐᓂᓯᔪᓂᒃ ᑲᑎᒪᔨᓕ ᖃᐅᔨᓴᐃᓂᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑦᑕᐅᔪᓂᒃ ᐱᑎᑕᖅᓯᓪᓚᕆᐊᓂᒃ ᐱᓕᕆᔨᒋᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ 006-ᑎᑦ. ᐃᓕᓴᕐᐃᓕᖅᓯᓪᓚᕆᐊᓯᖅᑐᒃ ᖃᐅᔨᓴᐃᓂᓕᓂᔅᓴᖅᑐᑦᑕᐅᔪᓂᒃ ᑐᓴᖏᐅᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᐅᓐᓱᓂᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᑐᓴᖏᐅᑎᑎᑦ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐅᖃᓕᓂᒃᑐᐊᖅᑐᒃ ᐅᓐᓱᓂᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᐅᓐᓱᓂᑎᑎᓯᖅᑐᒃ ᐃᓕᓴᕐᓂᒃ ᐅᓐᓱᓂᑎᑎᓯᖅᑐ

ᐊᖏᑭᓪᓗᐊᕐᓂᖅᓱᓄᑦ ᐅᓴᖅᑕᕐᓂᖅ, 11 ᐅᑭᐅᓄᑦ ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᑕᐅᓂᖅᓱ ᐊᐅᓪᓚᕐᓂᖅᓱᑕ ᐅᓴᖅᑕᕆᔨᖅ ᐊᓘᒪᓗ ᓴᓇᖅᐳᓪᓕᓪᓂᖅᖢᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᑕᐅᓂᖅᖢᑦ ᐊᓇᑉᓗᓂ ᑲᐃᔪᖅᑎᑦᑎᓂᖅᓱᓕᑦ ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᓯᓂᓐᒪᑦ ᑐᓴᕐᖅᐅᑎᒥᑦ.

ᑲᑎᒪᓕᑦ ᐃᓴᐱᑎᓗᐊᓕᐅᖅᑕᖏᓐᓄᑦ ᐱᓘᒪᓚᐅᑎᕐᔪᐅᓂᖅᖢᑦ ᑐᓴᑐᐃᑦ ᐃᓇᖏᓄᑦ, ᐃᖅᓴᕈᓕᖏᓄᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐊᓯᖏᑐᓇᓄᑦ ᐃᖅᓴᕈᓕᖏᓄᑦ ᐃᓕᑎᕐᔪᐅᓂᖅᓱᑦ ᐃᓂᐅᔪᐊᓘᖅ ᓂᕈᑲᖅᑲᖅᑕᖅᑐᑦ ᖃᑦᒪᓂᓴᐊᖅ ᑐᓴᖅᑐᓂᓯᑦ. ᑐᓴᖅᑎᓂᑎᓴᐊᑕᐅᓕᕐᓂᖅᓱᒃ ᑭᑐᑐᓐᓇᓂᖅᖢᑦ:

> ...ᑲᑎᓯᒪᓂᖏᑦ ᐃᓯᒪᒧᑦ, ᐅᓴᐱᕐᓂᒧᑦ, ᑎᒥᖅᑯᑦ ᐱᖅᓵᑯᓯᑎᕐᔪᐅᓕᐊᒧᑦ ᐊᐅᑐᐊᓂᓗᓂᖅᖢᑦ ᑐᓴᒃᓴᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐃᓂᓕᑎᕐᓂᖅᓱᑕᖅᑐᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐊᐅᕐᑎᓐᓂᑦ. ᑕᒪᕐᑐᑦ ᐱᓴᓴᐱᑎᓕᕐᓂᖅᓱᑦ ᐃᓄᐃᑦᑎᓐᓂᖅᓱᑦ ᐊᒥᐅᓯᓯᑦ ᐅᑭᐅᓂᖅᓱᑦ, ᐅᓴᐱᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐱᓘᒪᓚᐅᓕᑦ ᐃᓂᐅᔪᐊᓘᖅ ᓄᓇᐅᓂᖅᓴᐃᓐᓇᑦ ᐊᓕᖓᑕᐅᓕᕐᓂᖅᓱᑦ ᑐᓴᐅᑦ. ᑕᒪᐸᑦ ᐱᓴᓴᐱᑎᓂᖅᓱᖅᑐᓂᖅᓱᒃ ᐅᑭᐅᓂᖅᓱᑦ ᐅᑭᐅᓂᖅᓱᑦ, ᐅᓴᐱᑦ ᐊᓘᒪᓗ ᐱᓘᒪᓚᐅᓕᑦ ᐃᓂᐅᔪᐊᓘᖅ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᑕᐅᓂᖅᖢᑦ ᐃᓂᐅᔪᐊᓘᖅ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᑕᐅᓂᖅᖢᑦ ᐊᓘᒪᓗ

- ᐱᓚᓗᐅᔪᑦ ᐃᓕᑭᔨᐅᔪᑦ ᑕᐃᒪᐅᔪᓂᑦ ᑐᖅᑐᒃ ᖃᐅᔨᓴᐃᓐᓂᑦ ᓇᓚᒋᑭᔨᐅᓯᒪᔪᒍᑦ ᐱᓕᓗᐊᖅᑕᒍᑦ Ꮖᓴᖅᑭᑕᐅᔭᖅᑐᖅᓯ, (ᓯᑦᓗ, ᓄᓇᒥᐅᑕᐃᑦ ᒥᖅᓴᓄᑦ ᐅᖃᐅᔨᓴᑦ (TAG) ᐊᓚᓗ ᐱᑭᐊᖅᑎᑕᐅᓂᖓ ᒪᖃᐅᐃᕆᑦ ᒪᖃᐅᐃᑕᖏᓐᓂᒃ ᖃᐅᔨᓴᐃᓂᖅᖃᖅ), ᑕᐃᒪᓐᓇᒍᓗᑐᓗ, ᓇᓗᓇᖅᑐᖃᖅ ᑕᐃᒪᐅᔪᑦ ᑐᑦᖏᓚᔪᑦ ᐱᓕᓐᓚᐊᖃᖅᑎᖅᑎᒍᑦ ᓇᓚᑎᑯᖃᒪᖏᓚᑦ ᐱᑕᖃᖅᑕᐃᓕᑎᒋᐊᖅᑐᓂᒍᑦ ᐊᓚᓗ/ᐅᐟᖏᑲᓐᓂᑦ ᐊᑐᓕᖅᑕᐅᓗᓂ ᐊᐅᓕᕆᓂᖅ ᓇᓕᐅᑦᑕᖅᑕᐅᓯᒪᔪᖏᑕᑐᑦ ᖃᐅᓇᐃᖏᓕᖅᑎᑎᓂᑦ ᑐᖅᑐᓂ ᐅᐃᒍᕐᐊᖅᓯᓂᒍᑦ ᑐᓴᕐᕋᐅᑎᓂᑦ ᐱᑎᕐᔪᐊᖅᓯᓂᒍᑦ ᑐᖅᑐᓂ ᐱᐅᔪᓂ.

ᐃᓕᑕᓚᐅᔨᒪᓂᖓ ᐱᓚᓗᐅᑭᐅᐅᓂᖏᑦ ᑐᖅᑐᐃᑦ, ᐊᐅᑐᖅᑕᐅᔨᖏᓇᓂᓂᖏᑦ ᖃᐅᒪᓂᕐᔨᐊᖅ ᑐᖅᑐᖏᑦ[6] ᐊᓚᓗ ᖃᐅᓂᐅᑎᓂᖓᓕ ᓇᓗᓇᕐᓂᐅᔨᖅ ᓇᐃᐅᓴᖅᑕᐅᔨᔨᒪᓂᖓᓕᑐᑦ ᖁᔨᓂᑦ, ᐅᑎᒪᓕᐸ ᐊᐱᑕᖅᑐᐃᓐᓇᖅᑐᑦ ᓕᓕᑎᖅ ᖃᐅᔪᓕᕐᓂᐅᔪᓂᒍᑦ ᐱᑎᑎᐊᖏᓇᓂᑦ ᑐᓴᕐᕋᐅᑎᓂᑦ ᐅᐃᒍᑕᐅᓂᒃ ᖃᐅᔪᓂᒍᑦ ᑐᖅᑐᓂ.

ᐅᑎᒪᓕᐸ ᑐᐸᓕᐅᓇᕐᓂ ᓄᓇᓕᖓ ᐃᓱᒪᑎᐅᔨᓂᖅᓂᑦ ᐃᓕᐳᐸ ᐱᐅᓂᖅᑐᐃᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂᑦ ᐱᓕᓐᓚᐊᖏᓕᑦ ᓄᓇᓕᐸ ᖁᑲᓗᐃᑎᖅᓂᑦ, ᐅᐱᓗᖅᑎᖃᕐᖅ ᐊᓚᓗ ᐃᓕᖅ ᓚᓂᖅᑎᓪᓚᖅᑐᑦ ᑕᓱᖅᓯᐊᓂᑦ ᐃᓱᒪᑎᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂᑦ ᐃᓱᒪᑎᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂᑦ ᐊᓚᓗ ᐃᓕᖅ–ᑯᑦ ᐊᐸᖏᓐᓂᖅᑐᑦ ᐃᓱᒪᑎᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂᑦ ᐊᑐᖅᑕᐅᔨᓱᒪᓂᖅᑐᖅᓂ

- ᓄᓇᓕᖅᑭᐅᑕᐃᑦ ᖃᐅᔨᒪᕆᔨᖏᓱᓂᐊᕐᓂᑦ ᐊᓚᒐ ᓄᓇᐃᑦ ᐊᑐᐹᖏᓱᓂᑦ ᖃᑲᓂᕐᑎᓂᑦ ᐅᓴᖃᑕᓚᐊᕐ ᑕᐃᒪᖏᓱᐊᕐᓂᖅᓯᓂᑦᑐᑎᓂᒃᑯᓐᓂᒍ ᐅᓴᖃᑕᓚᐊᖃᑕᖏᑕᓂᖃᓕᕆᓂᖅᑎᑦᓂᒍ.

ᐱᓵᐋᑎᕐᓂᑦ ᐊᓄᓚᒥᑦ ᑲᐃᐃᒪᑎᐅᓵᑦ ᒥᖅᓴᓄᑦ, ᑲᑎᒪᔨᑦ ᑐᓴᓪᓕᐅᖅᑐᑦ ᐊᐅᑖᖅᑕᐅᓯᒪᔨᖏᓪᓕᓴᒪᓱᓂᑦ ᓄᓇᓕᖏᓂᑦ ᐊᓚᒐ ᐃᓕᐅᓕᖅᑲᖅᑕᐅᓵᑦ, ᐃᓕᐅᕐᓂᐅᑎᑦ ᑭᓯᓕᔪᒥᑦ ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᑦ ᐊᓚᒐ ᑲᖏᖅᓯᐅᑦ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᑲᔪᖅᑕᐃᓕᓴᐅᑎᖅᑕᐃᓕᓴᐅᑎᑦᓂᒃ ᐊᓚᒐ ᑲᖏᖅᓯᐅᑦ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐅᓴᖃᑕᓚᐊᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐅᓴᖃᑕᓚᐊᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐅᓴᖃᑕᓚᐊᖅ ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓕᓴᕐᕕᐊᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ, ᐃᓄᐃᑦᑐᓄᖅᑲᖅᑎᓂᓕᕆᔨᒃᑯᑦ

ᐃᓕᑭᐅᐅᓴᖅ, ᑲᑎᒪᔨᑦ ᖃᐅᔨᓕᐅᖅᑐᑦ ᐊᖏᑭᓯᒃ ᓇᓗᓇᖅᑎᐅᓴᐅᑎᒃ ᑕᐃᒪᐅᓴᑎᑦ ᐅᕐᓂᒍᓐᓂᑦ ᐋᖅᖢᑭᐊᖅᓯᒪᓴᓴᑦ ᐊᖏᑕᑐᓕᐊᖅᑎᑦᑎᐊᓂᑦ ᐱᓕᕆᓚᐃᓴᓴᑦ, ᓯᓚᑐ ᓄᖅᖢᖅᑎᑦᑕᐅᑎᖅ ᐅᐸᑦᖢᕆᓚᐊᖅ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᑦᑕᐅᑎᖅ, ᐊᐢᖅᔨᑎᑦᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐊᓚᓗᒪᔪᑦ ᑲᐃᐧᐋᑦᑐᑦᑐᐃᓐᓇᓂᑦ ᐅᖅᑕᓯᓇᖅᑑᓂᓐᓂᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐊᒥᓯᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᑐᑦᑕᐅᑦ ᑕᑭᐅᑦᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᑎᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᓴᓐᓂᒃᑯᑦᑎᓐᓂᑦ ᐅᐸᑦᖢᕆᓚᐊᖅᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᐅᖅᑕᓯᓇᖅᑑᓂᓐᓂᑦ ᐱᖓᓱᐊᖅᑐᑦ ᐅᐸᑦᖢᕆᓚᐊᖅᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᐊᐅᓚᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᐊᒪᒪᓗ ᐊᒥᓯᑎᑦᑎᓂᓐᓂᑦ ᐊᓚᓗᒪᔪ

ᐅᖃᐊᖅᑐᑦᓯᐊᓂᖅᑎᑦ, ᑲᑎᒪᓕᑦ ᖃᐅᔨᓴᕆ ᐃᓕᐅᖅᑕᐅᓯᒪᔪᓕᒃᑯᓂᒃ ᖃᐅᐅᔨᕿᐃᓂᖅᑎᑦ ᐅᐃᒍᑎᐊᖅᓯᓂᖅᓗᑦ ᑐᖃᓯᕿᐅᑕᐅᔪᓕᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᑐᓂᓯᓕᐅᖅᑐᓂᒃ ᖃᐅᐅᔨᒪᓂᕆᔨᖏᑦᓂᒃ, ᐊᑐᖅᓯᒪᓂᕆᖏᑦᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᔪᖏᑦᓂᓕᕆᔨᖏᑦᓂᒃ ᑲᑎᒪᓐᓇᖅ. ᐊᖓᑎᓕᓵᕆᔨᑦ ᐃᓕᑕᖅᓯᔪᑦ ᐊᒻᒪᓗ ᖃᐃᐃᐊᑎᔭᖏᑦ ᐊᑐᖅᓯᒪᔭᖏᑦ ᐃᓕᐅᖅᑕᐅᔪᓕᒃᑯᑦ ᐃᓕᐅᓂᐊᖅᓗᑎᒃ ᑲᑎᒪᓐᓇᖅ ᑕᒪᖓᖅᑲᑎᑎᓗᑎᑦ ᑲᑎᒪᑎᑎᓂᕐᓂᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᑭᑐᓗᒃᑯᑦ ᖃᐃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᖅᑕᖏᑦ ᑲᑎᒪᖅᑕᐅᔪᓕᓂᖏᓐᓂᒃ ᑲᑎᒪᓐᓇᖅ ᑕᒪᖓᖅᑲᑎᑎᓗᑎᑦ ᑲᑎᒪᑎᑎᓂᕐᓂᑦ, ᐊᒻᒪᓗ ᖃᐃᐃᐊᑎᔭᖏᑦᓴᖅᑕᖏᑦ ᑭᑐᓗᒃᑯᑦ ᑲᑎᒪᓂᑐᓗᓂᖏᓐᓂᒃ ᐊᒻᒪᓗ ᐱᓕᕆᖅᑲᑎᑎᓗᒍᑎᒃ ᐱᓕᕆᐊᖅᓯᒪᓂᖅ, ᐊᒻᒪᓗ ᐃᒃᐱᒍᓱᓇᖅᑲᓂᒃᑯᓂᖅᑐᑦ ᖃᐅᐅᔨᕿᐃᓂᖅᑎᑦᓯᓕᕆᓂᖅ.

ᑎᑎᕋᖅᑐᖅ,

ᑲᓇᖅ ᑲᓗᕋᖅ
ᐃᒃᓯᒋᐅᑕᖅ
ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐊᖓᑎᓕᓵᕆᔨᑦ ᑲᑎᒪᓐᓇᖅᑎᑦ

AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE

Par le présent rapport de réexamen et de recommandations, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) présente les résultats et les recommandations inhérents à son évaluation de la « Proposition de projet d'agrandissement de la mine Meliadine » (la proposition d'agrandissement ou la proposition) de Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle). Dans son projet d'agrandissement, Agnico Eagle prévoit des changements aux activités de mise en valeur de la mine d'or Meliadine, située à environ 25 kilomètres (km) de Rankin Inlet. Le projet initial de mine d'or Meliadine a été approuvé en 2015 et il est régi par les modalités et conditions du certificat de projet no.006. La portée de la proposition d'agrandissement est détaillée aux paragraphes 1.4 et 1.5 mais, pour le bénéfice des examinateurs, elle est brièvement résumée ci-après. Dans sa proposition, Agnico Eagle cherche à poursuivre l'utilisation actuelle des composantes du projet, à ajouter de nouvelles composantes et à prolonger de 11 ans, soit jusqu'en 2043, la phase d'exploitation de la mine (à savoir la durée de vie de la mine). Les principales activités de la proposition d'agrandissement incluent:

- utiliser en continu l'infrastructure existante de la mine, de la route d'accès praticable en tout temps (RAPTT), de la route de contournement et du port Itivia;
- prolonger, pour des cibles spécifiques, l'accès de la fosse à ciel ouvert jusqu'à l'accès de la mine souterraine et installer une infrastructure et des portails supplémentaires pour soutenir l'accès souterrain;
- construire un parc éolien, incluant 11 éoliennes avec l'infrastructure et la route d'accès afférentes;
- inclure la possibilité de stockage des stériles, des résidus et des effluents salins dans des fosses épuisées; et
- augmenter le nombre d'emplois et agrandir l'infrastructure des camps pour accommoder le personnel supplémentaire.

L'historique de la procédure de la proposition d'agrandissement est retracé au paragraphe 1.6. L'évaluation de la Commission a commencé le 1er avril 2022 lorsque la Commission d'aménagement du Nunavut lui a transmis le dossier à cet effet. Cette évaluation a pris la forme d'un réexamen formel des modalités et conditions du certificat de projet no.006, conformément à l'alinéa 12.8.2 de *l'Accord du Nunavut* et de l'article *112) de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut.* Depuis la réception de la proposition, la Commission a organisé des tournées d'information communautaires dans les collectivités éventuellement touchées de la région de Kivalliq, du Nord du Manitoba et des collectivités du Nord de la Saskatchewan avec des droits ancestraux invoqués dans la région; la Commission a tenu une réunion technique en présentiel, une table ronde communautaire et une conférence pré-audience à Rankin Inlet en novembre 2022, une deuxième conférence pré-audience a eu lieu en mars 2023 et s'est terminée par une audience en présentiel de huit (8) jours, qui a été tenue du 12 au 20 septembre 2023 à Rankin Inlet; elle regroupait des séances techniques et a fini par une table ronde communautaire.

Pendant l'évaluation, la Commission a entendu des intervenants et des représentants des collectivités de la région de Kivalliq, du Nord du Manitoba et du Nord de la Saskatchewan ainsi que des membres de la population de Rankin Inlet, s'inquiéter de la nature et de l'étendue jusqu'à présent incertaines des possibles et néfastes répercussions que cette intensification de l'exploitation minière, cette prolongation de 11 ans de la durée de la mine et cette construction et ce fonctionnement du parc éolien, tel que prévu dans la proposition d'agrandissement, provoqueront sur la santé, l'abondance et le comportement des caribous de nombreuses inquiétudes.

La Commission a été extrêmement sensible à l'importance cruciale des caribous pour les Inuits, les Déné et les Denesuline de toute la région et qui dépendent de la harde Qamanirjuaq. En effet, tel qu'exprimé au cours de l'audience publique :

> « …la relation spirituelle, mentale, physique et culturelle que nous entretenons avec les caribous et leur habitat est à jamais gravée dans nos cœurs et dans notre sang. Nous avons tous la responsabilité de protéger ce qui nous a donné la vie pendant des années, les caribous et les importants habitats comme les terrains de mise bas qui assurent leur subsistance.[7] »

Les preuves techniques, l'Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone partagés par le promoteur, les intervenants, les représentants communautaires et les membres de la population, ont laissé transparaitre une considérable incertitude quant à la potentialité d'effets durables et néfastes que la proposition pourrait avoir sur une sensible population de caribous. La Commission a notamment entendu que:

- Depuis l'approbation de la réalisation du projet de mine d'or Meliadine en 2015, les routes migratoires des caribous semblent se déplacer, avec un rapprochement des terrains de mise bas et de post-vêlage vers la mine;
- Les raisons de ces changements et leur durée, à court ou long terme, sont loin d'être claires;
- Selon une récente surveillance du projet, lors des périodes de post-vêlage les caribous semblent avoir de plus grandes interactions avec le site minier que préalablement prévu.
- Malgré la vaste incertitude concernant non seulement la représentativité des données tirées des colliers de caribous mais encore la confiance dans les conclusions qui s'en dégageaient, il semble que les caribous soient en train de changer leurs déplacements à travers le site de la mine, restreignant ainsi leur utilisation des traditionnelles routes migratoires pour traverser le lac Meliadine au niveau de Sadlik/Narrows (Défilé/Sadlik);
- Comme il s'agit du premier parc éolien auquel la harde Qamanirjuaq serait exposée dans son aire de répartition, l'ampleur des répercussions individuelles ou collectives de la

[7] K. Mercredi, Fond du Lac, Audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol.6, 18 septembre 2023, pages 1019 à 1030, lignes 23 à 26 et 1-2

perturbation visuelle, du bruit et des vibrations provenant des éoliennes, sur la santé et le comportement des caribous est jusqu'ici inconnue; de plus, la preuve selon laquelle les parcs éoliens n'avaient pas de grandes répercussions négatives sur d'autres populations de caribous, comme c'est le cas aux mines Raglan et Diavik, n'était en aucun cas directement comparable;

- Les preuves concernant les principales mesures d'atténuation proposées sont insuffisantes, notamment en ce qui a trait à la mesure intérimaire suggérée visant à prolonger jusqu'à 10 km l'actuel seuil de 5 kilomètres relatif à la distance des hardes et ce, jusqu'à ce que soient établis des seuils basés sur des données probantes; ce manque de preuves s'applique aussi à la proposition d'arrêter les éoliennes lorsque les seuils relatifs à la distance et à la taille des hardes sont atteints, ce qui serait censé protéger suffisamment les caribous qui interagissent avec le site minier pendant les périodes de mise bas et de post-vêlage; et
- D'importantes composantes du programme existant de surveillance du projet approuvé n'ont été que récemment établies (par ex.: le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET) et le lancement de l'Étude sur les activités de récolte des chasseurs) et par conséquent, il n'est pas certain que les programmes actuels suffisent à prévenir et/ou gérer de manière adaptative les effets imprévus de la proposition d'agrandissement sur les caribous.

Devant l'importance cruciale des caribous, la vulnérabilité de la harde[8] Qamanirjuaq et le degré d'incertitude ci-dessus résumé, la Commission a appliqué le principe de précaution à l'évaluation des possibles effets néfastes de la proposition d'agrandissement sur les caribous.

La Commission a également entendu la communauté s'inquiéter de la qualité de l'eau du lac Meliadine et de ses rivières en aval, qualité affectée par l'actuel volume de rejet de l'eau de surface du projet approuvé, des eaux usées et de l'eau souterraine. Préoccupée par la quantité et la qualité des rejets dans le lac Meliadine inhérentes à la proposition d'agrandissement, la Kivalliq Inuit Association avait demandé à la CNER de limiter, en vertu du certificat du projet, la capacité d'Agnico Eagle de déverser des rejets dans le lac Meliadine. En réponse, Agnico Eagle a pris plusieurs engagements concernant la qualité de l'eau, notamment de ne rejeter dans le lac Meliadine que les éléments les « plus propres » des eaux résiduaires (à savoir ne pas déverser les eaux d'égout) ainsi que de s'assurer que la collectivité de Rankin Inlet organisera des événements de communication des résultats de surveillance de la qualité de l'eau et établira un forum au sein duquel les résidants pourront exprimer à Agnico Eagle leurs préoccupations concernant la qualité de l'eau.

[8] La Commission savait qu'en 2016, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avait classé les caribous de la toundra comme « espèce menacée ».

La Commission a également entendu des intervenants, des représentants communautaires et des membres de la population manifester leur inquiétude devant la potentialité d'effets cumulatifs de la Proposition et résultant:

- des émissions continues de poussière dues à la prolongation de l'exploitation du projet et à l'utilisation soutenue de la route;
- du rejet continu des eaux de contact de surface et des eaux usées dans la rivière Meliadine et dans le lac Meliadine; et
- du rejet continu d'eau souterraine saline dans le port Itivia, par le biais des conduites d'eau existantes et de la conduite d'eau de Discovery.

La Commission a également entendu des inquiétudes quant aux effets potentiels que la proposition d'agrandissement pourrait avoir sur:

- les poissons et leur habitat;
- les oiseaux migrateurs;
- le milieu marin;
- l'eau souterraine, les terres et l'eau de surface entourant les sites d'excavation épuisés si Agnico Eagle décide de stocker les résidus miniers dans ces fosses;
- la capacité des chasseurs de continuer à chasser le caribou et d'autres espèces sauvages et les néfastes répercussions connexes sur l'utilisation traditionnelle des terres, la santé, les moyens de subsistance et la culture; et
- la capacité des membres de la collectivité de profiter des terres à proximité du site minier, comme ils le faisaient avant que cette mine ne soit exploitée.

En ce qui concerne plus particulièrement le parc éolien, la Commission a surtout entendu les collectivités les plus touchées et des intervenants comme la Kivalliq Inuit Association et la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization qui, tout en félicitant Agnico Eagle d'avoir trouvé d'autres sources d'énergie pour alimenter la mine, notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne, se sont carrément opposés au choix d'Agnico Eagle pour l'emplacement du parc éolien, emplacement d'ailleurs précisé dans l'addenda à l' EFRE et évalué par la CNER (Énoncé final des répercussions environnementales). Les parties ont indiqué à la Commission que leur opposition au site du parc éolien était alimentée par l'énorme incertitude concernant la potentialité d'effets néfastes sur les caribous, tel que susmentionné, ainsi que par la potentialité connexe de répercussions ultérieures sur les récoltes inuites.

La Commission a également entendu des collectivités voisines de la région de Kivalliq (Rankin Inlet, Whale Cove et Chesterfield Inlet) s'avouer favorables à l'augmentation et au maintien des emplois ainsi qu'aux autres retombées économiques qu'apporterait la proposition d'agrandissement dans la région. Cette affirmation a d'ailleurs été soulignée comme étant d'une importance cruciale pour les jeunes de la région qui pourront bénéficier de possibilités durables d'emplois et de formation auprès d'Agnico Eagle ainsi pour les entreprises locales qui apporteront leur soutien à la mine.

Dans ses conclusions finales du dernier jour de l'audience publique, Agnico Eagle a indiqué qu'elle serait prête à relocaliser le parc éolien en consultation avec la Kivalliq Inuit Association. Mais comme aucun emplacement alternatif n'a été évalué pendant l'examen de la proposition d'agrandissement, il a été décidé, le 3 octobre 2023, que devant le manque d'informations requises pour permettre à la Commission, aux parties prenantes et aux membres de la collectivité de déterminer si une éventuelle relocalisation règlerait si la relocalisation règlerait le problème de possibles incidences négatives sur les caribous, la Commission a exclu cette composante relocalisation du parc éolien de la proposition d'agrandissement et a indiqué que la portée de cette proposition se limiterait au parc éolien dans le lieu identifié par Agnico Eagle dans l'addenda à son EFRE et évalué par la CNER.

Après avoir examiné et tenu compte de toutes les informations et de toutes les connaissances partagées pendant le processus d'évaluation de la proposition d'extension, et pour les raisons détaillées dans ce rapport, la Commission a conclu que, telle que proposée actuellement, la proposition d'agrandissement ne devrait pas être autorisée à aller de l'avant. Bien que sensible au soutien des collectivités de la région de Kivalliq pour les retombées économiques qu'offrirait la proposition d'agrandissement ainsi que pour la transition vers des énergies renouvelables, la Commission a néanmoins déterminé qu'une immense incertitude régnait quant à la portée et à l'ampleur des effets (y compris des effets cumulatifs) que provoqueraient l'intensification proposée des activités minières, la prolongation de 11 ans de la durée de vie de la mine et le parc éolien dans l'emplacement évalué. Ces effets se répercuteraient sur :

- les déplacements, l'abondance et la santé des caribous Qamanirjuaq;
- la qualité de l'air;
- la qualité de l'eau dans le lac Meliadine et le port Itivia; et
- la santé, les moyens de subsistance, la culture ainsi que l'utilisation traditionnelle des terres des populations de cette région qui serait assujettie à cette potentialité d'incidences écosystémiques néfastes.

De plus, la Commission a noté de très hauts niveaux d'incertitude quant à la capacité de protection que pourraient avoir les mesures d'atténuation existantes ou modifiées, - à savoir l'arrêt de la l'exploitation minière ainsi que l'interruption de l'utilisation routière et des éoliennes quand les seuils relatifs à la distance et à la taille des hardes de caribous seraient atteints -, pour prévenir et gérer les incidences néfastes des activités, ouvrages et entreprises de la proposition d'agrandissement. En particulier, la Commission n'est pas convaincue que les mesures d'atténuation et les plans de gestion adaptative proposés par Agnico Eagle suffiront à protéger les caribous des effets négatifs pendant les périodes de mise bas et de post-vêlage. En arrivant à cette conclusion, la Commission reconnaît également que les incidences négatives imprévues sur les caribous entraveraient immédiatement la capacité des Inuits, Déné et Denesuline de chasser le caribou puisqu'ils dépendent de ces hardes, ce qui pourrait entraîner des répercussions dévastatrices et durables sur les moyens de subsistance, la santé et la culture des Inuits, Déné et Denesuline de la région.

En ce qui a trait à l'aménagement du parc éolien, la Commission tient à souligner qu'elle partage le point de vue des nombreux membres des collectivités de la région du Kivalliq potentiellement touchées et est en général favorable à la transition vers d'autres sources d'énergie, proposés par le promoteur, qui atténueront sa dépendance envers les hydrocarbures et réduiront ses émissions de gaz à effet de serre. La Commission apprécie les efforts déployés par Agnico Eagle pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans tout le projet de mine d'or Meliadine, conformément à la modalité et condition no.9. Les conclusions en l'espèce de la Commission se limitent à son constat de ne pas être convaincue que les possibles effets négatifs du parc éolien sur les caribous, tel que proposé et évalué dans la proposition d'agrandissement, puissent être efficacement prévenus, atténués ou gérés de manière adaptative; ce qui n'altère en aucun cas l'appui continu qu'elle apporte aux promoteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, y compris en développant pour l'avenir, l'énergie éolienne ou d'autres sources d'énergie.

La Commission constate en outre qu'à l'avenir, avec d'autres efforts du projet et de la région en matière de surveillance et en tenant compte de l'expérience opérationnelle du projet approuvé de mine d'or Meliadine, les prévisions d'incidences et les mesures d'atténuation applicables aux effets potentiels sur les caribous et aux effets cumulatifs tels que susmentionnés, pourraient faire l'objet d'une plus grande certitude. Cette expérience supplémentaire et les résultats de surveillance pourraient donner une image plus claire de l'abondance, de la santé et des déplacements des caribous près du site minier et permettre avec assurance de réaliser certains ou tous les travaux, activités et entreprises suggérés dans la proposition d'agrandissement sans altérer indûment et négativement l'intégrité écosystémique du Nunavut. Le promoteur pourrait alors décider de soumettre à la Commission une proposition analogue ou modifiée aux fins d'examen. Il serait peut-être bénéfique pour le promoteur et les autres participants qui ont contribué à cette évaluation que la Commission leur fournisse des directives concernant les soumissions d'activités et d'informations susceptibles de l'aider à évaluer toute future proposition. De son côté, la Commission a, le cas échéant, formulé dans le présent rapport des directives sous forme de recommandations.

En terminant, la Commission remercie sincèrement toutes celles et ceux qui ont activement participé à l'évaluation de la proposition d'agrandissement et qui ont généreusement partagé leurs connaissances, leurs expériences et leur expertise. La CNER reconnaît et apprécie les sacrifices consentis par toutes les parties concernées pour assister en personne à ses réunions. Elle les remercie toutes et tous de leur volonté de se réunir et de travailler ensemble à cette évaluation, dans un esprit de collaboration et de respect.

Merci,

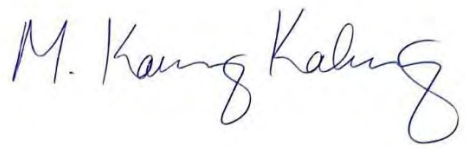

Marjorie Kaviq Kaluraq
Présidente
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

TABLE DES MATIÈRES

COUVERTURE INTÉRIEURE ..... **I**

PAGE DES SIGNATURES ..... **II**

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT ..... **III**

CHAIRPERSON'S FOREWORD ..... **V**

ᐃᓱᒪᓕᐅᑕᐅᑦ ᐅᖃᐅᓯᖏᓐᓂᑦ ..... **XI**

AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE ..... **XVII**

TABLE DES MATIÈRES ..... **XXIV**

1 INTRODUCTION **1**

1.1 Objet du présent rapport 1

1.2 Approche de la CNER pour évaluer des modifications de projets préalablement approuvés 2

1.3 Projet initial de mine d'or Meliadine 3

1.4 Aperçu de la proposition d'agrandissement de la mine Meliadine (Proposition d'agrandissement) 6

1.5 Modifications de la portée de la proposition d'agrandissement pendant l'évaluation 14

1.6 Historique des procédures de la proposition de projet 15

1.7 Processus de coordination CNER/OEN 25

1.8 Compétence de la Commission pour procéder au réexamen 25

1.9 Questions de preuve 26

2 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU PROMOTEUR DE LA PROPOSITION D'AGRANDISSEMENT DE LA MELIADINE **32**

2.1 Description du projet 32

2.2 Résumé des changements potentiels aux effets écosystémiques 34

2.3 Résumé des changements potentiels aux effets socio-économiques 44

2.4 Autres enjeux examinés par la Commission 52

3 RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DES PARTIES PRENANTES **57**

3.1 Résumé des observations sur les effets écosystémiques 57

3.2 Résumé des observations sur les effets socio-économiques 82

3.3 Autres enjeux examinés par la Commission 88

4 RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ **93**

5 RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION 110

5.1 Effets écosystémiques 110

5.2 Effets socio-économiques 130

5.3 Autres 138

6 RECOMMANDATION AU MINISTRE 144

7 RECOMMANDATIONS POUR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION ET LES DÉTENTEURS DES DROITS FONCIERS ET MINIERS 145

8 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS AUX MODALITÉS ET CONDITIONS DU CERTIFICAT DE PROJET 148

ANNEXE A - RAPPORT SUR LA VISITE DU SITE 149

ANNEXE B – COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS 160

ANNEXE C: PAGES DES SIGNATURES DES PARTICIPANTS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE 166

ANNEXE B : LISTE DES PIÈCES PRÉSENTÉES LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE 197

ANNEXE A : LISTE DES ACRONYMES 207

ANNEXE F : DOCUMENT « FAITS SAILLANTS » DE LA CNER 210

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Aperçu et aménagement du site – Projet de mine d'or Meliadine 4

Figure 2 - : Expansion de la Meliadine -Site de la mine 8

Figure 3: Expansion de la Meliadine – Site Discovery 9

Figure 4: Empreinte physique de l'agrandissement de la Meliadine 10

Figure 5: Alternative – Fosses épuisées pour le stockage des résidus miniers 10

Figure 6: Alternative – Fosses épuisées pour le stockage des stériles 10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Comparaison résumée de la portée de la proposition d'agrandissement par rapport aux activités proposées 11

Tableau 2: Historique des procédures de l'évaluation, par la CNER de la proposition d'agrandissement 15

Tableau 3: Résumé des changements écosystémiques prévus par Agnico Eagle dans les interactions du projet et facteurs relatifs à leur importance …… 35

Tableau 4: Résumé des changements socio-économiques prévus par Agnico Eagle dans les interactions du projet et facteurs relatifs à leur importance 46

Tableau 5: Résumé des conclusions d'Agnico Eagle concernant les autres enjeux examinés par la Commission 58

Tableau 6 : Observations écrites finales et no. de référence de la CNER…… 57

Tableau 7: Résumé des observations reçues des parties sur les caribous 58

Tableau 8: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les caribous 59

Tableau 9: Résumé des observations reçues des intervenants sur les éoliennes 69

Tableau 10: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les éoliennes 70

Tableau 11: Résumé des observations reçues des parties sur la gestion de l'eau..... 72

Tableau 12: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur la gestion de l'eau 73

Tableau 13: Résumé des observations reçues des parties sur la gestion des déchets 76

Tableau 14: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur la gestion des déchets 77

Tableau 15: Résumé des observations reçues des parties sur l'expansion et l'intensification de la mine 78

Tableau 16: Résumé des réponses d'Agnico Eagle's Responses aux observations sur l'expansion et l'intensification de la mine 79

Tableau 17: Résumé des observations reçues des parties sur les effets socio-économiques 82

Tableau 18: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les effets socio-économiques 83

Tableau 19: Résumé des observations reçues des parties sur les autres enjeux examinés par la Commission 88

Tableau 20: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les autres enjeux examinés par la Commission 88

Tableau 21: Possibilités de participation publiques et numéros de référence de la CNER 93

Tableau 22: Résumé des principaux enjeux soulevés par les membu public et les représentants communautaires pendant l'audience publique (12 au 20 septembre 2023) 95

Page intentionnellement vierge

1 Introduction

1.1 Objet du présent rapport

Ce rapport de réexamen et recommandations a été produit par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) afin de résumer le réexamen des modalités et conditions du certificat de projet no.006 au vu de la proposition de projet « Agrandissement de la Meliadine » (Proposition d'agrandissement), modification proposée par Mines Agnico Eagle Limitée (Agnico Eagle ou le proposant) au projet de mine d'or Meliadine (no. de référence 11MN034).

Tel que prescrit au paragraphe 112(5) de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, L.C.2013, ch 14, art.2., (LATEPN)***,** la Commission doit, après réexamen des modalités et conditions d'un certificat de projet préalablement approuvé, en aviser le(s) ministre(s) compétent(s) de la manière suivante:

> *LATEPN, par.* 112(5): Dans les quarante-cinq jours suivant la fin du réexamen des conditions, elle présente au ministre compétent un rapport écrit faisant état :
>
> **a)** de son évaluation des conditions en vigueur; et
>
> **b)** de ses recommandations quant aux conditions dont devrait être assortie la réalisation du projet.

Ce Rapport de réexamen et de recommandations résume l'évaluation de la CNER des potentielles répercussions écosystémiques et socioéconomiques de la proposition d'agrandissement. Il révèle aussi la décision de la Commission qui a conclu qu'en raison de la potentialité d'importants et néfastes effets sur les caribous et des effets cumulatifs sur la qualité de l'air, les poissons, la qualité de l'eau douce et la qualité de l'eau de mer – effets qui, selon la Commission, ne pourront être ni efficacement atténués ni gérés de manière adaptative -, la proposition d'agrandissement ne peut, à l'heure actuelle, passer à l'étape de délivrance de permis/licences du processus de réglementation. La Commission reconnait toutefois qu'à l'avenir, des efforts de surveillance régionale et du projet pourraient tempérer cette incertitude quant aux prévisions de répercussions et aux mesures d'atténuation; le promoteur pourrait alors décider de soumettre à nouveau, aux fins d'attention, une proposition de projet substantiellement analogue. Par conséquent, la Commission a inclus des recommandations et des conseils pour l'aider à évaluer les futures propositions de modification du projet approuvé de mine d'or Meliadine. Le rapport détaille aussi les éléments examinés par la Commission, décrivant la proposition d'expansion. Il inclut en outre un résumé des commentaires des parties et des membres de la collectivité, présente une vue d'ensemble des facteurs environnementaux, socioéconomiques et autres, pris en compte par la Commission lors de son examen de la proposition.

En réponse aux commentaires et observations reçus tout au long de l'évaluation de la proposition d'agrandissement, la Commission a produit un document Faits saillants décrivant ses processus et ses recommandations en langage clair et incluant du visuel. Ce document Faits saillants a pour but d'aider les parties concernées et les membres du public à mieux comprendre les fondements de la décision de la Commission et ses recommandations afférentes. En cas de disparité entre le document Faits saillants et le Rapport principal, le libellé du rapport principal prévaudra. Ce document est disponible à l'ANNEXE F de ce rapport et sera présenté en Inuktitut aussitôt que possible.

1.2 Approche de la CNER pour évaluer des modifications de projets préalablement approuvés

Tel que détaillé ci-dessous, la CNER a évalué le projet approuvé de mine d'or Meliadine, actuellement exploité, de 2011 à 2014. Ce projet est régi par les modalités et conditions fixées au certificat de projet no.006, qui a été deux fois modifié. Tout d'abord le 26 février 2019 pour autoriser le transport par camions des effluents salins (eau souterraine salée) le long de la route praticable en tout temps (RPTT) pour être ensuite rejetés dans le milieu marin de la baie Melvin, près de Rankin Inlet. La deuxième modification (du 2 mars 2022), visait l'installation de deux (1) canalisations le long de la RPTT pour évacuer les effluents salins et l'eau de surface traités dans le milieu marin. Elles allaient ainsi remplacer l'actuel transport par camion et accroître le volume d'effluents salins rejetés. Comme ce fut le cas pour les précédentes modifications quand il a s'agit de déterminer les processus et les procédures, la Commission s'est demandé en ce qui a trait à la proposition d'agrandissement, si elle devait envisager un examen préalable ou si un réexamen des modalités et conditions du certificat de projet no.006, effectué en vertu de l'article 12, alinéa 12.8.2 de *l'Accord du Nunavut* et de l'article 112 de la *LATEPN*, serait plus approprié. Et afin de déterminer le processus d'évaluation adéquat, la Commission a examiné les facteurs suivants:

- Est-ce que la modification proposée était incluse dans la portée du projet initial (et des modifications subséquentes), tel que préalablement évalué par la CNER?
- Est-ce que la modification proposée est conforme aux modalités et conditions du certificat de projet existant ou est-ce que des changements devront être apportés à ce certificat de projet pour traduire cette modification?
- Est-ce que la modification proposée altère grandement le projet initial et y est intégralement liée (projet initial modifié par la suite par les propositions évaluées et approuvées par la CNER)?
- Est-ce que la modification proposée altère grandement le projet initial, mais n'y est pas intégralement liée et a une portée suffisante pour être évaluée comme proposition de projet indépendante?

La CNER a estimé que la proposition d'agrandissement (expansion) modifiait grandement le projet de mine d'or Meliadine, préalablement évalué (tel qu'altéré par les modifications subséquentes). Bien que la Kivalliq Inuit Association ait demandé que la proposition d'agrandissement de la

Meliadine soit évaluée comme projet indépendant, la Commission a conclu que la proposition était intégralement liée au projet initial (avec ses modifications approuvées) car les activités, travaux et entreprises prévus dans la proposition d'agrandissement dépendaient de l'infrastructure existante, chevauchaient l'actuelle empreinte physique du projet approuvé de mine d'or Meliadine et s'inscrivaient donc dans le projet initial. La CNER a par conséquent estimé que, conformément à l'article 12, alinéa 12.8.2 de *l'Accord du Nunavut* et à l'article 112 de la *LATEPN,* un réexamen des modalités et conditions du certificat de projet no.006, modification 2, serait une procédure appropriée pour évaluer la proposition d'agrandissement. La CNER a d'autre part déclaré qu'un réexamen global permettrait de déterminer si l'ajout ou la révision de certaines modalités du certificat de projet s'imposerait pour limiter ou gérer des effets écosystémiques et socioéconomiques potentiels et néfastes. Ayant donc établi que les modalités et conditions du certificat de projet no.006 devaient être réexaminées, la CNER a entamé l'évaluation de la proposition d'agrandissement, notamment en organisant une audience publique conformément à ses Règles de procédure.[9]

1.3 Projet initial de mine d'or Meliadine

Agnico Eagle exploite actuellement le projet approuvé de mine d'or Meliadine, situé à environ 25 kilomètres (km) au nord de Rankin Inlet et à 80 km au sud-ouest de Chesterfield Inlet, dans la région de Kivalliq au Nunavut (voir Figure 1). Le plan approuvé de la mine décrit les méthodes d'exploitation de cinq (5) s distincts, incluant Tiriganiaq, Wesmeg, Pump, F-zone et Discovery. L'exploitation à ciel ouvert de ces gisements a été approuvée en 2015 sauf le gisement Tiriganiaq qui sera exploité par des méthodes souterraines. Le développement de la mine a été orchestré en étapes: la construction de 2015 à 2019, l'exploitation de 2020 à 2027, la fermeture de 2028 à 2030 et la surveillance ultérieure à la fermeture à partir de 2031.

Les installations minières approuvées de la Meliadine regroupent: un site d'usine et des logements; trois (3) aires de stockage de minerai, une aire temporaire de stockage des morts-terrains, une installation de stockage des résidus, trois (3) installations de stockage des stériles; un système de gestion des eaux incluant des bassins de rétention, des canaux de dérivation de l'eau, des digues/bermes de rétention et une usine de traitement de l'eau. Au port Itivia, un parc de réservoirs de carburant et une aire de dépôt ont été construits à côté du quai existant afin d'être utilisés comme installation de transfert et d'entreposage des matériaux et fournitures avant leur transport jusqu'au site de la mine Meliadine. L'aéroport de Rankin Inlet est utilisé pour amener le personnel de l'extérieur ainsi que les matériaux qui ne peuvent être transportés par barges. Une route de contournement et une route praticable en tout temps (RPTT) permettent d'accéder au site de la mine depuis l'aéroport et le port Itivia.

[9] Règles de procédure de la CNER, 3 septembre 2009, Règle 32.1, p.18

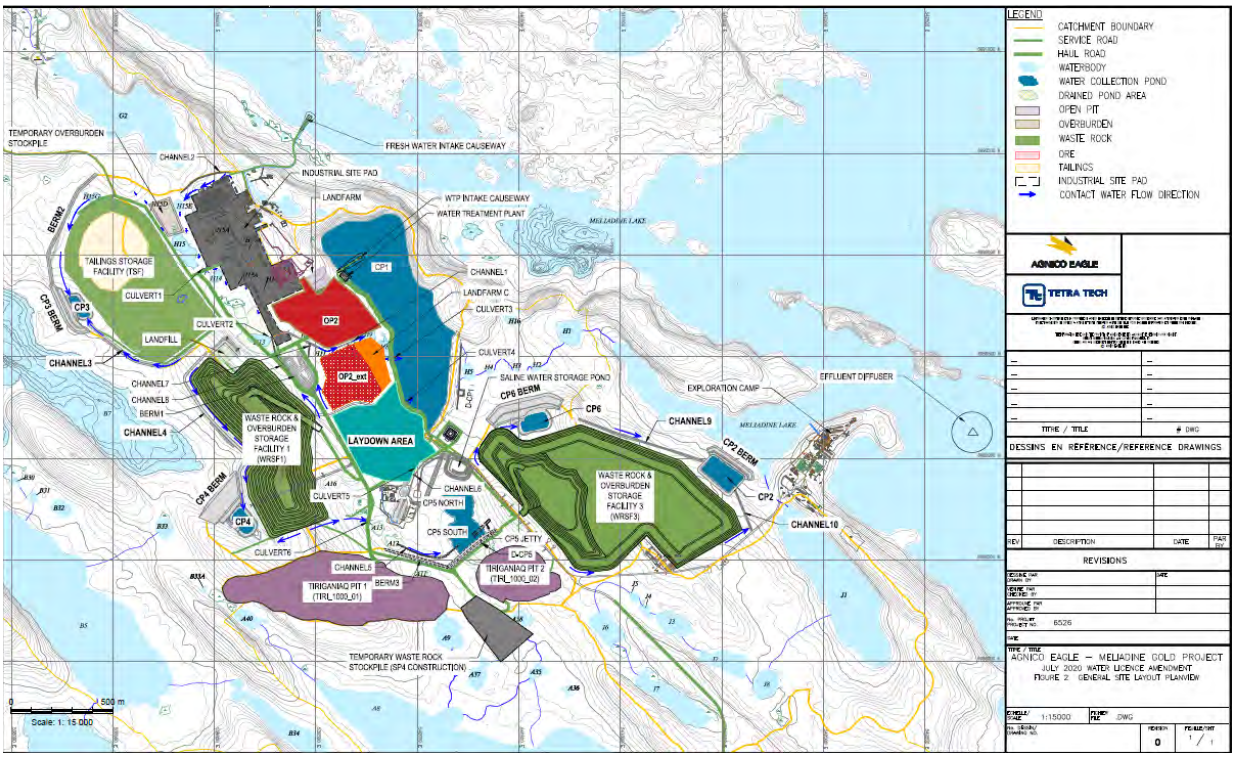

Figure 1: Aperçu et aménagement du site – Projet de mine d'or Meliadine[10]

1.3.1. Exception pour la phase 1 de la route praticable en tout temps, en vertu de l'article 12.10.2 de l'Accord du Nunavut

Agnico Eagle a soumis une demande individuelle pour la construction et l'exploitation d'une RPTT à voie unique, désignée sous le nom de « Phase 1 » aux fins d'activité de pré-développement, souhaitant qu'elle soit considérée comme une exception de l'examen du projet de mine d'or Meliadine, en vertu de l'article 12, alinéa 12.10.2(b) de *l'Accord du Nunavut*. La phase 1 de la RPTT n'a été proposée que pour transporter le carburant et les matériaux jusqu'au site de la mine afin de soutenir le programme d'échantillonnage en vrac ainsi que pour poursuivre l'exploration de la région, précédemment évaluée par la CNER dans le cadre d'un examen préalable (numéro de référence 10E018 de la CNER). L'aménagement limité de la RPTT phase 1 n'a pas été inclus dans la portée du vaste projet de mine d'or Meliadine. L'aménagement de la route nécessaire pour soutenir entièrement l'exploitation minière, désigné « Phase 2 » de la RPTT, a plus tard été intégré dans l'examen approfondi du projet de mine d'or Meliadine et son approbation en 2015 par la CNER; toutefois toute la phase 2 de la RPTT n'a pas été entièrement terminée. La CNER croit savoir à l'heure actuelle que la construction de cette phase 2 sera achevée en même temps que l'accès public ainsi que d'un quai à l'extrémité sud du lac Meliadine.

[10] Agnico Eagle Mines Limited (2023). Mine d'or Meliadine; Rapport annuel 2022, Figure 1, p. 3.

1.3.2 Modification du projet au titre de la proposition de rejet des effluents salins, 2018[11]

En 2018, Agnico Eagle a soumis une demande de modification du certificat de projet no.006 pour le « rejet des effluents salins dans le milieu marin » (Proposition d'effluents salins). Agnico Eagle a proposé de compléter la pratique approuvée, consistant à traiter les effluents salins pour les rejeter ensuite dans le lac Meliadine, en rejetant une partie des effluents salins dans le milieu marin. Cette proposition incluait le transport des effluents salins par camion, depuis le site de la mine jusqu'à un réservoir de stockage temporaire au port d'Itivia. Les effluents seraient ensuite rejetés dans la baie Melvin par le biais d'un diffuseur aménagé à raison de 800 mètres cubes (m^3) par jour. Ce rejet ne surviendrait que pendant la saisons des eaux libres; pendant les mois d'hiver, tel qu'approuvé par le permis d'utilisation des eaux, de type « A », no. 2AM-MEL1631, l'eau saline serait entreposée sur le site de la mine dans des chantiers souterrains ou dans des bassins désignés à la surface.

En février 2019, la Commission a approuvé les changements que la proposition de rejet des effluents marins allait apporter au projet de mine d'or Meliadine préalablement approuvé; elle autorisait ainsi le transport par camions des effluents marins et leur rejet dans le milieu marin et à cette fin, a délivré le certificat de projet no.006, modification 1.

1.3.3 Modification du projet au titre de la proposition de rejet des effluents salins (canalisations)[12]

En avril 2020, afin de pouvoir gérer à long terme, les volumes accrus d'effluents salins à rejeter dans le milieu marin, Agnico Eagle a demandé à modifier le certificat de projet en soumettant la proposition de « rejet des effluents salins dans le milieu marin » en acheminant les effluents salins par double canalisation au lieu du camionnage. (Proposition de canalisations) Ces conduites longeraient la RPTT et la route de contournement depuis le site de la mine jusqu'au port Itivia à Rankin Inlet et seraient de 80 à 90% recouvertes. Agnico Eagle a également proposé d'augmenter le volume d'effluents salins rejetés qui passerait de 800 m^3/jour à 6,000 à 12,000 m^3/jour. La proposition de canalisations incluait une alternative, consistant à déverser 20 000 m^3 d'eau de surface par jour, ce qui permettrait d'assouplir la gestion globale de l'eau.

En mars 2022, la Commission a approuvé ces changements à la proposition de projet Meliadine, préalablement approuvée, et a autorisé la construction d'une double canalisation pour acheminer les effluents salins traités dans la baie Melvin et à cette fin, a délivré le certificat de projet no.006, modification 2. Ce rejet est effectué pendant la saison des eaux libres; pendant l'hiver, l'eau salée

[11] *Rapport de réexamen et recommandations de la CNER pour la proposition de Mines Agnico Eagle Limitée de rejet des effluents salins dans le milieu marin, no. de référence 11MN034 de la CNER*, 31 octobre 2018 (Proposition pour les effluents salins), no. de référence 320879 du Registre public.

[12] *Rapport de réexamen et recommandations de la CNER pour la proposition de Mines Agnico Eagle Limitée de rejet des effluents salins dans le milieu marin, no. de référence 11MN034 de la CNER*,2 mars 2022 (Proposition de canalisations), no. de référence 339097 du Registre public.

est entreposée sur le site, tel qu'approuvé par le certificat d'utilisation des eaux, de type « A », no. 2AM-MEL163.

1.4 Aperçu de la proposition d'agrandissement de la mine Meliadine (Proposition d'agrandissement)

La proposition « Agrandissement de la Meliadine », objet de cette évaluation, regroupe les modifications aux activités de mise en valeur du projet de mine d'or Meliadine. Elle inclut notamment l'ajout d'une exploitation souterraine aux gisements Pump, F-Zone et Discovery, exploités à ciel ouvert, ainsi que la création d'un nouveau portail pour le gisement Tiriganiaq-Wolf avec l'infrastructure connexe pour la gestion du minerai, des déchets, de l'eau et du carburant. L'infrastructure inhérente à l'augmentation des activités inclura des possibilités d'entreposage des stériles, des résidus miniers ainsi que des effluents salins dans des sites d'excavation épuisés. Le camp, le site existant de la mine, la RPTT ainsi que l'aire de déchargement et le parc de stockage du carburant du port Itivia continueront à être utilisés. Les canalisations et la pipeline de déversement dans l'océan fonctionneront sans arrêt, avec une conduite d'eau qui sera ajoutée du gisement Discovery jusqu'au site de la mine, le long du chemin de raccordement entre le gisement Discovery et la RPTT. La proposition inclut également la construction et l'exploitation d'un parc éolien de onze (11) éoliennes. Selon Agnico Eagle, la proposition augmentera l'emploi et prolongera l'exploitation de la mine (durée de vie) de onze (11) ans.

Les ouvrages décrits dans la proposition d'agrandissement incluent les entreprises, travaux et activités suivants: (voir Figure 2 à Figure 5):

Infrastructure au site de la mine Meliadine

- Ajout d'une mine souterraine aux gisements Pump, F Zone et Discovery, préalablement approuvés pour exploitation à ciel ouvert;
- Création d'un nouveau portail avec infrastructure connexe, incluant deux (2) routes d'accès au gisement Tiriganiaq-Wolf;
- Construction et exploitation d'un parc éolien avec 11 turbines éoliennes, l'infrastructure afférente et une route d'accès;
- Utilisation de bancs d'emprunts et de carrières supplémentaires pour remplacer les sources appauvries et construction d'une route jusqu'au parc éolien et au portail Tiriganiaq-Wolf ainsi qu'une route vers le gisement Discovery et autres gisements;
- Prolongation de 11 ans, jusqu'en 20243, de la phase d'exploitation (à savoir la durée de vie de la mine);
- Augmentation du personnel pour atteindre 905 employés;
- Ajout de trois (3) ailes au camp pour accueillir le personnel supplémentaire;
- Utilisation continue de l'infrastructure existante du site de la mine Meliadine, préalablement approuvée; parc de stockage du carburant Meliadine, centrale électrique, usine de traitement, camp, plate-forme d'hélicoptère, atelier d'entretien, usine d'émulsion,

carrières et bancs d'emprunt, RPTT, route de raccordement Discovery, route de contournement, routes d'accès et extraction minière dans les gisements approuvés.

Infrastructure au port Itivia

- Utilisation continue de l'infrastructure existante préalablement approuvée, incluant des aires de décharges et un parc de stockage de carburant.

Gestion du minerai

- Ajout temporaire de stocks de minerai près des gisements Pump, F Zone, Tiriganiaq-Wolf, et Discovery.

Infrastructure de gestion de l'eau

- Utilisation continue des canalisations préalablement approuvées, du pipeline marin et du diffuseur pour rejet des effluents salins (eau souterraine salée) et de l'eau de surface dans la baie Melvin.
- Construction et exploitation d'une canalisation allant du gisement Discovery jusqu'au site de la mine, le long de la route de raccordement Discovery et de la RPTT pour le traitement des effluents salins avant leur déversement dans la baie Melvin par l'entremise des canalisations existantes.
- Ajout de bassins salins à Zone, Tiriganiaq-Wolf, Pump, and Discovery pour recueillir l'eau provenant des activités minières souterraines.
- Structures de gestion de l'eau (par ex.: digues, bermes, etc…) à construire selon les besoins.
- Utilisation continue des sources d'eau, des prises d'eau et du système de traitement de l'eau potable.
- Utilisation continue de l'infrastructure de gestion de l'eau (par ex. : bassins de rétention de l'eau saline et de l'eau de contact, canaux, digues, bermes, môles, systèmes de pompage et pipelines et ponceaux) et systèmes de traitement de l'eau saline et de contact.
- Augmentation de la capacité de traitement des eaux d'égout.
- Option de stockage des effluents salins dans les fosses épuisées.

Gestion de l'eau

- Agrandissement des installations de stockage des stériles (ISS), ajout de nouveaux ISS et utilisation continue des ISS existants (voir Figure 5).
- Ajout temporaire de piles de stériles salins pour les stériles souterrains.
- Possibilité de stockage des stériles dans des fosses à ciel ouvert.
- Utilisation des installations d'entreposage des résidus miniers secs en tas dans l'empreinte physique existante.
- Possibilité de dépôt des résidus de boues dans les fosses épuisées.
- Installation supplémentaire d'une aire de décharge à construire dans l'ISS Discovery.
- Ajout de sites d'épandage aux gisements Wesmeg et Discovery.

- Inclusion d'un composteur et d'un deuxième incinérateur.
- Utilisation continue des décharges, des sites d'épandage et de l'incinérateur existants.

Carburant et matières dangereuses

- Installation de réservoirs de stockage du carburant et de conteneurs de rétention aux gisements Pump, F Zone, Tiriganiaq-Wolf et Discovery. Chaque site comportera un (1) réservoir de 50,000 litres (L) et quatre (4) réservoirs de 75,000 L pour un total de 350,000 L par site.
- Ajout d'un réservoir de stockage de carburant et d'un conteneur secondaire de 6,000,000 L au site existant de la mine.
- Utilisation continue de déchets dangereux approuvés.
- 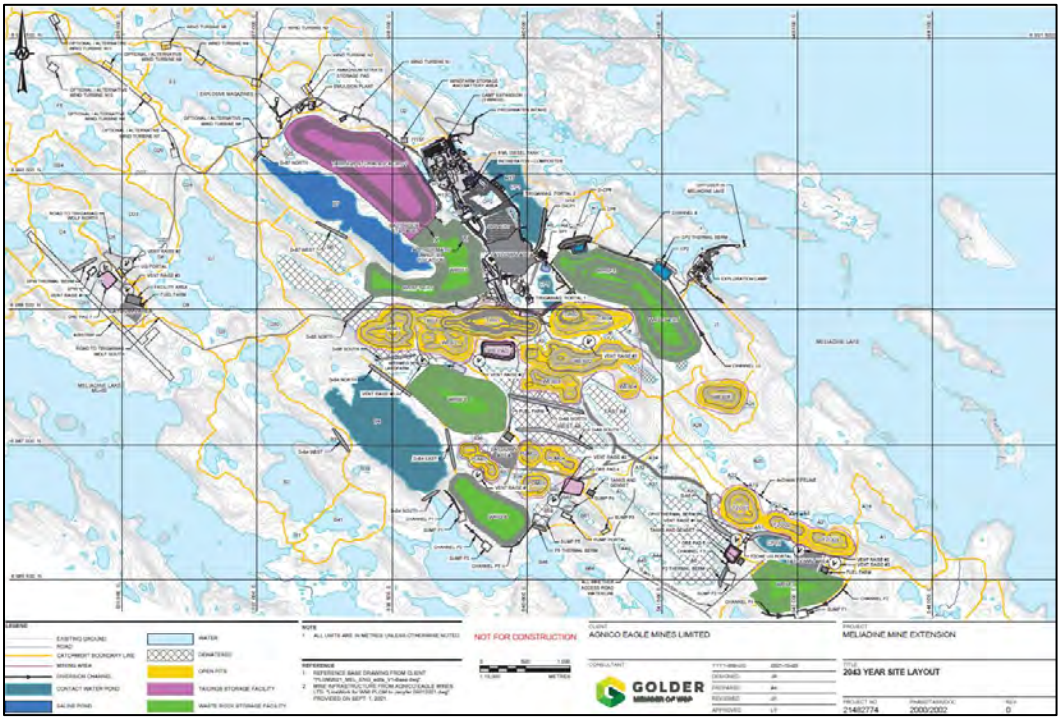

Figure 2 - : Expansion de la Meliadine -Site de la mine[13]

[13] Agnico Eagle Mines Limited (2022). Addenda à l'EFRE de la Meliadine – Projet d'agrandissement, Figure 1.1-4, p. 14.

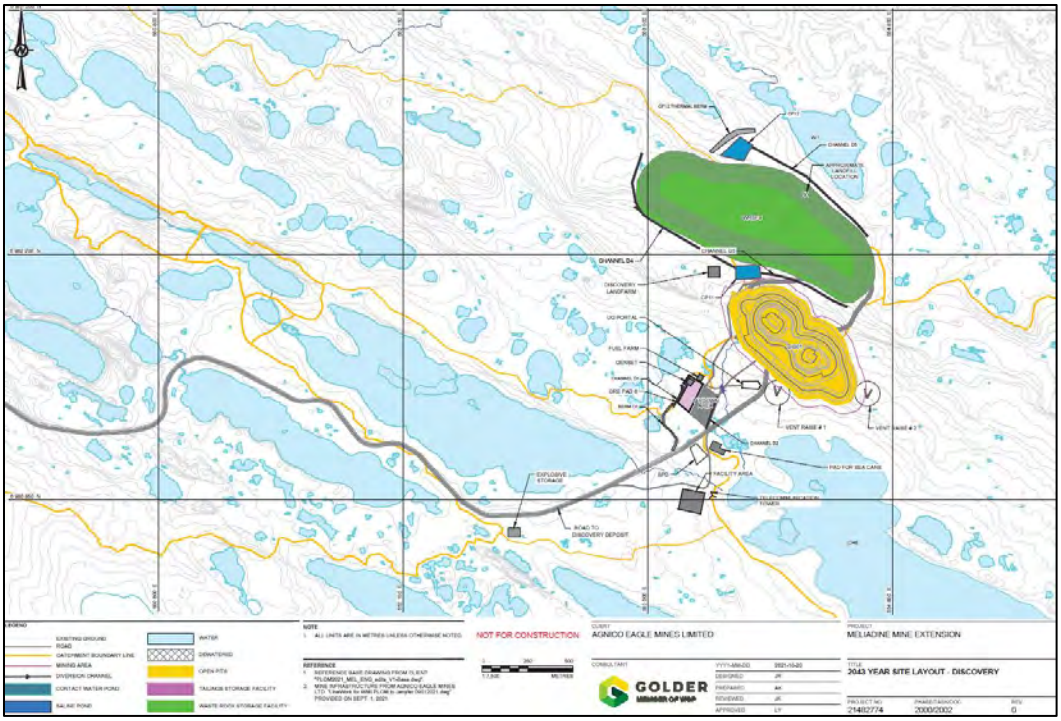

Figure 3: Expansion de la Meliadine – Site Discovery[14]

[14] Agnico Eagle Mines Limited (2022). Addendum à l'EFRE de la Meliadine – Projet d'agrandissement, Figure 1.1-5, p. 15.

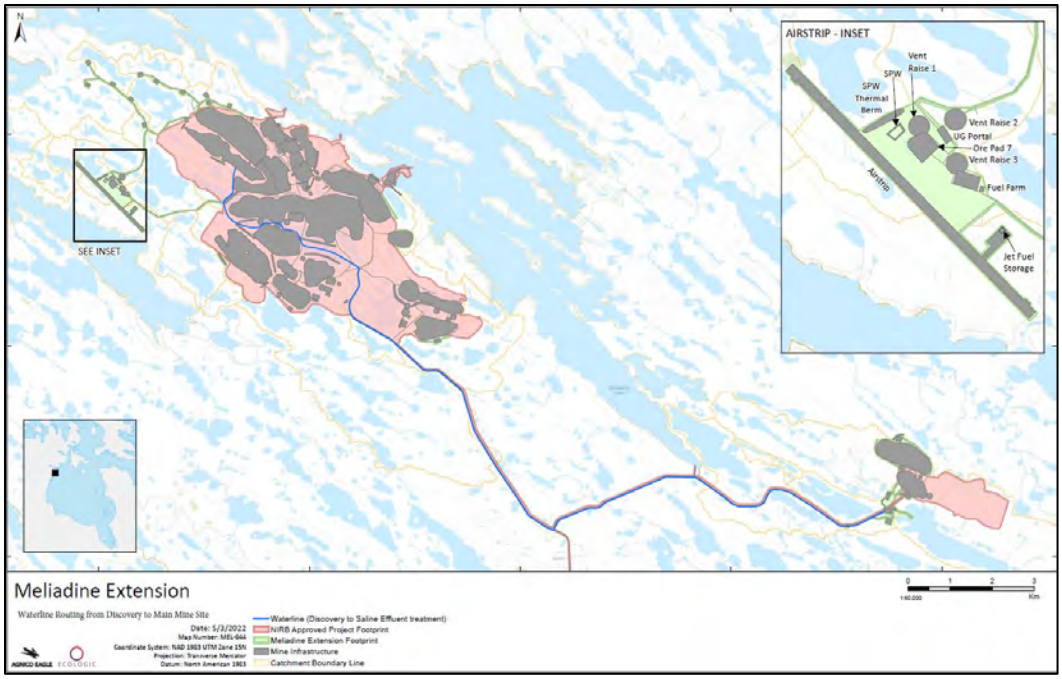

Figure 4: Empreinte physique de l'agrandissement de la Meliadine[15]

Figure 5: Alternative – Fosses épuisées pour le stockage des résidus miniers

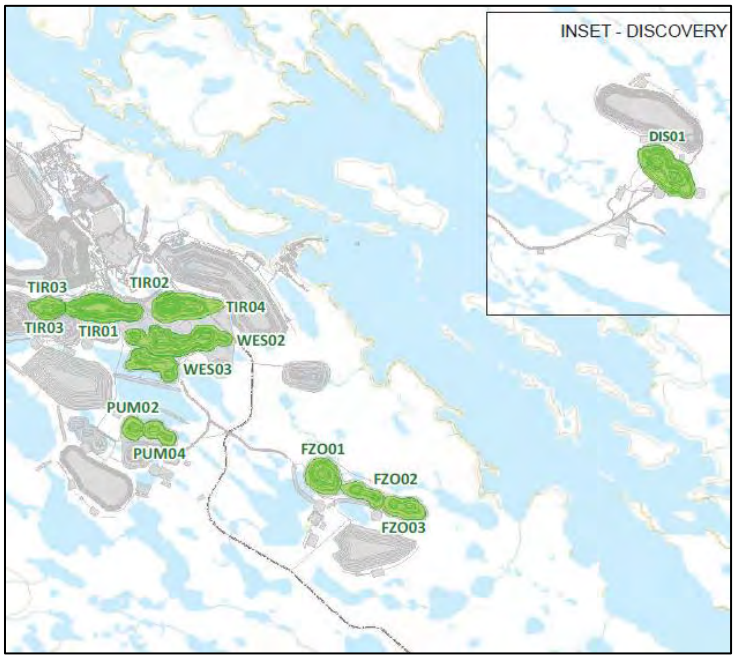

Figure 6: Alternative – Fosses épuisées pour le stockage des stériles

[15] Agnico Eagle Mines Limited (2022). Addendum de l'EFRE de la Meliadine – Projet d'agrandissement, Figure 1.1-3, p. 5.

Au Tableau 1, la portée de la proposition d'agrandissement est comparée à celle du projet approuvé de mine d'or Meliadine (tel que modifié par la proposition pour les effluents salins et la proposition pour les canalisations). Ce tableau explique en outre dans quelle mesure les modifications requises s'inscriraient dans la portée des modalités et conditions du certificat de projet no.006, modification 2, du projet de mine d'or Meliadine.

Tableau 1: Comparaison résumée de la portée de la proposition d'agrandissement par rapport aux activités approuvées

Composante	Comparaison par rapport aux activités approuvées	Modification du certificat de projet
Emplacement/régime foncier	Pas de changement. Les limites de l'aire d'exploitation du projet devront être rallongées.	Aucun changement requis.
Ressources	Les ressources aurifères totales du projet d'agrandissement s'accroîtront et prolongeront jusqu'en 2043 la durée de vie de la mine Meliadine.	Aucun changement requis.
Durée de la mine	L'infrastructure/les activités de la mine Meliadine Mine qui soutiendront le projet d'agrandissement seront prolongées pendant onze (11) années de plus.	Aucun changement requis.
Accès au site	▪ Aucun changement à la RPTT. ▪ Construction de routes jusqu'au parc éolien ainsi que jusqu'au portail Tiriganiaq-Wolf et au gisement et autres gisements. No change to transport to site.	Révisions potentielles des M/C 54, 43, 44, 45, 118, 132.
Installations de décharge et port Itivia	Pas de changement.	Aucun changement requis.
Installations sur le site	▪ Les installations approuvées ne changent pas. ▪ Agrandissement des logements pour le personnel (205 employés), ajouts d'ailes dans le camp. ▪ Ajout d'un incinérateur, d'un composteur et d'un site d'épandage. ▪ Ajout d'un parc éolien et de l'infrastructure afférente.	Une M/C supplémentaire peut être exigée spécifiquement pour le parc éolien.

Composante	Comparaison par rapport aux activités approuvées	Modification du certificat de projet
Infrastructure de la mine	▪ Ajout d'une exploitation souterraine aux gisements Pump, F Zone, and Discovery. ▪ Nouveau portail et infrastructure connexe.	Révisions potentielles de la M/C pour inclure des mines souterraines plurielles.
Traitement du minerai	Pas de changement.	Aucun changement requis.
Résidus miniers	▪ L'installation de stockage des résidus miniers ne change pas. ▪ Possibilité de dépôt des résidus miniers dans des fosses épuisées.	Révisions potentielles des M/C 12, 13, 14, 15, 19, 25, 74 pour stockage des résidus miniers dans des fosses. Une M/C supplémentaire devra peut-être être exigée pour le stockage dans les fosses. Additional T&C may be required for in-pit deposition.
Eau - traitement	Pas de changement.	Aucun changement requis.
Stocks de minerai	Entreposage temporaire des stocks de minerai près des quatre gisements.	
Stériles	▪ Expansion des ISS existants. ▪ Nouveaux ISS. ▪ Ajout d'amas temporaires de stériles salins. ▪ Possibilité de stockage des stériles dans des fosses à ciel ouvert.	Révisions potentielles des M/C 12, 13, 17, 19 pour un stockage des stériles dans les fosses. Une M/C supplémentaire sera peut-être nécessaire pour les amas de stériles salins et le stockage dans les fosses à ciel ouvert.
Déchets	▪ Les installations approuvées ne changent pas. ▪ Ajout d'une décharge dans l'ISS de Discovery. ▪ Nouveau composteur et deuxième incinérateur. ▪ Augmentation de la capacité du plan de traitement des eaux d'égout.	Révisions potentielles des M/C 4, 6, 13 pour inclure la décharge supplémentaire et l'incinérateur. Une M/C supplémentaire sera peut-être nécessaire pour le composteur
Eau douce	▪ Aucun changement de source pour l'eau potable utilisée, l'exploitation minière et la	Aucun changement requis.

Composante	Comparaison par rapport aux activités approuvées	Modification du certificat de projet
	suppression de la poussière. Use extended to 2043.	
Gestion de l'eau	▪ Les installations approuvées pour la canalisation et le diffuseur sont inchangées. ▪ Ajout d'une canalisation à partir du gisement Discovery. ▪ Ajout de bassins d'eau saline. ▪ Possibilité de stockage d'effluents salins dans des fosses épuisées.	Révisions potentielles des M/C 53, 54, 57, 119, 125, 134 pour inclure la canalisation supplémentaire. Révisions potentielles des M/C 12, 25, 7. Une M/C supplémentaire sera peut-être nécessaire pour le stockage des effluents salins dans les fosses épuisées.
Carburant et matières dangereuses	▪ Aucun changement pour l'utilisation, le transport, la manutention et l'entreposage des matières dangereuses, béton et granulats. ▪ Ajout d'un réservoir pour carburant dans le parc de stockage du carburant sur le site de la mine. ▪ Installation de réservoirs de stockage du carburant et de bassins de rétention sur les sites des quatre gisements. ▪ Ajouts de sites d'épandage aux gisements Wesmeg et Discovery.	
Éoliennes	▪ Onze (11) proposées. ▪ Nouvelle infrastructure.	Révisions potentielles des M/C inhérentes aux oiseaux migrateurs : 63, 71, 72. Révisions potentielles des M/C inhérentes aux caribous : 43, 44, 45, 57. Une M/C supplémentaire sera peut-être nécessaire pour la migration des espèces sauvages migratoires.
Fermeture	▪ Aucun changement à la mine Meliadine; fermeture repoussée à 2050. ▪ Ajout d'un arrêt de dépôt dans les fosses – résidus de boues	

Composante	Comparaison par rapport aux activités approuvées	Modification du certificat de projet
Emploi	▪ Prolongation possible de 700 postes jusqu'en 2043, avec ajout de 205 nouvelles possibilités d'emplois. ▪ 40 nouvelles possibilités annuelles d'emploi pour des Nunavummiut locaux.	Révisions potentielles des M/C 92, 109, 111. Une M/C supplémentaire sera peut-être nécessaire.

1.5 Modifications de la portée de la proposition d'agrandissement pendant l'évaluation

Tel que relevé par la Commission dans la mise à jour de la décision de la conférence pré-audience de 2022, publiée le 3 avril 2023[16] après la conférence préparatoire à l'audience de novembre 2022, et en réponse aux préoccupations exprimées par les parties prenantes et par les membres de la communauté de Rankin Inlet, Agnico Eagle a modifié sa portée de la proposition d'agrandissement pour y supprimer « *l'option de construire et d'exploiter une bande d'atterrissage et l'infrastructure connexe près du site de la mine*. »

Une deuxième modification de la portée de la proposition d'agrandissement a été relevée dans les conclusions finales de la Kivalliq Inuit Association (KIA) et d'Agnico Eagle, prononcées à la fin de l'audience publique du 20 septembre 2023. En raison de l'opposition au choix de l'emplacement du parc éolien, tel que proposé et évalué par Agnico Eagle comme solution préférée, Agnico Eagle s'est engagée à relocaliser le parc éolien dans un lieu indéterminé, choisi à l'avenir en collaboration avec la KIA (le parc éolien relocalisé).[17]

En réponse à l'engagement d'Agnico Eagle de relocaliser le parc éolien, la CNER a maintenu ouvert le dossier de l'audience publique après la fermeture de l'audience publique du 20 septembre 2023, afin de pouvoir déterminer si elle avait suffisamment de temps pour évaluer les potentielles répercussions écosystémiques et socioéconomiques de la relocalisation du parc éolien. Le 3 octobre 2023, la Commission a émis des directives actualisées et a exclu le parc éolien relocalisé de la portée de la proposition d'agrandissement, en déclarant :

> *« En l'absence d'informations sur l'évaluation des emplacements possibles de relocalisation du parc éolien et étant donné la considérable incertitude qui règne quant à l'emplacement futur, la Commission a conclu qu'Agnico Eagle ne lui avait pas encore fourni suffisamment de renseignements pour lui permettre de déterminer si les effets écosystémiques et socioéconomiques potentiels d'un parc*

[16] No. de référence 343987 du Registre public

[17] L'explication de l'engagement d'Agnico Eagle de relocaliser le parc éolien en consultation avec la Kivalliq Inuit Association, a été fournie par M. Turmel d'Agnico Eagle – Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol.8, 20 septembre 2023, pages 1352 à 1354.

éolien relocalisé sur un site, jusqu'ici inconnu, différeraient des effets prévus pour le parc éolien construit sur le site identifié et évalué dans l'Addenda de l'Énoncé final des répercussions environnementales.[18]»

Néanmoins, dans sa lettre du 3 octobre 2023, la Commission a précisé qu'elle avait obtenu suffisamment d'informations sur les travaux, activités et entreprises énoncés dans la proposition d'agrandissement mais distincts de la composante parc éolien. Elle pouvait donc clore le dossier de l'audience publique et passer à la prise de décision concernant le réexamen des modalités et conditions du certificat de projet no.006 pour y transcoder la proposition d'agrandissement (à l'exception du parc éolien).

1.6 Historique des procédures de la proposition de projet

1.6.1. Principales étapes procédurales du processus d'évaluation

Les principales étapes procédurales de l'évaluation, par la CNER, de la proposition d'agrandissement et du réexamen des modalités et condition du certificat de projet no.006, modification 2, du projet de mine d'or Meliadine sont résumées au Tableau 2.

Puisque le sommaire du Tableau 2 n'est pas exhaustif, les parties désirant examiner le processus détaillé de l'évaluation par la CNER de la proposition d'agrandissement sont invitées à consulter la liste complète des documents disponibles sur le Registre public en ligne de la Commission, à l'adresse www.nirb.ca/project/125684.

Tableau 2: Historique des procédures de l'évaluation, par la CNER, de la proposition d'agrandissement

DATE	PARTIE PRENANTE	ÉTAPES DU PROCESSUS	NOTES
1er avril 2022	Commission d'aménagement du Nunavut	Détermination de la conformité émise avec renvoi à la CNER aux fins d'évaluation	Détermination positive de la conformité par rapport au Plan d'utilisation des terres de la région de Keewatin; la proposition est considérée comme une modification importante du projet approuvé.
4 mai 2022	Agnico Eagle	Soumission de l'addenda à l'EFRE	Agnico Eagle a soumis une demande complète après vérification de cette complétude par la CNER
7 juin 2022	Parties prenantes	Commentaires soumis à la CNER	Sur une demande émise par la CNER le 4 mai 2022, les parties prenantes ont soumis leurs commentaires sur les activités proposées.

[18] Correspondance de la CNER, liste de diffusion de la Meliadine. Objet : Directives de la Commission concernant la portée de l'évaluation, la fermeture du compte-rendu de l'audience publique et lignes directrices de procédure actualisées pour l'évaluation par la Commission de la proposition d'agrandissement de la Meliadine, soumise par Agnico Eagle., 3 octobre 2023, no. de référence 347323 du Registre public.

DATE	PARTIE PRENANTE	ÉTAPES DU PROCESSUS	NOTES
22 juin 2022	CNER	Avis de réexamen du ministre des Affaires du Nord	Une fois estimé que la proposition constituait une importante modification du projet approuvé et préalablement évalué, cette correspondance a permis de lancer un réexamen officiel des modalités et conditions du certificat de projet no.006.
15 juillet 2022	CNER	Directives au promoteur pour la soumission de l'addenda à l'Énoncé final des répercussions environnementales (EFRE)	Exigences spécifiques d'informations concernant la soumission de l'addenda à l'EFRE en appui à la proposition.
26 juillet 2022	Agnico Eagle	Soumission de l'addenda à l'EFRE.	Le promoteur a soumis de la documentation supplémentaire pour finaliser la soumission de l'addenda à l'EFRE.
1er août 2022	Ministres compétents	Directives des ministres compétents	Les ministres compétents ont, par correspondance, transmis à la CNER les directives inhérentes au focus de l'évaluation qu'elle devra entreprendre.
5 août 2022	CNER	La CNER accepte l'addenda à l'EFRE et entame le processus d'examen technique	La CNER a lancé l'examen technique en demandant aux parties prenantes de soumettre des demandes d'information. Cette correspondance incluait les délais prévus du processus.
22 août 2022	RCAANC	Aide financière accordée aux participants	Correspondance annonçant les candidats retenus pour l'aide financière aux participants après distribution des demandes par le RCAANC et la CNER le 5 juillet 2022.
23 septembre 2022	CNER	Avis public de la réunion technique, de la table ronde communautaire et de la conférence pré-audience.	Avis public de la réunion technique, de la table ronde communautaire et de la conférence pré-audience qui ont eu lieu du 22 au 25 novembre 2022 à Rankin Inlet.
6 septembre 2022	Parties prenantes	Demandes d'information (DI) soumises à la CNER	DI soumises par les parties prenantes; envoyées par la CNER au promoteur le 9 septembre 2022.
6 au 14 septembre 2022	CNER	Réunions d'information communautaires dans les collectivités potentiellement touchées	La CNER a tenu des séances en présentiel à Arviat, Baker Lake, Naujaat, Rankin Inlet et Whale Cove. À cause de la météo, la session de Chesterfield Inlet a été tenue par radio le 28 octobre 2022 et celle de Coral Harbour a été annulée.
26 septembre 2022	Agnico Eagle	Soumission de l'ensemble de réponses aux DI.	Agnico Eagle a fourni les réponses aux DI des parties prenantes

DATE	PARTIE PRENANTE	ÉTAPES DU PROCESSUS	NOTES
26 septembre 2022	CNER	Début de la période d'examen technique	Demande d'envoi de commentaires des parties intéressées sur l'examen technique
17 octobre 2022	CNER	Demandes de représentants communautaires	Lettre envoyée aux collectivités touchées concernant la nomination de représentants susceptibles de participer à la table ronde communautaire et à la conférence pré-audience.
4 octobre 4, 2022	Parties prenantes	Soumission des commentaires sur l'examen technique	Les commentaires des parties ont été reçus et transmis au promoteur (et aux autres parties le cas échéant).
8 novembre 2022	Agnico Eagle	Réponses aux commentaires sur l'examen technique	Agnico Eagle responds to parties with additional responses provided on November 16, 2022.
14 novembre 2022	CNER	Publication de la logistique et de l'ordre du jour définitif	Après intégration des commentaires reçus sur l'ordre du jour provisoire distribué le 21 octobre 2022, l'ordre du jour définitif a été envoyé aux parties prenantes.
17 novembre 2022	Agnico Eagle	Documents soumis	Soumission à la Commission des documents de présentation pour la réunion technique et la table ronde communautaire.
22 novembre 2022	Agnico Eagle	Liste des engagements	Envoi à la Commission, pour la réunion technique, de la liste des engagements du promoteur.
23 au 25 novembre 2022	CNER	Réunion technique, Table ronde communautaire et conférence pré-audience.	Après un retard dû aux conditions météorologiques du 22 novembre 2022, les réunions ont pu avoir lieu à Rankin Inlet avec quelques modifications apportées à l'ordre du jour.
1er décembre 2022	Agnico Eagle	Liste d'engagements	Tel que requis lors de la conférence pré-aus requested in the Pre-Hearing Conference, Agnico Eagle submitted an updated list of commitments.
8 décembre , 2022	Parties prenantes	Commentaires reçus concernant la liste des engagements	Les parties ont soumis des commentaires indiquant si elles approuvaient la liste des engagements et si des questions techniques demeuraient en suspens.
9 décembre, 2022	CNER	Réception des commentaires sur la liste des engagements	Demande adressée à Agnico lors de la réunion technique, à savoir de répondre aux commentaires techniques.

DATE	PARTIE PRENANTE	ÉTAPES DU PROCESSUS	NOTES
9 décembre 2022 à 9 février 2023	Agnico Eagle	Réponses aux engagements	Agnico Eagle répond aux engagements pris pendant la réunion technique
15 décembre 2022	Agnico Eagle	Mise à jour sur l'expansion de la Meliadine et sur les engagements	Agnico Eagle a fourni une liste d'engagements actualisée incluant ses nouveaux engagements et les engagements révisés depuis le 25 novembre 2022.
22 décembre 2022	CNER	Publication du rapport sur la décision prise lors de la CPA	
2 février 2023	CNER	Demande de commentaires des parties sur les renseignements supplémentaires fournis par Agnico Eagle	Les parties ont eu jusqu'au 28 février 2023.
10 février 2023	CNER	Logistique et ordre du jour pour la conférence préalable à l'audience	Avis de la conférence préalable à l'audience tenue le 16 mars 2023 par téléconférence.
Du 6 au 10 mars 2023	CNER	Séances d'information communautaires tenues en Saskatchewan et au Manitoba	Ces séances ont eu lieu à Black Lake, Fond du Lac et Hatchet Lake, Saskatchewan ainsi qu'à Tadoule Lake, Manitoba. La séance au Lac Brochet, Manitoba a été annulée par respect pour le décès des membres de la communauté.
3 avril 2023	CNER	Mise à jour sur la décision-CPA de la CNER de décembre 2022	La mise à jour a confirmé qu'Agnico Eagle avait modifié la portée de sa proposition d'agrandissement en supprimant la bande d'atterrissage avec infrastructure connexe. Elle a également confirmé que l'exploitation du parc éolien serait interrompue pendant les périodes de migration des caribous. La mise à jour indiquait en outre que la proposition d'agrandissement pouvait passer à l'étape de l'audience publique à condition que les renseignements spécifiques soient fournis avant l'audience publique en présentiel, qui devrait se tenir en septembre 2023 à Rankin Inlet.
14 avril 2023	CNER	Avis d'audience publique. Demandes d'interventions et demandes de soumission d'observations écrites finales.	Les dates de l'audience publique (12 au 20 septembre 2023) ont été distribuées avec avis aux parties prenantes de soumettre leur demande d'intervention. Des lignes directrices ont été émises quant au format des observations écrites finales, ainsi que des informations pour la visite du site inhérente à l'audience publique.

DATE	PARTIE PRENANTE	ÉTAPES DU PROCESSUS	NOTES
23 mai 2023	Agnico Eagle	Réponses au rapport sur la décision de la CPA.	Renseignements supplémentaires basés sur les requêtes incluses dans la mise à jour de la CNER sur le rapport de décision de la CPA.
12 juillet 2023	Parties prenantes	Demandes de qualité d'intervenant, soumises à la CNER	Aucune autre partie n'a demandé la qualité d'intervenant.
14 juillet 2023	CNER	Demande de délégation de représentants communautaires pour participer à l'audience publique	Lettre envoyée pour demander la nomination de membres (jusqu'à 3) représentant les collectivités potentiellement touchées au Nunavut, au Manitoba et en Saskatchewan.
26 au 28 juillet 2023	Parties prenantes	Observations écrites finales (OEF) soumises à la CNER	Des OEF ont été reçues de NTI, KIA, GN, RCAANC, MPO, SC, RNCan, TC, SDFN, NDFN, et ADNLC.
7 août 2023	CNER	Distribution des données de logistique et de l'ordre du jour *provisoire* de l'audience publique.	Les données logistiques ont été transmises aux parties prenantes. L'ordre du jour *provisoire* l'a été également aux fins de commentaires. L'ordre du jour définitif a été envoyé le 1er septembre 2023.
9 août 2023	Agnico Eagle	Réponses aux OEF soumises	
12 septembre 2023	CNER	Visite du site pour les membres du Conseil, les représentants de la collectivité et les intervenants.	Agnico Eagle a fait faire le tour du site de la Meliadine
13 au 20 septembre 2023 (sauf le 17 septembre 2023)	CNER	Audience publique à Rankin Inlet, incluant des séances techniques et une Table ronde Communautaire.	Parties représentées : Agnico Eagle, KIA, GN, RCAANC, ECCC, MPO, SC. RNCan, KHTO, SDFN, NDFN, ADNLC, résidants de Rankin Inlet et représentants des collectivités potentiellement touchées du Nunavut, du Manitoba et de la Saskatchewan.
3 octobre 2023	CNER	Fermeture du dossier de l'audience publique	La Commission a estimé que les éoliennes relocalisées ne seraient pas intégrées dans la portée du projet.

1.6.2 Possibilités de consultations en présentiel

Tel que stipulé au paragraphe 112(4) de la *LATEPN*, la Commission peut, à son gré, établir des processus et des procédures appropriées pour réexaminer les modalités et conditions d'un certificat de projet. De multiples événements de participation en présentiel, des mécanismes d'examen technique écrit et des observations écrites sollicitées auprès des membres intéressés des

collectivités touchées, ont étayé le processus d'évaluation de la proposition d'agrandissement, conduit par la CNER sous forme de réexamen.

1.6.2.1. Tournée communautaire dans la région de Kivalliq

Les séances d'information communautaires ont eu lieu à Whale Cove, Rankin Inlet, Baker Lake, Naujaat et Arviat pendant la semaine du 7 au 14 septembre 2022. L'émission radio à Chesterfield Inlet a eu lieu le 28 octobre 2022. Des conditions météorologiques ont forcé la CNER à annuler la séance d'information communautaire de Coral Harbour. Le personnel de la CNER a entendu divers commentaires et préoccupations sur une vaste gamme d'éléments liés à la proposition d'agrandissement de la Meliadine d'Agnico Eagle. Certains ont porté sur les potentielles répercussions de ladite proposition, d'autres sur les processus de la CNER et d'autres enfin sur les règlementation globale du projet de mine d'or Meliadine. Les principaux commentaires, les questions posées, les problèmes soulevés et les sujets discutés par les membres de la collectivité ont été résumés dans le Rapport des séances d'information communautaires de la CNER[19].

1.6.2.2. Tournée communautaire en Saskatchewan et au Manitoba

Du 6 au 10 mars 2023, la CNER a organisé des séances d'information communautaires dans les collectivités de Black Lake, Fond du Lac et Hatchet Lake, Saskatchewan ainsi qu'à Tadoule Lake au Manitoba afin de discuter de la proposition d'agrandissement. Elle a dû annuler la session au Lac Brochet suite à une demande de la communauté de respecter le récent décès de certains de leurs membres. Lors de ces séances d'information, les représentants de la communauté ont formulé leurs commentaires et partagé leurs inquiétudes vis-à-vis de divers éléments de la proposition d'agrandissement d'Agnico Eagle; les détails des sujets discutés sont résumés dans le Rapport des séances d'information communautaires de la CNER[20].

1.6.2.3. Réunion technique, Table ronde Communautaire et conférence préalable à l'audience

<u>Réunion technique</u>

La réunion technique, la Table ronde communautaire et la conférence pré-audience sur la proposition d'agrandissement ont eu lieu du 23 au 25 novembre 2022[21]. La réunion technique, tenue les 23 et 24 novembre 2022, a permis de rassembler les examinateurs techniques, le promoteur et le personnel de la Commission pour aborder les problèmes techniques liés à

[1919] CNER, *Rapport sommaire des séances d'information communautaires pour l'évaluation par la CNER de la proposition d'agrandissement de Mines Agnico Eagle limitée, lié au projet de mine d'or Meliadine, no. de référence 11MN034 de la CNER, 22 décembre 2022, no, de référence 342479 (version anglaise) et 343076 (Inuktitut) du Registre public.*

[20] CNER, *Rapport des séances d'informations communautaires du Nord de la Saskatchewan et du Manitoba pour l'évaluation de proposition d'agrandissement d'Agnico Eagle Limitée, liée au projet de mine d'or Meliadine,* no. de référence 11MN034 de la CNER, no. de référence 342699 (version anglaise) et 345062 (Inuktitut) du Registre public.

[21] La réunion technique a été menée conformément à la règle 18 des Règles de procédure de la CNER (3 septembre 2009)

l'addenda à l'EFRE. Elle a aussi permis aux participants d'obtenir des précisions/éclaircissements et/ou des solutions sur les sujets qui interpelaient les examinateurs ou encore sur les méthodologies, les analyses et les conclusions qu'ils contestaient dans l'addenda.

- Mines Agnico Eagle Limitée
- Nunavut Tunngavik Incorporated
- Kivalliq Inuit Association
- Gouvernement du Nunavut
- Gouvernement du Canada, représentés par les différents ministères coordonnés par le Bureau de gestion des projets nordiques :
    - Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
    - Environnement et Changement climatique Canada
    - Pêches et Océans Canada
    - Santé Canada
    - Ressources naturelles Canada
    - Transports Canada
- Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization
- Northlands Denesuline First Nation
- Sayisi Dene First Nation

Les détails des sujets discutés et des engagements pris pendant la réunion technique sont résumés dans le Rapport de décision de la conférence pré-audience.[22]

Table ronde communautaire et conférence préalable à l'audience

Les 24 et 25 novembre 2022, la présidente de la CNER et le personnel ont animé, à Rankin Inlet, la Table ronde communautaire et la conférence préalable à l'audience. La CNER avait invité jusqu'à trois (3) représentants de chacune des sept (7) collectivités potentiellement touchées de la région de Kivalliq, à savoir : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Naujaat et Whale Cove. Elle avait en outre invité un représentant communautaire de la Northlands Denesuline First Nation et un autre de la Sayisi Dene First Nation du Manitoba à participer à la Table ronde. Au total, 14 représentants des collectivités ont participé en présentiel. Ils ont pu formuler leurs commentaires pendant la Table ronde communautaire au même titre que les membres présents de la population. Le format oral des réunions permettait aux représentants communautaires d'écouter les présentations d'Agnico Eagle et de participer ensuite aux discussions conséquentes.

Les principaux commentaires formulés, les questions posées, les enjeux soulevés et les sujets discutés par les représentants communautaires et par les membres du public lors de la Table ronde

[22] CNER, Rapport de la décision de la conférence pré-audience pour la proposition d'agrandissement de Mines Agnico Eagle Limitée, liée au projet de mine d'or Meliadine, no. de référence 11MN034 de la CNER, 22 décembre 2022, no. de référence 343499 (version anglaise) et 343382 (Inuktitut) du Registre public.

communautaire et de la conférence pré-audience sont résumés dans le Rapport de décision de la conférence pré-audience de la CNER. **Error! Bookmark not defined.**

1.6.2.4. Audience publique

L'audience publique en présentiel, avec liaisons audio et vidéo, a eu lieu à Rankin Inlet du 12 au 20 septembre 2023. Elle incluait une visite du site et des séances techniques avec les intervenants inscrits ainsi qu'une Table ronde communautaire ciblée avec participation des représentants désignés et des membres de la population de Rankin Inlet.

Visite du site

Tel qu'autorisé par la règle 27.1 des Règles de procédure de la CNER, Agnico Eagle a organisé une visite du site de la mine d'or Meliadine pour aider la Commission, les parties prenantes et les représentants communautaires à mieux comprendre les changements suggérés par la proposition d'agrandissement. Cette visite avait pour but de comparer les modifications proposées par l'agrandissement aux activités préalablement approuvées par la Commission. Les participants ont pu mieux visualiser le projet en cours, les changements proposés et dégager une meilleure compréhension des programmes de surveillance et des initiatives d'atténuation.

Pour plus de détails sur la visite du site, se référer à l'0.

Séances techniques

Les séances techniques avaient pour but de faciliter les présentations ainsi que les questions des organismes de réglementation et des autres intervenants sur les sujets techniques afférant aux conclusions de l'addenda à l'EFRE du promoteur et de tous les documents supplémentaires reçus au cours de l'évaluation, en insistant sur les questions et préoccupations en suspens, soulevées dans les observations finales soumises par les parties prenantes à la CNER.

Les parties suivant ont participé aux séances de la réunion technique et y ont fait des présentations :

- Mines Agnico Eagle Limitée
- Nunavut Tunngavik Incorporated
- Kivalliq Inuit Association
- Gouvernement du Nunavut
- Gouvernement du Canada, représentés par les différents ministères coordonnés par le Bureau de gestion des projets nordiques :
    - Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
    - Environnement et Changement climatique Canada
    - Pêches et Océans Canada
    - Santé Canada
    - Ressources naturelles Canada
    - Transports Canada
- Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization
- Northlands Denesuline First Nation

- Sayisi Dene First Nation

.

Conformément aux pratiques normales de la Commission en ce qui a trait aux réunions en présentiel, la majorité des intervenants étaient présents à Rankin Inlet et ont pu faire leurs présentation en personne. Quelques représentants et experts qui n'avaient pu se rendre en personne, ont participé par liaison audio/vidéo, posant quelques questions et apportant des réponses complémentaires.

Table ronde communautaire

La Table ronde communautaire inhérente à ce dossier avait pour but de permettre à la Commission de mieux comprendre les points de vue, les perspectives et les connaissances de chaque collectivité sur la proposition de projet. Les membres de la collectivité apportent leurs connaissances communautaires et traditionnelles ainsi que le savoir de l' Inuit Qaujimajatuqangit si crucial pour le processus d'évaluation de la CNER. Invités à participer aux séances en présentiel, les représentants communautaires et les membres de la population ont pu formuler leurs commentaires, partager leurs connaissances et poser des questions sur la proposition. De plus, outre son ouverture à la population, la CNER avait demandé aux collectivités potentiellement touchées de déléguer jusqu'à trois (3) représentants aux tables rondes. Elle avait aussi encouragé la représentation de tous les groupes démographiques, notamment des chasseurs, les femmes, les jeunes et les Aînés, à l'audience publique.

Les collectivités suivantes ont été invitées à déléguer des représentants communautaires à l'audience publique pour qu'ils se prononcent au nom de leur collectivité :

- Rankin Inlet, Nunavut
- Arviat, Nunavut
- Baker Lake, Nunavut
- Chesterfield Inlet, Nunavut
- Coral Harbour, Nunavut
- Naujaat, Nunavut
- Whale Cove, Nunavut
- Lac Brochet, Manitoba
- Tadoule Lake, Manitoba
- Black Lake, Saskatchewan
- Fond du Lac, Saskatchewan
- Hatchet Lake, Saskatchewan

Pour la liste complète des participants, consulter le Compte-rendu des délibérations de la CNER à l'0.

1.6.3. Aide financière accordée aux participants pour l'évaluation

Administré par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), le Programme d'aide financière aux participants du Nord encourage une efficace participation publique aux évaluations des répercussions, effectuées par la CNER conformément à l'article 12, alinéa 12.8.2 de l'*Accord du Nunavut,* ainsi qu'aux dispositions pertinentes en matière de

réexamen de la *LATEPN* (article 112). Cette aide financière aux participants a été accordée pour l'évaluation de la proposition d'agrandissement et allouée par RCAANC aux candidats retenus suivants:

- Kivalliq Inuit Association;
- Northlands Denesuline First Nation; and
- Sayisi Dene First Nation.

La Commission a soutenu la gestion ministérielle de cette aide financière en distribuant l'avis public et le guide de demande. La Commission apprécie le soutien de RCAANC et du gouvernement fédéral avec ce programme d'aide financière aux participants en général et pour cette évaluation en particulier. La Commission reconnait en outre l'importance de ce programme pour les bénéficiaires, leur offrant ainsi une aide pour se préparer et pour participer efficacement à cette évaluation qu'ils doteront de leurs importantes contributions.

1.6.4. Régime de réglementation et régimes connexes en cours

Pendant cette évaluation, la Commission, le promoteur et les organismes de réglementation ont déterminé que les textes réglementaires suivants et les instruments juridiques pouvaient régir des activités et des composantes spécifiques inscrites dans la portée de la proposition d'agrandissement :

- *Loi sur les eaux navigables canadiennes, L.R.C 1985, ch-N-22;*
- *Loi sur les pêches, L.R.C. ch F-14*;
    - *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants, (DORS*/2002-222);
- *Loi sur les espèces en péril, L.C.*, S.C. 2002, ch. 29;
- *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs L.C. 1994, ch. 22*;
- *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, L.R.C. 1985, ch A-12*;
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, L.C. 1999, ch.33*
- *Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. T-7*;
- *Loi sur le Nunavut,* L.C. 1993, ch. 28;
    - *Règlement sur les lieux archéologiques et paléontologiques du Nunavut, (DORS*/2001-220);
- *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut (L.C.* 2002, ch. 10);
    - *Règlement sur les eaux du Nunavut* (DORS/2013-69);
- Bail de production KVPL11D01, Kivalliq Inuit Association;
- Permis d'exploitation de carrières KVCA07Q08 et KVCA11Q01, Kivalliq Inuit Association; et,
- Permis d'utilisation des eaux, de type A, 2AM-MEL1631, Office des eaux du Nunavut.

1.7 Processus de coordination CNER/OEN

Conformément à *l'Accord du Nunavut, la LATEPN et* la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*, L.C. 2002, ch.10, la CNER et l'Office des eaux du Nunavut (OEN) ont envisagé la possibilité de coordonner l'évaluation de la proposition d'agrandissement par la CNER et l'examen par l'OEN de la demande d'Agnico Eagle de modifier le permis d'utilisation des eaux de type « A » 2AM-MEL1631 (le permis d'utilisation des eaux) afin de traduire les changements prévus dans la proposition d'agrandissement. Agnico Eagle a demandé que l'évaluation de la proposition d'agrandissement par la CNER et l'examen des modifications au permis d'utilisation des eaux de l'OEN, soient le plus possible coordonnés.

En ce qui a trait à la coordination, même si l'OEN n'a commencé son traitement officiel de la demande de modification qu'à partir du 13 janvier 2023, date à laquelle Agnico Eagle lui a transmis son dossier afférent, le personnel technique de l'Office a assisté à la réunion technique, à la Table ronde communautaire et à la conférence préalable à l'audience de la CNER en novembre 2022 ainsi qu'à l'audience publique en septembre 2023. De plus, le Comité décisionnel de l'OEN pour la demande de modification a participé à la visite du site effectuée le 12 septembre dans le cadre de l'audience publique de la CNER.

Après la fermeture du 3 octobre 2023 du dossier Audience publique de la CNER pour la proposition d'agrandissement, l'OEN a organisé une réunion technique sur la demande de modification du permis d'utilisation des eaux, les 12 et 13 octobre à Rankin Inlet. L'OEN a repoussé les étapes suivantes du traitement de la demande de modification jusqu'à ce que la CNER ait terminé son évaluation de la proposition d'agrandissement et ait publié son Rapport et ses recommandations.

1.8 Compétence de la Commission pour procéder au réexamen

En procédant à un réexamen, la CNER demeure consciente que les objectifs fondamentaux de la Commission, applicables aux réexamens, lui imposent d'examiner la proposition d'agrandissement avec autant de rigueur qu'elle le ferait pour un examen préalable et même pour une totale évaluation environnementale. La CNER reconnait néanmoins que l'évaluation de propositions modifiant considérablement le projet préalablement approuvé doit être souple et traduire la portée et l'ampleur des changements requis.

En déterminant que l'évaluation des changements prévus dans la proposition « d'agrandissement de la Meliadine » devrait se traduire par un réexamen du certificat de projet no.006, la CNER a décidé que :

- Les activités décrites dans le projet d'agrandissement incluent l'expansion proposée du projet Meliadine préalablement approuvé, avec l'ajout à la Meliadine de sites miniers souterrains et l'infrastructure connexe. Par conséquent, un réexamen complet des modalités et conditions du certificat de projet no.006 permettra de mieux traiter la potentialité d'effets écosystémiques et socioéconomiques inhérents à ces changements. et

- Jusqu'à présent, la Commission n'a pas encore évalué les répercussions des activités et modifications de la proposition, lesquelles n'ont pas fait l'objet d'un examen technique complet par les parties prenantes et n'ont pas été approuvées par les organismes de réglementation.

Après avoir revu la description du projet présenté dans la "proposition d'agrandissement de la Meliadine", la Commission a estimé que les activités proposées *n*'étaient *pas* incluses dans la portée du projet de mine d'or préalablement approuvé. Néanmoins, les activités suggérées dans la proposition sont, outre les nouvelles composantes proposées à proximité de l'aire du projet Meliadine, des modifications des composantes du projet de mine d'or Meliadine déjà approuvé. Par conséquent, la Commission a estimé qu'en vertu de l'article 12 , alinéas*12.8.2(b) et 12.8.2(c) de l'Accord du Nunavut* et des alinéas *112(1)(b) et 112(1)(c)* de la *LATEPN*, (progrès techniques et contexte différent), un réexamen des modalités et conditions du certificat no.006 s'imposait pour évaluer les répercussions de la proposition d'agrandissement.

1.9 Questions de preuve

1.9.1. Le fardeau et la norme de la preuve

Lors de l'évaluation de la proposition d'agrandissement, il incombait au promoteur d'établir que ladite proposition était conforme aux objectifs de *l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada* (*l'Accord du Nunavut*) et ceux de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut,* L.C. 2013, ch.14, art.2 (*LATEPN*). Ce qui signifie que tout au long de l'évaluation de la Commission, il lui incombait de prouver que les néfastes effets écosystémiques prévus ou les effets socioéconomiques inhérents à la proposition d'agrandissement pouvaient être prévenus, atténués ou gérés :

- Si ledit agrandissement était réalisé conformément aux modalités et conditions et au programme de surveillance stipulés dans le certificat de projet no.006, modification 2, ou
- S'il était réalisé en vertu des modalités et conditions modifiées du certificat de projet et/ou des changements inhérents aux programmes de surveillance.

1.9.2. Le principe de précaution et la gestion adaptative

Comme c'est le cas pour toutes les évaluations qu'elle entreprend lorsque les données sont nettement lacunaires ou que les effets prévus sont carrément incertains, la Commission adopte et est guidée par le « principe de précaution ». Tel que stipulé dans les lignes directrices pour l'énoncé des répercussions (ER), et observé par Agnico Eagle lors de la préparation de l'addenda à l'EFRE pour la proposition d'agrandissement, ce concept s'énonce comme suit :

> *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement*. (Déclaration de Rio, CNUED 1992)

Cette approche a été appliquée lors de l'examen approfondi du projet initial de mine d'or Meliadine et lors des évaluations ultérieures de 2018 (proposition de rejet des effluents salins) et de 2020 (proposition de rejet des effluents salins – canalisations). Pendant l'évaluation de la proposition d'agrandissement, plusieurs intervenants et des représentants de la communauté ont signalé la considérable incertitude entourant l'ampleur, l'étendue et la durée des potentielles répercussions sur les caribous; ces répercussions seraient dues à l'intensification et à l'expansion de l'extraction minière ainsi qu'à la construction et à l'exploitation des éoliennes, alors qu'en même temps, les zones de velâge et de pos-velâge des caribous semblent se rapprocher de la mine.

En ce qui a trait au parc éolien, la Kivalliq Inuit Association a, lors de l'audience publique, ainsi résumé l'incertitude concernant les effets sur les caribous :

> *« Comme vous l'avez entendu, la plupart des expériences avec les parcs éoliens concernent les rennes domestiques qui en tant que troupeaux domestiqués, ont une relation différente avec les humains. Les Nenets et le peuple Sami ont une longue relation avec les rennes, qui par ricochet ont également une relation très différente avec les hommes. Mais les relations avec les caribous de la toundra qui verront un parc éolien pour la première fois, vont différer et ne seront absolument pas semblables.*[23]
>
> *Nous avons déjà entendu parler de l'incertitude relative aux distances de perception des éoliennes pour les caribous. Selon Agnico Eagle, pour les humains, les éoliennes seront visibles jusqu'à 12 km. Mais les caribous dont les yeux sont sur le côté de la tête, n'ont pas de vision frontale directe pour mesurer la distance et la grandeur d'un obstacle. Nous ignorons donc comment les caribous réaliseront la proximité et la grosseur des éoliennes car leur vision est si différente…*
>
> *Il a également été mentionné qu'ils ont une très bonne ouïe et dépendent énormément de leur odorat. D'autre part, ils créent leurs souvenirs en fonction de… leur type de déplacement, les chemins empruntés… Par conséquent, leur première expérience avec une nouveauté à laquelle ils seront exposés, sera de revenir à la base de leurs souvenirs et de leurs réactions subséquentes.*
>
> *Donc, c'est… il est très difficile pour nous qui n'avons pas cette expérience d'établir des seuils appropriés soit selon la taille de la harde soit selon le nombre de caribous ou les distances… et nous devons être très conscients de… et les Dene et les Inuits parlent du*

[23] Gunn, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, vol.4, 15 septembre 2023, page 531, lignes 14 à 22.

... du concept de leadership. Donc, quand les premiers caribous font face à quelque chose de nouveau dans leur horizon, la rigueur s'impose….et c'est très important.[24] »

La Kivalliq Inuit Association a conclu en disant…. *« Est-ce que le projet d'expansion se répercutera grandement sur les caribous Qamanirjuaq? Réponse prudente : ….sans mesures d'atténuation renforcées, les répercussions seront importantes[25]. ».*

Pendant l'évaluation, les autres parties intervenantes, notamment la Nunavut Tunngavik Incorporated, le gouvernement du Nunavut, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Sayisi Dene First Nation, Northlands Denesuline First Nation et l' Athabasca Denesųline NéNé Land Corporation (ADNLC) ont formulé de semblables inquiétudes.[26]

La Commission reconnaît que, très souvent, les données sont fortement lacunaires ou incertaines quant aux effets dénoncés lors d'évaluations de propositions impliquant des technologies, comme les éoliennes, qui ne sont pas couramment utilisées sur le territoire. Face à cette incertitude, la Commission s'attend à ce que le promoteur applique le principe de précaution et soit prêt à s'attaquer à l'incertitude entourant sa prévision des effets. Ce qui implique qu'il incombe à Agnico Eagle de prouver, à la satisfaction de la Commission, que malgré l'incertitude afférant à la potentialité d'effets du projet, il a établi des mesures visant à prévenir, atténuer ou renverser les possibles effets écosystémiques et socioéconomiques néfastes, inhérents à la proposition d'agrandissement.

La Commission s'attend en outre à ce que le plan de surveillance du promoteur soit suffisamment sensible pour dégager les effets du projet qui diffère des effets prévus dans l'addenda à l'EFRE. Et que de plus, au cas où de tels effets seraient identifiés, Agnico Eagle réagisse rapidement avec des mesures de gestion adaptative (comme les mesures d'atténuation améliorées) pour limiter les répercussions négatives.

Tel que résumé par Agnico Eagle lors de l'audience publique, le promoteur est convaincu que les mesures d'atténuation actuellement appliquées au projet de mine d'or Meliadine et qui seront améliorées pour la proposition d'agrandissement, suffiront à répondre aux exigences de l'approche de précaution à l'égard des caribous :

[24] Gunn, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, vol.4, 15 septembre 2023, page 532 à 533, lignes 23 à 26 et 1 à 19.
[25] Gunn, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, vol.4, 15 septembre 2023, page 535 à 536, lignes 23 à 26 et 1 à 2
[26] Se référer par exemple à P. Irngaut, Nunavut Tunngavik Incorporated, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, Transcription vol.8, 20 septembre 2023, page 1300 à 1302; N. Pudluk, gouvernement du Nunavut, N. Kaludjak, Transcription Vol. 8, 20 septembre, 2023, page 1313, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, Transcription vol4, 15 septembre 2023, page 466.

> *Agnico Eagle est convaincu que ses évaluations et ses mesures de surveillance et d'atténuation actuelles s'alignent avec le principe de précaution et incluent une gestion adaptative.*[27]
>
> *Selon la preuve fournie par Agnico Eagle, les mesures de protection des caribous sont efficaces et efficientes.*[28]
>
> *La Commission n'a reçu suffisamment de preuves pour que soient modifiées, par le biais des modalités et conditions, les mesures de protection ou les seuils des caribou. À notre avis, les mesures en vigueur assurent l'équilibre nécessaire et raisonnable des opérations minières dans le Nord avec les atténuations appropriées et réactives.*[29]

Toutefois, pendant l'audience publique, le gouvernement du Nunavut a recommandé que l'approche de précaution stipule que le promoteur améliore les mesures d'atténuation proposées pour le parc éolien :

> *Le gouvernement du Nunavut est préoccupé par le plan de gestion proposé pour le parc éolien. D'autres preuves sont requises pour établir la taille adéquate de la harde et les seuils déclencheurs de l'arrêt du parc éolien. Afin d'éviter les répercussions ou d'y réagir rapidement en cas de survenance, une approche de précaution devrait être appliquée aux mesures de surveillance et d'atténuation.*[30]

Pendant l'audience publique, les parties ont aussi indiqué que la Commission devrait appliquer l'approche de précaution pour évaluer la potentialité d'effets dans le contexte de toutes les composantes de la proposition d'agrandissement, et pas seulement du parc éolien. Tel que résumé par la Kivalliq Inuit Association dans ses conclusions finales lors de l'audience publique :

> *« Oui, les actuelles mesures d'atténuation du projet en vigueur fonctionnent au niveau opérationnel. Mais elles devraient être évaluées pour tenir compte des onze (11) années d'exploitation*

[27] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page 1355, lignes 19 à 22.
[28] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page 1357, lignes 13 à 14.
[29] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page. 1361, lignes 1à 6.
[30] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 5, 16 septembre 2023, page. 747, lignes 9 à 21.

supplémentaires proposées et du récent velâge sur un terrain plus proche de la mine.[31] »

Le gouvernement du Nunavut a également recommandé l'application de l'approche de précaution à la situation de la harde Qamanirjuaq et à la vulnérabilité particulière du caribou dans son interaction avec la mine :

« L'un des derniers grands troupeaux migrateurs est menacé et interagit de plus en plus avec l'infrastructure. Les périodes de mise bas et le post-velâge sont les plus sensibles et l'on constate que les caribous se rapprochent de plus en plus du site de la mine.[32] »

Tel que détaillé au paragraphe 5.1.1, la Commission a estimé qu'elle devrait appliquer une version hautement protectrice du principe de précaution à son évaluation des effets potentiels sur les caribous ainsi qu'à l'évaluation des mesures de gestion adaptative et d'atténuation proposées. Cette décision reflète l'incertitude accolée aux effets prévus sur les caribous ainsi que l'importance des caribous pour les Inuits, les Dene et les Denesuline de la région. La Commission a reconnu la situation précaire de la harde Qamanirjuaq[33] et a souligné que le caribou interagissait de plus en plus avec le site de la mine pendant les saisons les plus sensibles de mise bas et de post-velâge.

L'application d'une version plus rigoureuse du principe de précaution se traduit ainsi, tel que résumé ci-après par la Commission dans sa décision de 2016 de l'examen approfondi de la proposition de projet aurifère de Back River de la Sabina Gold &Silver Corp. :

Lorsque la Commission conclut qu'une norme plus rigoureuse du principe de précaution s'impose, elle exige des preuves des mesures positives et préventives qui seront appliquées pour s'assurer qu'en cas de risque sérieux de dégradation environnementale et de hauts niveaux d'incertitude, les mesures proposées pour limiter ou atténuer les possibles effets néfastes seront nettement protectrices et n'exigeront aucune preuve d'impact avant d'être déclenchées. Dans de tels cas, en appliquant l'approche de précaution, le promoteur devra intégrer une « marge de sécurité » dans les mesures de surveillance et d'atténuation; de plus, cette approche exige que les réponses adaptatives aux répercussions néfastes éventuelles soient proportionnelles aux risques (à savoir, plus le risque d'importants effets néfastes est élevé, plus les mesures de prévention requises seront intenses, plus la surveillance sera rigoureuse et plus le

[31] J. Katz, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page. 1308, lignes 23 à 26.
[32] N. Pudlak, Gouvernement du Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page. 13016, lignes 12 à 16.
[33] La Commission a déclaré qu'en 2016, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avait classé les caribous de la toundra, y compris la harde Qamanirjuaq, d'espèces menacées.

déclenchement de la mise en vigueur de mesures d'atténuation sera protecteur et conçu pour éviter les répercussions et non pas simplement pour réagir après-coup aux répercussions.)[34]

1.9.3. Inuit Qaujimajatuqangit et savoir autochtone

Tel qu'indiqué dans les Lignes directrices pour l'Énoncé des répercussions environnementales (ERE) du projet aurifère Meliadine, dans les précédentes décisions de la Commission et traduisant les exigences minimales prescrites à l'article 12, alinéa 12.5.2 de *l'Accord du Nunavut* et au paragraphe 101(3) de la *LATEPN*, l'incorporation de l'Inuit Qaujimajatuqangi, du savoir local et communautaire et des connaissances écologiques (traditionnelles et contemporaines), ancrés dans le quotidien des Inuits et représentant l'expérience acquise pendant des milliers d'années de contact humain direct avec l'environnement, cette incorporation donc est au cœur même des évaluations de la Commission. L'évaluation a également été instruite par le savoir autochtone[35] qu'ont transmis les participants d'Athabasca Denesuline du Nord de la Saskatchewan ainsi que par les Dene et les Northlands Denesuline du Nord du Manitoba.

Le promoteur a dû aussi intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit dans son évaluation de la proposition d'agrandissement. Outre l'Inuit Qaujimajatuqangit transmis dans le cadre de l'évaluation de la proposition d'agrandissement par Agnico Eagle, l'Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone ont été librement partagés avec la Commission à certains moments de la Table ronde communautaire de la conférence préalable à l'audience et de l'audience, dans les questions et réponses des intervenants communautaires, des représentants de la collectivité, des Aînés, des chasseurs et piégeurs inuits et des membres intéressés du public qui ont participé en présentiel aux procédures de Rankin Inlet ainsi qu'aux rencontres publiques, (paragraphe 0). La CNER a bénéficié de l'Inuit Qaujimajatuqangit et du savoir autochtone incorporés dans la proposition d'agrandissement et transmis aux participants lors de l'évaluation. Comme l'a exprimé la Commission à maintes reprises, l'Inuit Qaujimajatuqangit, le savoir autochtone et les connaissances communautaires ont joué un rôle primordial dans son évaluation de la proposition d'agrandissement.

Lors de la Table ronde communautaire de l'audience publique tenue à Rankin Inlet les 18 et 19 septembre 2003, la Commission a souligné que l' Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone avaient été partagés sur :

- Les récents changements dans les déplacements, la migration, l'abondance et la santé des caribous;

[34] No. de référence 12MN036 de la CNER, *Rapport de l'audience publique pour le projet aurifère de Back River*, de la Sabina Gold & Silver Corp, 15 juin 2016, page 50.

[35] Défini par la Commission comme étant « l'ensemble des connaissances, des observations et des conceptions accumulées sur l'environnement ainsi que des relations des êtres vivant les uns avec les autres et avec l'environnement, enracinées dans le mode de vie des peuples autochtones. ».

- L'importance cruciale des caribous pour la subsistance, la santé et la survie culturelle des collectivités inuites et autochtones du Nord de la Saskatchewan et du Nord du Manitoba;
- Les inquiétudes concernant la qualité de l'eau douce du lac Meliadine et des sources d'eau environnantes; et
- Les modifications vécues par les poissons en matière de santé et d'abondance.[36]

Il a été reconnu qu'Agnico Eagle avait été sensible à ce savoir et avait modifié la proposition d'agrandissement pour y traduire les connaissances et les préoccupations de l'Inuit Advisory Committee du projet aurifère Meliadine et de ce fait, avait alors supprimé la bande d'atterrissage de la portée de la proposition pendant son évaluation. Mais lors de l'audience publique, plusieurs participants ont exhorté Agnico Eagle à s'assurer que les Inuits occupent un rôle beaucoup plus central dans la surveillance communautaire, qu'ils soient habilités à effectuer leurs propres recherches instruites par l'Inuit Qaujimajatuqangit et à en communiquer les résultats aux collectivités de manière transparente (par ex. : en publiant les procès-verbaux, en organisant des Portes ouvertes, etc.). Ils ont souligné que puisque plusieurs groupes n'avaient été que récemment créés, comme le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre, ils n'étaient pas certains que ces groupes de travail seraient d'excellentes courroies de transmission de l' Inuit Qaujimajatuqangit et du savoir autochtone appliqués par Agnico Eagle pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion adaptative, des programmes de surveillance et d'atténuation pour le projet aurifère Meliadine et pour la proposition d'agrandissement.

2 Résumé de l'évaluation du promoteur de la proposition d'agrandissement de la Meliadine [37]

2.1 Description du projet

Tel que détaillé davantage au paragraphe 1.4 de ce rapport, la proposition de projet "Agrandissement de la Meliadine" (Expansion de la Meliadine) suggère des changements à la mine aurifère approuvée en prolongeant de 11 ans la durée de vie de la mine ainsi qu'en incluant une mine souterraine avec infrastructure connexe aux gisements Pump, F Zone et Discovery (incluant des bassins de stockage des effluents salins et une canalisation à partir du site Discovery). La proposition prévoit également la création d'un nouveau portail avec infrastructure afférente dans l'aire minière de Tiriganiaq-Wolf, la construction et l'exploitation d'un parc éolien, l'utilisation de carrières et de bancs d'emprunts supplémentaires, des modifications à l'infrastructure de gestion du carburant, de l'eau et des déchets. L'infrastructure approuvée, comme le camp, l'usine de traitement, les infrastructures de gestion de l'eau, la centrale électrique, l'installation de stockage des résidus miniers, la RPTT, les arrivées d'eau douce, et les installations de traitement continuera à être utilisée pendant les onze années supplémentaires. Aucun

[36] Pour plus de détails, se référer au paragraphe 0 et au Tableau 22: Résumé des principaux enjeux soulevés par les membres du public et les représentants communautaires lors de l'audience publique (12 au 20 septembre 2023) .

[37] Sauf indication contraire, ce paragraphe est résumé dans *l'Addenda d'Agnico Eagle à l'Énoncé final des répercussions environnementales de l'agrandissement de la Meliadine*; No. de référence 338741 du registre public.

changement n'a été proposé pour les installations de Rankin Inlet. Avec les 11 années de prolongation, l'exploitation manière se poursuivrait jusqu'en 2024; la fermeture aurait lieu de 2044 à 2050 et la phase postérieure à la fermeture serait de 2051 à 2060. Des alternatives ont également été proposées dans le cadre de cet agrandissement, notamment l'utilisation de fosses épuisées pour le stockage des résidus miniers et des stériles. Agnico Eagle a demandé que la phase initiale de construction de l'expansion de la Meliadine commence en 2024, dès réception des permis et des approbations.

2.1.1. Nécessité du projet de modification

Tel que décrit par Agnico Eagle dans l'addenda à l'EFRE, la construction de la mine Meliadine a commencé en 2016 et l'exploitation commerciale en 2019. En tenant compte des enseignements tirés de la construction et des premières années d'exploitation, les évaluations des ressources et du projet ont été affinées. Parallèlement, Agnico Eagle avait constaté que les ressources continuaient à être prospectées par des activités d'exploration et des études géologiques soutenues. Agnico Eagle a en outre constaté que ces expansions économiques, principalement souterraines, permettraient de prolonger la durée de vie (DVM) de la mine du projet Meliadine. Parmi les autres composantes proposées pour l'expansion de la Meliadine, notons un parc éolien qui aiderait le promoteur à satisfaire les exigences de la modalité et condition no.9 (M/C) du certificat de projet no. 006, à savoir, adopter une approche proactive pour limiter les émissions de gaz à effet de serre pendant la vie de la Meliadine et élaborer un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (EGES). Pendant l'audience publique, Agnico Eagle a indiqué que le parc éolien proposé « *remplacerait jusqu'à 30 pour cent du volume d'énergie généré par diesel* » sur le site de la mine et aiderait Agnico Eagle à réaliser son objectif de réduire d'ici 2030, 30% de ses EGES sur le site de la Meliadine et de devenir carboneutre d'ici 2050.[38]

Agnico Eagle a déclaré que le prolongation de la durée de vie de la mine soutiendrait la réalisation de sa vision et contribuerait à l'atteinte des objectifs de *l'Accord du Nunavut*. Les Inuits de la région de Kivalliq bénéficieraient des retombées de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI), d'emplois locaux et de possibilités d'affaires. Prolonger la DVM garantirait une stabilité des emplois locaux et les possibilités d'affaires seraient offertes pendant onze années de plus. Agnico Eagle a l'intention de maximiser les possibilités d'emplois grâce à la DVM.

2.1.2. Phases du projet

La construction initiale de l'agrandissement de la Meliadine commencerait en 2024, dès réception des permis et approbations. Elle se poursuivrait tout au long de la phase d'exploitation pour assurer l'extraction de nouveaux gisements. La durée de vie de la Meliadine se terminera en 2032. Avec la proposition d'expansion, Agnico Eagle a prévu de prolonger la DVM (à savoir la phase

[38] Se référer aux conclusions finales d'Agnico Eagle. M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, dossier no. 11MN034, volume 8, 20 septembre 2023, page. 1352, lignes 3 à 8.

d'exploitation) jusqu'en 2043. Agnico Eagle poursuivrait ses activités d'exploration dans le but de prolonger la durée de la mine au-delà de 2043.

La fermeture durerait sept (7) ans car les fosses seraient renoyées de 2044 à 2050. Agnico Eagle tient à souligner que, tel que précisé dans l'EFRE de 2014, la suppression ou la démolition des bâtiments et de l'infrastructure surviendraient à la fin de la phase d'exploitation et seraient donc effectuées aux cours des deux premières années du déclassement. Les travaux de remise en état seraient terminés 3 à 4 ans après la fermeture. Le remplissage des fosses avec de l'eau se prolongerait jusqu'à la fin de la phase de fermeture. Pendant la fermeture, toute l'eau saline serait pompée vers la partie souterraine. L'eau de contact de surface, les eaux de ruissellement locales et les précipitations seraient stockées dans des fosses épuisées pour intensifier le remplissage. Le renoyage actif serait effectué avec de l'eau pompée du lac Meliadine. Pendant cette phase, aucun rejet ne serait effectué dans le lac Meliadine ou le port Itivia.

La phase post-fermeture commencerait dès que les fosses inondées seraient reconnectées au milieu environnant. Elle durerait 10 ans, de 2051 à 2060.

2.2 Résumé des changements potentiels aux effets écosystémiques

Par le biais d'analyses des voies critiques, Agnico Eagle a examiné les répercussions de la proposition d'agrandissement sur l'environnement écosystémique et a évalué les effets potentiels (incluant les effets cumulatifs) des activités proposées en sus de l'exploitation du projet aurifère Meliadine, préalablement approuvé (et tel que modifié par la proposition sur les effluents salins (paragraphe 1.3.2) et la proposition de canalisation, (paragraphe 0). Pour évaluer les effets potentiels des activités proposées sur l'environnement terrestre et le milieu marin, le promoteur a sélectionné des composantes valorisées de l'écosystème (CVE) en fonction de leur rôle dans l'écosystème et de la valeur que leur ont accordé les personnes aux fins d'utilisation traditionnelle et culturelles, le cas échéant. En raison des préoccupations soulevées par les membres de la communauté lors des réunions publiques ou lors du partage de l' Inuit Qaujimajatuqangit et des connaissances communautaires et traditionnelles, plusieurs interactions entre les CVE et les activités proposées du projet ont été reprises dans l'évaluation.

L'évaluation d'Agnico Eagle a permis d'identifier plusieurs voies critiques fondamentales dans lesquelles les activités proposées pourraient déclencher des effets. Mais le promoteur a conclu que de tels effets dans les voies critiques principales seraient négligeables et sans importance.

Un résumé des prévisions de répercussions et de la détermination de leur importance, dévoilées par Agnico Eagle dans l'addenda à l'EFRE pour les CVE applicables, est présenté au Tableau 3; les changements indiqués dans le tableau sont les changements prévus par Agnico Eagle par rapport à ceux que la CNER avait préalablement évalués.[39]

[39] Sauf indication contraire, ce paragraphe est résumé dans *l'Addenda d'Agnico Eagle à l'Énoncé final des répercussions environnementales de l'agrandissement de la Meliadine*; No. de référence 338741 du registre public.

Tableau 3: Résumé des changements écosystémiques prévus par Agnico Eagle dans les interactions du projet et facteurs relatifs à leur importance

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Environnement atmosphérique		
Qualité de l'air *Pas de changement*	▪ Aucun effet, autres que ceux dégagés dans l'évaluation de l'EFRE de 2014, ne devrait découler des activités du projet proposé car le taux d'extraction minière prévu sera le même pour l'agrandissement de la Meliadine. Le tonnage total des roches déplacées pendant la durée de vie de la mine sera inférieur à celui prévu dans l'EFRE de 2014, à cause d'un plan minier perfectionné. ▪ Le parc éolien réduira les émissions de dioxyde d'azote (NO_2) et de dioxyde de soufre (SO_2). Les émissions prévues sur le site de la mine seront inférieures aux NCQAA pour 2020 et 2025. Les mesures de surveillance et d'atténuation préconisées dans l'EFRE de 2014 seront poursuivies pour l'agrandissement de la Meliadine.	▪ Les émissions de gaz d'échappement des véhicules non routiers seront gérées par l'achat et l'utilisation d'équipement répondant aux normes d'émission de Groupe 3. ▪ L'utilisation d'explosifs à faibles émissions, comme l'émulsion, sera encore privilégiée. ▪ Les limites de vitesse et les dépoussiérants (eau et chlorure de calcium) continueront à être utilisés lorsque requis pour réduire les émissions de poussière. ▪ Les émissions de gaz d'échappement des véhicules non routiers seront gérées par un entretien régulier et de routine. ▪ Installation d'un Incinérateur se conformant aux normes de la *Loi sur la protection de l'environnement au Nunavut* pour la dioxine et les furannes.
Gaz à effet de serre et changement climatique *Changement positif*	▪ Les effets sont censés être positifs comparativement à ceux évalués dans l'EFRE de 2014 et ce, grâce à l'installation des onze (11) éoliennes qui engendreront une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre de la mine Meliadine.	

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Bruit *Aucun changement*	▪ Aucun effet, autres que ceux dégagés dans l'évaluation de l'EFRE de 2014, ne devrait découler des activités du projet proposé dans la même empreinte physique. ▪ Les éoliennes produiront du bruit pendant leur exploitation. Ce bruit se propagera dans le milieu environnant où il pourra avoir des effets résiduels sur les points de réception du bruit et sur les espèces sauvages.	▪ Système de contrôle du bruit de l'équipement et entretien régulier. ▪ Le bruit de l'exploitation du parc éolien sera surveillé. Les éoliennes seront installées loin des cabanes existantes et du camp Meliadine. Les pales des éoliennes seront équipées d'un bord de fuite dentelé pour réduire les émissions de bruit. ▪ Meilleures pratiques de gestion du bruit pour contrôler les émissions de bruit des véhicules se déplaçant le long de la RPTT.
Environnement terrestre		
Pergélisol et terrain de pergélisol *Aucun changement*	▪ L'empreinte physique proposée de la plupart des infrastructures de la Meliadine est analogue à celle évaluée dans l'EFRE de 2014. ▪ Aucune potentialité d'effets dus aux activités proposées dans le projet.	▪ Les mesures existantes de surveillance et de suivi appliquées pendant la construction et l'exploitation seront maintenues et poursuivies avec l'expansion de la Meliadine.
Sol et terrain *Aucun changement*	Possibilité de mineures répercussions résultant de: ▪ L'altération physique due aux travaux de terrassement, à la construction et à la perturbation du sol. ▪ Comparativement à l'évaluation initiale de 2014, aucun effet supplémentaire n'est prévu à cause de l'agrandissement proposé de la Meliadine car les conditions existantes du sol et des terrains continueront à limitées à l'aire totale indiquée dans l'EFRE 2014.	▪ La M/C no.13 du certificat de projet no.006 devrait suffire pour protéger et le sol et le terrain et atténuer les répercussions liées à l'agrandissement de la Meliadine.

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Végétation *Changement: effets mineurs, négligeables*	▪ La perte ou l'altération physique de la végétation de l'empreinte physique de l'agrandissement de la Meliadine, aura un impact sur l'habitat disponible des espèces sauvages.	▪ Mises à jour du PGSET pour inclure les mesures de surveillance et d'atténuation afférentes à l'infrastructure de l'agrandissement de la Meliadine. ▪ Mise en vigueur de nouveaux plans de gestion et de mises à jour aux plans de gestion existants. ▪ Le suivi de la surveillance de la végétation lors l'expansion de la Meliadine doit être effectué conformément à la surveillance de la perte d'habitat et de végétation régulière, menée dans le cadre du PGSET.

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Espèces sauvages terrestres *Changement; minor impact*	Répercussions potentielles sur les espèces sauvages terrestres dues à : ▪ La perte directe et la fragmentation de l'habitat faunique dues à l'empreinte physique de l'agrandissement de la Meliadine. ▪ La perturbation sensorielle qui pourrait modifier le nombre de différents habitats de qualité et altérer les déplacements et les comportements. ▪ La perturbation ou la modification des routes migratoires à cause de la présence de la mine ou des activités minières. ▪ Les changements permanents dans l'habitat faunique suite à la fermeture du site de la mine et de l'infrastructure connexe. ▪ En raison de la petite empreinte physique de l'agrandissement de la Meliadine et de toutes les caractéristiques conceptuelles environnementales, la perte directe supplémentaire de l'habitat faunique dû à l'agrandissement de la Meliadine est faible ou négligeable.	▪ Adhésion aux plans de gestion et d'atténuation pour l'agrandissement de la Meliadine, tel que souligné dans le Plan de gestion de la poussière, la fermeture conceptuelle et la remise en état, le Plan de réduction et de surveillance du bruit, le plan de gestion des routes, le plan de protection de la faune et d'intervention et le Plan de gestion du parc éolien (*nouveau).* ▪ Construction et aménagement des routes aussi étroites que possible afin de réduire l'éventuelle obstruction ou perturbation des déplacements des espèces sauvages. ▪ Aménagement compact de l'infrastructure minière pour limiter l'empreinte physique et utiliser la mine souterraine au lieu de la fosse à ciel ouvert. ▪ Les plateformes des éoliennes sont conçues pour être compactes afin de réduire l'empreinte globale du parc et les pales des éoliennes seront équipées de bords de fuite dentelés pour réduire les émissions de bruit. ▪ Mettre en vigueur un Plan de fermeture de la mine et de remise en état. ▪ Connections hydrauliques à l'environnement récepteur naturel qui sera rétabli lorsque l'eau sera conforme aux lignes directrices sur la qualité de l'eau pour pouvoir être rejetée sans traitement supplémentaire.

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Oiseaux et habitat des oiseaux *Aucun changement important*	Possibilité de mineures répercussions résultant de: ▪ La perte directe et la fragmentation de l'habitat des oiseaux dues à l'empreinte physique de l'expansion de la Meliadine. ▪ Les changements permanents à l'habitat des oiseaux suite à la fermeture du site de la mine et de l'infrastructure connexe. ▪ La perturbation sensorielle peut modifier le nombre de différents habitats de qualité ainsi qu'altérer les déplacements et les comportements des oiseaux (répartition). ▪ Collision avec les éoliennes provoquant des blessures ou la mortalité d'oiseaux individuels, ce qui peut affecter la taille de cette population.	▪ Respect de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et autres lois ou conformité aux plans de gestion et de surveillance. ▪ Aménagement compact de l'infrastructure pour réduire l'empreinte physique globale. ▪ L'empreinte physique du parc éolien chevauchera les perturbations existantes dans la mesure du possible. Utiliser le plus possible les routes existantes pour minimiser l'empreinte physique du parc éolien. ▪ Actualiser le programme de surveillance pour y inclure un programme de surveillance de la mortalité d'oiseaux au parc éolien. ▪ Concevoir des routes aussi étroites que possible tout en maintenant des pratiques sécuritaires de construction et d'exploitation et en répondant aux exigences légales. ▪ Utiliser les données de surveillance préalables et la recherche continue de l'Arctic Raptor Group pour déterminer l'emplacement des nids des oiseaux de proie dans la ZER. ▪ Mettre en vigueur un plan conceptuel de fermeture et de remise ne état.
Environnement d'eau douce		
Hydrogéologie et qualité de l'eau souterraine *Aucun changement*	▪ Les changements en hydrogéologie et sur la quantité et la qualité de l'eau souterraine ne peuvent être évalués qu'en tenant compte de leur capacité de provoquer des changements sur les composantes valorisées avec critères d'évaluation. Par conséquent, aucune prévision d'impact n'a été effectuée pour l'hydrogéologie ni pour la quantité et la qualité de l'eau souterraine.	

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Hydrologie (incluant la qualité de l'eau) *Aucun changement*	▪ L'empreinte de l'agrandissement de la Meliadine pourrait physiquement altérer les bassins versants et les modes de drainage; elle pourrait modifier les débits et les niveaux d'eau en aval et affecter la qualité de l'eau, les poissons et leur habitat. L'assèchement des plans d'eau peut modifier les débits, les niveaux d'eau et la stabilité des canaux/berges des plans d'eau récepteurs et en aval. ▪ Aucun effet, autres que ceux dégagés dans l'évaluation de l'EFRE de 2014, car les activités proposées se situent dans la même empreinte physique; mais on s'attend à un changement en ce qui a trait à la durée des effets préalablement évalués.	▪ Adhésion aux plans de gestion et d'atténuation pour l'agrandissement de la Meliadine, tel que stipulé dans le Plan de gestion adaptative, le programme de surveillance des effets aquatiques, le plan de protection et de gestion environnementale, le Plan de surveillance des rejets dans l'océan, le plan de gestion des routes et le plan de gestion de l'eau.
Qualité de l'eau de surface et des sédiments *Aucun changement*	De possibles incidences mineures pourraient survenir des : ▪ Changements dans la qualité de l'eau et des sédiments à cause du rejet des effluents (exploitation). ▪ Changements dans la qualité de l'eau et des sédiments à cause des altérations physiques subies par les bassins versants, le dessèchement des plan d'eau, les émissions de poussière et atmosphériques (construction, exploitation, fermeture) et développement de lacs de fosses (fermeture et post-fermeture).	▪ Respect de *la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et autres lois ou conformité aux plans de gestion et de surveillance. ▪ Adhésion aux meilleures pratiques de gestion pour minimiser la poussière éphémère. ▪ Les émissions de gaz d'échappement des véhicules non routiers seront gérées par une maintenance régulière et de routine des véhicules. ▪ Construire des routes aussi étroites que possible tout en assurant la sécurité de la construction et des pratiques d'utilisation et en se conformant aux exigences légales. ▪ Mettre en vigueur un Plan conceptuel de fermeture et de remise en état.

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Poissons et habitat des poissons *Changement négligeable*	De possibles incidences mineures pourraient survenir : ▪ Des changements dans la configuration des bassins versants et des trajets d'écoulement des eaux de l'empreinte physique du projet d'agrandissement de la Meliadine pourraient affecter la qualité de l'eau en aval (par ex : métaux) dans de petits lacs et courants et affecter également la santé aquatique et la qualité de l'habitat des poissons. ▪ Des modifications des modes de drainage, des débits et des niveaux d'eau dues à la suppression des plans d'eau et à la modification des bassins versants et des modes de drainage. ▪ De la perte de l'habitat des poisons aux traverses des routes qui pourrait affecter la quantité d'habitats ainsi que l'abondance et la répartition des poissons. ▪ Des changements de la qualité de l'eau et des sédiments dus aux altérations physiques des bassins versants, des émissions de poussière et atmosphériques affectant la santé des poissons et la qualité de leur habitat. ▪ La proposition d'expansion de la mine Meliadine modifiera la durée des effets précédemment évalués et l'hydrologie à long terme des sous-bassins de la zone d'étude locale.	▪ Respect de la Loi sur les pêches et autres lois pertinentes ou adhésion aux plans de gestion et de surveillance. Adherence to Fisheries Act and other relevant legislation, or management and monitoring plans. ▪ Les effets sur les poissons et leur habitat seront réduits grâce aux mesures d'atténuation et aux caractéristiques de conception environnementale prévues dans le plan conceptuel de compensation pour les poissons.
Milieu marin		

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Poissons marins et leur habitat (y compris les invertébrés benthiques) *Changement négligeable*	▪ Les activités de l'expansion de la Meliadine sont jugées négligeables puisque l'infrastructure et les activités de navigation sont les mêmes que ceux préalablement évalués. Seule la durée de l'exploitation changera.	▪ Respect des principes de la Convention MARPOL et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et autres lois pertinentes ou adhésion aux plans de gestion et de surveillance. ▪ Adhésion au Plan de gestion de la navigation, au Plan de gestion des risques et d'intervention d'urgence et au Plan et au Plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures.
Qualité de l'eau de mer et des sédiments marins *Changement négligeable*	▪ Les activités de l'expansion de la Meliadine sont jugées négligeables puisque l'infrastructure et les activités de navigation sont les mêmes que ceux préalablement évalués. Ne changera en fait que la durée de exploitation.	▪ Respect des principes de la Convention MARPOL et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et autres lois pertinentes ou adhésion aux plans de gestion et de surveillance. ▪ Adhésion au Plan de gestion de la navigation, au Plan de gestion des risques et d'intervention d'urgence et au Plan et au Plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures.
Oiseaux de mer et mammifères marins *Changement négligeable*	▪ Les activités de l'expansion de la Meliadine sont jugées négligeables puisque l'infrastructure et les activités de navigation sont les mêmes que ceux préalablement évalués. Ne changera en fait que la durée de exploitation.	▪ Respect des principes de la Convention MARPOL et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et autres lois pertinentes ou adhésion aux plans de gestion et de surveillance. ▪ Adhésion au Plan de gestion des risques et d'intervention d'urgence, au Plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures, au Plan d'urgence contre la pollution par hydrocarbures à bord des navires et au Plan de gestion de la navigation. ▪ .

De nouvelles voies critiques liées au parc éolien et à la bande d'atterrissage ont été identifiées pour trois CVE (à savoir, la qualité de l'air, le bruit et les oiseaux terrestres). En revanche, aucune nouvelle voie critique n'a été identifiée pour les autres CVE. Toutefois, les résultats des évaluations des effets ont été actualisés pour le projet d'expansion de la Meliadine. Dans l'ensemble, Agnico Eagle a conclu que les activités d'expansion de la Meliadine ne représentaient qu'un changement négligeable par rapport aux activités évaluées et approuvées pour l'EFRE 2014 et pour les addenda 2018 et 2020 à l'EFRE.

2.2.1 Qualité de l'air

Les activités du projet d'expansion de la Meliadine provoqueraient des rejets atmosphériques qui pourraient entrainer des changements dans les concentrations et les taux des dépôts atmosphériques. La combustion de carburant provoquera des émissions atmosphériques, susceptibles de contribuer aux émissions territoriales et nationales de gaz à effet de serre. Le parc éolien réduirait la combustion de diesel, entrainant de ce fait une réduction proportionnelle de contaminants atmosphériques courants, liés à la combustion de diesel, ce qui a été considéré comme un effet positif. Il a d'autre part été noté que les émissions prévues du site de la mine sont, pour les seuils de NO_2 et de SO_2 dans les limites de la zone d'étude du site, inférieures aux normes canadiennes 2020 et 2025 de la qualité de l'air ambiant (NCQAA). L'évaluation de la qualité de l'air pour le projet d'agrandissement de la Meliadine a permis de conclure qu'aucun changement n'était prévu pour les émissions de particules et de poussière et que les effets de cet agrandissement sur la qualité de l'air étaient jugés non importants.

2.2.2. Bruit

La perte indirecte d'habitat due à la perturbation sensorielle (comme le bruit et les déplacements) devrait s'étendre aux delà de l'empreinte physique et se répercuter négativement au niveau régional. Les émissions de bruit de l'équipement mobile, de l'équipement stationnaire et du dynamitage auront le potentiel d'accroitre les niveaux sonores ambiants. De plus, le bruit émis par les éoliennes pendant leur exploitation se propagera dans le milieu environnant et pourrait avoir des effets résiduels aux points de réception du bruit et sur les espèces sauvages. Selon l'évaluation, la modification progressive maximale prévue pour les niveaux sonores devrait être faible au niveau des récepteurs et les possibles effets de l'agrandissement de la Meliadine sur les niveaux sonores devraient être sans importance.

2.2.3 Faune terrestre, oiseaux compris

Il a été noté que les changements directs et indirects de la proposition d'agrandissement sur l'habitat préféré pourraient affecter la taille des populations de caribous et des loup ainsi que leur répartition et ce, à cause de déplacements altérés et de comportement d'évitement. Agnico Eagle a indiqué que, compte tenu de l'empreinte relativement faible de l'expansion de la Meliadine et de toutes les caractéristiques de conception environnementale et des mesures d'atténuation, la perte directe supplémentaire d'habitat faunique due à l'agrandissement de la Meliadine devrait être locale

en termes géographiques et négligeable quant à son ampleur. Les répercussions de la perturbation sensorielle se manifesteraient continuellement pendant toute la durée de vie de la mine mais, selon les prévisions, elles devraient s'inverser après la fermeture (à savoir à moyen terme) lorsque les activités, le bruit et la poussière auraient disparu. En raison de la faible augmentation de la perte indirecte d'habitat due à l'expansion de la mine Meliadine et aux mesures de protection et d'atténuation de l'environnement, la perte indirecte supplémentaire d'habitat faunique que provoquerait l'agrandissement de la Meliadine serait négligeable et géographiquement locale.

La mine Meliadine et le projet d'agrandissement peuvent interagir avec les déplacements post-vêlage de la harde Qamanirjuaq. Dans le projet d'agrandissement de la Meliadine, un nombre limité de sentiers chevauche le parc éolien proposé. La configuration de l'expansion de la Meliadine est censée permettre le passage des caribous autour de l'infrastructure proposée lors de l'application des mesures d'atténuation des perturbations dans ces zones. L'empreinte physique de l'agrandissement sera compacte (à savoir que les routes et l'infrastructure ne s'étendent pas au-delà des aires du développement actuel). D'autres mesures d'atténuation liées aux routes incluent des concepts à forme compacte, l'évitement de l'accumulation de bancs de neige en hiver, l'application des limites de vitesse et le droit de passage immédiat aux espèces sauvages pour toutes les routes. En raison des faibles changements progressifs dans la perte directe d'habitat dus à l'expansion de Meliadine et en raison de la possible récupération des habitats, la perte progressive d'habitat permanent pour la faune est jugée négligeable.

Agnico Eagle a identifié pour les oiseaux et leur habitat, une nouvelle voie critique liée à l'agrandissement de la Meliadine. Cette voie est afférente au parc éolien proposé et aux possibles collisions des oiseaux avec les éoliennes, entrainant les blessures ou la mortalité des oiseaux. Les estimés de mortalité des oiseaux par collision avec les éoliennes sont jugés circonspects. Les taux de mortalité des oiseaux liés à l'agrandissement de la Meliadine devraient s'apparenter à ceux du parc éolien de la mine Diavik et être inférieurs aux estimations pancanadiennes rapportées. Agnico Eagle a déclaré que les effets progressifs ne devraient pas être trop importants pour chaque voie critique liée à toutes les VEC des oiseaux. Les conclusions relatives à l'importance demeurent donc inchangées depuis l'EFRE de 2014.

2.3 Résumé des changements potentiels aux effets socio-économiques

Agnico Eagle a évalué les répercussions des composantes et activités inhérentes à la proposition d'agrandissement sur les composantes valorisées socio-économiques (CVSE) identifiées lors de l'analyse des voies critiques. Le promoteur a conclu que dans l'ensemble, les répercussions des activités proposées sur l'environnement socio-économique seraient fortement négligeables.

Le résumé des prévisions de répercussions et de la détermination de leur importance, dévoilées par Agnico Eagle dans l'addenda à l'EFRE pour les CSEV applicables et identifiées pour l'évaluation, est présenté au Tableau 4; les changements prévus sont basés sur les évaluations précédentes de la

CNER.[40] L'addenda à l'EFRE du promoteur pour la proposition d'agrandissement n'a pas mis en évidence de plan de gestion et de surveillance spécifiques concernant l'environnement socio-économique. Aux fins de l'évaluation de la Commission, les mesures de surveillance et d'atténuation applicables répertoriées dans l'évaluation des effets par le promoteur, sont résumées dans ce tableau.

[40] Sauf indication contraire, ce paragraphe est résumé dans *l'Addenda d'Agnico Eagle à l'Énoncé final des répercussions environnementales de l'agrandissement de la Meliadine*; No. de référence 338741 du registre public.

Tableau 4: : Résumé des changements socio-économiques prévus par Agnico Eagle dans les interactions du projet et facteurs relatifs à leur importance

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Développement et possibilités économiques (incluant l'emploi et l'approvisionnement) *Changement positif*	▪ Le projet de l'agrandissement de la Meliadine poursuivrait les effets positifs en manière de possibilités et de développement économiques présentés dans l'EFRE de 2024 grâce à la prolongation de la durée de vie de la mine et de plus grandes possibilités d'emploi. ▪ L'expansion Meliadine permettra d'ajouter au moins 40 postes supplémentaires pour les collectivités potentiellement touchées.	▪ Stratégies qui augmenteront la capacité des entreprises locales d'approvisionner l'agrandissement de la Meliadine (à savoir, le processus d'approvisionnement de l'IIBA). ▪ Maximiser les dépenses locales par le biais de diverses mesures, consulter les entreprises locales. ▪ Maximiser l'emploi des résidants des collectivités de la région de Kivalliq. ▪ Programmes de main-d'œuvre culturellement sensibles visant à améliorer le milieu de travail, l'emploi et le maintien en emploi. ▪ Adhésion au Plan des ressources humaines et à l'Entente entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI).

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Éducation et formation *Aucun changement*	▪ L'agrandissement de Meliadine continuerait à améliorer de manière significative les résultats scolaires, la formation dans le système éducatif existant et le niveau de compétence de la main-d'œuvre locale grâce à la prolongation de la durée de vie de la mine et aux possibilités supplémentaires d'emploi et de formation dans l'emploi.	▪ Offrir des possibilités de formation. ▪ Travailler avec les autorités éducatives locales ▪ Soutenir les efforts d'amélioration de l'éducation ▪ Établir un Plan de développement de la main d'œuvre. ▪ Développer des programmes de formation en collaboration avec les gouvernements des municipalités. ▪ Coopérer avec les organismes appropriés du Nunavut à des programmes de formation en entreprenariat pour les entreprises inuites. ▪ Coopérer avec les autorités et les établissements d'enseignement appropriés à l'élaboration et à la mise en œuvre de cours de secondaire et universitaires avec contenus sur le secteur minier, et fournir une bourse d'étude pour l'enseignement post-secondaire.
Bien-être individuel, familial et communautaire *Aucun changement*	▪ Avec la durée prolongée de la mine et les possibilités connexes d'emploi et de formation, le projet d'agrandissement Meliadine continuera à avoir des effets positifs sur la nutrition et la sécurité. ▪ Grâce à l'expansion de la Meliadine, la formation, l'éducation et les services sur le site rejoindraient un plus grand nombre de travailleurs, pendant une plus longue période, intensifiant les effets sur la santé et la sécurité communautaires.	

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Infrastructure communautaire et services publics *Aucun changement*	▪ Avec la prolongation de la durée de vie de la mine, l'expansion de la Meliadine continuera à avoir des effets sur le transport local et régional. ▪ L'exploitation soutenue de la RPTT intensifiera l'accès des résidents locaux aux régions situées à l'extérieur de Rankin Inlet. ▪ La circulation liée à l'expansion de la Meliadine peut accroître la circulation sur les routes locales.	▪ Le recrutement et les pratiques d'embauche seront clairement communiquées pour décourager les gens de déménager à Rankin Inlet sans un emploi sécurisé.
Gouvernance et leadership *Aucun changement*	▪ Les activités de l'agrandissement de la Meliadine n'engendreront aucun effet supplémentaire, autre que ceux évalués dans l'EFRE de 2014.	
Santé et sécurité du public et des travailleurs *Changement, positif dans l'ensemble*	▪ Par la continuité des services de formation et de santé sur le site, l'agrandissement de la Meliadine devrait avoir un effet positif global sur les performances en matière de a santé et la sécurité. ▪ Les activités du projet, incluant les émissions, peuvent provoquer des changements dans l'environnement ainsi que sur la perception de la population quant à la qualité environnementale, qui par ricochet peut affecter la santé humaine.	
Activités et connaissances traditionnelles *Aucun changement et/ou répercussions mineures négligeables*	Aucun changement dans les prévisions de répercussions pour l'expansion de la Meliadine; toutefois: ▪ Les activités liées à l'expansion peuvent affecter la disponibilité des espèces sauvages terrestres, de la faune marine et de la végétation aux fins de récolte/chasse/pêche; et ▪ L'empreinte de l'expansion peut modifier l'utilisation et l'accès des aires culturellement importantes.	▪ Les activités traditionnelles des employés inuits sont prises en compte dans les horaires de travail et coordonnées avec les besoins opérationnels du projet. ▪ Utilisation de l'empreinte physique minime. ▪ Utilisation de la RPTT pour accéder aux aires de récolte traditionnelles. ▪ Autres mesures d'atténuation liées à la flore et à la faune terrestre et marine.

Composante valorisée et changement	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables
Utilisation non traditionnelle des terres et des ressources *Aucun changement*	▪ Pendant 11 années supplémentaires, le projet d'agrandissement continuerait à améliorer l'accès aux possibilités de chasse et de pêche non traditionnelles, aux pourvoiries et aux entreprises de guides. ▪ L'accès au parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga pourrait être amélioré pendant 11 années de plus. ▪ L'ajout d'un parc éolien sur le site intensifierait les perturbations visuelles.	▪ Utiliser les mesures d'atténuation pour l'analyse du son sur des voies critiques. ▪ Dans la mesure du possible, réduire au minimum la visibilité en surface des amas de stériles. ▪ Considérer que les M/C 104 et 105 du certificat de projet no.006, suffiront à protéger, atténuer et surveiller les répercussions potentielles du projet d'agrandissement de la Meliadine.
Ressources patrimoniales *Aucun changement et/ou répercussions mineures négligeables*	▪ Des effets directs potentiels sur les ressources patrimoniales ont été prévus lors des phases de construction et d'exploitation des ouvrages de modification du sol et de suppression du sol, de la végétation et du substratum rocheux.	▪ Poursuivre la mise en vigueur du Plan de protection des ressources culturelles et patrimoniales pour limiter les répercussions sur les ressources patrimoniales. ▪ Sensibilisation accrue du personnel et des entrepreneurs, évitement des sites préalablement enregistrés. ▪ Utiliser une empreinte minimale et effectuer une évaluation supplémentaire pour toute modification de l'empreinte du projet susceptible de contenir des ressources patrimoniales. ▪ Considérer que les M/C 104 et 105 du certificat de projet no.006, suffiront à protéger, atténuer et surveiller les répercussions potentielles du projet d'agrandissement de la Meliadine

Selon l''évaluation d'Agnico Eagle des effets potentiels de la proposition d'agrandissement sur l'environnement socio-économique, la majorité des prévisions d'effets sont conformes à ceux de l'EFRE de 2014. Aucune nouvelle voie critique n'a été identifiée pour les CVSE.

En termes de développement et de possibilités économiques, l'agrandissement de la mine Meliadine maintiendrait les effets positifs décrits dans l'étude d'impact sur l'environnement de 2014 en prolongeant la durée de vie de la mine et en augmentant les possibilités d'emploi. S'ensuivrait donc une augmentation des revenus des employés. Les effets positifs sur l'investissement, le produit intérieur brut (PIB) et les recettes publiques persisteraient pendant toute la durée de vie de la mine. Les possibilités de contrats et d'entreprenariat ainsi que la fourniture des marchandises continueraient à maximiser les opportunités pour les entreprises locales. Compte tenu de la prolongation de la durée de vie de la mine et des emplois supplémentaires, des d'importants effets économiques positifs se maintiendraient tout au long de l'expansion de Meliadine.

Grâce à la prolongation de la durée de vie de la mine et aux possibilités supplémentaires d'emploi et de formation dans l'emploi, l'agrandissement de la Meliadine continuerait également à améliorer de manière significative les résultats scolaires, la formation dans le système éducatif existant et le niveau de compétence de la main-d'œuvre locale. Cette prolongation continuera à influer positivement sur les possibilités d'emploi et de formation inhérentes ainsi que sur la nutrition et la sécurité.

Les données les plus récentes du rapport de surveillance socio-économique indiquent qu'il n'y a pas de migration induite par l'exploitation minière comme prévu dans l'EFRE de 2014; selon l'évaluation de l'agrandissement, les mesures d'atténuation existantes et les effets de la prolongation de la durée de vie de la mine sur les transports locaux et régionaux sont jugés uniquement positifs. L'utilisation continue de l'AWAR améliorerait l'accessibilité et on ne s'attend pas une importante augmentation de la circulation sur les routes locales car des mesures d'atténuation telles que l'utilisation de la route de contournement sont déjà en place de pair avec l'observance de la signalisation et des limites de vitesse. L'ampleur de cet effet est jugée modérée, car il pourrait entraîner une modification notable des possibilités d'utilisation des sols pour les résidants locaux. L'effet persisterait avec l'agrandissement de la Meliadine jusqu'à sa fermeture. Malgré la suppression de la route aux fins de remise en état après la fermeture, cet effet est considéré comme important en raison de sa nature modérément positive à long terme.

Il a été noté que l'expansion de la Meliadine augmenterait considérablement les recettes publiques par le biais des taxes et des redevances. Cependant, elle entraînerait également une augmentation des coûts puisque la demande de divers services locaux augmenterait. Étant donné que sa charge fiscale (coûts) serait inférieure aux recettes publiques générées, cette expansion améliorerait la situation fiscale de tous les paliers de gouvernement. En ce qui concerne les capacités opérationnelles, réglementaires et de surveillance du gouvernement, l'expansion de la Meliadine pourrait provoquer une demande accrue de divers services publics, exerçant ainsi une pression supplémentaire sur les ressources, ce qui pourrait se répercuter négativement sur les utilisateurs.

Toutefois, la formation accrue de la main-d'œuvre pourrait, à long terme, avoir un effet bénéfique sur les capacités/habiletés.

Comme pour le projet approuvé, l'expansion de la Meliadine continuerait à avoir des effets positifs et négatifs sur les récoltes traditionnelles et commerciales, ainsi que sur l'utilisation des terres et sur la mobilité. À cause du projet d'agrandissement, la durabilité de la récolte traditionnelle ne devrait pas être affectée par les changements inhérents à la disponibilité des ressources traditionnelles. L'ajout d'un parc éolien modifierait les effets sonores et visuels par rapport à ceux de l'EFRE de 2014, prévus dans l'utilisation des terres et la mobilité. Il a été noté que, dans l'ensemble, l'expansion de la mine Meliadine augmenterait les perturbations visuelles par rapport au projet approuvé, en raison de l'ajout d'éoliennes dans l'infrastructure de la mine. La hauteur du sommet des éoliennes (établie comme étant la somme de la hauteur du pylône et de la longueur des pales) a été fixée en présumant une hauteur standard de 144.5 m pour chaque éolienne, à laquelle a été ensuite ajoutée l'élévation du sol à leur emplacement individuel. Toutefois, l'expansion ne devrait pas entraîner une augmentation significative du niveau sonore par rapport aux prévisions de 2014. Le niveau sonore augmenterait faiblement à trois (3) emplacements de cabanes et serait négligeable à 17 emplacements. Le parc éolien et le bruit lié à l'agrandissement de la Meliadine pourraient altérer l'appréciation de la nature sauvage de la région pour les personnes qui seraient à proximité, La prolongation de la durée de vie de la mine permettrait aux résidants locaux de continuer à utiliser l'AWAR jusqu'à la fermeture et améliorerait l'accès au parc territorial d'Iqalugaarjuup Nunanga et aux zones environnantes.

Les ressources patrimoniales peuvent être affectées par l'altération du sol due à l'installation des éoliennes et à l'expansion de l'infrastructure de la mine. Cependant, tous les sites qui seraient affectés par l'agrandissement de la Meliadine ont déjà fait l'objet de méthodes et de plans archéologiques normalisés ou seraient atténués par ces méthodes et plans. Agnico Eagle n'envisage aucun impact sur les sites archéologiques ou les ressources patrimoniales au-delà de ce qui a été précédemment évalué et documenté.

2.4 Autres enjeux examinés par la Commission

Dans son évaluation, le promoteur a considéré les effets cumulatifs comme une potentielle voie critique pour les effets sur les composantes valorisées écosystémiques et socio-économiques. Le promoteur a conclu que la proposition d'agrandissement ne modifiait pas les effets cumulatifs précédemment évalués dans l'EFRE initiale de 2014, car les changements sont analogues aux activités précédemment évaluées et dans les mêmes zones d'étude locales et régionales.

L'évaluation des solutions de rechange proposées par Agnico Eagle a porté sur l'utilisation des fosses épuisées pour stocker les résidus et les stériles, sur le stockage temporaire dans des fosses des eaux salines et des eaux de contact de surface, ainsi que sur la construction et l'exploitation d'une piste d'atterrissage sur le site. Le promoteur a évalué les répercussions de ces alternatives conformément aux méthodes décrites dans l'addenda à l'EFRE. À la suite des réunions techniques et de la conférence préparatoire à l'audience qui se sont tenues en novembre 2022, Agnico Eagle a supprimé l'option consistant à aménager une nouvelle piste d'atterrissage pour la proposition « d'agrandissement de la Meliadine ». Cette décision a été prise en raison des commentaires de la communauté qui demandait à Agnico Eagle de ne pas construire de piste d'atterrissage sur le site et de continuer à utiliser l'aéroport de Rankin Inlet pour soutenir les opérations du projet.

Le promoteur a évalué les effets potentiels de la proposition d'expansion sur la santé humaine et les risques écologiques, en particulier les liens éventuels entre la santé humaine et les contaminants potentiellement préoccupants (métaux dans la vie aquatique, poussières, exposition des travailleurs de la mine aux produits chimiques). Selon les conclusions de l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement (ERSHE), la proposition d'expansion ne présentait qu'un risque négligeable sur la santé écologique. En ce qui concerne la santé humaine, toujours selon les conclusions de l'ERSHE, les incidences globales de la proposition d'expansion ne sont pas considérées comme significatives car les risques éventuels pour la santé humaine ont été jugés analogues à ceux évalués dans l'EFRE de 2014 et considérés acceptables.

Tel que noté dans l'EFRE de 2014, il est reconnu d'après Agnico Eagle qu'une potentialité d'effets transfrontaliers liés à l'expansion de la Meliadine pourrait être liée à certains paramètres socio-économiques. Il s'agit notamment des retombées économiques potentielles qui surviendraient ailleurs au Canada sous forme d'emplois, d'occasions d'affaires et de contrats qui ne seraient pas comblés par les Nunavummiut (et de recettes fiscales provinciales et fédérales connexes). Les effets cumulatifs transfrontaliers incluent les retombées économiques cumulatives des projets d'exploitation des ressources au Nunavut.

La navigation maritime inhérente à l'agrandissement de la Meliadine peut également provoquer des effets transfrontaliers. Les effets transfrontaliers potentiels sur la qualité de l'eau de mer, les poissons et leur habitat, les mammifères et/ou les oiseaux regroupent les déversements accidentels, les bruits sous-marins et aériens et les collisions avec les navires. Les potentielles incidences résiduelles de ces effets ont été jugés peu importantes.

Le Tableau 5 ci-après présente un résumé des prévisions de répercussions, des modifications et de la détermination de l'importance des autres questions examinées, telles que soumises par Agnico Eagle dans son addenda à l'EFRE.

Tableau 5: Résumé des conclusions d'Agnico Eagle concernant les autres enjeux examinés par la Commission

Autres enjeux et changements	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables.
Effets cumulatifs *Aucun changement et/ou répercussions mineures négligeables*	Agnico Eagle n'a trouvé aucune situation ou la proposition d'agrandissement provoquerait un changement des effets cumulatifs.	
Analyse des solutions de remplacement *Changement; peu important*	L'analyse initiale des solutions de remplacement comprenait l'utilisation des fosses épuisées pour stocker les résidus et les stériles, le stockage temporaire des eaux salines et des eaux de contact de surface dans les puits, et la construction et l'exploitation d'une piste d'atterrissage sur le site. L'option de la piste d'atterrissage sur le site a été supprimée suite aux préoccupations et commentaires de la communauté.	▪ Le dépôt de résidus boueux dans des fosses pour remplacer l'empilement à sec améliorerait l'économie actuelle et la planification de la mine, réduirait la consommation globale d'eau douce pendant la fermeture et le renoyage, tout en utilisant l'usine Meliadine existante pour les installations de traitement du minerai, dans une zone qui a déjà été touchée par le passé. ▪ Le stockage dans des fosses atténuerait la surface touchée par le projet en réduisant l'empreinte de l'ISS. L'utilisation de fosses épuisées pour stocker les stériles est également liée à la principale stratégie de compensation de l'agrandissement de la Meliadine.
Accidents et défaillances	Les types de défaillances et d'accidents importants susceptibles de se produire à cause des activités d'expansion de la Meliadine, incluent les incidents liés au parc éolien. D'autres possibles accidents ou défaillances (accidents de véhicules, déversements, incendies, mauvais fonctionnement des canalisations sur le site, ruptures de conduites d'eau) ont déjà été évalués et des plans de gestion déjà approuvés, garantissent la mise en vigueur de mesures d'atténuation appropriées. Aucune augmentation ni aucun changement des risques d'accidents ou de défaillance (accidents de véhicules, déversements, etc.) n'est prévu à cause des activités du projet d'expansion de la Meliadine.	▪ Élaboration du Plan de gestion du parc éolien et adhésion; mise en vigueur d'autres programmes de surveillance et de gestion adaptative applicables. ▪ Respect des exigences réglementaires et des normes de sécurité ayant force de loi.

Autres enjeux et changements	Explication des interactions	Résumé des mesures de surveillance et d'atténuation applicables.
Effets transfrontaliers	▪ Selon Agnico Eagle, la potentialité d'effets transfrontaliers dus à l'agrandissement de la Meliadine est négligeable. ▪ Il est peu probable que les effets directs et indirects progressifs sur les caribous soient mesurables. ▪ Possibilité d'effets transfrontaliers sur la qualité de l'eau de mer, les poissons et leur habitat, les mammifères marins et/ou les oiseaux. Ces effets incluraient des déversement accidentels, du bruit sous-marin et aérien, et des collisions avec les navires. Ces effets ont néanmoins été jugés peu importants. ▪ Possibilité d'effets transfrontaliers sur des CVES particulières, comme les possibilités d'emploi et de sous-traitance.	▪ Respect des exigences réglementaires et des normes de sécurité ayant force de loi.
Évaluation des risques sur la santé humaine et écologique *Pas de changement; répercussions négligeables*	Les activités du projet d'agrandissement de la Meliadine ne devraient pas provoquer d'autres effets que ceux évalués dans l'EFRE de 2014 puisque l'empreinte physique demeure la même. En revanche la durée de ces effets préalablement évalués risque de se prolonger.	Caractéristiques conceptuelles et mesures d'atténuation incorporées dans le projet approuvé de la mine d'or Meliadine afin de supprimer les voies criques et les éventuels effets sur la santé humaine.

2.4.1. Mesures proposées de surveillance et d'atténuation (environnement écosystémique)

Agnico Eagle a identifié les plans de gestion et de surveillance suivants, englobant les mesures d'atténuation résumées au Tableau 3 susmentionné et qui s'appliqueraient directement à la proposition d'extension. Le cas échéant, les plans suivants ont été modifiés et/ou élaborés pour intégrer la proposition d'agrandissement et les activités connexes :

- Plan de gestion adaptative
- Plan de surveillance de la qualité de l'air
- Plan de surveillance des effets aquatiques
- Plan conceptuel de fermeture et de remise en état
- Plan de protection des ressources culturelles et patrimoniales
- Plan de gestion de la poussière
- Plan de protection et de gestion environnementale
- Plan de réduction des gaz à effet de serre
- Plan de gestion de l'eau souterraine (dans le Plan de gestion de l'eau)
- Plan de surveillance et de réduction du bruit
- Plan de gestion des rejets dans l'océan
- Plan d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures *
- Plan de gestion des risques et d'intervention d'urgence *
- Plan de gestion des routes
- Plan de gestion de la navigation
- Programme de surveillance socio-économique
- Plan d'urgence en cas de déversement
- Plan de gestion et de surveillance de l'environnement terrestre
- Plan de gestion de l'eau
- Plan pour la qualité et le débit de l'eau
- Plan d'intervention et de protection de la faune
- Plan de gestion du parc éolien (*nouveau*)

*Agnico Eagle a souligné qu'elle est engagée à respecter tous les plans existants produits pour le projet aurifère Meliadine, en vertu du certificat de projet no.006, modification 2.

3 Résumé des observations des parties prenantes

Le 2 août 2023 au plus tard, la CNER avait reçu les observations écrites finales des parties prenantes répertoriées au Table 6, sur l'addenda à l'EFRE d'Agnico Eagle, concernant la proposition d'agrandissement à l'EFRE.

Table 6: Observations écrites finales et no. de référence de la CNER.

Partie prenante	No. de référence du Registre public
Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI)	346399(anglais) and 346400 (Inuktitut)
Kivalliq Inuit Association (KIA)	346398
Gouvernement du Nunavut (GN)	346485
Gouvernement du Canada représenté par les ministères suivants sous l'égide du Bureau de gestion des projets nordiques : • Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) • Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) • Pêches et Océans Canada (MPO) • Santé Canada (SC) • Ressources naturelles Canada (RNCan) • Transports Canada (TC)	346397
Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation (ADNLC)	346395
Sayisi Dene First Nation et Northland Denesuline First Nation (SDFN et NDFN)	346396

3.1 Résumé des observations sur les effets écosystémiques

Les Tableau 7, Tableau 9, Tableau 11, Tableau 13, et Tableau 15 ci-après donnent un bref résumé des observations finales écrites des intervenants et des parties sur les effets écosystémiques décrits dans l'addenda de l'EFRE d'Agnico Eagle Tableau 8.

Tableau 10, Tableau 12, Tableau 14 et Tableau 16. Les observations et les réponses complètes sont disponibles sur le Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125684 et en indiquant ensuite les numéros de référence précisés dans le tableau ci-dessus. Lors de l'audience publique, le promoteur et les parties prenantes ont pu discuter du règlement des commentaires techniques, du suivi aux observations et des questions en suspens. Les principaux points de discussion sont ci-après résumés. Mais le la transcription complète des séances techniques de l'audience publique est disponible sur le Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125684 , en cherchant ensuite les documents à travers les no. de référence 347437 à 347443 et 347445.

3.1.1. Caribous

Tableau 7: Résumé des observations reçues des parties sur les caribous

Partie	Secteurs de préoccupation
KIA	▪ Incertitude quant à la réaction des caribous vis-à-vis du site minier et à leurs réactions devant l'intensification des activités minières, d'autant que les vaches et les petits et même les nouveau-nés arrivent plus tôt près du site de la mine. ▪ Recommande une analyse supplémentaire des déplacements des caribous et des protocoles d'arrêt des opérations et propose un plan de protection du velâge si le site de la mine devient le terrain de mise-bas. ▪ Préoccupations vis-à-vis de l'analyse des déplacements des caribous par rapport à la mine Meliadine (analyse de l'engagement 38) ▪ Recommande que des informations supplémentaires soient fournies sur la route et la canalisation Discovery.
GN	▪ Préoccupé par l'évaluation inadéquate des répercussions éventuelles sur les caribous et craint que la perte d'habitat des caribous suite à l'agrandissement de la mine, et suite également à la mise en œuvre du parc éolien, n'ait été sous-estimée. ▪ L'actuel PGSET pourrait ne pas assurer une protection adéquate des caribous pendant leur migration. ▪ Recommande que le GCET évalue les seuils déclencheurs de l'arrêt de la mine afin de s'assurer qu'au moins 70% ou plus des caribous subissent moins de perturbations lorsqu'ils passent devant le projet minier. En attendant, Agnico Eagle devrait accroître à 10 km la distance des seuils déclencheurs de la suspension des travaux.
ADNLC	▪ N'appuie aucun nouveau développement sur les terrains cruciaux de mise-bas et de post-velâge et recommande que la proposition d'agrandissement ne soit pas approuvée. ▪ Le chevauchement croissant des terrains de mise bas et de post-mise bas des caribous avec la zone d'étude régionale justifie la révision des modalités et conditions actuelles du certificat de projet et des mesures de protection des caribous. ▪ Réclame une réunion des Aînés de toutes les collectivités potentiellement touchées afin de discuter des inquiétudes suscitées par le chevauchement des terrains de mise-bas et de la Zone d'étude régionale. ▪ Demande qu'Athabasca Denesųłine soit autorisé à joindre le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre, avec mise à jour de la modalité et condition no.132.

Partie	Secteurs de préoccupation
SDFN et NDFN	▪ Ne peuvent totalement évaluer la proposition d'agrandissement de la Meliadine et demandent une évaluation détaillée des nouvelles conditions de référence pour les caribous. ▪ Des données supplémentaires sur les déplacements et le comportement des caribous devraient être recueillies avant la construction du parc éolien. ▪ Inclure des entrevues sur l'Inuit Qaujimaningit et l'Inuit Qaujimajatuqangit afin d'améliorer et de valider les études scientifiques occidentales. ▪ À cause de la présence et de la répartition accrues des caribous près de la RPTT et du site de la mine, revoir les protocoles de projection des caribous et les seuils d'atténuation. ▪ Préoccupations quant à l'analyse des déplacements des caribous par rapport au à la mine Meliadine (Rapport sur l'engagement 38). ▪ Les profils de la route Discovery n'ont pas été fournis et les informations sur le recouvrement de la canalisation reçues à ce jour manquent de cohérence et ne sont pas assez détaillées pour permettre une évaluation correcte des répercussions.

Tableau 8: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les caribous

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
NTI	▪ Conteste la présence d'importants effets néfastes sur les caribous et a soumis le rapport d'analyse de l'engagement 38 en juillet 2023 pour répondre aux commentaires.
KIA	▪ Option parc éolien: o Le parc éolien est la seule option viable pour réaliser l'objectif d'énergie verte d'Agnico Eagle. o L'emplacement près de l'infrastructure existante de la mine Meliadine minimisera la perte directe d'habitat; il est plus bénéfique pour la vélocité et la direction du vent; il est plus rentable; il exige moins de routes à construire. ▪ Préoccupations concernant les caribous : o Le PGSET offre des mécanismes pour garantir la protection des caribous et des pratiques ont été instaurées à cet effet à la mine Meliadine. Les seuils ont été pertinents et on ne rapporte aucune mortalité de caribous due à la mine. o Nous continuerons à collaborer avec les OCT en ce qui a trait aux mesures pour la migration des caribous et aux procédures de fermeture de la RPTT et des activités minières.
GN	▪ Notons que le PGSET comporte déjà un solide programme pour les caribous et que l'ajout de déclencheurs et d'exigences de surveillance ne serait qu'une inutile complication. De plus, le Plan de gestion du parc éolien inclut un plan

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
	de gestion adaptative au cas où des effets plus importants que prévus se manifesteraient. ▪ Collaboration avec le GCET pour régler ces exigences de surveillance, présenter des plans et des résultats de surveillance et actualiser ces programmes si nécessaire.
ADNLC	▪ Les observations préalablement soumises incluent une évaluation de la perte directe et indirecte, progressive et cumulative de l'habitat dans les aires de répartition estivale et post-velâge. Les résultats corroborent la conclusion stipulant que la proposition d'agrandissement n'engendrait aucun effet résiduel important. ▪ Préoccupations concernant le parc éolien : o Le PGSET et le Plan proposé de gestion du parc éolien incluent une gestion adaptative régissant la migration des caribous et autres espèces sauvages. o Le chevauchement des terrains de mise-bas et de la zone d'étude régionale ne justifie pas une nouvelle évaluation de l'agrandissement de la Meliadine. o L'emplacement proposé du parc éolien est appropriée pour les caribous et des mesures d'atténuation sont instaurées pour les protéger. o La surveillance à long terme des caribous à la mine de diamants Diavik indique que les réactions des caribous aux éoliennes sont négligeables. ▪ Inutile d'actualiser la modalité et condition no.132.
SDFN et NDFN	▪ Les évaluations réalisées quant aux effets directs ou indirects sur les limites spatiales de l'habitat corroborent les conclusions de l'EFRE 2014 et de son addenda sur la détermination de l'importance, à savoir que les effets résiduels sur les caribous ne sont pas importants. ▪ L'actuel Plan de gestion du parc éolien contient déjà des données sur la présence, les déplacements et les comportements des caribous, à différentes distances de l'emplacement du parc éolien. ▪ Le The Kivalliq Elders Advisory Group, composé d'Aînés, identifie, évalue, valide et propose divers moyens pour intégrer l'IQ, les valeurs sociétales inuites et les connaissances communautaires dans l'exploitation manière. Les informations recueillies peuvent être utilisées pour instruire les études scientifiques occidentales. ▪ Les mesures de protection en vigueur fonctionnent et il n'est pas nécessaire, pour le moment, d'adopter d'autres mesures d'atténuation ni de mener d'autres études sur le caribou. ▪ La construction de la canalisation Discovery ne sera pas retardée. Plusieurs analyses ont été effectuées sur les déplacements des caribous et il n'est pas nécessaire, avant l'installation, d'entreprendre une autre évaluation sur les déplacements et le comportement des caribous.

Tout au long des séances techniques de l'audience publique, le caribou a été un sujet très discuté. Les discussions à cet égard ont porté sur l'intensification proposée de l'exploitation minière et l'infrastructure ajoutée au site, sur la prolongation de la durée de la mine et sur la construction et l'exploitation du parc éolien.

3.1.1.1. Répercussions existantes

Les parties ont souligné l'importance d'examiner l'impact du projet actuel et les mesures d'atténuation et de surveillance en vigueur afin d'évaluer l'impact potentiel de l'intensification de l'exploitation minière et de la prolongation de 11 ans de la durée de vie de la mine. Tout au long de l'audience, Agnico Eagle a déclaré que ses mesures d'atténuation actuelles protégeaient suffisamment les caribous et que les résultats de sa surveillance corroboraient les conclusions de l'EFRE de 2014, à savoir des répercussions peu importantes sur les caribous

Pour prouver cette conclusion, Agnico Eagle a fait référence à sa note technique intitulée Analyse de l'engagement 38 – Déplacements des caribous par rapport à la mine Meliadine et autres facteurs (Analyse de l'engagement 38)[41]. Au cours de sa présentation sur les composantes valorisées écosystémiques, Agnico Eagle a déclaré que les membres du GCET avaient participé à l'établissement de la portée, des objectifs et à la conception de cette analyse. Tel que présenté lors de l'audience, les résultats de l'analyse de l'engagement 38 ont permis de conclure que les caribous ne modifiaient pas leur type de déplacement par rapport à la mine ni à la RPTT mais plutôt en fonction de leur habitat.

Les parties impliquées dans le GCET, y compris NTI, KIA, SDFN et NDFN ainsi que l'ADNLC, continuent à relever des déficiences techniques dans l'analyse de l'engagement 38 et s'inquiètent de ses conclusions. Ces parties ont souligné que le GCET n'avait pas recommandé la publication de ce rapport. Agnico Eagle a alors demandé à la KIA si le Groupe constituait un bon forum pour trouver un moyen de résoudre les questions en suspens de l'analyse de l'engagement 38. La KIA a alors répondu « *Je pense que oui – c'est…un bon forum et en ce moment, ne serait-ce que pour sa disponibilité envers les parties impliquées avec la Meliadine. Je pense que ce mélange d'expertise, de connaissances et d'expériences en fait un bon forum, utile.*[42] »

Dans ses déclarations finales, Agnico Eagle a proposé de s'engager à poursuivre la collaboration sur cette analyse en discutant d'un calendrier pour la prochaine réunion du GCET qui porterait sur les points suivants:

- Échange de commentaires écrits sur l'analyse de l'engagement 38;
- Discussion sur toute autre possibilité de discussion;

[41] Agnico Eagle, Analyses de l'engagement 38 – Déplacements des caribous relatifs à la mine Meliadine et autres facteurs, 14 juillet 2023, no. de référence 346134 du Registre public

[42] A. Gunn, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 4, 15 septembre 15, 2023, p. 563, lignes 5 à10.

- Publication des réponses écrites aux commentaires ou d'un mémo révisé[43].

Agnico Eagle a également déclaré que les parties pourraient soumettre leur propre rapport sur le sujet en observant les méthodes et la conception de l'étude établies par le GCET.

Avec une série de cartes, le GN a animé les déplacements des caribous Qamanirjuaq à collier à proximité du projet. Cette présentation a validé les inquiétudes des parties par rapport à la modification des routes migratoires que semblent faire les caribous devant le projet aurifère. Au cours de cette présentation, le GN a souligné qu'avant la construction de la mine d'or Meliadine, les caribous à collier traversaient le lac Meliadine à un endroit appelé " Sadlik " ou " Le défilé ». Mais depuis que le projet est entré en phase de construction et d'exploitation, les caribous à collier ont cessé de traverser à cet endroit.

Après avoir vu la présentation animée des déplacements des caribous à collier, le KTHO a décrit les changements dans le contexte de la réalité et des certitudes traditionnelles inuites et a insisté sur l'importance de ne pas perturber les pistes des caribous.

> *« Lorsque M. Atkinson a fait sa présentation, une animation des migrations des caribous au fil des ans, avant et après l'exploitation manière, j'ai été un peu choqué de voir que ce que nous disions était en fait la réalité, que les activités sur la terre perturbent les routes migratoires des caribous. . .*
>
> *D'après un vieux diction des Inuits, au moment de la migration des caribous, nous ne perturbons pas les premiers animaux ni les hardes afin qu'ils puissent tracer un chemin pour ceux qui arrivent derrière. Et sur les terres – quand nous sommes sur les terres – quand nous sommes sur les terres, on peut tous voir les anciennes pistes des caribous encore visibles dans la toundra. Les Inuits disent à leurs enfants ou aux jeunes membres de leur famille de ne pas mettre le pied sur ces terres car les animaux sentiraient l'odeur de l'homme. C'est pour vous montrer combien les caribous sont sensibles.[44] »*

Pour répondre à l'animation présentée par le GN, Agnico Eagle a décrit les considérations et les limitations des données sur les caribous à colliers, notamment:

- Étant donné qu'une cinquantaine de caribous portent un collier, les données sur les colliers de caribous ne permettent pas de savoir où se trouvent tous les caribous du troupeau ni à quel endroit ils ne sont pas;

[43] L'explication de l'engagement d'Agnico Eagle de revoir l'analyse de l'engagement 38 de pair avec le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre, a été présentée par M. Turmel d'Agnico Eagle. Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.8, 20 septembre, 2023, pages 1346 à 1348.
[44] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, Vol. 4, 15 Septembre, 2023, page 466, lignes 4 à 19.

- D'autres variables influent sur les déplacements et la migration des caribous, notamment le fait que les caribous arrivent plus tôt dans l'année alors que la glace est encore dans le Défilé, ce qui pourrait affecter leur utilisation de cette zone comme point de passage; et
- La surveillance du terrain fournit de plus précises données sur la présence des caribous près du Défilé depuis les débuts de l'exploitation.

Tout en convenant que 50 colliers environ ne représentaient pas la harde dans sa totalité, le GN a affirmé qu'ils permettaient d'avoir une vue d'ensemble des déplacements des animaux. Le GN a en outre précisé que si certains animaux de la harde continuent à traverser dans le Défilé… *« on a constaté une importante…voire considérable réduction qui coïncidait justement avec la construction et l'exploitation du projet* [45]*»* En tenant compte ce de ce fait et en réponse aux questions de la NTI, le GN a précisé les facteurs qui ont contribué à ce changement de comportement et à l'efficacité des mesures de protection des caribous.

> *« Cela étant dit, le gouvernement du Nunavut s'est inquiété du facteur déclencheur de ce changement soudain…serait-ce la présence du projet, en particulier, notamment lors de l'application des mesures de protection du projet, à savoir la zone de 5 kilomètres et le seuil de 50 caribous. Si c'est l'impact du projet sur les caribous, nous ne pouvons que nous questionner sur l'efficacité de ces mesures* [46]*. »*

3.1.1.2. Canalisation Discovery

Les SDFN et NDFN ont manifesté leur crainte , telle que soulignée dans leurs observations écrites finales, quant à l'impact de la conduite d'eau sur les déplacements des caribous pendant leur migration post-velâge. Au cours de leur présentation, ils ont souligné l'absence de plans d'Agnico Eagle pour atténuer l'impact de cette structure linéaire sur l'important point de passage des caribous au sud-est du lac Meliadine. Les SDFN et NDFN ont insisté sur le fait que cette zone avait été identifiée par les Inuits, les Denesuline, les Déné et d'autres parties, comme un lieu de passage des caribous. Étant donné l'importance de cette zone de passage et du changement d'utilisation de la traversée du Défilé, les SDFN et NDFN ont suggéré une étude proactive de ce passage pour mieux mieux comprendre les impacts potentiels sur le caribou avant que ne commence l'exploitation de la canalisation Discovery.[47]

[45] S. Atkinson, Gouvernement of Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.4, 15 septembre, 2023, p. 466 lignes 4 à 19.
[46] S. Atkinson, Gouvernement of Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.4, 15 septembre, 2023, p. 452, lignes 20 à 22.
[47] D. Chranowski, Sayisi Dene First Nation, , Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.6, 15 septembre, 2023, p. 452 à 453, lignes 23 à 26 et 1 à 5

3.1.1.3. Changements migratoires des caribous, y compris pendant les périodes de mise-bas et de post-velâge

Au cours de l'audience publique, les intervenants ont donné suite aux préoccupations soulevées dans leurs dernières observations écrites quant à l'interaction accrue du troupeau de caribous Qamanirjuaq avec le site minier. Plusieurs parties ont exprimé des inquiétudes particulières quant aux déplacements apparents des terrains de mise-bas et de post-velâge.

Faisant référence à la note de service intitulée Meliadine Mine Caribou Movement Mapping, Brownian Bridge Movement Models [48] (Cartographie des déplacements des caribous sur le site de la mine Meliadine, modèles de déplacement sur le pont brownien), le GN a souligné :

> *« En 2014, lorsque le projet a été évalué pour la première fois, moins de 1 % de l'aire de répartition des caribous après la mise-bas chevauchait la zone d'étude régionale de la mine. Aujourd'hui, ce chevauchement est de 5,6% et nous nous attendons à ce que ces interactions continuent d'augmenter au cours des 11 années de prolongation. Il convient également de noter que le chevauchement de 5,6 % comprend le noyau du terrain post-velâge.[49] »*

Cette affirmation a été reprise par la KIA dans sa présentation au cours de laquelle elle indique que depuis 2014, les caribous restent plus longtemps dans la zone d'étude régionale et y arrivent plus tôt dans l'année. La KIA a présenté un instantané des données du GN sur les colliers afin de démontrer la modification dans la chronologie de l'arrivée des caribous à proximité du site minier et a noté que ce phénomène a également été observé par les Inuits.

Agnico Eagle a discuté du changement des aires de mise-bas, précisant que d'après son analyse des caribous à collier, les aires de mise bas ont été déplacées de 80 km environ vers le nord depuis la période pré-construction et que leur chevauchement avec la zone d'étude régionale est passé de 0 à 2.6%. Le promoteur a fait remarquer qu'il n'y avait toutefois aucun chevauchement avec la zone d'étude locale et qu'il prévoyait que le terrain de mise bas pourrait continuer à être déplacé vers le nord en s'éloignant de la zone d'étude régionale.

Dans sa présentation animée des déplacements des caribous de Qamanirjuaq à collier près du projet, le GN a souligné que le degré d'interaction des caribous munis d'un collier a augmenté régulièrement, passant d'une interaction limitée à l'été lorsque le projet a été évalué pour la première fois à une certaine interaction pendant la période de vêlage et à une importante interaction pendant la période post-vêlage.[50]

---

[48] Agnico Eagle, *Meliadine Mine Caribou Movement Mapping – Brownian Bridge Movement Models – Errata*,18 août 2023, no. de référence du registre public 346853

[49] D. Haney Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 5, 16 septembre, 2023, p. 743 et 744, lignes 23 à 26 et 1 à 4.

[50] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 3, 13 septembre, 2023, p. 129 et 130, lignes 16 à 26 et 1 à 10 .

Les intervenants, notamment la KIA, le GN et l'ADNLC, ont souligné l'importance des périodes post-vêlage et de mise-bas dans le cycle de vie du caribou, en insistant sur la sensibilité des vaches et des veaux à cette époque et sur le risque accru des répercussions sur la population de ces animaux. L'ADNLC a également évoqué l'importance culturelle des terrains de mise-bas, qui sont sacrés et doivent être respectés.

Tout au long de l'audience, Agnico Eagle a soutenu que ses mesures d'atténuation et de gestion, telles qu'énoncées dans le PGSET, protégeaient les caribous. Agnico Eagle n'a présenté, comme principale mesure d'atténuation, que le protocole de suspension des travaux lorsque 50 caribous au total se trouvent à moins de 100 m de la RPTT ou dans un rayon de 5 km du site minier. Cette mesure, a expliqué le promoteur, pourrait être adaptée au changement des aires de mise-bas et de post-velâge car une interaction accrue des animaux avec l'aire du projet imposerait de plus fréquentes fermetures du site.

> *« Depuis nos engagements, avant même que la mine Meliadine ne commence à être exploitée, nous avons entendu parler de l'importance des caribous. Les aires de mise-bas et de post-velâge sont cruciales pour les Autochtones et, au cours de ces activités d'engagement, nous avons aussi entendu dire que les caribous n'empruntent pas toujours le même chemin. Que cela avait un caractère cyclique. Pendant les premières années de la mine, nous n'avons pas vu beaucoup de caribous. Et puis, au cours des dernières années, nous avons commencé à les voir, puis de plus en plus nombreux et notre actuel plan terrestre est adaptable à cet effet. Nous verrons dans les prochaines présentations. Mais en attendant, nous avons constaté que la mine avait été fermée et les mesures d'atténuation avaient été appliquées plus souvent qu'à l'époque où il y avait moins de caribous. Nous verrons les chiffres…mais il y a eu environ 28 jours de fermeture de routes ou du site de la mine. Le PGSET est adaptable. Le plan terrestre peut aussi être adapté en fonction des conditions changeantes et au cours des dernières années, nous avons travaillé en collaboration avec les organisations de chasseurs et trappeurs ainsi qu'avec la Kivalliq Inuit Association. Ils sont avec nous, sur le terrain quand de telles décisions doivent être prises….sur la fermeture.*[51]

3.1.1.4. Éoliennes

Plusieurs intervenants ont manifesté leur inquiétude quant à l'impact potentiel des éoliennes sur les caribous; ils ont démontré combien les caribous étaient sensibles aux perturbations :

[51] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 3, 14 septembre, 2023, p. 129 et 130, lignes 16 à 26 et 1 à 10 .

> *« ...Les caribous décèlent immédiatement le danger lorsqu'ils entendent du bruit, je suis moi-même chasseur.- Peu importe la distance sur le lac, lorsque vous vous approchez d'eux et qu'ils entendent cette motoneige, ils sont déjà en alerte.- À maintes reprises, ils savent déjà que vous êtes présents.- Ils ont donc une bonne vision et une bonne ouïe.*
>
> *Imaginez donc que vous ayez une grande éolienne, bien droite vers le ciel- Et j'ai vu ces éoliennes dans le nord de l'Ontario… elles sont assez grandes.- Elles sont massives.- Et pour les amener dans la région où il n'y a pas d'arbres, seulement de la toundra à perte de vue, un objet comme ça se verra de loin. Leur bruit est testé; il est faible parait-il. Mais nous ne pouvons pas dire qu'il n'affecte pas les caribous parce que nous ne le savons pas. [52] »*

Agnico Eagle a présenté sa principale mesure d'atténuation, à savoir l'arrêt des éoliennes pour un seuil de 50 caribous à moins de cinq (5) km. Elle a ajouté qu'après trois (3) ans de surveillance post-construction, les analyses seraient terminées et permettraient d'instruire une gestion adaptative. Tout au long de l'audience publique, Agnico Eagle a insisté sur le fait que le seuil proposé de 5 km pour déclencher l'arrêt du parc éolien était supérieur aux seuils fixés pour d'autres parcs éoliens des sites miniers.

Les parties ont voulu savoir comment l'ouïe des caribous se comparait à celle des humains, étant donné que l'évaluation se concentrait surtout sur les récepteurs humains, Agnico Eagle a alors présenté des données tirées d'une étude sur la capacité auditive des rennes; elles ont prouvé que certains caribous peuvent mieux entendre les basses fréquences que les humains. En analysant les effets potentiels des bruits de basse fréquence sur les caribous, Agnico Eagle a déterminé qu'il est peu probable que les caribous entendent les bruits de basse fréquence produits par les éoliennes à des distances supérieures à un (1) km et qu'il est peu probable qu'ils entendent des bruits au-delà de 2,5 km. Agnico Eagle a également noté que les éoliennes modernes ne créent pas de vibrations substantielles dans le sol. Elle a prédit qu'à 100 m de la base de l'éolienne, le niveau de vibration ne représente que 5 % du niveau qui pourrait s'avérer problématique pour les humains. Agnico Eagle a souligné que le seuil proposé protégerait les caribous car ces études suggèrent que les caribous ne seraient pas en mesure d'entendre ni de ressentir les vibrations des éoliennes au-delà du seuil de cinq (5) km requis pour l'arrêt des éoliennes.

Agnico Eagle a également indiqué que la surveillance à long terme de la mine Diavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, n'a révélé aucune réaction marquée des caribous de la toundra à l'égard de son parc éolien. De plus, une constatation analogue, sur la base d'observations sur le terrain, a été faite avec les caribous et les éoliennes de la mine Raglan, au Québec. Les intervenants ont noté

[52] B. Denechezhe, Northlands Denesuline First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6, 18 septembre, 2023, p. 867 et 868, lignes 19 à 26 et 1 à 8 .
.

que ces mines se trouvent dans l'aire de répartition de différents troupeaux de caribous et que le troupeau de caribous Qamanirjuaq n'a pas encore été confronté à des éoliennes dans son aire de répartition. Dans sa série de questions, le GN a également souligné que l'étude des répercussions sur les caribous à la mine Diavik visait toutes les composantes de la mine et ne ciblait pas spécifiquement un parc éolien.

La KHTO et la CNER NIRB ont demandé quel pouvait être l'impact des éoliennes sur la vision. Agnico Eagle a répondu que le fonctionnement du parc éolien de la mine Diavik n'était pas interrompu lorsque des caribous se trouvaient sur le site et ces caribous ne réagissaient pas fortement aux éoliennes. Le promoteur a en outre ajouté que de grands équipements mobiles, comme les grues, fonctionnant sur le site n'avaient pas empêché les caribous d'utiliser le site, tel que prouvé dans l'analyse de l'engagement 38. Le GN a rétorqué que les études sur les rennes semi-domestiqués montrent que ces animaux réagissent négativement aux éoliennes lorsqu'ils peuvent les voir (c'est-à-dire lorsqu'ils sont dans une zone boisée et qu'ils pénètrent dans une clairière où les éoliennes sont dans l'axe du site); et il a fait le lien avec le fait que l'apparition de 11 éoliennes pouvait avoir des répercussions visuelles sur les caribous.

ADNLC a dénoncé la considérable incertitude inhérente aux caribous et aux éoliennes dans la science occidentale et a demandé si Agnico Eagle avait envisagé de faire appel au savoir autochtone et à l' Inuit Qaujimajatuqangit pour déterminer la zone d'influence des éoliennes. Agnico Eagle a retorqué que le seuil de cinq (5) km est actuellement appliqué et qu'il a été établi de pair avec la KIA, ce qui implique une collaboration avec la KHTO lors de chaque saison de migration.

Le NDFN a également dénoncé l'incertitude concernant la réaction de la harde Qamanirjuaq vis-à-vis des éoliennes : « *... nous ne savons pas ce que les caribous vont faire ni comment ils vont se comporter dès que ces éoliennes seront installées. Nous ne le savons pas.- Vous ne l'avez pas prouvé.- Et c'est juste quelque chose que -- que nous spéculons…nous pouvons penser que cela va se produire mais en fait, nul ne le sait.*[53] » L'intervenant s'est dit particulièrement préoccupé par le déplacement des terrains de mise bas des caribous vers le site de la mine.

3.1.1.5. Seuils

Les mesures actuelles de protection des caribous employées sur le site de la mine, inquiétaient les parties, surtout devant l'intensification proposée de l'exploitation manière et la prolongation de onze ans de la durée de vie de la mine, sans oublier le déplacement des terrains de mise-bas et de velâge. Une fois de plus, la principale mesure de protection proposée par Agnico Eagle aussi bien pour le projet actuel que pour le projet proposé, était le protocole de suspension de l'exploitation lorsque 50 caribous ou plus se trouvaient dans un rayon de cinq (5) km de la mine ou à 100 m de la RPTT. Au cours de l'audience, Agnico Eagle a précisé que l'expression « 50 caribous ou plus »

[53] B. Denechezhe, Northlands Denesuline First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 2, 13 septembre, 2023, p.229 et 230, lignes 25 et 26 et 1 à 3 .

ne représentait pas le seuil atteint pour la taille d'un groupe mais qu'elle faisait référence au nombre total de caribous à moins de 5 km de la mine et non pas à un groupe cohésif.

Le GN et la KIA se sont dit préoccupés par l'absence de données utilisées pour en arriver à un seuil de « 50 ou plus » et se sont demandé si ces valeurs protégeaient les caribous.

> *« Nous savons – et c'est très connu - que les caribous se déplacent en groupes de taille différente selon la saison. Les plus petits groupes se forment en général lors de la mise bas et, dans certains cas, lors de la migration printanière; les groupes les plus importants suivent ensuite, plus tard dans l'été. Ma question est donc la suivante : est-il approprié d'avoir un seul seuil de taille de groupe pour toutes les périodes de l'année, ou ne devrions-nous pas avoir des seuils de taille de groupe spécifiques à chaque saison?*[54] *»*

Les seuils établis préoccupent aussi la KIA, surtout dans le contexte du changement de la migration des caribous.

> *« Ce qui nous préoccupe avec les seuils actuels, que l'on peut questionner étant donné l'intensification de l'activité minière ou le parc éolien, c'est le changement dans la répartition des caribous qui, depuis les deux ou trois dernières années; en effet, les caribous se déplacent maintenant davantage en juin et plus particulièrement au début du mois, notamment les femelles et les nouveau-nés ou les jeunes veaux. Pour tenir compte de leur plus grande réactivité, les seuils devraient être modifiés quant à la distance et à la taille du groupe susceptibles de déclencher l'application de la mesure d'atténuation.*[55] *»*

Agnico Eagle a déclaré que ces seuils ont été définis, au cours des premières années du projet, par des discussions principalement menées avec la KIA. De plus, les résultats de la surveillance et de l'analyse de l'engagement 38 montrent que les seuils protègent les caribous; d'autre part, les surveillants sur le terrain ont commenté positivement leur efficacité après la migration. Il faut également préciser à la CNER que les groupes de caribous de tête sont pris en compte dans ce seuil :

> *« Lorsque les caribous arrivent près du site de la Meliadine lors de leur période de migration, ils s'approchent en grand nombre. Nous pouvons les voir arriver. Suite à des discussions avec la Kivalliq Inuit Association et des organisations de chasseurs et de trappeurs,*

[54] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 2, 13 septembre, 2023, p. 206, lignes 4 à 13.
[55] A. Gunn, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 4, 15 septembre, 2023, p. 575 et576, lignes 20 à 26 et 1 à 4.

nous fermons le site. Ainsi, les caribous de tête sont - les chefs sont inclus dans ce déplacement massif qui se produit… ce qui met un terme à notre activité.[56] »

Conformément à ses observations finales écrites, le GN a recommandé que le seuil de distance pour la fermeture du site soit porté à dix (10) km à titre provisoire, jusqu'à ce que des seuils fondés sur des données probantes puissent être déterminés pour le projet. Lors de l'audience, le GN a précisé les types de preuves requises pour établir les seuils « *Je fais référence à diverses sources de données, par exemple les relevés aériens, les relevés routiers où les caribous sont observés et enregistrés, comme ceux effectués par Agnico, les relevés de la hauteur des terres, les études comportementales, ainsi qu'un ensemble de relevés pouvant être effectués à différentes distances des mines et de l'infrastructure routière.*[57] » Agnico Eagle a déclaré que le GN n'avait pas fourni de données suffisamment probantes pour justifier l'augmentation du seuil à 10 km et que le GCET n'avait pas encore examiné ce seuil proposé.

NTI a dénoncé les défis liés à l'augmentation du seuil de distance. Lorsque la zone à surveiller s'agrandit, il se peut que l'on ne puisse pas voir toute la distance, même avec des relevés à hauteur d'homme. Le GN a convenu que les relevés à hauteur d'homme sont généralement efficaces jusqu'à cinq (5) km avec des jumelles; il a ajouté que pour une plus grande distance, il faudrait recourir à d'autres méthodes telles que les chasseurs, les colliers, les avions et les drones.

Les parties ont également envisagé des solutions d'atténuation autres que les seuils de distance pour les fermetures de sites, telles que les arrêts saisonniers. En réponse à la question de la KIA sur des exemples de mesures d'atténuation moins réactives, le GN a fait référence au plan d'atténuation et de surveillance de la faune du projet aurifère B2 Back River. Ce plan inclut une disposition spéciale au cas où les terrains mise bas et de post-velâge seraient déplacés à long terme pour se retrouver en contact avec la mine : la mine sera dès le début de la période de mise bas jusqu'à la fin de la période de post-velâge.

3.1.2. Éoliennes

Tableau 9: Résumé des observations reçues des intervenants sur les éoliennes

Partie	Secteurs de préoccupation
TC	▪ Conformité avec le Règlement de l'aviation canadien concernant la construction du parc éolien :: o Soumettre un Formulaire d'évaluation aéronautique pour examen avant la construction du parc éolien.

[56] M. Turmel Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol3, 14 septembre, 2023, p. 298 et 299, lignes 21 à 26 et 1 et 2. à 4.
[57] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 5, 16 septembre, 2023, p. 784 et 785, lignes 22 à 26 et 1 à 3. 3

Partie	Secteurs de préoccupation
	o Produire un Rapport d'analyse de l'éblouissement et respecter les mesures d'atténuation spécifiées pour minimiser les effets de l'éblouissement sur les aéronefs.

Tableau 10: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les éoliennes

Partie	Réponses d'Agnico Eagle
TC	▪ Comprend que le Formulaire d'évaluation aéronautique devra être rempli avant de commencer la construction du parc éolien. ▪ Le Plan de gestion du parc éolien indique qu'une autorisation de franchissement d'obstacle aéronautique sera nécessaire et que le rapport d'analyse de l'éblouissement ne sera pas requis puis le parc éolien ne sera pas construit à Subblu.

Au cours de sa présentation, Agnico Eagle a annoncé que conformément à la modalité et condition no.9 du certificat de projet no.006, elle cherchait des moyens de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle vise une réduction de 30 pour cent d'ici 2030 et un zéro net d'ici 2050. Les éoliennes proposées contribueraient à cette transition des sources de diesel vers l'énergie renouvelable,.

Les NTI et SDFN ont demandé si d'autres possibilités d'énergie renouvelable pouvaient être envisagées comme les panneaux solaires ou les crédits carbone. Agnico Eagle a répondu que les panneaux solaires n'étaient une solution de remplacement valable car pour atteindre la réduction de 30% il faudrait entre 1 et 2 kilomètres de panneaux solaires. De plus, le soleil n'est pas une ressource idéale dans l'Arctique. Quant aux crédits carbone, Agnico a répété que la compagnie voulait activement trouver une solution et participer à la décarbonisation et non pas financer des compensations ailleurs dans le monde.

En réponse à la série de questions d'Agnico Eagle, RCAANC et l'ECCC ont tous deux déclaré appuyer l'utilisation de l'énergie renouvelable et ont estimé que les éoliennes permettraient une efficace réduction des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, les parties ont aussi souligné l'importance d'examiner toutes les répercussions écosystémiques et socio-économiques de cette infrastructure.

> *Le changement climatique affecte l'Arctique canadien de manière disproportionnée. Le Canada se réchauffe plus rapidement que l'ensemble de la planète, à un rythme au moins deux fois plus accéléré. L'Arctique canadien quant à lui se réchauffe à un rythme pratiquement trois fois plus accéléré que celui de la planète.- Il est donc impératif que le Canada envisage d'atténuer les répercussions*

des émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible et de renforcer la résilience face aux effets d'un climat changeant qui sont déjà à nos portes[58].

...Il n'existe cependant pas de solution unique et tout impact environnemental résiduel et néfaste des projets d'énergie renouvelable doit être évalué en fonction de la nécessité de réduire également les émissions de gaz à effet de serre.[59]

3.1.2.1 Emplacement du parc éolien

Dans sa présentation, Agnico Eagle a expliqué quels critères avaient été retenus afin de sélectionner l'emplacement préféré pour les éoliennes, notamment la maximisation des ressources éoliennes, , la minimisation de l'empreinte, les ressources archéologiques, l'emplacement des cabanes, les couloirs de migration des caribous, les nids de rapaces, la végétation et la faisabilité. Cependant, comme décrit plus en détail dans la discussion sur le caribou (paragraphe 3.1.1.4), tous les intervenants préoccupés par ou responsables des caribous ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis de cet emplacement. Étant donné l'incertitude quant à la réaction des caribous face à ces grandes structures mobiles, ainsi que l'interaction accrue entre la migration des caribous et le déplacement des aires de mise bas et de post-velâge, les intervenants n'ont pas été convaincus du peu d'impact des éoliennes ainsi construites sur les caribous.

Le promoteur a également parlé de la région de Subblu, un autre site pour le parc éolien près de Rankin Inlet, expliquant que ce n'était pas l'emplacement préféré à cause de la proximité de l'aéroport et des chalets de Rankin Inlet, des coûts prohibitifs de l'emplacement des éoliennes loin de la centrale électrique et de l'absence de preuves que cette région protégerait mieux les caribous. Transports Canada a précisé que la zone de Subblu se trouvait à l'extérieur de la zone tampon aéroportuaire de quatre (4) km et à proximité de la zone d'approche de 15 km, à l'exception de la partie sud. Étant donné que Transports Canada n'exclut pas l'utilisation d'aires situées à l'extérieur de ces zones, le ministère ne s'est pas prononcé quant à l'emplacement préférable.

Le KHTO a continué à recommander la région de Subblu comme meilleur emplacement pour le parc éolien, car cette région est moins utilisée par les membres de la communauté et ne se trouve pas sur la voie de migration des caribous. Cet emplacement, a ajouté l'organisation, faciliterait l'embauche d'entrepreneurs locaux et permettrait à la communauté de Rankin Inlet d'avoir accès à l'électricité produite par les éoliennes après la fermeture de la mine. Tout au long de l'audience, la KHTO a insisté sur le coût du carburant et sur les avantages supplémentaires que retireraient les membres de la communauté si le parc éolien pouvait fournir de l'énergie à Rankin Inlet.

[58] V. Shore, Environnement et Changement climatique Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 5, 16 septembre, 2023, p. 713 et 714, lignes 25 et 26 et 1 et 1 à 7.
[59] V. Shore, Environnement et Changement climatique Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 5, 16 septembre, 2023, p. 714, lignes 18 à 22

Lors de leurs conclusions finales, les intervenants ont continué à exprimer leurs inquiétudes quant à l'énorme impact potentiel qu'aurait l'emplacement proposé sur les caribous. Ils ont réitéré qu'ils ne s'opposaient pas à l'idée même d'un parc éolien. Ils s'opposaient à l'emplacement actuellement proposé.

Dans sa conclusion, Agnico Eagle a déclaré : « *Nous avons très clairement entendu les participants à l'audience réfuter l'emplacement actuel proposé et en vouloir un autre.*[60] » Agnico Eagle et la KIA ont toutes deux parlé d'éliminer l'emplacement proposé près du site de la mine, et évalué dans cette proposition, pour adopter un nouvel emplacement choisi en consultation avec la KIA. NTI et la KIA; la SDFN a déclaré qu'un nouvel emplacement nécessiterait une évaluation de la proposition.

Tel que décrit plus avant au paragraphe 1.5, la Commission a décidé le 3 octobre 2023 qu'elle ne prendrait pas en considération un parc éolien relocalisé en tant que composante de la proposition d'agrandissement de la Meliadine.

Pour plus de détails sur les éoliennes et les caribous, se référer au paragraphe 3.1.1.4.

3.1.3 Qualité de l'eau et gestion de l'eau

Tableau 11: Résumé des observations reçues des parties sur la gestion de l'eau

Partie	Secteurs de préoccupation
NTI	▪ Des inquiétudes subsistent quant au potentiel d'un plus volumineux rejet global de l'eau de surface dans le lac Meliadine, utilisé par les Inuits. L'élaboration d'une nouvelle modalité et condition a été recommandée.
KIA	▪ Demeure préoccupée par la gestion de l'eau de surface sur le site et recommande qu'Agnico Eagle transmette des informations sur l'infrastructure de gestion de l'eau pour gérer adéquatement l'augmentation du volume d'eau de surface avant que la Commission ne donne son approbation.
RCAANC	▪ Encourage Agnico Eagle à travailler avec la KIA pour minimiser ou éliminer le rejet dans le lac Meliadine. ▪ Demande des renseignements supplémentaires afin de savoir si la dissolution totale des niveaux de solides dans la bassin de rétention 1 a été résolue. ▪ Les données supplémentaires sur les concentrations d'arsenic dans les plans d'eau après la fermeture doivent être évaluées tout au long de la phase d'exploitation ainsi que dans le cadre de la planification de la fermeture. ▪ Reverra les futures itérations du plan de fermeture provisoire et de remise en état afin d'évaluer les preuves justifiant les conclusions d'Agnico Eagle sur la qualité de l'eau après la fermeture.
MPO	▪ Aucune obligation de rapporter les facettes importantes des répercussions sur les poissons et leur habitat mais recommande que ces informations soient fournies dans le rapport annuel.

[60] M. Turmel Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.8, 20 septembre, 2023, p. 1353, lignes 5 à 7

Partie	Secteurs de préoccupation
	▪ Inclure des mesures pour éviter les répercussions sur l'habitat des poissons en maintenant des niveaux d'eau appropriés dans les bassins versants A et B. ▪ La conception actuelle des traverses d'eau risque de créer un obstacle pour le passage des poissons et le MPO travaillera avec le promoteur pour s'assurer que le passage des poissons soit maintenu. ▪ Recommande d'ajouter la surveillance des poissons et de leur habitat ainsi que la production de rapports. Ces points n'ont pas été pris en compte dans le projet initial évalué en 2014.

Tableau 12: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur la qualité de l'eau

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
NTI	▪ Une nouvelle modalité et condition ne s'impose pas pour traiter les inquiétudes concernant l'importante potentialité d'effets néfastes sur le lac Meliadine. ▪ Noter que l'eau et la gestion de l'eau sont régies par le permis d'utilisation des eaux de l'OEN.
KIA	▪ Estime que l'explication liée à l'optimisation de la gestion de l'eau afin de minimiser les rejets dans le lac Meliadine s'inscrit davantage dans le processus de l'OEN,
RCAANC	▪ Les mesures d'atténuation applicables à la canalisation approuvée entre le lac Meliadine et le port Itivia s'appliquent aussi à la canalisation Discovery. ▪ Tous les plans applicables seront actualisé d'ici 90 jours. ▪ Considère que tous les autres commentaires de RCAANC ont été réglés.
MPO	▪ Estime que l'examen des rapports annuels est la voie appropriée pour les commentaires du MPO sur les poissons et leur habitat; les réponses à toutes les recommandations ont déjà été fournies dans le cadre de l'examen du MPO du rapport annuel 2022 d'Agnico Eagle ▪ Estime que toutes les autres questions ont été réglées.

3.1.3.1. Rejet dans le lac Meliadine

Au cours de sa présentation, la KIA a réitéré son inquiétude concernant le rejet des eaux de contact dans le lac Meliadine. La KIA a fait référence au processus de réexamen de la proposition de canalisations au cours duquel le promoteur et la KIA avaient discuté de l'utilisation des deux conduites d'eau pour détourner l'eau de contact du lac Meliadine vers le port d'Itivia. La KIA a toutefois noté qu'avec l'extension de Meliadine, il y aurait une augmentation significative de l'eau de contact à rejeter dans le lac Meliadine et d'autre part, la promesse d'une réduction du rejet dans le lac Meliadine avait fait partie intégrante de son évaluation de la modification concernant les conduites d'eau:

> *« Le promoteur n'a pas tenu sa promesse d'utiliser la conduite d'eau salée pour pratiquement éliminer les rejets dans le lac Meliadine, promesse qui a persuadé la Kivalliq Inuit Association d'appuyer la*

> *construction de la conduite d'eau malgré les possibles répercussions sur la toundra, les zones de cueillette des baies, les revenus du camionnage et le passage des caribous.- Limiter les rejets -- oh.- Limiter les rejets dans le lac Meliadine, comme nous le proposons dans notre demande à l'Office des eaux, atténuerait les répercussions supplémentaires sur cette région culturellement importante.* [61] *»*

Mais la KIA et la KHTO se sont dit inquiètes du changement constaté dans la qualité de l'eau dans le lac Meliadine, comme rapporté par des membres de la collectivité de Rankin Inlet. La KIA a déclaré que son programme de surveillance de l'eau comprend le prélèvement d'échantillons sur les propriétés chimiques de l'eau ainsi que la présence d'Aînés au lac et la réalisation d'entrevues. Au cours de cette surveillance, les Aînés ont déclaré qu'ils n'utilisaient plus l'eau du lac Meliadine ni de la rivière Meliadine à cause des répercussions de l'exploitation minière. Le KHTO a également constaté un changement dans l'utilisation du lac Meliadine et de la rivière Meliadine qui prend sa source dans le lac.

> *« Certains Aînés qui, au cours des récentes années, nous avaient aidé à prendre de l'eau du lac Meliadine – refusent de le faire désormais. C'était notre endroit préféré pour prendre de l'eau de la rivière et l'utiliser pour notre thé.*
>
> *En tant qu'Inuk de la région, nous aimons notre thé et nous l'aimons pur. Nous l'aimons propre. Et nous avons refusé d'utiliser l'eau de la rivière Meliadine parce qu'elle noircit tout de suite et que nous pouvons goûter l'eau contaminée.*[62] *»*

Agnico Eagle a présenté les données de son modèle actualisé de bilan hydrique et de qualité de l'eau pour la proposition d'agrandissement. Elles prouvent que les rejets prévus dans le lac Meliadine seraient inférieurs à ceux évalués dans l'EIE de 2014, et que la qualité de l'eau continuerait d'être en deçà des exigences réglementaires. Le promoteur a indiqué que ce modèle a été actualisé en fonction des préoccupations de la KIA afin de minimiser et d'améliorer la qualité de l'eau des rejets dans le lac Meliadine grâce à des mesures telles que la priorisation du stockage d'eau de mauvaise qualité dans les étangs salins, l'augmentation de la capacité de stockage des étangs salins et l'utilisation de la pleine capacité de la canalisation d'eau. En réponse à Santé Canada, Agnico Eagle a également indiqué qu'elle se conformait aux directives sur la qualité de l'eau des plus récentes lignes directrices aquatiques, lignes directrices terrestres, lignes directrices relatives à la consommation d'eau et lignes directrices fédérales canadiennes en matière d'environnement. [63]

---

[61] M. McDougall, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.4, 15 septembre, 2023, p. 539, lignes 7 à 16.
[62] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.2, 13 septembre, 2023, p. 219, lignes 2 à 11
[63] C. Prather, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 8; 20 septembre 2023, p. 1310, lignes 10 à 23

Pendant sa présentation, Agnico Eagle a décrit une visite au site de gestion de l'eau pour discuter de la gestion et de la surveillance de l'eau sur le site. En réponse aux inquiétudes de la collectivité quant à la couleur de l'eau du thé tirée du lac Meliadine, Agnico Eagle a engagé un expert en thé qui a déclaré que la couleur du thé dépendait davantage du thé lui-même que de l'eau.

RCAANC a confirmé qu'étant donné que les volumes de rejet ont été évalués dans le cadre de l'EFRE de 2014 et qu'Agnico Eagle s'était engagé à tenter de minimiser les décharges dans le lac Meliadine, sa remarque technique sur la décharge dans le lac Meliadine a été considéré comme réglée. Cependant, le CIRNAC a continué à encourager la collaboration avec la KIA pour minimiser les rejets. Dans sa réponse à l'ADNLC, qui lui demandait si elle intégrait les seuils culturels dans la réglementation de la qualité de l'eau, la CIRNAC a également fait remarquer qu'il était possible de placer la barre plus haut pour le respect de la qualité de l'eau, ce qui pourrait intégrer les valeurs culturelles.

Dans sa conclusion, la KIA a déclaré qu'elle s'était engagée avec Agnico Eagle à détourner les eaux de ruissellement des résidus miniers ainsi que les eaux usées du camp, du lac Meliadine jusqu'au port Itivia et qu'elle veillerait à ce que seules les eaux propres soient déversées dans le lac.[64] La KIA a ensuite déclaré que les préoccupations restantes concernant le volume des rejets pourraient être traitées dans le cadre du processus de l'OEN.

3.1.3.2 Les poissons et leur habitat

Tout au long de l'évaluation de la proposition d'extension, et en invoquant les éventuelles répercussions de la nouvelle infrastructure proposée et de la prolongation de la durée de vie de la mine, le MPO a formulé plusieurs préoccupations concernant les poissons et leur habitat ainsi que l'environnement d'eau douce. Dans sa présentation, le MPO a déclaré que la majorité de ses commentaires techniques concernant les poissons et leur habitat étaient considérés comme réglés aux fins de ce réexamen mais que d'autres pourraient faire l'objet d'un suivi au cours du processus de délivrance d'un permis d'utilisation des eaux par l'OEN. Au cours de sa présentation, le MPO a déclaré que la plupart de ses commentaires techniques relatifs aux poissons et à leur habitat étaient considérés comme résolus aux fins de ce réexamen, et que d'autres questions pourraient faire l'objet d'un suivi au cours du processus d'octroi du permis d'utilisation des eaux de l'OEN et du processus de réglementation de la *Loi sur les pêches*. Le MPO a identifié plusieurs mesures visant à améliorer le poisson et son habitat, notamment le maintien d'un niveau d'eau adéquat dans les bassins versants A et B et la collaboration d'Agnico Eagle sur la conception des traversées de cours d'eau. Le MPO a également demandé à Agnico Eagle d'améliorer ses rapports sur le poisson et l'habitat du poisson.

En réponse aux inquiétudes de la KHTO concernant la santé des poissons, Agnico Eagle a fait référence à plusieurs données de surveillance actuelle qui prouvent que les changements de la qualité de l'eau correspondent aux changements prévus dans l'EFRE 2014. D'autre part, rien ne

[64] J. Katz, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 8; 20 septembre 2023, p. 1310, lignes 10 à 23.

prouve que les effluents se répercutent négativement sur la santé et l'habitat des poissons ainsi que sur l'utilisabilité des pêcheries.[65]

3.1.3.3 Stockage de l'eau de contact et des effluents salins dans les fosses

Conformément à leurs observations écrites finales, RCAAN et RNCan ont confirmé que leurs préoccupations inhérentes au stockage de l'eau saline et de l'eau de contact dans les fosses étaient résolues. De plus, de plus amples informations seront fournies dans le cadre du processus de délivrance du permis d'utilisation des eaux de l'OEN.

Pour plus de détails sur le dépôt dans les fosses, se référer au paragraphe 0.

3.1.3.4 Canalisation Discovery

La discussion sur la canalisation entre Discovery et le site principal de la mine a surtout porté sur l'impact que pourrait avoir cette infrastructure sur le passage des caribous, ainsi que sur les accidents et les dysfonctionnements concernant l'atténuation des déversements et la conception de la détection. Pour plus de détails, consulter les paragraphes 3.1.1.2 et 5.3.1, respectivement.

3.1.4 Gestion des déchets

Tableau 13: Résumé des commentaires des parties sur la gestion des déchets

Partie	Secteurs de préoccupation
KIA	▪ Appuie RCAANC en ce qui a trait à l'approbation du stockage dans les fosses, en raison d'une fosse à la fois et suite à un examen complet d'au moins un an et conformément à la modalité et condition à intégrer dans le certificat de projet no.006. ▪ Proposition d'une nouvelle modalité et condition du certificat de projet de la CNER, portant sur le stockage dans les fosses.
RCAANC	▪ Proposition d'une nouvelle modalité et condition du certificat de projet de la CNER, portant sur le stockage dans les fosses. ▪ A recommandé qu'Agnico Eagle effectue des analyses techniques détaillées des éventuelles répercussions environnementales du stockage de l'eau saline et de l'eau de surface dans les fosses.
RNCan	▪ Approuve en général la méthodologie de stockage dans les fosses et la modélisation effectuée par Agnico Eagle. ▪ Appuie la recommandation d'une évaluation plus détaillée sur le stockage dans les fosses, effectuée dans le cadre de la modification du permis d'utilisation des eaux de type A de l'OEN et incluant les observations de la population.

[65] M. Gillman, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 2; 13 septembre 2023, p. 223 et 224, lignes 25 à 26 et 1 à 18.

	▪ Tous les commentaires de l'examen techniques ont été réglés mais d'autres études et analyses seront nécessaires lors de la création de concepts détaillés.
ECCC	▪ Les incertitudes restantes peuvent être traitées par le biais de l'évaluation par l'OEN de la modification du permis d'utilisation des eaux

Tableau 14: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux commentaires sur la gestion des déchets

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
KIA	▪ Nous discuterons, dans le cadre du processus de l'OEN, du Plan de fermeture interimaire et de remise en état ainsi que des détails connexes liés au dépôt des stériles et des résidus miniers dans les fosses. ▪ Constate qu'une modalité et condition a été approuvée par RCAANC.
RCAANC	▪ En accord avec RCAANC quant au libellé proposé pour la modalité et condition. ▪ Estime inutile d'entreprendre autres analyses de l'utilisation des fosses pour stocker l'eau de surface et l'eau saline. ▪ Se conformera au Plan de gestion adaptative au cas où, pendant l'exploitation, un stockage temporaire dans les fosses autres que Tiriganiaq 2 s'avèrerait nécessaire pour l'eau saline et l'eau de contact.
RNCan	▪ Convient que toutes les préoccupation sont été réglées.
ECCC	▪ Convient que toutes les préoccupation sont été réglées.

Lors de l'audience publique, les discussions des parties sur les changements proposés en matière de gestion des déchets ont principalement porté sur la stratégie alternative proposée de dépôt en fosse. En réponse à la présentation d'Agnico Eagle de l'alternative proposée, RNCan a demandé au promoteur de confirmer que les lacs avec élévation intermittente due aux taliks ouverts étaient inclus dans leur modélisation. Agnico Eagle a confirmé qu'un modèle tenant compte des taliks ouverts dans les lacs intermédiaires avait été soumis dans le cadre de sa présentation de mai 2023 à la CNER. RNCan a également demandé à Agnico Eagle si elle avait l'intention d'accepter les recommandations de RNCan visant à perfectionner la modélisation thermique afin d'intégrer de nouvelles données et de tenir compte des limites et des incertitudes dans les documents soumis, au fur et à mesure de l'avancement des plans de dépôt dans la fosse. Agnico Eagle a répondu qu'elle actualisait généralement les modèles en fonction des nouvelles données, et que toute mise à jour serait fournie dans les rapports annuels.

En réponse à une question posée par NTI lors de l'audience publique, RNCan a déclaré que « *dans l'ensemble, elle appuyait le dépôt en fosse* »[66] comme méthode de gestion des déchets. Suite à la présentation du représentant de RNCan, NTI lui a demandé si l'on envisageait d'utiliser des

[66] P. Unger, Ressources naturelles Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 5; 16 septembre 2023, p. 678, lignes 23 et 24.

revêtements dans les bassins de résidus miniers et si d'autres mesures d'atténuation pouvaient être prévues. RNCan a répondu que des barrières imperméables pourraient être nécessaires, mais que chaque situation est unique et qu'il faudrait une étude plus rigoureuse de chaque fosse avant d'autoriser le dépôt dans les fosses.

> *« RNCan convient que dans certains cas, le dépôt en fosse serait sûr et correct à long terme sans revêtement; cependant, dans d'autres cas… nous ne sommes pas d'accord... un revêtement peut être utile dans certains cas, mais à l'heure actuelle, nous ne généraliserons pas son utilisation.* [67]*»*

NTI a en outre demandé si le modélisation du stockage des stériles dans les fosses épuisées incluait aussi la notion de risque. Selon RNCan, Agnico Eagle avait suffisamment intégré le concept de risque ainsi que des hypothèses prudentes dans sa modélisation de cette activité proposée. Toutefois, RNCan a souligné dans sa présentation et dans ses observations écrites finales et dans celles des intervenants, plusieurs scénarios de changement climatiques avaient été modélisés. Or, Agnico Eagle n'avait utilisé qu'un seul scénario dans sa modélisation, et le scénario utilisé était relativement modéré.

Tel qu'illustré au Tableau 13, RCAANC, ECCC et RNCan ont tous déclaré dans leurs observations écrites finales que leur préoccupations concernant le dépôt en fosses des résidus miniers, des stériles et/ou de l'eau de contact/saline, proposé pour l'agrandissement de la Meliadine, avaient été réglées. Agnico Eagle a corroboré leurs suggestions de régler tout problème en suspens dans le cadre du processus d'examen de l'OEN de la modification du permis d'utilisation des eaux, de types A. (Tableau 14). RCAANC et Agnico Eagle ont convenu d'un libellé pour la nouvelle modalité et condition pour le dépôt en fosse des résidus miniers et/ou stériles. KIA a appuyé la modalité et condition mise de l'avant par RCAANC et Agnico Eagle mais a proposé un formulation supplémentaire qui garantirait un délai d'un an avant le début de chaque dépôt en fosse.

3.1.5 Agrandissement et intensification de la mine

Tableau 15: Résumé des observations reçues des parties sur l'agrandissement et l'intensification de la mine.

Partie	Secteurs de préoccupation
ECCC	▪ A recommandé qu'Agnico Eagle achète de l'équipement aux normes du Groupe 4 pour les émissions des moteurs. ▪ A demandé qu'Agnico Eagle actualise, avec le lien actuel, la référence aux Normes canadiennes sur la qualité de l'air ambiant (NCQAA).

[67] P. Unger, Ressources naturelles Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 5; 16 septembre 2023, p. 679, lignes 9 à 13

Partie	Secteurs de préoccupation
	▪ Les recommandations concernant l'évaluation des effets de l'agrandissement de la Meliadine sur le changement climatique ont été réglées.
MPO	▪ Recommande de modifier la modalité et condition pour inclure la surveillance des espèces envahissantes et du bruit sous-marin des navires. Ces points n'ont pas été pris en compte dans le projet initial évalué en 2014.
SC	▪ Recommandations concernant la qualité de l'air (environnement atmosphérique) : o Continuer à surveiller les contaminants de la qualité de l'air dans toutes les phases du projet. o Continuer à appliquer toutes les mesures d'atténuation technologiquement et économiquement possibles pour limiter le plus possible les émissions de contaminants sans seuils de la qualité de l'air. o Dans les futurs rapports sur la surveillance de la qualité de l'air, comparer les contaminants de la qualité de l'air à leur normes NCQAA respectives et mettre en vigueur des stratégies pour éviter toute perte future de données ou d'absence d'échantillons. ▪ Recommandations concernant le bruit (environnement acoustique): o Continuer à surveiller les niveaux de bruits pendant la durée de vie de la mine, tels que décrits par le promoteur dans sa réponse visant l'engagement 30. o Maintenir le mécanisme de réponse aux plaintes du public et, en cas de plaintes du public, entreprendre des activités supplémentaires de surveillance et/ou d'atténuation.
TC	▪ Conformité aux exigences réglementaires de la *Loi sur les eaux canadiennes navigables* (LECN) en soumettant une demande de dérogation avant l'assèchement ou le dépôt de stériles ou autre matériau dans n'importe quel bassin, étang ou autre cours d'eau.

Tableau 16: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur l'agrandissement et l'intensificaiton de la mine

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
ECCC	▪ A accepté d'envisager l'achat d'équipement aux normes du Groupe 4 pour les émissions. ▪ A accepté de vérifier le lien utilisé pour la référence aux NCQAA. ▪ Convient que les recommandations sur l'évaluation des effets de l'agrandissement de la Meliadine sur le changement climatique ont été réglés.
MPO	▪ Estime que l'examen des rapports annuels est la voie appropriée pour les commentaires du MPO; les réponses à toutes les recommandations ont déjà été fournies dans le cadre de l'examen du MPO du rapport annuel 2022 d'Agnico Eagle.
SC	▪ Toutes les recommandations avaient déjà été transmises à ECCC pour son examen du rapport annuel 2022 d'Agnico Eagle. ▪ Continuera à surveiller les contaminants de la qualité de l'air conformément au Plan de surveillance de la qualité de l'air.

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
	▪ Réitère que le mécanisme de réponse aux plaintes « Tusaajugut » est déjà en fonction et continuera à être disponible au public. ▪ Continuera à adhérer au Plan de surveillance et de réduction du bruit. ▪ En réponse à l'incertitude inhérente à l'évaluation des concentrations d'arsenic, les résultats du programme de surveillance seront analysés selon des critères d'évaluation précisés dans les plans individuels. Au cas où des déclencheurs devraient être atteints, on envisagera alors d'actualiser l'ERSH utilisé pour l'agrandissement de la Meliadine, prolongeant le programme de surveillance et évaluant d'autres solutions d'atténuation.
TC	▪ Soumettra une demande de dérogation au titre de l'art.24 de la LENT.

Tout au long de l'audience, les intervenants ont formulé des commentaires sur les répercussions potentiels de l'agrandissement de la mine (11 années de plus) et de son intensification (exploitation souterraine supplémentaire et tous les travaux, entreprises et activités connexes supplémentaires proposés sur le site de la mine). Pour plus de détails sur les discussions relatives aux effets de l'agrandissement et de l'intensification de la mine sur les caribous, se référer à au paragraphe 3.1.1. Pour la gestion de l'eau, se référer au paragraphe 0 et pour la gestion des déchets au paragraphe 0.

3.1.5.1 Qualité de l'air

En résumant ses observations écrites finales, SC s'est attardé sur la qualité de l'air et plus particulièrement sur les facteurs de risque à la santé humaine. Le délégué du ministère a déclaré que leurs préoccupations à cet égard avaient été réglées. ECCC a également parlé de la qualité de l'air et a suggéré à Agnico Eagle d'acheter de l'équipement aux normes du Groupe 4 pour les émissions et le promoteur a accepté de l'envisager. L'ADNLC a interrogé Agnico Eagle afin de savoir si les effets de la poussière émanant de la mine sur la qualité de l'air avaient été analysés en ce qui a trait aux caribous. Agnico Eagle a répondu en disant que dans leur évaluation du risque à la santé humaine, les caribous sont traités comme une potentielle voie critique et c'est ce qui détermine leur santé. Les autres discussions sur la qualité de l'air tenues pendant l'audience publique ont porté sur la composante parc éolien de la portée et sont reprises au paragraphe 3.1.1.1.

3.1.5.2 Bruit

Agnico Eagle a déclaré dans son addenda à l'EFRE, que le bruit des activités d'expansion non liées aux éoliennes se conformait aux prévisions de l'EIE de 2014 et que la surveillance du bruit se poursuivrait. Dans ses observations écrites finales, SC a approuvé la conclusion d'Agnico Eagle et a déclaré que l'utilisation continue de son plan de réduction et de surveillance du bruit suffirait à atténuer les effets potentiels. Au cours de l'audience publique, SDFN et NDFN ont souligné que la surveillance du bruit actuellement effectuée par les moniteurs d'Agnico Eagle était basée sur les seuils d'audition des humains, mais ne tenait pas compte de la sensibilité auditive accrue de des caribous. Agnico Eagle a répondu que tous les contrôles de bruit sont effectués selon des normes techniques internationales.

> *« Je sais que vous avez des moniteurs pour mesurer les effets humains, les préoccupations, mais nous avons toujours pensé qu'il serait plus important de mesurer les seuils ---les seuils que les caribous peuvent entendre. »*[68]

Dans sa présentation, le représentant du GN a parlé de la perturbation sonore pour les caribous qui prévaut pendant la période de fermeture de la mine et qui est due aux légères activités toujours en maintien. Pour plus de détails sur l'explication d'Agnico Eagle à ce sujet, se référer au paragraphe 2.4.1 Le MPO a parlé du bruit marin et de la nature prolongée de ses effets suite à la prolongation de la durée de vie de la mine. L'ADDNLC a également abordé le bruit des pompes le long de la canalisation Discovery et des effets de ce bruit sur les caribous.

3.1.5.3 Milieu marin

Pendant sa présentation, le MPO s'est attardé sur deux (2) recommandations en suspens concernant le milieu marin. Tout d'abord, le programme de surveillance actuel n'inclut pas la surveillance des espèces aquatiques envahissantes, notamment les algues et les bernacles qui adhèrent à la coque des navires. Certes les mesures d'atténuation sont en vigueur a déclaré le MPO mais sans surveillance, comment savoir si elles sont efficaces? Sa deuxième recommandation portait sur la surveillance et la modélisation de l'empreinte sonore sous-marine des navires à cause de son impact potentiel sur la capacité des mammifères marins à se déplacer, communiquer et trouver de la nourriture. En réponse à la question de la CNER sur la pertinence de ces recommandations pour l'actuelle proposition, et tenant compte d'autre part la navigation ne sera pas modifiée, le MPO a retorqué que ces effets n'avaient pas été identifiés dans l'EFRE de 2014 et par conséquent n'avaient pas été surveillés. Le MPO a d'autre part ajouté que 11 années de plus d'exploitation se traduiraient par davantage de temps pour les répercussions potentielles et que ces répercussions devaient être intégrées au processus.

Dans sa conclusion, Agnico Eagle a décrit les actuelles mesures d'atténuation employées par leurs navires ravitailleurs de tierce partie pour la protection des mammifères marins. De plus, la proposition d'expansion ne prévoit pas de changement dans les pratiques de navigation. En ce qui a trait aux préoccupation du MPO concernant les espèces envahissantes, le promoteur a précisé que ses bateaux ne représentent que six (6) pour cent des navires dans la région et qu'ils ne rejettent pas d'eau de ballast puisqu'ils arrivent pleins et gardent l'eau de ballast pour leur voyage de retour. Agnico Eagle a déclaré que le MPO n'avait pas fourni de preuve justifiant ses recommandations sur les mammifères marins et les espèces envahissantes, et que les demandes de changement des modalités et conditions ne relevaient pas de la portée de la proposition d'expansion.

[68] D. Chranowski, Sayisi Dene First Nation and Northlands Denesuline First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol. 2; 13 septembre 2023, p. 236, lignes 19 à 22.

3.1.6. Mesures d'atténuation recommandées en ce qui a trait aux effets écosystémiques

Pour prévenir, atténuer et surveiller les effets écosystémiques potentiels de la proposition d'agrandissement, Agnico Eagle sera tenu de continuer à se conformer aux mesures d'atténuation des plans de gestion et de surveillance en vigueur du projet approuvé de mine d'or Meliadine, incluant les mises à jour spécifiques pour la proposition d'agrandissement. (pour plus de détails, voir la liste au paragraphe 3.1.1.1) De plus, dans ses réponses aux observations écrites des parties prenantes ainsi que lors de l'audience publique, Agnico Eagle devra également s'acquitter de tous les engagements pris pendant le processus d'évaluation, y compris lors de la réunion technique (23 et 24 novembre 2022), de la Table ronde communautaire et dans ses réponses aux observations écrites finales des parties, formulées lors de la conférence préalable à l'audience (24, 25 novembre 2022 et 16 mars 2023)[69] et de l'audience finale.

3.2 Résumé des observations sur les effets socio-économiques

Le Tableau 17 contient un résumé des commentaires tirés des observations écrites finales envoyées par les parties prenantes sur l'addenda de l'EFRE d'Agnico Eagle afférant aux effets socio-économiques potentiels liés à la proposition d'agrandissement. Ces observations sont disponibles sur le Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125684.

Tableau 17: Résumé des observations reçues des parties sur les effets socio-économiques

Partie	Secteurs de préoccupation
NTI	▪ Les répercussions potentielles de l'emplacement du parc éolien sur les droits de récolte des Inuits n'ont pas été suffisamment analysés. ▪ Soutient la KIA qui tente de s'assurer que les préoccupations en suspens concernant l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) soient réglées et conformes aux obligations de *l'Accord du Nunavut*.
KIA	▪ L'ERAI conclu entre le promoteur et la KIA, modifié pour la dernière fois en 2017, ne couvre pas la proposition d'agrandissement.
GN	▪ La proposition présente des avantages soutenus et accrus en matière d'emploi, de possibilité d'affaires et de partenariats communautaires avec les collectivités locales de la région de Kivalliq. Collaborera avec le promoteur pour atténuer tout impact éventuel et améliorer les retombées potentielles du projet. ▪ Recommande au promoteur de focaliser les possibilités d'emploi en fonction des sexes et plus particulièrement d'effectuer une étude actualisée sur les obstacles à l'emploi pour les femmes.
SC	▪ Pour régler l'incertitude restante sur l'évaluation de l'arsenic, nous recommandons : o Si l'on constate une augmentation des concentrations d'arsenic au fil du temps, actualiser l'évaluation du risque sur la santé humaine (ERSH) avec les plus récentes données de surveillance de l'arsenic, étendre le programme

[69] Agnico Eagle, *Liste des engagements pour la proposition d'agrandissement* de la Meliadine, mai 2023, no. de référence 345144 du Registre public

	de surveillance à la nourriture traditionnelle récoltées par les collectivités potentiellement touchées, appliquer d'autres mesures d'atténuation nécessaires ou effectuer des activités de gestion adaptative

3.2.1. Réponses du promoteur aux observations finales écrites des parties sur les effets socio-économiques

Agnico Eagle a réagi aux observations écrites finales reçues le 9 août 2023. Pour plus de commodité, ses réponses aux commentaires sur les effets socio-économiques potentiels sont résumées au Tableau 18.

Tableau 18: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux commentaires sur les effets socio-économiques

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
NTI	▪ Réfute l'idée d'importants effets néfastes sur les caribous et en juillet 2023 a transmis l'analyse de l'engagement 38 au Groupe consultatif sur l'environnement terrestre.
KIA	▪ Réfute l'affirmation selon laquelle l'ERAI ne couvre pas la proposition d'agrandissement de la Meliadine. La mine d'ailleurs y a déjà été autorisée par l'EFRE 2014 et est soumise à l'ERAI Meliadine qui régit tout changement apporté au projet initial, quelle que soit on ampleur. Nous continuerons à travailler avec la KIA à ce sujet.
GN	▪ Le 31 août 2023, nous fournirons au GN une mise à jour provisoire de l'étude sur les Obstacles et stratégies concernant la main-d'œuvre inuite dans laquelle sont identifiés les obstacles à l'emploi des femmes.
SC	▪ Pour contrer l'incertitude relative à l'évaluation de l'arsenic, nous analyserons les résultats du programme de surveillance en fonction des critères précisés dans les plans individuels. Si des déclencheurs sont atteints, nous envisagerons alors d'actualiser l'ERSH utilisé dans la proposition d'agrandissement de la Meliadine, d'étendre les programmes de surveillance et de dégager des mesures d'atténuation alternatives.

3.2.2. Emploi et formation

3.2.2.1 Emploi des Inuits

Au cours de l'audience publique, les parties ont demandé des précisions sur l'augmentation des retombées économiques décrites au Tableau 4 qu'Agnico Eagle offrirait aux collectivités touchées qu'Agnico Eagle offrirait aux collectivités potentiellement touchées par l'agrandissement de la mine Meliadine. NTI, KIA et KHTO ont posé des questions et formulé des commentaires sur l'emploi et la formation des Inuits. Ils ont principalement parlé des augmentations actuelles et prévues du nombre et des pourcentages d'emplois inuits ainsi que des changements éventuellement apportés aux programmes de formation. Le KHTO a d'autre part commenté le roulement du

personnel et a demandé à Agnico Eagle d'expliquer comment elle traiterait ce problème si la durée de vie de la mine était prolongée.

> *« Vous n'avez pas abordé la question du roulement du personnel inuit. Je pense que c'est devenu une inquiétude depuis que la Meliadine a commencé les licenciements et les démissions pour des raisons que nous ignorons. Mais quelle est la cause de ce plus grand roulement du personnel inuit?*[70] *»*

Agnico Eagle a répondu en disant que la pandémie de la COVID-19 était la cause principale du récent roulement des employés inuits ainsi que de l'insatisfaction du personnel devant la rotation des travailleurs et l'incompatibilité avec le mode de vie. Agnico Eagle a rétorqué que des plans avaient été produits pour régler les nombreux problèmes d'emploi dans le cadre du nouveau programme d'embauche Sanajiksanut, tel que précisé dans présentation d'Agnico Eagle de la résolution et l'évaluation de la CVSE. [71]

3.2.2.2 Emploi des femmes

Tel qu'illustré au Tableau 17 et au Tableau 18, suite à une demande d'information du GN sur les obstacles potentiel à l'emploi des femmes, Agnico Eagle lui a soumis le 31 aout 2023 une mise à jour provisoire et actualisée de l'étude sur les Obstacles et stratégies concernant la main-d'œuvre inuite. Pendant l'audience publique, Agnico Eagle a été prié d'expliquer comment les résultats de l'étude seront utilisés pour instruire les pratiques d'embauche liée à l'expansion de la Meliadine. Agnico Eagle a précisé que les obstacles identifiés incluaient les responsabilités familiales, la garde d'enfants, le sexisme dans l'embauche et l'absence de mentorat pour les femmes. Le promoteur entend soumettre le rapport au comité socio-économique avec la KIA et formuler des recommandations afin d'améliorer l'emploi des femmes. Pendant l'audience publique, le GN s'est dit satisfait des conclusions de ce rapport:

> *« Le gouvernement du Nunavut est satisfait de ce rapport provisoire, première étape de l'examen des obstacles à l'emploi fondés sur le sexe. Nous attendons avec impatience l'étude actualisée sur les obstacles et les stratégies concernant la main-d'œuvre inuite qui intègrera des obstacles et des stratégies fondées*

[70] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 352, lignes 15 à 19.
[71] Pièce no.4, Audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, déposée par Agnico Eagle NIRB Public Hearing File No.: 11MN034, *Agnico Eagle's Value Socio-Economic Components Assessment and Resolution. (Résolution et évaluation par Agnico Eagle des composantes valorisées socio-économiques)*

sur le sexe; nous sommes prêts à collaborer à toute initiative en matière d'emploi ou de formation.[72]*. »*

3.2.2.3 Marchés publics

Agnico Eagle a déclaré qu'ils aimeraient faire appel à une entreprise locale pour construire et opérer la composante parc éolien de la proposition d'agrandissement de la Meliadine, ce qui offrirait des possibilités d'emploi aux entrepreneurs locaux. Pendant sa présentation, la Kangiqliniq HTO a dit préférer l'aire Subblu pour l'emplacement du parc éolien proposé ce qui accroitrait sa proximité avec la municipalité de Rankin Inlet et créerait des possibilités d'emploi plus accessibles pour les membres de la collectivité pendant la construction et la phase opérationnelle

3.2.3. Inuit Qaujimajatuqangit

Suite aux nombreuses questions soulevées par les parties de l'audience publique sur l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans les décisions d'atténuation des effets sur les caribous, Agnico Eagle a déclaré qu'elle collaborait avec la KIA et la HTO pour prendre des décisions sur le terrain concernant les arrêts de la mine et des routes. Agnico Eagle a également déclaré que son GCET était une source d'Inuit Qaujimajatuqangit utilisée pour actualiser les mesures de surveillance et d'atténuation, affirmant que l'apport du groupe « *était instruit par la science, la surveillance sur le site, les connaissances traditionnelles et l'Inuit Qaujimajatuqangit* [73]. » Le personnel de la CNER a demandé à Agnico Eagle d'expliquer le suivi qu'elle effectuait auprès des gardiens du savoir du GCET et des collectivités potentiellement touchées pour confirmer et valider que l'Inuit Qaujimajatuqangit était utilisé tel que prévu. Agnico Eagle a décrit son processus de rédaction des documents qui sont envoyés au GCET avant que la version finale ne soit soumise à la CNER mais n'a pas précisé comment les informations sont recueillies auprès des sources non-GCET, notamment les membres des collectivités potentiellement touchées. Pour plus de détails sur les explications relatives au GCET, se référer au paragraphe 5.1.1.

Dans sa conclusion, RCAANC a rappelé à Agnico Eagle qu'une utilisation appropriée de l' Inuit Qaujimajatuqangit s'impose lorsqu'on envisage une nouvelle construction à la Meliadine dont l'annonce devrait commencer par *« la construction du parc éolien a besoin du soutien des personnes touchées et le choix de son emplacement doit être instruit par l'Inuit Qaujimajatuqangit et par les connaissances traditionnelles*[74]*.* » Dans sa présentation, la NTI a rappelé à Agnico Eagle que l'utilisation correcte de l' Inuit Qaujimajatuqangit par le biais du GCET ne doit pas être

[72] D. Haney, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.5; 16 septembre 2023, p. 742, lignes 4 à 11.

[73] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.7; 19 septembre 2023, p.1360, lignes 25 et 26 .

[74] S. Dewar, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du nord Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.7; 19 septembre 2023, p. 1319, lignes 23 à 26.

précipitée et devrait se faire par consensus. La NTI a rappelé comment Agnico Eagle avait utilisé l' Inuit Qaujimajatuqangit pour son analyse de l'engagement 38 :

> *« … les informations transmises par Agnico Eagle ne traduisent pas complètement les préoccupations des Inuits vis-à-vis des répercussions dans certains secteurs et elles ne reflètent pas totalement ni ne tiennent compte de l'Inuit Qaujimajatuqangit.*[75] *»*

3.2.4 Utilisation traditionnelle des terres et des ressources

Dans son addenda à l'EFRE, Agnico Eagle a déclaré que l'agrandissement de la Meliadine devrait avoir un effet positif sur l'accès à la nourriture traditionnelle. Lors de l'audience publique, KIA a demandé au promoteur sur quel critère il avait basé sa conclusion. Selon Agnico Eagle, grâce à leurs revenus financiers accrus tirés de l'emploi, les employés pourraient acheter de l'équipement pour les terres et la chasse. De plus, les employés ont accès à une cuisine de nourriture traditionnelle sur le site. Le GN a demandé des précisions quant à cette amélioration de l'accès à la nourriture traditionnelle. Bénéficierait-elle à tous les membres de la communauté ou ne toucherait-elle que les employés d'Agnico Eagle? La compagnie a précisé que l'accès à la nourriture traditionnelle ne bénéficierait qu'aux employés de la mine et les non-employés ne verraient aucun changement.[76]

Lors de l'audience publique, KIA, GN, SC et l'ADNLC ont abordé la question de l'accès à la nourriture traditionnelle et sa disponibilité. L'ADNLC a fait part de ses inquiétudes concernant la contamination potentielle des aliments traditionnels et a noté que les documents présentés par Agnico Eagle sur les analyses des aliments traditionnels dans le cadre de la proposition d'expansion n'abordent pas la question des risques pour l'Athabasca:

> *« J'ai constaté dans sa présentation qu'il n'était pas question des répercussions potentielles sur les Dene de l'Athabasca et le projet pourrait en fait – poser un risque pour la sécurité alimentaire des Athabasca Denesuline.*[77] *»*

Dans sa présentation, la Kangiqliniq HTO a abordé la question de la qualité de l'eau par rapport aux pratiques d'utilisation traditionnelle des terres. Les activités minières, a déclaré le représentant de l'organisation, se répercutent sur l'utilisation traditionnelle des terres liée au lac et nous craignons que ces répercussions ne soient exacerbées par les activités proposées dans le cadre de l'expansion de la Meliadine.

---

[75] G. Nirlungayuk, Nunavut Tunngavik Incorporated, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.4; 15 septembre 2023, p. 507, lignes 2 à 5.
[76] S. Lacourse, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 2023, lignes 8 à 10.
[77] D. McDonald, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 356, lignes 19 à 23.

> *« Localement, les résidants de Rankin Inlet utilisent ces aires pour la pêche et pour l'alimentation de l'eau. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous les Inuits avions l'habitude d'utiliser l'eau de la rivière Meliadine. L'accès est plus facile pour les Aînés qui peuvent aller chercher de l'eau dans des bidons et s'en servir ensuite pour le thé et la cuisine. Mais depuis quelques temps, de plus en plus d'Aînés ont cessé d'utiliser cette source aux fins d'eau potable.*[78] *»*

Dans sa réponse à la présentation de RNCan, la NTI a également fait référence à la qualité de l'eau pour l'utilisation traditionnelle des terres. Pour plus de détails sur les discussions de l'audience publique portant sur l'environnement d'eau douce, se reporter au paragraphe 0.

> *«… les gens ont des cabanes sur le lac, l'eau potable, les gens vont sur le lac Ijiralik en véhicule ou en VTT chercher de l'eau douce. Donc l'exploitation de la mine et le niveau de sécurité de l'eau aujourd'hui et dans l'avenir, sont des facteurs très importants pour la collectivité…* [79] *»*

3.2.5. Santé humaine

Lors de l'audience publique, SC a fait référence à la réponse d'Agnico Eagle à ses observations écrites finales, répertoriée au Tableau 12 et a demandé si les craintes de la collectivité avaient été un déclencheur suffisant pour que la compagnie intègre la surveillance de la nourriture traditionnelle dans son programme de surveillance terrestre.[80] Agnico Eagle a répliqué que les craintes de la collectivité pouvaient être considérées comme un facteur de déclenchement : *« Nous sommes actuellement en train de réviser notre programme de surveillance terrestre et nous pourrions inclure des seuils et des déclencheurs comme la présence de préoccupations communautaires.*[81] »

3.2.6. Mesures d'atténuation recommandées en ce qui a trait aux effets socio-économiques

Pour prévenir, atténuer et surveiller les effets socio-économiques potentiels de la proposition d'agrandissement, Agnico Eagle sera tenu de continuer à se conformer aux mesures d'atténuation des plans de gestion et de surveillance en vigueur du projet approuvé de mine d'or Meliadine, incluant les mises à jour spécifiques pour la proposition d'agrandissement. (pour plus de détails,

[78] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.5; 16 septembre 2023, p. 798, lignes 20 à 29.
[79] B. Dean, Nunavut Tunngavik Incorporated, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.5; 16 septembre 2023, p. 677 et 678 , lignes 22 à 26 et 1
[80] J. Anderson, Santé Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 349, lignes 11 à 14.
[81] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 349, lignes 23 à 25.

voir la liste au paragraphe 3.1.1.1 De plus, dans ses réponses aux observations écrites des parties prenantes ainsi que lors de l'audience publique, Agnico Eagle devra également s'acquitter de tous les engagements pris pendant le processus d'évaluation, y compris lors de la réunion technique (23 et 24 novembre 2022), de la Table ronde communautaire et dans ses réponses aux observations écrites des parties prenantes, formulée au cours de la conférence préalable à l'audience (24, 25 novembre 2022 et 16 mars 2023)[82] et de l'audience publique.

3.3 Autres enjeux examinés par la Commission

Le Tableau 17 contient un résumé des commentaires tirés des observations écrites finales des parties sur l'addenda de l'EFRE d'Agnico Eagle et afférant aux autres enjeux examinés par la Commission; Ces observations sont disponibles sur le Registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/125684.

Tableau 19: Résumé des observations reçues des parties sur les autres enjeux examinés par la Commission

Partie	Secteurs de préoccupation
KIA	▪ Recommande une analyse des effets cumulatifs à l'échelle de la population des caribous.
RCAANC	▪ Recommande que le Plan de gestion de l'eau et le Plan d'intervention en cas de déversement soient actualisés dans les 90 jours pour indiquer que les mesures d'atténuation visant la canalisation Discovery ont été incluses.

*Les observations écrites finales sur les effets cumulatifs de l'expansion et de l'intensification de l'exploitation manière sont résumées aux tableaux 7 à 18 et les observations écrites finales concernant les effets transfrontaliers et les caribous sont résumés au tableau 7.

3.3.1. Réponses du promoteur aux observations écrites finales des parties sur les autres enjeux examinés par la Commission.

Agnico Eagle a réagi aux observations écrites finales reçues le 9 août 2023. Pour plus de commodité, ses réponses aux observations sur les autres enjeux examinés par la Commission sont résumées au Tableau 18.

Tableau 20: Résumé des réponses d'Agnico Eagle aux observations sur les autres enjeux examinés par la Commission.

Partie	Résumé des réponses d'Agnico Eagle
KIA	▪ La gestion et la surveillance continues des effets cumulatifs sur les caribous relèvent du gouvernement du Nunavut et non pas d'Agnico Eagle. La

[82] Agnico Eagle, *Proposition d'agrandissement de la Meliadine, liste des engagements*, 23 mai 2023, no. de référence 345144 du Registre public.

	compagnie n'est responsable que de la gestion et de la surveillance des effets différentiels de ses développements.
RCAANC	▪ Les mesures d'atténuation pour la canalisation de la mine Meliadine sont déjà applicables à la canalisation Discovery. Les plans peuvent être mis à jour.

3.3.2 Résumé des commentaires des parties prenantes sur les autres enjeux examinés par la Commission

3.3.2.1 Effets transfrontaliers

Tel que discuté aux paragraphes 3.1.1-Caribou, 3.3.2.1-Effets cumulatifs et 3.2.4-Utilisation traditionnelle des terres, lors de l'évaluation par la CNER de la proposition d'agrandissement, les questions sur les effets frontaliers ont principalement porté sur les répercussions potentielles sur la harde de caribous Qamanirjuaq.

Les SDFN, NDFN et l'ADNLC ont tous souligné l'importance des caribous pour leurs communautés et leur peuple. Ils ont expliqué comment leurs communautés et leur peuple sont liés à la zone du projet, car en hiver, l'aire de répartition du caribou de Qamanirjuaq s'étend du Nunavut au nord du Manitoba et de la Saskatchewan.

SDFN et NDFN:

> *« Si nous faisons part de nos préoccupations aujourd'hui, c'est principalement parce que depuis des milliers d'années, le caribou est au cœur même de la vie des Premières Nations et il continue à jouer un rôle crucial dans notre capacité de maintenir notre culture et notre mode de vie et d'assurer une sécurité alimentaire à notre peuple. Le caribou est essentiel pour l'exercice de nos droits ancestraux et de nos droits issus de traités.* [83]

ADNLC:

> *« Nos communautés sont fondamentalement liées aux caribous de Qamanirjuaq. Nous dépendons d'eux pour notre alimentation, nos vêtements, notre culture, notre santé physique et spirituelle, et pour maintenir notre mode de vie. Tout impact susceptible de provoquer le déclin continu de cette population se répercutera sur notre peuple.* [84] »

[83] C. Bussidor, Sayisi Dene First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.3; 14 septembre 2023, p. 349, lignes 23 à 25.
[84] D. Bigeye, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 VNIRB Public Hearing File No.: 11MN034, Vol. 6, 18 septembre 20223, p. 883, lignes 19 à 25.

Les SDFN et NDFN ainsi que l'ADNLC, ont reformulé leurs préoccupations techniques non réglées concernant les caribous, notamment le déplacement des aires de mise bas et de post-velâge, les répercussions potentielles du parc éolien et de la canalisation et les mesures de protection actuelles et proposées pour les caribous. Pour plus de détails, se référer au paragraphe 3.1.1.

L'ADNLC a raconté leur expérience vécue avec la perte des caribous Bathurst et Beverly dans leur région. Il ne leur reste plus désormais que la harde Qamanirjuaq. En tant que groupe plus expérimenté en observation de projets dans leur région, l'ADNLC a précisé que, tel que vécu au préalable, si les caribous sont affectés par des projets comme l'expansion de la Meliadine, cet impact se fera également ressentir sur leurs communautés.

> *« Si l'on se base sur notre expérience et sur les répercussions que nous avons subies au fil des ans, avec le déplacement des aires de mise-bas et avec l'agrandissement potentiel de la Meliadine, nous, nous en ressentirons l'impact ultérieurement ….et oui, les caribous parcourent de longues distances. En tous cas, depuis que la ligne électrique a été installée….les caribous ne sont plus passés devant la ligne électrique installée donc dans les années 80 pour l'industrie minière en Athabasca.[85] ».*

Dans sa présentation, Agnico Eagle a déclaré que les effets résiduels sur les caribous étaient inférieurs à un (1) pour cent à l'échelle de la Zone d'étude des effets sur les caribous. Par conséquent, les effets résiduels seront encore plus faibles à l'échelle de l'ensemble de l'aire de répartition du troupeau de caribous de Qamanirjuaq et il est peu probable qu'ils soient mesurables en ce qui a trait à la survie et à la reproduction des caribous.[86]

3.3.2.2 Analyse des solutions de rechange

Dans le cadre de son addenda à l'EFRE, Agnico Eagle a proposé comme solution de rechange, ou option, de déposer les stériles et les effluents salins dans les fosses épuisées. Se référer au paragraphe 0 pour une discussion sur l'analyse de la solution de dépôt dans les fosses.

Dans sa présentation, Agnico Eagle a déclaré que l'alternative préférée pour le parc éolien serait le nord-ouest du site de la mine. La compagnie a présenté les emplacements de rechange qui ont été examinés pendant l'évaluation à la demande des parties prenantes, notamment l'aire Subblu. Toutefois, le promoteur a maintenu que l'emplacement préféré était l'emplacement évalué, situé au nord-ouest du site de la mine. (se référer au paragraphe 0 pour plus de détails)

---

[85] D. Macdonald, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 VNIRB Public Hearing File No.: 11MN034, Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 133 et 134, lignes 1 à 7.

[86] D. Coulton, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 151, lignes 1 à 9

Tel que stipulé au paragraphe 1.5, en raison de l'opposition à l'emplacement proposé dans sa proposition d'agrandissement de la Meliadine, Agnico Eagle a indiqué dans ses conclusions finales, qu'il s'engageait à relocaliser le parc éolien à l'avenir, dans un lieu non déterminé, choisi en collaboration avec la KIA. Le 3 octobre 2023, la Commission a exclu le parc éolien relocalisé de la portée de la proposition d'agrandissement.

3.3.2.3 Accidents et défaillances

RCAANC a rappelé sa recommandation formulée dans ses observations finales écrites, à savoir que la canalisation Discovery soit conçue, construite et exploitée avec les mêmes contrôles environnementaux que les conduits jumelées, telles qu'évaluées dans la proposition de canalisations. Lors de l'audience, RCAANC a confirmé que sa recommandation était jugée résolue par l'engagement d'Agnico Eagle et a suggéré qu'une modalité et condition sur la canalisation Discovery soit enchâssée dans le certificat de projet no.006.

En ce qui a trait aux accidents de navigation, Agnico Eagle a rappelé qu'aucun changement ne serait apporté aux activités de navigation et que les mesures d'atténuation actuelles du Plan de gestion de la navigation continueraient à être appliquées.

> *« ll est entendu que des accidents peuvent se produire, mais que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées, une planification d'intervention d'urgence, une formation et une préparation permettent de réduire la fréquence et la gravité de ces accidents.*[87] *»*

3.3.2.4 Effets cumulatifs

Dans sa présentation sur les CVE, Agnico Eagles a déclaré que les effets cumulatifs pour toutes les CVE de la faune n'avaient pas été jugées importantes dans leur évaluation[88]. Pour justifier cette conclusion, Agnico Eagle a attiré l'attention sur le peu de temps que les caribous passent à proximité de leur projet.

> *« À l'été et pendant la période post-velâge, les caribous migrent à travers la RPTT et la mine durant deux à trois semaines. À titre de référence, au cours de cette période, la zone d'étude locale représente 0,2 % de l'aire de répartition après la mise-bas. Les effets cumulatifs prévus ne devraient pas atténuer la résilience ni*

[87] J. Range, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 180, lignes 10 à 14.
[88] M. Turmel, Agnico Eagle, , Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 151, lignes 22 à 24

augmenter le risque pour les populations d'animaux sauvages et pour les possibilités d'utilisation traditionnelle.[89] *»*

L'ADNLC a manifesté son inquiétude et questionné la déclaration d'Agnico Eagle quant à l'absence prévue d'effets cumulatifs et l'utilisation continue des actuels programmes de surveillance au lieu de programmes de surveillance actualisés en fonction des activités du projet d'expansion.

« Il s'agira donc de 11 années supplémentaires d'impacts potentiels sur les caribous, les terres et les personnes qui les utilisent. Ce seront 11 années supplémentaires de risques et d'impacts cumulatifs éventuels avec la surveillance actuelle. Je crois que je suis en train d'essayer de comprendre votre point de vue. Si vous pensez que nous ne devrions pas revoir l'actuelle surveillance en fonction de la portée de cet agrandissement, comment pourrions-nous possiblement examiner les impacts potentiels, la surveillance et l'atténuation pour 11 années de prolongation de la durée de vie de la mine?[90] *»*

… le changement est une prolongation de 11 années de la vie de la mine; c'est un changement important pour des impacts cumulatifs potentiels…[91]

Agnico Eagle a répondu que leurs programmes de surveillance actuels sont de nature adaptative et par conséquent, intègreront la prolongation de vie de la mine sans avoir besoin d'être actualisés. Pendant sa présentation, l'ADNLC a déclaré qu'afin d'appuyer la proposition, elle aimerait obtenir des informations sur les effets cumulatifs de la mine agrandie sur les caribous car pour l'instant ces informations sont lacunaires.[92]

Les SDFN et NDFN ont souligné que même les plus petits effets peuvent s'accumuler en de plus vastes effets : « *Nous savons que même de petits impacts ou changements dans un endroit donné peuvent s'accumuler au fil du temps et causer de graves problèmes pour le troupeau. Ces impacts*

[89] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 151, lignes 14 à 21.
[90] K. Rasmussen, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 126, lignes 11 à 19.
.
[91] K. Rasmussen, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 2, 13 septembre 20223, p. 128, lignes 9 à 10.
[92] K. Rasmussen, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 6, 18 septembre 2023, p. 885, lignes 6 à 12.

ou changements affectent non seulement mes droits, mais aussi ceux de mes enfants et petits-enfants et au-delà. ».[93]

Dans sa conclusion, Agnico Eagle a abordé la question des effets cumulatifs en réponse aux diverses suggestions formulées par les intervenants et les membres de la communauté au cours de l'audience publique, qui souhaitaient que d'autres analyses soient effectuées sur l'apport de la modification proposée aux effets cumulatifs. Agnico Eagle a également souligné la compétence d'autres organismes, notamment le GN, pour effectuer des analyses régionales.

> *…concernant la suggestion d'une analyse des effets cumulatifs sur les caribous, à l'échelle de la population…Selon Agnico Eagle, ce n'est pas une analyse appropriée pour un seul promoteur. Une modalité et condition encourage Agnico Eagle à tenir compte des études régionales. Ce type d'étude suggéré pourrait être un projet que voudrait prendre une autre partie prenante gouvernementale, comme le Gouvernement du Nunavut. Mais à notre avis, ce type d'étude dépasse la portée du projet.*[94]

3.3.3 ***Mesures d'atténuation recommandées pour les autres enjeux examinées par la Commission***

Pour prévenir, atténuer et surveiller les effets écosystémiques potentiels de la proposition d'agrandissement, Agnico Eagle sera tenu de continuer à se conformer aux mesures d'atténuation des plans de gestion et de surveillance en vigueur du projet approuvé de mine d'or Meliadine, incluant les mises à jour spécifiques pour la proposition d'agrandissement. (pour plus de détails, voir la liste au paragraphe 3.1.1.1 Agnico Eagle devra également s'acquitter de tous les engagements pris pendant le processus d'évaluation, y compris lors de la réunion technique (23 et 24 novembre 2022), de la Table ronde communautaire et dans ses réponses aux observations écrites finales des parties, formulées lors e la conférence préalable à l'audience (24, 25 novembre 2022 et 16 mars 2023)[95] et de l'audience

4 Résumé des commentaires des membres de la communauté

Tel que décrit à l'article 0 , les membres des collectivités potentiellement touchées ont eu de multiples occasions de participer pendant l'évaluation de la Commission et de formuler leurs commentaires sur la proposition d'agrandissement. Les commentaires entendus par la CNER tout au long du processus d'évaluation jusqu'à l'audience publique sont disponibles sur le Registre

[93] G. Bussidor, Sayisi Dene First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol. 5, 16 septembre 2023, p. 815, lignes 22 à 26.
[94] C. Kowbel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol.7, 19 septembre 2023, p.1349 à 1350, lignes 18 à 26 et 1 à 3.
[95] Agnico Eagle, *Liste des engagements pour la proposition d'agrandissement* de la Meliadine, mai 2023, no. de référence 345144 du Registre public.

public de la Commission, à l'adresse www.nirb.ca/project/125684 ou en cherchant sur le Registre public en fonction de numéros de référence ci-après répertoriés.

Tableau 21: Possibilités de participation publique et nos. de référence de la CNER.

Partie prenante	No. de référence du Registre public
Tournée communautaire de la région de Kivalliq	342479 (anglais) 343076 (Inuktitut)
Tournée communautaire de la Saskatchewan et du Manitoba	343699 (anglais) 345062 (Inuktitut)
Table ronde Communautaire et Conférence préalable à l'audience	343499 (anglais) 343382 (Inuktitut)
Commentaires sur la proposition d'agrandissement recueillis pendant la réunion d'information communautaire de 2022	342242 (anglais) 342838 (Inuktitut)
Commentaires sur la proposition d'agrandissement recueillis pendant la réunion d'information communautaire de 2023	347012 (anglais)

Pour faciliter la partie Table ronde communautaire de l'audience publique, la CNER a invité jusqu'à trois (3) représentants des sept (7) collectivités potentiellement touchées de la région de Kivalliq, à savoir Arviat, Whale Cove, Rankin Inlet, Chesterfield Inlet, Baker Lake, Naujaat et Coral Harbour. De plus, suite à une directive du gouvernement fédéral, la Commission a invité trois (3) représentants des communautés de Lac Brochet et Tadoule du Manitoba et de Black Lake, Fond du Lac and Hatchet Lake du Manitoba. Le format oral des réunions a permis aux représentants communautaires:

- d'entendre les présentations d'Agnico Eagle et des parties prenantes pendant la réunion technique de l'audience publique, tel que stipulé dans l'ordre du jour;
- d'entendre, au début de la Table ronde communautaire, des résumés de présentations sur la proposition d'agrandissement; et
- de participer en partageant leurs connaissances et leurs points de vue, en posant des questions au promoteur, aux parties prenantes et à la CNER et en formulant leurs commentaires sur la proposition d'agrandissement.

La Table ronde Communautaire s'est conclue par des remarques finales de chaque communauté, exprimant leur point de vue sur la proposition d'agrandissement. Cette Table ronde a également permis aux membres de la population de Rankin Inlet de poser des questions et de manifester leurs préoccupations. Les principaux commentaires, enjeux et questions des représentants communautaires et des membres de la population sont résumés au Tableau 22 ci-dessous. Le tableau récapitulatif est fourni aux fins de commodité pour les lecteurs critiques; mais il ne s'agit en aucun cas d'un compte rendu in extenso : en effet, il a été résumé, abrégé et organisé par le personnel de la Commission en fonction des sujets abordés. Les transcriptions des 18 et 19 septembre regroupent l'intégralité des commentaires, des questions et des connaissances échangés

lors de la Table ronde communautaire.[96] La Commission tient également à préciser que sa décision est fondée sur l'examen de toutes les informations pertinentes fournies par les représentants de la communauté et les membres du public au cours de l'audience publique, et qu'elle ne s'est pas limitée aux informations résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22: Résumé des principaux enjeux soulevés par les membres du public et les représentants communautaires lors de l'audience publique (12 au 20 septembre 2023)

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
EFFETS ÉCOSYSTÉMIQUES	
Surveillance de la qualité de l'air	Agnico Eagle devrait effectuer une surveillance de la qualité de l'air à une certaine distance de la mine afin de s'assurer que la poussière et les contaminants rejetés dans l'environnement n'aient pas d'impact sur les terres, la végétation et l'eau à l'extérieur de la région.
Surveillance de la qualité de l'air	Est-ce qu' Agnico Eagle surveille la qualité de l'air autour des cabanes près de la mine et sur le terrain de mise-bas des caribous dans un rayon de 30 km de la mine?
Eau de ballast	Est-ce qu'Agnico Eagle rejette l'eau de ballast dans la mer près de Chesterfield Inlet?
Oiseaux	En Saskatchewan, l'impact de la proposition sur la migration des oiseaux nous inquiète également car les oiseaux montent dans la toundra puis migrent vers notre territoire; et nous finissons par attraper les oiseaux qui viennent vers le sud.
Caribou	Certes, Agnico Eagle parle des préoccupations liées à la réaction des caribous vis-à-vis du bruit du parc éolien. Mais qu'en est-il de leur vision des éoliennes? Avez-vous pensé que les caribous sont effrayés lorsqu'ils voient quelque chose de différent pour la première fois?
Caribou	Nous comprenons les inquiétudes des Dene quant à l'impact du projet d'agrandissement de la mine d'or Meliadine sur la migration des caribous et les terrains de mise-bas. Nous, Inuits, avons beaucoup de points communs avec les Dene du Manitoba et nous sommes aussi préoccupés par ce qui arrive aux caribous.

[96] Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol.6, 18 septembre 2023, no. de référence du Registre public 347442 et Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 , Vol.7, 19 septembre 2023, no. de référence du Registre public 347443.

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Caribou	Les caribous avaient l'habitude de traverser les Narrows en grand nombre mais il semblerait qu'ils soient éloignées de leurs routes de migration traditionnelles.
Caribou	Nous avons remarqué que les caribous que nous attrapons ont très peu de graisse ces derniers temps. Nous en ignorons la cause mais nous craignons que cela soit dû en partie à la mine, peut-être aussi au changement climatique, peut-être aux particules dans l'air qui affectent la végétation dont se nourrissent les caribous.
Caribou	Agnico Eagle a-t-elle envisagé les effets sur les caribous si l'on suppose qu'il existe une zone d'influence de 14 km à partir du parc éolien?
Caribou	Après avoir vu la présentation du GN sur la migration des caribous à colliers, j'ai quelques questions. Quand les caribous à collier sont repérés près du site de la mine, d'où venaient-ils et où le troupeau Qamanirjuaq met-il bas?
Caribou	Les caribous – les hardes Beverly et Qamanirjuaq avaient l'habitude de se déplacer vers l'ouest et Arviat était le premier village à les voir; les animaux se dirigeaient vers Baker Lake et arrivaient à Baker. Mais pour quelle raison viennent-ils de l'est maintenant? Qu'est-ce qui a provoqué ce changement?
Caribou	Nous ne voyons plus les caribous dans les environs d'Arviat maintenant et à Baker Lake, nous n'avons pas vu le troupeau Qamanirjuaq depuis les huit dernières années.
Caribou	Les caribous migrent du Manitoba jusqu'aux environs de Baker Lake et, parfois, ils sont si nombreux qu'il faut arrêter la circulation pendant des heures. La mine a dû fermer plus souvent à cause de la migration des caribous.
Caribou	Le monde a faim et le caribou est une source de nourriture de plus en plus accessible pour un nombre croissant de personnes (à partir des routes d'hiver et des routes desservant les mines de la région). Cependant, les perturbations créées par l'industrie ont des effets plus profonds que nous ne le pensons sur la destruction de notre mode de vie culturel.
Caribou	En 2017 et 2018, tout le troupeau de Qamanirjuaq a longé la côte jusqu'à Churchill et a remonté la rivière Churchill. La rivière Churchill a été endiguée à Missi Falls, et les caribous ont survécu à l'hiver dans les hautes herbes de la rivière Churchill. Une centaine de milliers de caribous, peut-être. Les caribous n'avaient plus que la peau et les os et les chasseurs ont trouvé des aiguilles d'épicéa dans leur estomac.

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Caribou	Le caribou, pour nous et sur toutes les terres, c'est une épreuve décisive. Plus nous intensifions nos activités, plus ils sont affectés. Quand une harde éclate, les caribous deviennent désorientés, ils s'aventurent sur de nouveaux territoires et deviennent alors vulnérables aux loups et aux autres prédateurs. Si nous ne faisons pas attention, nous perdrons tous les caribous de notre vivant.
Caribou	Je trouve surprenant que les données concernant la population de caribous dans cette région ne soient pas disponibles pour discussion dans une réunion aussi importante que celle-ci. Quelle est la taille de la harde? Nous l'ignorons.
Caribou	Les gens de ma région (Manitoba) se rendent dans la toundra pour chasser. Ce que les Inuits disent au sujet du caribou est vrai, nous voyons les choses de la même façon. Nous ne vivons pas d'animaux d'élevage. La faune, c'est notre vie. Aujourd'hui encore, je pratique le piégeage, la chasse et la pêche, et je ne veux pas souffrir de faim.
Caribou	Où que nous allions, le caribou est un sujet important. Nous voulons travailler ensemble et en arriver à une entente avec l'industrie. Nous unissons nos voix pour la protection des caribous.
Caribou	L'un des aspects les plus importants pour nous (Black Lake First Nation, SK), ce sont les caribous et les terres qui les abritent. Les troupeaux de la toundra mettent bas au Nunavut et se dirigent ensuite vers nos territoires pour l'automne et l'hiver. Ces migrations de caribous nous lient aux terres et aux habitants du Nunavut. Nos maisons, nos familles, nos communautés sont fondamentalement basées sur notre relation avec le caribou. Nos corps, nos esprits et nos pensées sont nourris par le caribou. Nous sommes les caribous. Par conséquent, avoir la possibilité de discuter des effets potentiels sur les caribous est primordial pour nous.
Caribou	Nous avons tous la chance d'être ici aujourd'hui pour planifier notre avenir. Un avenir où nous voulons voir de grands troupeaux de caribous en bonne santé suivre leurs traditionnelles routes migratoires et façonner les terres au gré de leurs déplacements. Un avenir où nos arrière-arrière-petits-enfants continueront à suivre notre tradition culturelle avec le caribou ; un avenir où les troupeaux de caribous seront assez prospères pour venir dans nos communautés.

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Caribou	La relation mentale, spirituelle, physique et culturelle intrinsèque que nous entretenons avec le caribou et son habitat subsiste dans nos esprits et dans notre sang. Nous sommes tous responsables de protéger ce qui nous a donné la vie pendant des années, le caribou et les habitats importants, comme les terrains de mise bas, qui assurent la subsistance du caribou. Les caribous ont des capacités sensorielles très aiguës et la science occidentale n'intègre pas totalement les effets du développement industriel et leur impact sur les caribous. Nous sommes loin d'avoir la même compréhension que nos Aînés. Il nous incombe maintenant de protéger la terre et les caribous. Nous devons comprendre les véritables conséquences de nos actions, car les caribous nous ont soutenus pendant des millénaires, et nous devons maintenant prendre les bonnes décisions pour les protéger d'une éventuelle extinction. S'ils ne sont plus là, nous ne serons plus là non plus.
Caribou	Afin que notre people survive, nous devons protéger les caribous et leurs terrains de velâge.
Caribou	Les mesures de protection des caribous doivent être modifiées car les éoliennes sont trop près des terrains de mise-bas (dans un rayon de 30 km).
Caribou	Pendant la visite du site, un représentant d'Agnico Eagle nous a indiqué que lors de la migration des caribous, les drapeaux marquant les bords de la route pendant l'hiver sont enlevés de leur hampe pour éviter de perturber les animaux. Mais ces drapeaux ne sont pas plus grands qu'une feuille de papier. S'ils distraient les caribous au point de perturber leur migration, imaginez ce que peuvent faire les grandes tours du parc éolien, le bruit, la turbulence et les vibrations des éoliennes sur des caribous pour qui c'est tout nouveau.
Caribou	Les études sur les connaissances traditionnelles et les études sur les caribous des années 80 et 90 ont fourni de nombreux renseignements et d'autres études doivent certainement exister. Est-ce qu'Agnico en a incorporés dans sa demande telle que présentée, discutée et examinée par le Comité consultatif des Aînés? Car plusieurs, voire la plupart des personnes impliquées dans ces études préalables ne sont plus avec nous et ces connaissances doivent être transmises aux membres encore présents dans la communauté, Ce travail devrait être référé puis rapporté parce qu'il a été effectué bien avant qu'Agnico ne commence son exploitation.
Caribou	D'après mes observations personnelles, la région de Discovery est essentiellement une aire d'étape où se rencontrent les caribous en provenance du nord-ouest et de l'ouest et qui, au mois de juin et au début du mois de juillet, poursuivent leur route vers l'est ou le sud-est. L'expansion de la mine

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	Tiriganiaq-Wolf détruira une zone où j'ai vu des caribous migrer, et il en va de même pour le projet d'expansion de Discovery. Les piles de stockage auront des effets négatifs sur les caribous, car elles constituent un obstacle évident à leur déplacement et les font dévier.
Caribou	Pour ceux d'entre nous qui dépendent des caribous, le risque est de voir les caribous mal réagir (au parc éolien), détourner leur route migratoire de la région et, avec possibilité à long terme, qu'il n'y reviennent plus.
Caribou	Je crains en outre que les bancs d'emprunt et les carrières supplémentaires, ainsi que l'extraction de matériaux granulaires pour la construction, ne détruisent davantage l'habitat des caribous.
Changement climatique	Nous voyons des plantes infectées qui semblent provoquer des maladies chez les animaux, y compris les caribous. Nous ignorons la cause de cette infection des plantes mais il semblerait que cela soit le changement climatique. Lorsque les Inuits constatent ce phénomène, il est urgent d'enquêter sur ce problème. Je demande aux ministères gouvernementaux de noter nos préoccupations et d'en tenir compte.
Nourriture traditionnelle	Le caribou, c'est notre nourriture et notre poisson. Ces aliments traditionnels sont nutritifs pour nous et nous aident à rester au chaud et en bonne santé.
Effets cumulatifs	Je constate que l'exploration se poursuit dans la région et je me demande : que nous réserve l'avenir avec ces exploitations actuelles et futures?
Effets cumulatifs	Les caribous sont exposés aux lignes électriques, au feu, au changement climatique, aux nouvelles prédations…à l'exploration, aux mines et aux routes. Et l'exploration se poursuit à l'est, à l'ouest et au sud d'ici. Tout cela se répercute sur les caribous. Alors, n'importe quelle petite activité minière ne fera que s'ajouter aux effets sur la population des caribous.
Poussière	Craint que l'augmentation de stériles n'intensifie également la poussière dans la région, comme l'a déjà mentionné la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization. Ici, le vent dominant est du nord-ouest et il peut transporter la poussière bien au-delà de l'empreinte physique de la mine; elle pourrait se déposer sur l'eau et la contamination pourrait s'accumuler.
Effets écosystémiques	Dans ce pays, au nord, la terre conserve pendant longtemps, longtemps, les cicatrices que vous lui infligez. Lorsque vous vivez dans le Grand Nord, vous

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	ne pouvez pas cacher la destruction que vous avez fait subir à la terre; et les animaux la voient aussi.
Effets écosystémiques	Les analyses et les études d'Agnico Eagle sont des mises à jour des informations de 2014 fournies lors de l'évaluation du projet initial. Ca me préoccupe car le monde a beaucoup changé depuis. Changement climatique, changement économique…donc, ces données ne traduisent pas ces changements.
Effluent	Quel est le total des solides en suspension restant dans l'effluent ici? Que signifie « effluent » « salin » . Quelles sont les unités de turbidité pour une mine d'or?
Poissons	Nous craignons que les poissons soient affectés par le déversement accru de l'eau saline dans le port d'Itivia.
Poissons	Les poissons semblent devenir de plus en plus petits et leur peau ne semble pas très saine. Cela m'inquiète. J'espère que quelqu'un surveille les poissons.
Décharge des résidus miniers dans les fosses	La décharge des résidus miniers dans les fosses me préoccupe. Les hypothèses formulées dans les modèles peuvent être correctes ou non. Nous ne saurons que dans 20 à 30 ans d'ici si elles sont correctes.
Espèces envahissantes	Est-ce qu'Agnico Eagle est tenu de surveiller les espèces envahissantes?
Mammifères marins	Dans la communauté de Chesterfield Inlet, depuis que l'exploitation minière a commencé, nous avons constaté une diminution de la population des baleines à cause d'une présence de plus en plus nombreuse de navires près de notre communauté. Agnico Eagle et le MPO entendent-ils et comprennent-ils l'Inuit Qaujimajatuqangit qui indique que cette diminution de la population de mammifères marins près de nos communautés est problématique?
Navigation maritime	Lorsqu'Agnico Eagle effectue des transports maritimes pour le projet, est-ce que les navires déchargent de l'eau huileuse dans la mer, près de Chesterfield Inlet?
Surveillance	Lorsqu'Agnico Eagle surveille la qualité de l'eau, Agnico Eagle surveille-t-elle en même temps les sédiments au fond du lac?

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Surveillance	Quel type de caméra avez-vous sur le terrain pour le programme de surveillance par camera? À quelle distance doivent se trouver les espèces sauvages pour déclencher l'appareil?
Surveillance	Comment la Kivalliq Inuit Association surveille-t-elle les opérations d'Agnico Eagle sur les Terres inuites afin de s'assurer que ces terres demeurent propres et qu'Agnico Eagle n'y laisse pas de désordre?
Monitoring et recherche	Est-ce qu'Agnico Eagle a impliqué des Inuits dans l'un quelconque des volets des recherches effectuées pour la mine? Est-ce que les Inuits participent à l'analyse et à l'interprétation des données? À l'exception des Aînés, Agnico Eagle implique-t-elle d'autres Inuits, notamment les jeunes dans la surveillance et la recherche?
Réhabilitation et remise en état des terres	Je constate qu'Agnico Eagle envisage à présent de fermer la mine en 2043. Est-ce qu'Agnico Eagle et la Kivalliq Inuit Association ont envisagé la réhabilitation et la remise en état du site? Avez-vous des plans de réhabilitation/remise en état?
Résidus miniers	Quels métaux ou autres contaminants restent dans les résidus qui vont être entreposés dans les bassins/fosses de stockage?
Fosses à résidus miniers?	Ya -t-il un revêtement dans les bassins de stockage des résidus miniers?
Impacts visuels	Lorsque les chasseurs se trouvent sur les terres près des Peter Lake et de Diane Lake, ils peuvent voir le site de la mine Meliadine de très loin. Les lumières de la mine sont beaucoup plus brillantes que celles de Rankin Inlet, et il n'est pas étonnant que les caribous puissent aussi les voir. Même près de Whale Cover, on peut voir la mine Meliadine depuis la terre. On peut aussi voir la fumée ou le dynamitage sur le site de la mine. C'est très visible pour les chasseurs et les caribous.
Impacts visuels	Il va de soi que les éoliennes éclipseront la structure existante de la mine et, à mon avis, cela prouve sans aucun doute que les caribous verront ces structures probablement avant de voir les bâtiments de la mine. Et les lumières sur les éoliennes aux fins de sécurité aérienne rendront les structures plus évidentes.
Impacts visuels	Tout éblouissement réfléchi des éoliennes pourrait vraisemblablement atteindre le nord-ouest, de l'autre côté du lac, ainsi que les terrains de mise bas des

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	caribous en 2023. Est-ce qu'Agnico Eagle a effectué un analyse de l'éblouissement.
Stériles	Est-ce qu'un revêtement est installé dans les fosses de stockage des stériles? Je ne vois pas de revêtement dans les zones de stockage des stériles?
Canalisation	À quoi ressembleront les profils de la conduite d'eau et de la route élargie menant à Discovery? Agnico Eagle a déclaré qu'elle construirait des routes à profil bas, mais cette zone est déjà un terrain bas; alors, lorsque la canalisation sera installée, plus haute que la route, cette dernière ne sera plus à profil bas.
Canalisation	Lors de l'installation des conduites d'eau cette année, il y avait des rochers partout, des tas de sable et le tuyau était installé au-dessus de la route. Mais comment les caribous vont-ils traverser cette zone qui semble peut-être bloquer leur route migratoire, me suis-je demandé.
Qualité de l'eau	Ma famille tirait l'eau potable de Char River mais nous ne buvons plus cette eau maintenant, je la prends dans la rivière Meliadine. Je choisis soigneusement mon eau et je veux qu'elle continue à être bonne.
Qualité de l'eau	Les Aînés ne cessent de dire que l'eau n'est plus fraiche et nous devons nous éloigner de plus en plus de la communauté pour trouver de l'eau fraiche.
Qualité de l'eau	Les Aînés ont refusé d'utiliser l'eau même quand on leur a dit qu'elle n'était pas contaminée; mais ils ont tourné le dos déjà et n'utiliseront plus l'eau.
Qualité de l'eau	Je crains que les eaux de ruissellement provenant des amas de stériles n'aboutissent dans le lac; comme cet amas de stériles n'est pas ceinturé par une clôture et que l'eau s'accumule dans cette zone, je crains que les caribous qui migrent à travers cette aire tombent maladies à cause des contaminants des stériles qui se déversent dans l'eau.
Qualité de l'eau	À quel endroit Agnico Eagle rejette-t-elle de l'eau dans le lac Meliadine?
Qualité de l'eau	Quel est le total des solides en suspension dans l'eau rejetée par la mine?
Surveillance de la qualité de l'eau	Est-ce qu'une charge accrue d'éléments nutritifs en aval de la mine a été constatée dans l'une quelconque des surveillances de l'eau? Et le cas échéant, est-ce qu'Agnico Eagle connait les effets des éléments nutritifs sur la couleur du thé?

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Surveillance de la qualité de l'eau	En Saskatchewan, nous aimerions que l'échantillonnage de la qualité de l'eau se fasse plus loin en aval de la mine, plus près de nos terres, afin de s'assurer que l'impact du site minier sur la qualité de l'eau ne se répercute pas sur nos terres et sur notre eau.
Surveillance de la qualité de l'eau	Quels organismes de réglementation et quelles collectivités collaborent avec Agnico Eagle afin de surveiller la qualité de l'eau et s'assurer qu'elle reste potable?
Espèces sauvages	Nous sommes inquiets par rapport aux animaux qui rôdent autour du parc éolien et des fosses élargies à ciel ouvert, non pas seulement les effets sur les caribous mais aussi sur les renards et les rongeurs.
Colliers pour les espèces sauvages	Nous dénonçons le fait de poser un collier aux caribous et aux espèces sauvages afin de déterminer leurs routes migratoires. J'ai tué des loups et des caribous portant un collier qui les faisait souffrir.
Parc éolien	Agnico Eagle envisage d'abord la construction de 3 à 5 éoliennes. Où seront-elles situées?
Parc éolien	D'où proviennent ces zones tampons de 5 kilomètres et de 500 mètres du parc éolien?
Parc éolien	Est-ce que la construction du parc proposé pourrait être autorisée dans la région Subblu en vertu du *Règlement de l'aviation canadien*?
Parc éolien	Est-ce que le promoteur a évalué l'éblouissement et rempli le formulaire requis par Transports Canada pour l'emplacement proposé du parc éolien ou un autre emplacement?
Parc éolien	Si Agnico Eagle a envisagé une zone d'influence de 14 km autour du parc éolien, pour quelle raison a-t-elle choisi un seuil de 5 km pour l'arrêt du parc éolien. Est-ce que la pertinence de ce seuil a fait consensus au sein du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET), à savoir que ce seuil de 5 km sera suffisant pour déclencher l'arrêt du parc éolien? (c'est-à-dire, est-ce que les autres membres du Groupe ont convenu de ce seuil?)
Parc éolien	Si le projet est approuvé et qu'Agnico Espace construise ses éoliennes, savez-vous qu'il y a une abondance de grands corbeaux près de nos communautés et qu'ils nidifient pendant l'hiver et ont tendance à rester près des endroits élevés?

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	Est-ce qu'Agnico Eagle continuera à exploiter son parc éolien même s'il y a une abondance de grands corbeaux tout autour?
Parc éolien	Quelle est la taille d'une éolienne? Et sa hauteur?
Parc éolien	Quel l'intensité sonore d'une éolienne?
Parc éolien	Si les éoliennes sont installées, comment la ligne sera-t-elle tracée au sol?
Parc éolien	Je m'oppose à la construction du parc éolien près des terrain de mise bas et de post-velâge. Je préfèrerai qu'il soit construit loin des terrains occupés par les caribous.
Parc éolien	Agnico Eagle n'a donné aucune information sur les réactions du Comité consultatif des Aînés vis-à-vis du parc éolien et de ses répercussions sur les caribous.
Parc éolien	Selon les Dene et les Inuits, les déplacements des caribous sont perturbés par les inuksuk sur les terres…et ce ne sont pas de grandes sculptures; en tenant compte de cette réaction, les Inuits vous diront que d'après leur expérience, les gigantesques éoliennes affecteront les caribous.
Parc éolien	Le site proposé pour les éoliennes est très préoccupant car une fois que vous avez perturbé des espèces sauvages, comment faire pour atténuer les effets? Une fois qu'elles sont perturbées, elles sont perturbées.
Parc éolien	Et si les éoliennes sont installées et que les routes migratoires des caribous changent? Comment le saurons-nous? Quelle surveillance sera effectuée?
Parc éolien	Agnico Eagle n'a pas prouvé que les caribous ne réagiront pas mal lors de leur première rencontre avec les éoliennes.
Parc éolien	Quelle sera la structure autour de la base des éoliennes et des routes?
Parc éolien	Est-ce que les éoliennes seront forées dans la roche ou érigées sur des socles en béton?

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES	
Sites archéologiques	Les inuksuk autour d'ici - nous n'avions jamais besoin de cartes parce que nous nous guidions avec les inuksuk traditionnels et les gros rochers; nous avions l'habitude « d'aligner les rochers » et nous savions comment le caribou se déplaçait, mais maintenant les gens déménagent les inuksuk autour du site minier et construisent leurs propres sculptures n'importe où; nous ne pouvons plus compter sur eux pour les déplacements.
Consultation	La consultation et la participation soutenues de toutes les parties présentes à ce processus doivent se poursuivre avec cette audience. En tant qu'Autochtones, nous devons être informés de tout qui nous concerne afin de pouvoir protéger nos droits et nos intérêts.
Aînés	Le but ultime c'est de créer une économie. N'oubliez pas les Inuits dans tout ça. Ils ont besoin d'emplois. Ils ont besoin de revenus. Ils doivent être en mesure de fournir même l'équipement de récolte pour pouvoir aller plus loin. Si vous décidez d'aller de l'avant, développez vos plans afin d'offrir aux Inuits le plus de possibilités possibles.
Aînés	Les Aînés inuits qui sont venus avec nous lors de la visite de la mine Raglan voulaient savoir ce que les Autochtones vivant autour de cette mine, pensaient des éoliennes et les impacts qu'elles pouvaient avoir. Nous avons eu les commentaires du personnel de la mine sur les éoliennes mais nous n'avons pas obtenu ceux des personnes vivant autour de la mine à ce sujet.
Aînés	Agnico Eagle consulte le Comité consultatif des Aînés chaque fois que la compagnie a besoin d'informations sur les sites archéologiques et sur l'environnement. En tant que membre de ce Comité, je peux affirmer qu'Agnico Eagle a écouté les Aînés (par ex.:, quand Agnico Eagle a voulu construire une bande d'atterrissage, les Aînés lui ont dit que Rankin Inlet n'en voulait pas et la compagnie a retiré cet élément de la proposition.)
Aînés	Où puis-je trouver les procès-verbaux des réunions du Comité consultatif des Aînés?
Emploi	Les habitants de Whale Cove disent qu'ils veulent voir des possibilités d'emploi si la proposition d'agrandissement est approuvée.
Emploi	Est-ce qu'Agnico exige que les candidats inuits aient une 12ème année afin de pouvoir travailler à la mine? J'espère qu'Agnico Eagle donnera à la population

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	locale la chance de mettre de la nourriture sur la table en leur offrant des emplois sans qu'ils aient besoin d'une douzième année d'études. Les gens n'ont peut-être pas d'éducation formelle, mais ils ont sans doute l'expérience pour effectuer le travail.
Expérience avec les mines existantes	En Saskatchewan, nous avons énormément de mines abandonnées dans notre région et nous savons que la remise en état des terres prend du temps et se poursuit même après la fin de l'exploitation et des emplois.
Expérience avec les mines existantes	En Saskatchewan, plusieurs d'entre nous ont travaillé pendant longtemps pour les mines et énormément de gens ont bénéficié des retombées des mines lorsque celles-ci étaient en opération. Mais de nombreuses mines sont en train de fermer, des personnes ont été licenciées …et maintenant que les mines ne sont plus là, il nous reste nos terres endommagées. Les mines doivent nettoyer leurs encombrements. Mais la contamination sera toujours présente et ça, nous allons en parler maintenant.
Sécurité alimentaire	La nourriture traditionnelle est notre moyen de subsistance; tout impact sur la faune et la récolte inuite menace directement nos moyens de subsistance. Tout est lié à notre environnement. C'est lui qui nous donne la vie et la nourriture.
Récoltes inuites	Vous devez vous assurer que les cueilleurs/chasseurs/piégeurs puissent continuer à faire leurs récoltes pour la collectivité, que les gens continuent à manger la nourriture qui leur est familière, qu'ils continuent à en avoir envie. Sinon, tout sera perdu et nous serons à jamais « les pauvres ».
Inuit Qaujimajatuqangit	Le promoteur affirme avoir intégré l'Inuit Qaujimajatuqangit dans sa proposition. Quelle méthodologie a-t-il utilisée à cet effet? Est-ce que l'intégration de l'IQ dans le projet est une approche anthropologique/sciences sociales?
Inuit Qaujimajatuqangit	Est-ce qu'Agnico Eagle dispose des permis de recherche appropriés pour effectuer le type de recherche requis pour recueillir les informations de l'Inuit Qaujimajatuqangit?
Inuit Qaujimajatuqangit	Est-ce qu'Agnico Eagle a obtenu l'autorisation locale pour sa collecte de l'Inuit Qaujimajatuqangit? Est-ce que votre recherche et votre analyse tient compte de l'expertise et des connaissances inuites?
Inuit Qaujimajatuqangit	Nous avons énormément entendu parler des connaissances scientifiques pendant l'audience publique. Mais qu'en est-il de nos connaissances, de notre sagesse et de notre expérience traditionnelles? Nous portons en nous notre

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
/Connaissances traditionnelles	expérience et le travail accompli pendant notre vie sur cette terre. Notre expérience et nos connaissances traditionnelles ont autant de valeur que leur emprunt à la recherche scientifique et doivent donc être reconnues.
Patrimoine	Voici comment je comprends l'industrie minière : une fois que la mine a été exploitée, l'industrie n'existe plus. Mais les Inuits et les peoples autochtones seront encore là. C'est une situation dont Agnico Eagle doit tenir compte dans ses plans. Nous serons encore là, sur les terres, pendant des générations et longtemps après le départ des compagnies minières.
Patrimoine	Le Nunavut est un territoire très jeune et nous sommes très jeunes en termes de développement industriel. Nous devons donc veiller à être très très appliqués et très très très attentifs aux effets environnementaux parce que plusieurs d'entre nous ici, autour de la table, ne seront plus là pour en ressentir les impacts. C'est la raison pour laquelle la présence des Premières Nations est si importante car leur exposition au développement est supérieure à la nôtre.
Utilisation traditionnelle des terres	Je suis un chasseur et je crains que cette proposition, si elle va de l'avant, n'entraine que de la dévastation sur notre collectivité et sur nos jeunes à cause de ses effets sur les caribous et les espèces sauvages que nous chassons.
Jeunes	Nous devons parler et planifier pour la protection de la prochaine génération. Nous devons le faire pour protéger les caribous afin que nos jeunes puissent connaître la vie avec les caribous mais qu'ils aient en outre des possibilités économiques.
Jeunes	Nous vivons dans la pauvreté tout en rendant les autres plus riches. Nous devons changer cette situation afin d'offrir une meilleure vie à notre peuple, à nos jeunes = un mode de vie moderne et un mode de vie traditionnel. Nous devons nous raccrocher aux deux pour réussir. Nous savons que nos enfants ne retourneront pas aux modes de vie traditionnels et nous devons nous assurer qu'ils bénéficient de ces développements.
Jeunes	À l'avenir, nous devrons faire participer nos jeunes à de telles décisions.
AUTRES ENJEUX	
Énergie de remplacement	Avant d'opter pour la construction des éoliennes, est-ce qu'Agnico Eagle a examiné d'autres formes d'énergie de remplacement?

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
Énergie de remplacement	Est-ce qu'Agnico a parlé à d'autres compagnies minières quant aux avantages d'un parc éolien sur le site de leur mine?
Énergie de remplacement	Si Agnico Eagle construit son parc éolien, avertira-t-il les communautés des avantages ou inconvénients de ce parc pour la compagnie?
Énergie de remplacement	Je pense que le gouvernement économiserait beaucoup d'argent en envisageant des énergies de rechange car il utiliserait moins de carburant. Je suis favorable à la construction du parc éolien pour réduire le carburant utilisé par la mine.
Énergie de remplacement	Je présume que le gouvernement fédéral alloue des fonds pour la construction des éoliennes. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'Agnico Eagle ira de l'avant avec la construction?
Énergie de remplacement	Il existe d'autres types d'éoliennes potentielles qui ne sont ni aussi hautes ni aussi grandes, mais qui pourraient tout de même être utilisées pour produire de l'électricité. Avant de construire ces éoliennes, Agnico Eagle a-t-elle envisagé d'autres technologies sources d'électricité?
Énergie de remplacement	Au lieu d'installer des éoliennes sur le site de la mine ou de construire des éoliennes à Subblu puis de faire passer des câbles jusqu'à la mine, Agnico Eagle a-t-elle envisagé de construire des éoliennes productrices d'électricité pour la communauté de Rankin Inlet, puis d'utiliser cette énergie pour compenser les émissions de gaz à effet de serre et peut-être obtenir un crédit pour la mine?
Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET)	Est-ce que la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization a adhéré au Groupe consultatif sur l'environnement terrestre?
Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET)	Nous devons penser aux générations futures. Les Denesuline de la Saskatchewan veulent faire partie du Groupe consultatif terrestre et coopérer. Nous pouvons transmettre des informations sur ce qui sera vraisemblablement touché par l'exploitation minière.
Travailler ensemble	Je remercie nos voisins du sud d'être venus ici et de témoigner. Nous n'oublierons pas vos paroles. Nous devons travailler ensemble pour en arriver à une sorte d'entente car nous devons penser à l'avenir. Nos jeunes n'ont pas adopté le mode de vie traditionnel comme nous l'avons vécu. Nous sommes inquiets des conséquences que pourrait avoir la fermeture de la mine sur nos

Sujet	Enjeux/Préoccupations/Commentaires
	jeunes. (Nous avons entendu dire que la mine Meadowbank allait fermer et nous voulons que les employés puissent travailler ailleurs dans notre région et non pas se retrouver au chômage).
Travailler ensemble	Selon un proverbe inuit, « en période de rareté, pensons de manière innovatrice ». Nous mettons Agnico Eagle au défi d'imiter davantage les Inuits et de penser de manière novatrice.
Travailler ensemble	Nous ne nous opposons pas à la proposition d'agrandissement, mais nous pensons que nous devons travailler ensemble pour l'améliorer et nous assurer qu'elle soit sécuritaire pour notre people.

Dans leurs déclarations finales lors de la table ronde communautaire, les représentants communautaires ont mis l'accent sur les points suivants :

- Les représentants des collectivités de Hatchet Lake, Fond du Lac and Black Lake, Saskatchewan, Lac Brochet, Manitoba, Chesterfield Inlet et Rankin Inlet ont indiqué que si leurs collectivités ne s'opposaient pas à l'énergie verte en général, elles s'opposaient néanmoins à l'emplacement du parc éolien proposé par Agnico Eagle car il était beaucoup trop proche (un rayon de 30 km) des récents terrains de velâge utilisés par la harde Qamanirjuaq.
- Les représentants communautaires ont également recommandé à Agnico Eagle d'utiliser la sagesse et les connaissances des Inuits et des Dene pour produire de meilleurs plans de protection des caribous, des terres et de l'eau de la région.
- Un représentant de Tadoule Lake, Manitoba, a fait remarquer que l'exploitation minière peut rapporter beaucoup d'argent certes mais elle est très éphémère; les collectivités doivent voir plus loin que l'horizon des vingt ans et planifier pour le long terme. Sa communauté, a-t-il précisé, a décidé de ne pas autoriser le développement industriel près de leurs terres et a préféré se concentrer sur les possibilités d'éco-tourisme et sur la préservation et le partage de leur culture et de leur patrimoine.
- Le représentant de Whale Cove a déclaré que sa communauté était petite et n'obtient pas l'aide requise pour les résidants. Résultat, elle appuie en général la mise en oeuvre de la proposition d'agrandissement qui se traduira par des emplois et autres retombées économiques pour les habitants de Whale Cove.
- Le représentant de Chesterfield Inlet a également indiqué que sa communauté était petite et que ses habitants ne recevaient pas suffisamment d'aide des organismes et de l'industrie; mais la communauté est toutefois préoccupée par une navigation accrue et ses effets sur le milieu marin.
- La représentante de Rankin Inlet aurait aimé entendre le Comité consultatif des Aînés directement après leur réunion, afin que la communauté sache ce qu'il envisageait et

connaisse les plans d'Agnico Eagle pour l'avenir. Elle a en outre indiqué que lors de la visite du parc éolien à la mine Raglan, organisée par Agnico Eagle, elle aurait aimé entendre l'organisation locale de chasseurs et trappeurs de Salluit (la collectivité la plus proche), parler de leurs expériences et de leurs observations concernant les éoliennes et des interactions des espèces sauvages avec cette infrastructure (notamment les caribous).

5 Résumé des conclusions et recommandations de la Commission

5.1 Effets écosystémiques

5.1.1 Caribous

Les discussions sur les déplacements des caribous, leur migration, abondance et santé ainsi que les possibilités supplémentaires de participation pendant l'évaluation, ont dominé les débats de l'audience publique. Elles ont ainsi prouvé à la Commission l'importance de ce sujet pour les membres de la communauté et pour les parties prenantes. À plusieurs reprises ils ont souligné à la Commission l'importance des caribous pour la santé, les moyens de subsistance et la culture des Inuits, des Dene et des Denesuline de la région. « *Nos foyers, nos familles et nos communautés sont bâties sur la trame de notre relation avec les caribous. Ils nourrissent notre corps, notre esprit et notre âme.*[97] »

5.1.1.1 Changements migratoires des caribous, y compris des terrains de mise bas et de post-velâge.

Pendant le processus d'évaluation de la proposition d'agrandissement, la Commission a entendu les membres de la communauté et les parties prenantes commenter les changements observés quant à la migration de la harde de caribous Qamanirjuaq. Pendant les réunions d'information communautaires dans la région de Kivalliq, au Nord du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que pendant la Table ronde Communautaire et la conférence préalable à l'audience, tenue en novembre 2022 à Rankin Inlet, la Commission a entendu que ces caribous ne migraient plus près de certaines communautés et qu'au cours des dernières années, des membres des collectivités devaient aller les chasser bien plus loin. Ces changements avaient déjà été identifiés en 2021 lors de l'audience publique de l'évaluation, par la Commission, de la proposition de canalisations.

> *« De grands groupes de la harde Qamanirjuaq migrent à travers les vallées de la rivière Meliadine et des terres environnantes, pendant la saison de mise bas et de post-velâge, lorsque les veaux sont encore susceptibles d'être séparés de leur mère en raison de perturbations sensorielles. Les communautés ont constaté ces changements depuis la construction de la route praticable en tout*

[97] C. Sayazie, Black Lake First Nations, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol.6; 17 septembre 2023, p.1015, lignes 9 à 12.

temps. Les chasseurs de Baker Lake voient rarement la harde de caribous Qamanirjuaq et les chasseurs de Chesterfield Inlet ont constaté d'autres changements dans la migration car la route migratoire croise leurs terrains de chasse.[98] *»*

Lors de l'audience publique pour la proposition d'agrandissement, ces changements observés des routes migratoires ainsi qu'aux aires de répartition des caribous ont été confirmés par les représentants communautaires de Baker Lake, Whale Cove, du Manitoba et de la Saskatchewan:

Whale Cove:

« Cette année, si - tant que j'aurai une motoneige - , j'irai à Baker Lake pendant l'hiver. Mais entre Whale Cove et Baker Lake on ne voit plus de traces des caribous maintenant. En décembre, en janvier et en mai, on ne voit plus les traces des caribous.

En mai, ils venaient autour d'Arviat et commençaient à repartir en juin. Mais nous n'avons plus vu de caribous depuis ce temps là - et ceux qui restent derrière, et peut-être en avez-vous vu -- ils marchaient vers l'est.-- Ce sont eux qui marchent vers l'est. Ce sont eux qui font des allers-retours vers l'est.[99]

Baker Lake:

« Je ne sais pas - je ne sais pas comment et pourquoi ils seraient loin d'Arviat ou l'ignoreraient - Baker Lake n'a pas vu les Qamanirjuaq.- Ils n'y viennent plus depuis huit ans maintenant.- Nous ne les attendons même plus.- Où sont-ils maintenant, et quelle route migratoire utilisent-ils ? Nous ne savions pas qu'Arviat ne les voyait plus maintenant.[100] »

Tadoule Lake:

« ...nous dépendons du caribou. Même dans ma réserve, nous sommes heureux d'avoir du caribou; , mais en ce moment la viande de caribou est faible en gras et nous ne savons pas quand le caribou reviendra.- Est-ce qu'il nous reviendra toujours en hiver?[101] ».

[98] C. Tartak, Kivalliq Wildlife Board, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 16 juin 2021; p.459, lignes 16 à 25.
[99] P. Kabloona, Whale Cove, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 18 septembre 2023, p.1144, lignes 17 à 26 et 1 à 2.
[100] E. Elytook, Baker Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 17 septembre 2023, p.983, lignes 8 à 14.
[101] E. Bussidor, Tadoule Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 17 septembre 2023, p.1023 et 1024.

Entre-temps, répondant à une question de la Commission, un représentant communautaire de Chesterfield Inlet a déclaré que dans le passé, la communauté n'avait pas vu de grands troupeaux de caribous traverser la communauté pendant la période de post-velâge mais que depuis les deux(2) dernières années, les caribous migraient dans cette direction: « *nous n'avions pas vu de grands troupeaux venir dans notre communauté au printemps ni à l'été. Mais depuis deux ans, les troupeaux arrivent par milliers et se dirigent vers les plus hauts ou les plus grands bâtiments.*[102]»

Tel que décrit au paragraphe 3.1.1.3, la Commission a entendu des parties prenantes et le promoteur affirmer que la migration des caribous Qamanirjuaq avait changé au cours des dernières années. Les intervenants ont souligné le fait que les caribous interagissaient davantage et plus tôt avec le site de la mine. Agnico Eagle a également confirmé que le nombre de jours où la mine a dû être arrêtée à cause de la migration des caribous, avait augmenté au cours des dernières années.

En plus d'observer que la harde de caribous Qamanirjuaq interagissait plus tôt et plus longtemps sur le site de la mine, Agnico Eagle et le gouvernement du Nunavut (GN) ont également présenté des preuves selon lesquelles le terrain de post-velâge chevauchait de plus en plus le site et que le terrain de mise bas était déplacé vers la Zone d'étude régionale (pour plus de détails, se référer au paragraphe 3.1.1.3). Mais des points de vue opposés ont été exprimés en ce qui a trait aux futurs changements des terrains de mise bas et de post-velâge des caribous. Le promoteur prévoyait que le terrain de mise bas pourrait continuer à se déplacer vers le nord en s'éloignant de la zone d'étude régionale et le GN s'attendant à ce que les interactions continuent à se développer pendant la prolongation proposée de onze (11) ans.[103] Toutefois, la Commission ne dispose d'aucune preuve lui permettant de déterminer quel est le scénario le plus probable.

La Commission comprend en outre qu'une très grande incertitude demeure quant aux raisons des changements survenus dans les routes migratoires et les déplacements constatés des terrains de mise bas et de post-velâge.

> *« Comme bon nombre d'entre vous le savez, la répartition des mises bas change au fil du temps à cause de facteurs naturels et possiblement d'interactions humaines. Mais en fait, c'est que nous ne savons pas pourquoi la répartition des mises bas a changé de cette manière et nous ne savons pas non plus exactement pourquoi les caribous ne vont plus près d'Arviat... les raisons seront, nous l'espérons, découvertes au fur et à mesure que les recherches se poursuivront.* [104] *»*

[102] H. Aggark, Chesterfield Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 18 septembre 2023, p.1134, lignes 16 à 20.
[103] D. Haney Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 17 septembre 2023, p.743 et 744, lignes 23 à 26 et 1 à 4.
[104] D. Haney Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 17 septembre 2023, p.982, lignes 12 à 19.

En réponse aux questions de la Kivalliq Inuit Association (KIA), le GN a déclaré que le changement saisonnier dans les déplacements des caribous nous amènent à penser d'autres travaux doivent être effectués pour examiner les modifications survenues dans les terrains de mise bas et de post-velâge du troupeau. Le GN a également indiqué qu'il analysait périodiquement le déplacement de l'aire de répartition et les délimitations des terrains de mise bas et de post-velâge, mais qu'il n'était pas en mesure de confirmer quand/si la prochaine délimitation de ce type aurait lieu.[105]

Bien que ce sujet et ces questions aient fait l'objet de nombreuses discussions au cours de l'évaluation, les causes du déplacement des terrains de mise bas et de post-velâge des caribous vers le site de la mine ne sont toujours pas claires, au même titre que les changements potentiels du calendrier et des routes migratoires de la harde. On ne sait pas non plus si ces changements dans les déplacements des caribous sont temporaires ou de plus longue durée et si la mine a pu les provoquer, ou y contribuer et dans quelle mesure?

Tel que décrit au paragraphe 3.1.1.3 et au Tableau 22, la Commission a entendu les parties prenantes et les représentants communautaires souligner la sensibilité accrue des caribous pendant la mise bas et le post-velâge et insister sur l'importance de protéger les caribous de toute perturbation pendant ces périodes:

> *« Je vais terminer par une citation de l'un de nos anciens érudits, le regretté Leon Fern: (tel que lu): Le sang qui coule sur les terrains de mise bas est le même sang qui coule, coule dans mes veines. Pour que notre people survive, nous devons protéger les caribous et leurs terrains de mise bas.*[106] *»*

La Commission reconnaît que la surveillance des effets du projet ne règlera pas l'incertitude concernant la migration des caribous. Elle est beaucoup plus vaste et exige des informations tirées des initiatives de surveillance au niveau des régions et des troupeaux afin d'atténuer l'incertitude concernant les hypothèses de base relatives à la migration des caribous, à leurs déplacements, leur abondance, et leur niveau de santé individuelle et collective. Toutefois, ce si haut niveau d'incertitude afférant à des hypothèses de base aussi importantes, atténue la confiance de la Commission en ce qui a trait à l'exactitude de la prévision des effets, notamment la compréhension de la nature, de la période, de la durée et de la sensibilité des caribous qui interagiront avec les travaux, les activités et les entreprises de la proposition d'agrandissement. Outre cette incertitude sur les déplacements de la harde Qamanirjuaq, la Commission a également appris que la plus récente estimation de la population de ce troupeau datait de 2017 (GN) et sans données plus récentes, la situation de cette harde (augmentation, déclin ou stabilité) est inconnue. À cet égard, suite à une demande du GN lors de conférence pré-audience de novembre 2022, la Commission a

[105] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 4; 15 septembre 2023, p.462 à 464.
[106] K. Mercredi, Fond du Lac, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 17 septembre 2023, p.1031, lignes 17 à 23.

écrit au Beverly Qamanirjuaq Caribou Management Board (BQCMB), sollicitant sa participation à cette évaluation et l'invitant à assister à l'audience publique de la Commission. Le BQCMB n'a pas répondu à la demande de la Commission et malheureusement, n'a pas participé à l'évaluation. Étant donné l'importance pour la Commission d'accéder aux données récentes nécessaires pour appréhender les déplacements, l'abondance et la santé des caribous dans la région, la CNER espère continuer à solliciter la participation et la contribution du BQCMB lors des prochaines évaluations dans ce secteur.

Tel qu'approfondi au paragraphe 1.9.2, et compte tenu de l'incertitude afférant aux déplacements des terrains de mise bas et de post-velâge et reconnaissant l'importance de protéger les caribous pendant la mise bas et le post-velâge, la Commission a appliqué la plus haute et la plus protectrice version du principe de précaution afin de s'assurer que les répercussions soient minimisées pendant ces périodes sensibles de la vie. De plus, tel que décrit ci-après et en tenant compte des points de vue du promoteur et des parties prenantes sur les mesures d'atténuation, la Commission n'est pas convaincue qu'en appliquant cette version de l'approche de précaution, les mesures d'atténuation proposées par Agnico Eagle suffiront à protéger les caribous si les terrains de mise bas et de post-velâge se rapprochent trop près du projet modifié par la proposition d'agrandissement.

La Commission n'a pas encore accepté la recommandation de l'Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation (ADNLC) selon laquelle, en raison du déplacement possible des terrains de mise bas dans un rayon de 30 km de la zone d'étude régionale, la révision des mesures d'atténuation applicables au projet approuvé de mine d'or Meliadine, serait justifiée. La Commission tient néanmoins à souligner que les informations sur les déplacements possibles augmentant la durée et la fréquence des interactions des caribous avec le site diffèrent des conditions de base connues au moment de l'évaluation du projet initial de la mine d'or Meliadine. La Commission se concentrera sur les résultats de la surveillance actuelle du caribou et des mesures d'atténuation pour le projet approuvé de mine d'or Meliadine afin de déterminer si, à cause de ces conditions changeantes, les programmes existants doivent être modifiés.

5.1.1.2 Gestion adaptative et mesures d'atténuation pour la protection des caribous

Des mesures de gestion et d'atténuation fonctionnelles et appropriées sont cruciales pour limiter les répercussions sur les caribous. La Commission sait que la principale mesure d'atténuation d'Agnico Eagle pour la protection des caribous et afférant au projet approuvé de mine d'or Meliadine, prévoit des protocoles d'arrêt de travail lorsque 50 caribous ou plus se trouvent dans un rayon de 5 km du site ou de 100 m de toutes les routes praticables en tout temps (RPTT).

La Commission reconnaît que depuis le début de la construction en 2016 et de l'exploitation en 2019, Agnico Eagle a recueilli de multiples années de données de surveillance pour mieux comprendre l'efficacité des actuelles mesures d'atténuation basées sur la portée du projet approuvé (tel que modifié pour incorporer la proposition sur les effluents salins et la proposition de canalisations, paragraphes 1.3.2 et 0, respectivement). Le promoteur a déclaré qu'en se basant sur

leurs résultats du programme de surveillance actuel, il est convaincu que ces mesures d'atténuation ont protégé et continueront à protéger les caribous). Le promoteur estime en outre que les protocoles actuels de suspension de l'exploitation s'adaptent aux changements migratoires car une plus grande interaction entre les caribous et le projet entraînerait une augmentation des journées d'arrêt de travail. En réponse aux questions de la CNER, Agnico Eagle a affirmé que ces protocoles sont adaptables sur le terrain car ils émanent d'une décision collaborative entre Agnico Eagle, la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization (KHTO) et la Kivalliq Inuit Association.[107]

Toutefois, tout au long de l'évaluation de la proposition d'agrandissement, la Commission a entendu les intervenants demander si ces mesures d'atténuation étaient efficaces et continueraient à l'être devant les changements survenus dans le comportement des caribous, à savoir d'arriver plus tôt dans le région, le rapprochement des terrains de mise bas et de post-velâge près du site de la mine, etc… Constatant que les seuils n'étaient pas basés sur des données probantes, les intervenants ont dit craindre qu'ils ne soient pas suffisamment protecteurs étant donné le déplacement des terrains de mise bas et de post-velâge. Dans leurs remarques finales, le Nunavut Tunngavik Incorporate (NTI) et la KIA ont souligné que l'évaluation des mesures d'atténuation actuelles devait tenir compte des 11 années supplémentaires proposées pour la mine ainsi que des récents déplacements des terrains de mise bas et de post-velâge. Le GN a proposé qu'un seuil temporaire de dix (10) km pour l'arrêt du travail soit mis en vigueur jusqu'à ce que soient établis des seuils basés sur des données probantes; mais Agnico Eagle a fait remarquer que cette augmentation de 5 km du seuil n'était pas non plus justifiée par des données probantes.

La Commission a également entendu des intervenants rapporter l'impact déjà survenu sur les déplacements des caribous dans la zone du projet puisque les animaux ne traversaient plus le « Défilé » (les Narrows ou Sadlik); pour plus de détails, se référer au 3.1.1.1. Compte tenu des éléments de preuve présentés, la Commission n'a pas pu déterminer avec certitude si le nombre de caribous utilisant ce point de passage avait changé de façon radicale. Agnico Eagle a reconnu que l'ampleur du changement réel de l'utilisation du passage des caribous à travers les Sadlik/Narrows n'avait été questionnée que récemment. Ainsi, la surveillance actuelle des caribous autour du site n'a pas été conçue pour surveiller les changements d''utilisation de ce passage. Le changement d'utilisation des points de passage capitaux revêt une importance particulière pour la Commission avec le déplacement des terrains après la mise bas, qui peut provoquer une interaction accrue des vaches et des veaux avec le site.

Ces situations intensifient l'importance d'examiner les données de surveillance régionale dans le contexte des données de surveillance propres au site/projet afin de dégager une plus solide compréhension des changements survenus avec les importantes aires de traverse des caribous sur le site. Cela est particulièrement vrai lorsque, comme dans le cas de la proposition d'agrandissement, les modifications apportées à un projet existant entraînent l'installation

[107] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 3; 14 septembre 2023, p.294, lignes 4 à 13 .

d'infrastructures supplémentaires, telles que des routes et une conduite d'eau sur le site Discovery, à proximité d'une autre aire de traverse importante empruntée par les caribous.

Tel que décrit au paragraphe 3.1.1.1, plusieurs membres du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET), nouvellement formé, ont contesté les conclusions de l'analyse de l'engagement 38 d'Agnico Eagle. Ces résultats avaient été présentés pour prouver que le projet de mine d'or Meliadine n'affectait pas le déplacement des caribous et que les mesures d'atténuation fonctionnaient. Bien qu'Agnico Eagle se soit engagé à réexaminer cette analyse avec les membres du GCET, la Commission ne corrobore pas la conclusion du promoteur qui affirme que les caribous ne seront pas affectés par le projet. La Commission constate en revanche que l'engagement pris lors de la proposition de canalisations afin de régler les préoccupations des parties concernant l'incertitude afférant à l'interaction des caribous vis-à-vis de l'infrastructure de la mine, notamment la RPTT, n'a pas été respecté. Sans pouvoir bien appréhender les répercussions actuelles du projet sur les déplacements des caribous, la Commission est loin de concevoir comment ces déplacements seront affectés par une intensification des activités minières et la prolongation de 11 ans prévue dans la proposition d'agrandissement proposée, avec en plus un glissement des terrains de mise bas et de post-velâge vers la Zone d'étude régionale. Tel que souligné par la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization lors de l'audience publique :

> *« Lorsque M. Atkinson du gouvernement du Nunavut a fait sa présentation sur les déplacements de 2015 à 2018 des 50 caribous à collier environ, la majorité de ces animaux utilisait le « Défilé » (« Narrows » comme vous l'appelez. Nous disons «sadlik ».) Mais attention si vous ajoutez d'autres activités à la mine. Soyez vigilants quant aux activités que vous fournissez, que vous faites, ainsi qu'à la contamination des terres, des poisons et des animaux*[108] *»*

La Commission reconnaît l'importance de garantir des mesures d'atténuation protectrices des caribous, n'affectant pas leurs déplacements. Cette importance a été accentuée par les connaissances partagées avec la Commission tout au long du réexamen, y compris de l'audience publique:

> *« … Le caribou, pour nous et sur toutes les terres, c'est une épreuve décisive. Plus nous intensifions nos activités, plus ils sont affectés. Quand une harde éclate, les caribous deviennent désorientés, ils s'aventurent sur de nouveaux territoires et deviennent alors vulnérables aux loups et aux autres prédateurs. Si nous ne faisons pas attention, nous perdrons tous les caribous de notre vivant.* [109]*»*

[108] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 4; 16 septembre 2023, p.474 et 475, lignes 23 à 26 et 1 à 6 .
[109] E. Bussidor, Tadoule Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 1003, lignes 4 à 13.

La Commission sait que, tel qu'expliqué ci-après, le nouveau Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET) a été formé afin de devenir un mécanisme collaboratif pour l'élaboration de seuils et de mises à jour des mesures et des plans d'atténuation de la protection. Toutefois, compte tenu des niveaux élevés d'incertitude concernant la migration des caribous, la Commission n'est pas convaincue que les données de surveillance actuelles et les connaissances sur les changements migratoires de la harde de Qamanirjuaq soient suffisantes pour que la CNER, Agnico Eagle et/ou les membres du GCET soient suffisamment proactifs, protecteurs et adaptatifs pour réagir aux effets sur les caribous, à savoir des effets plus importants ou différents de ce qui a été prévu par Agnico Eagle dans l'énoncé final des répercussions environnementales initial pour le projet approuvé de mine d'or Meliadine ou dans l'addenda à l'EFRE pour la proposition d'agrandissement.

5.1.1.3 Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET)

La création du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre a été recommandée par les parties prenantes, lors de l'évaluation de la Commission de la proposition de canalisations, afin d'améliorer la surveillance existante des effets potentiels du projet sur les caribous ainsi que pour régler l'incertitude afférant aux répercussions. La Commission a appris que les membres du GCET ont signé leur termes de référence (mandat) au printemps 2023. Comme il s'agit d'un groupe relativement nouveau, les rôles et attributions n'ont pas encore été établis.

Tout au long de l'audience, la CNER a demandé aux représentants du GCET de se prononcer sur le groupe: était-il fonctionnel, était-ce un bon mécanisme pour discuter des mesures de surveillance, d'atténuation et de gestion? Agnico Eagle et d'autres participants du GCET ont déclaré que le groupe était efficace et bénéficiait de l'apport d'experts et de gardiens du savoir. Néanmoins, plusieurs de ses membres ont dénoncé une importante limite, à savoir que le groupe était seulement un groupe consultatif et non pas un groupe décisionnel.

> « *…le groupe consultatif sur l'environnement terrestre est un groupe consultatif et non pas décisionnel. Ce n'est pas la voie appropriée pour répondre à d'importantes questions, notamment aux enjeux pouvant avoir des incidences néfastes sur les droits issus de traités et/ou les répercussions socio-économiques ou écosystémiques. À notre avis, ces questions devraient être réglées par la Commission et les ministres compétents*. [110] »

Tel que susmentionné, la Commission a entendu parler d'un manque navrant de consensus sur l'une des premières analyses à laquelle le GCET avait collaboré, à savoir l'analyse de l'engagement 38 sur le déplacement des caribous. Les membres du GCET ont soulevé leurs préoccupations techniques vis-à-vis de cette analyse et, malgré leur participation à la conception

[110] G. Bussidor, Sayisi Dene First Nation and Northlands Denesuline First Nation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 8; 20 septembre 2023, p. 1335 et 1336, lignes 22 à 26 et 1 à 3.

de l'étude, ils ont précisé qu'ils n'approuvaient ni ne soutenaient l'analyse finale rédigée par Agnico Eagle.

Pendant l'audience publique, la Commission a appris que plusieurs questions devront être résolues en collaboration avec le GCET, notamment l'actualisation de l'analyse de l'engagement 38, l'établissement des seuils pour de protectrices mesures d'atténuation, la création d'un Plan de protection des mises bas et les éventuelles mises à jour du Plan de gestion et de surveillance de l'environnement terrestre (PGSET).

La Commission reconnaît que les groupes consultatifs de cet ordre peuvent fournir de précieuses informations grâce à l'apport et à l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit, du savoir autochtone, des connaissances scientifiques et de toute une gamme d'expériences différentes. Toutefois, le pouvoir réside dans la nature collaborative du groupe. Il n'est pas encore certain que le GCET fonctionne à l'unisson, comme il a été initialement prévu, sur des questions aussi cruciales et baignant dans de si hauts niveaux d'incertitude.

En outre, étant donné que jusqu'à présent, le GCET avait pour principal objectif d'établir son rôle et ses obligations dans le contexte des activités, travaux et entreprises proposés dans le cadre de la proposition de canalisations de 2021, il n'est pas certain que le GCET soit un mécanisme approprié pour effectuer une tâche analogue pour une proposition d'agrandissement, avec une beaucoup plus vaste portée et incluant une intensification des activités minières, la prolongation de la durée du projet et l'ajout d'un parc éolien.

5.1.2 Éoliennes

Tout au long du processus d'évaluation, les membres de la communauté, les intervenants et les autres parties intéressées ont exprimé de très fortes préoccupations et une considérable incertitude quant aux impacts potentiels des éoliennes sur le caribou. Au cours de l'audience publique, la Commission a appris que ces préoccupations étaient exacerbées par l'incertitude entourant les changements dans la migration des caribous et les déplacements des aires de mise bas et de post-velâge, (tel que discuté en profondeur aux paragraphes 3.1.1 et 5.1.1).

La Commission a examiné les mesures d'atténuation proposées par Agnico Eagle pour la protection des caribous, y compris le seuil d'arrêt des éoliennes lorsque 50 caribous ou plus se trouvent dans un rayon de 5 km. Selon Agnico Eagle, ce seuil de 5 km serait un seuil protecteur puisque d'après ses études, les caribous ne seraient pas en mesure d'entendre ni de ressentir les vibrations des éoliennes à cette distance, tel que décrit au paragraphe 3.1.1.5. Cependant, tel que susmentionné, ce même seuil est appliqué pour le protocole de suspension des travaux sur le site. Mais est-ce que ce seuil continuera à protéger les caribous s'ils continuent à déplacer leurs terrains de mise bas et de post-velâge de plus en plus près du site? L'incertitude est énorme. D'autre part, aucune preuve n'a été apportée quant à la capacité des caribous, d'une très sensibilité aux perturbations sonores, de voir les mouvements des éoliennes à cette distance et/ou s'ils pourraient être affectés par la détection visuelle de la structure de l'éolienne, que les pales de l'éolienne soient en mouvement ou non.

> *« J'ai entendu les Inuits et les Dene questionner sans cesse l'impact visuel du parc éolien sur les tuktu* [caribou]. *Maintenant, si vous* [Agnico Eagle] *avez sérieusement tenu compte de l'expertise des Inuits dans votre recherche et dans votre analyse, vous saurez que les tuktu seront sans aucun doute, visuellement affectés par ces éoliennes. Les Inuits se servent des Inukshuk pour se guider à la chasse et pour guider les tuktu vers des aires spécifiques, comme l'ont déjà expliqué des Inuits et des Dene. Un inukshuk n'est pas une très grande sculpture. Pensez-y et les Inuits vous diront, grâce à leurs expériences sur le terrain, que les gigantesques éoliennes affectent les tuktu.*[111] *»*

Tel que précisé au paragraphe 3.1.1.4 , le gouvernement du Nunavut a déclaré que les caribous sont plus sensibles aux impacts visuels lorsqu'ils entrent dans une clairière. Il est donc difficile de savoir comment ils réagiront quand ils feront face à des éoliennes dans un environnement sans arbre. De même, la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization a également exprimé son inquiétude de ne pas savoir si la migration des caribous pourrait être affectée par le parc éolien, demandant « *...comment cela affectera leur migration lorsqu'ils verront les turbines tourner au loin* ?[112] »

La Commission sait qu'il n'existe qu'un nombre très limité d'éoliennes dans le Nord canadien, territoire des caribous de la toundra. Agnico Eagle a fait référence aux éoliennes de la mine Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest et a pris des arrangements pour que les membres du GCET et d'autres membres de la communauté de Rankin Inlet puissent aller visiter le parc éolien de la mine Raglan au Nunavik, Québec. Agnico Eagle a précisé que ces mines n'arrêtent pas leur parc éolien et n'ont pas observé de réactions de la part des caribous. Mais est-ce que les caribous réagiront par rapport aux éoliennes elles-mêmes ou par rapport à toute l'infrastructure du site minier? Ce n'est pas très clair. D'autre part, est-ce que les caribous réagiront différemment pendant les périodes de mise bas et de post-velâge? Là encore, ce n'est pas clair. Un représentant de Rankin Inlet a suggéré qu'on aurait intérêt à écouter des membres de la communauté de Salluit, au Nunavik, parler de leurs expériences avec les éoliennes de la mine Raglan afin de savoir s'ils corroboreraient ou non les conclusions des compagnies minières quant à l'absence d'impact des éoliennes sur les caribous.

La Commission sait d'autre part qu'aucun de ces exemples de parcs éoliens ne se trouve dans l'aire de répartition de la harde de caribous Qamanirjuaq et que cette harde n'a jamais interagi avec des éoliennes dans aucune partie de son aire de répartition. Jusqu'à présent, on ne sait pas comment cette harde pourrait réagir aux éoliennes proposées, surtout si elle le fait pendant les étapes les plus sensibles de la vie des caribous, y compris les périodes de mise bas et de post-velâge.

---

[111] K. Zawadski, Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 1025, lignes 18 à 26 et 1 à 3.
[112] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 865, lignes 23 à 25.

Tel qu'expliqué au paragraphe **Error! Reference source not found.**, la Commission reconnaît que les préoccupations concernant le parc éolien suggéré sont spécifiques à l'emplacement proposé au nord-ouest du site minier. « *Cette éolienne, vous savez, celle dont nous discutons aujourd'hui, si l'emplacement était modifié, bien sûr, ce serait peut-être mieux, mais pas dans la zone où se trouve le terrain de mise bas ou l'aire de post-velâge.*[113]»

Devant l'opposition manifestée par la plupart des parties prenantes et des représentants communautaires vis-à-vis du parc éolien, la Commission reconnaît qu'un site de rechange, éloigné des terrains de mise bas et de post-velâge, serait préférable, avec moins de répercussions et ultimement acceptable pour les parties. Un emplacement plus proche de Rankin Inlet pourrait avoir d'autres effets positifs si les éoliennes pouvaient aussi servir de source d'énergie pour la collectivité.

Pendant l'audience publique, plusieurs intervenants ont souligné qu'ils ne s'opposaient pas à l'énergie de remplacement ni aux éoliennes mais ils ne pouvaient appuyer le choix d'Agnico Eagle concernant l'emplacement suggéré dans la proposition d'agrandissement.

Nunavut Tunngavik Incorporated a déclaré:

> *« En théorie, le parc éolien est une formidable idée; mais l'emplacement proposé ne convient pas. Il pose trop de risques pour la harde de caribous Qamanirjuaq, pour les droits des Inuits aux récoltes et pour leur mode de vie. [114] »*

De la mème manière, la Kivalliq Inuit Association a affirmé:

> *« Tel que déclaré plus avant dans cette réunion, les gens d'ici sont unis par les caribous. Nous devons veiller à minimiser les perturbations aux mise bas et nous assurer que des troupeaux sains continueront à soutenir les peuples, depuis le Nunavut jusqu'au Nord de la Saskatchewan en passant par le Nord du Manitoba. C'est pourquoi, la Kivalliq Inuit Association s'oppose encore à l'emplacement choisi par Agnico Eagle pour le parc éolien.*
>
> *...Nous ne pouvons menacer la santé du troupeau en expérimentant des éoliennes dans une zone si cruciale pour le bien-être des caribous. [115] »*

Un représentant d'un ministère fédéral a affirmé au nom du gouvernement du Canada :

---

[113] B. Tsannie, Hatchet Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 1022, lignes 15 à 18.
[114] P. Irngaut, Nunavut Tunngavik Incorporated, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 8; 20 septembre 2023, p. 1 300, lignes 20 à 23.
[115] J. Katz, Kivalliq Inuit Association, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 8; 20 septembre 2023, p. 1306 et 1307, lignes 24 à 26 , 1 à 5 et 16 à 19.

> *« Le gouvernement du Canada appuie et encourage l'utilisation de l'énergie renouvelable car elle est cruciale pour la réduction des gaz à effet de serre; mais cet appui n'est pas absolu et doit être pondéré par les préoccupations des Inuits et des Dene concernant l'emplacement. La construction d'un parc éolien a besoin du soutien des personnes qui seront touchées et le choix de son emplacement doit être instruit par l'Inuit Qaujimajatuqangit et par le savoir traditionnel.*[116] *»*

Pendant la Table ronde Communautaire, les représentants de la collectivité ont aussi exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de l'emplacement ainsi que leur incertitude quant aux effets sur les caribous :

> *« Comme vous l'avez peut-être tous entendu, notre communauté aussi dépend des caribous et par conséquent, pour moi, le site proposé pour les éoliennes est particulièrement préoccupant car comment peut-on atténuer les perturbations causées aux espèces sauvages? Une fois qu'elles sont perturbées, elles sont perturbées.*[117]
>
> *Comme vous le savez, les leaders de la harde – et dans ce cas-ci nous parlons des femelles hyper sensibles avec leurs veaux – montrent la voie et le reste du troupeau suit. · Ces leaders évaluent les dangers qui les guettent et en atténuent les risques en gérant leur migration de manière adaptative. Le risque pour nous qui dépendons des caribous, c'est qu'ils réagissent mal et qu'ils détournent leur route migratoire avec la possibilité à long terme qu'ils ne reviennent plus. J'ai appris par expérience qu'ils ne faut pas aller par là…parce que c'est dangereux. Et ils n'iront pas, Ils ne reviendront pas.*[118] *»*

La Commission reconnaît également les possibles effets positifs des éoliennes, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la circulation ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air. La Commission félicite Agnico Eagle de vouloir investir activement dans l'infrastructure au Nunavut et de participer à la décarbonisation du Nunavut au lieu de financer des compensations ailleurs dans le monde, et la Commission reconnaît les avantages supplémentaires de l'utilisation locale d'énergie de remplacement, de la réduction du transport et de l'utilisation du diesel pour la production d'électricité. Comme l'a résumé Agnico Eagle au cours de l'audience publique, en réponse aux questions de la Commission:

---

[116] S. Dewar, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 8; 20 septembre 2023, p.1319, lignes 18 à 26.
[117] T. Shaoullie, membre de la communauté de Lac Brochet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1 056, lignes 20 à 24.
[118] B. Zawadski, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1160, et 1161, lignes 25 et 26 et 1 à 10.

> *« Nous allons à présent prendre un exemple en nous basant sur ce qui sera installé à la Meliadine. Si nous parlons de trois turbines, nous réduirons de 23% la consommation de diesel de la centrale de production d'énergie, ce qui équivaut à une économie de 10 millions de litres de carburant par an.*
>
> *Si nous faisons le même exercice avec cinq éoliennes, nous obtiendrons une réduction de 37 pour cent de la consommation de la centrale, soit un total de 15 millions de litres par an.*[119] *»*

T La Commission félicite Agnico Eagle de l'approche proactive de conformité à la modalité et condition n° 9, appliquée dans sa présentation de plans pour l'installation d'éoliennes dans le cadre de la proposition d'agrandissement.

5.1.3 Gestion de l'eau

Pendant la Table ronde communautaire, la Commission a entendu des inquiétudes concernant la qualité de l'eau.

> *« Nous avons entendu différents membres se plaindre de la qualité de l'eau. Elles n'est plus fraiche. Les Aînés et les membres concernés continueront à dénoncer ce problème. Nous allons plus loin pour trouver de l'eau fraîche et de la glace. Cela n'aide pas les Aînés qui adore boire leur thé tous les jours. La plupart n'ont pas de moyen de transport et leur mobilité est limitée. D'une manière ou d'une autre, nous devons résoudre ce problème; sinon, nous continuerons à le soulever.*[120] *»*

Ces préoccupations rejoignent celles exprimées par la Nunavut Tunngavik Incorporated, la Kivalliq Inuit Association (KIA) et la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization (KHTO) lors de l'examen technique de la proposition d'agrandissement , à savoir que la communauté a le sentiment que les rejets de l'eau de contact de surface, des eaux usées traitées et de l'eau saline souterraine ont affecté la qualité de l'eau du lac Meliadine et de ses rivières en aval. La KIA et la KHTO ont expliqué que les Aînés estiment que depuis que la mine a commencé à déverser ses effluents dans le lac Meliadine, la couleur du thé préparé avec l'eau du lac est différente. Par conséquent, certains Aînés ne s'abreuvent plus à ces sources et se tournent vers des rivières moins propres ou de l'eau achetée en magasin. (pour plus de détails, se référer au paragraphe 0).

Tout au long du processus d'évaluation de la proposition d'agrandissement, la KIA a demandé qu'Agnico Eagle réduise ses déversements dans le lac Meliadine, conformément à la modalité et

[119] S. Lacourse, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p.1131 et 1132, lignes 25 et 26 et 1 à 7.
[120] M. Hickes, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 958, lignes 10 à 16.

condition no.25, révisée par les ministres compétents lors de l'examen de la proposition de canalisations : « *Le promoteur devra minimiser ou éliminer les déversements de l'eau de contact de surface dans le lac Meliadine en déversant l'eau de surface sur le site, conformément au Plan de gestion de l'eau souterraine et/ou au Plan de gestion adaptative.*[121] *»*

Répondant aux questions de la Commission, la KIA a souligné que tout déversement supplémentaire dans le lac Meliadine, inhérent à la proposition d'agrandissement, proviendrait des sources suivantes:

- Augmentation des effluents salins des fosses souterraines additionnelles, nécessitant une certaine capacité des canalisations jumelles car l'infrastructure ne changera pas.
- Augmentation du volume de l'eau de contact de surface résultant de l'agrandissement de l'empreinte physique de la mine; et
- Déversement accru dans le lac Meliadine à cause de 11 années supplémentaires d'exploitation.

La KIA a de plus affirmé que si, dans sa proposition d'agrandissement le promoteur n'incluait pas d'infrastructure supplémentaire de gestion de l'eau, il n'aurait pas d'autre choix que de rediriger tout volume supplémentaire d'eau générée par les activités de la proposition d'agrandissement dans le milieu marin et non pas dans le lac Meliadine. Il utiliserait alors les canalisations nouvellement construites.

Agnico Eagle a confirmé que les rejets dans le lac Meliadine n'excèderaient pas les volumes évalués dans l'Énoncé final des répercussions environnementales de 2014 (EFRE) ni les seuils réglementés applicables à la qualité de l'eau. Tel qu'expliqué au paragraphe 0, Agnico Eagle a également organisé une visite du site de gestion de l'eau ainsi qu'une dégustation de thé afin que les membres de la communauté réalisent que l'eau du lac Meliadine est tout aussi potable et tout aussi utilisable qu'auparavant. Mais la Commission reconnaît qu'en raison du nombre de commentaires reçus des parties prenantes et des membres de la communauté, la population n'a qu'une mauvaise perception de la qualité de l'eau du lac et de la rivière Meliadine, perception qui se répercute sur leur décision de ne pas utiliser l'eau comme ils le faisaient avant la construction de la mine.

Lors de sa conclusion, KIA a déclaré qu'elle avait accepté l'engagement d'Agnico Eagle de détourner, du lac Meliadine vers le port Itivia, les eaux de ruissellement des résidus et les eaux usées du camp, et qu'elle veillera à ce que seules les eaux propres soient déversées dans le lac Meliadine. Toutefois, la Commission ne sait pas si le respect de cet engagement constituera une mesure d'atténuation suffisante pour limiter les incidences potentielles sur la qualité de l'eau. Agnico Eagle a également indiqué qu'elle collaborerait avec la KIA pour organiser une journée portes ouvertes sur les questions relatives à l'eau afin de multiplier les occasions de partage des

[121] Certificat de projet no.006, modification 2.

informations et de collaborer avec la communauté sur les préoccupations perçues en matière de qualité de l'eau.

5.1.4 Gestion des déchets

5.1.4.1 Dépôt des résidus miniers et des stériles dans des fosses

Tout au long du processus de réexamen, la Commission a entendu les parties prenantes et les membres de la communauté déplorer le manque d'informations, de la part d'Agnico Eagle, sur les effets écosystémiques potentiels du stockage des résidus et des stériles dans les fosses. La Commission comprend que Ressources naturelles Canada (RNCan), Environnement et Changement climatique Canada ECCC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) sont satisfaits des efforts déployés par Agnico Eagle pour apaiser leurs préoccupations techniques concernant l'option de stockage en fosse, suggérée dans la proposition d'agrandissement de la Meliadine. La Commission sait en outre les discussions techniques détaillées liées à cette composante seront largement référées à l'Office des eaux du Nunavut (OEN) pour son processus de modification du permis d'utilisation des eaux de type « A ». La Commission comprend également que la KIA est d'accord pour qu'Agnico Eagle poursuive ce type de décharge, à condition néanmoins qu'un échéancier de communication des informations nécessaires à l'examen détaillé de cette composante, soit ajouté à la modalité et condition afférant au dépôt en fosse. Pendant l'audience publique, la Commission a entendu des membres de la communauté déplorer que la question du dépôt en fosse n'ait pas été suffisamment discutée entre RNCan et Agnico Eagle. Leurs préoccupations portaient sur r l'utilisation d'hypothèses dans les modèles de dépôt en fosse fournis par Agnico Eagle ainsi que sur l'incertitude de ces hypothèses sur une plus longue période.

> *« En ce qui a trait au stockage des résidus en fosse, les hypothèses formulées dans les modèles peuvent être correctes ou non, et le seul moyen de savoir sera d'attendre 20 ou 30 ans. La modélisation, basée sur les meilleures recherches disponibles à l'heure actuelle est peut être la meilleure ; mais elle peut aussi être erronée.* [122] »

Constatant que les principaux intervenants, RNCan, ECCC et RCAANC étaient satisfaits du niveau de précisions fournies par Agnico Eagle pendant le réexamen, la Commission accepte l'évaluation de la compagnie des effets inhérents à l'option de stockage dans les fosses. Cependant, en reconnaissant que l'examen complet des détails associés aux plans d'Agnico Eagle de poursuivre le dépôt en fosse comme stratégie d'élimination est encore à venir dans le processus d'autorisation de l'OEN, la CNER déclare que si elle autorisait la proposition d'agrandissement d'aller de l'avant, elle rejetterait la demande de la KIA d'exiger l'inclusion de ces détails dans les modalités et conditions du certificat de projet modifié.

[122] B. Zawadski, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1173 et 1174, lignes 23 à 26 et 1 à 3.

5.1.4.2 Agrandissement des installations de stockage des stériles et des installations de stockage des résidus miniers (ISS et ISRM)

Pendant l'audience publique, la Commission a interrogé Agnico Eagle sur l'agrandissement proposé des installations de stockage de stériles et de résidus miniers qui résulteraient de la prolongation de la durée de vie de la mine. Agnico Eagle a précisé qu'en raison des optimisations conceptuelles effectuées sur le site, la taille des installations de stockage des résidus et des stériles serait deux fois plus petite que celle approuvées dans l'EFRE de 2014. Par conséquent, la Commission a déjà examiné les répercussions potentielles de l'agrandissement des installations lors de son évaluation du projet initial de mine d'or Meliadine.

La Commission a entendu les membres des communautés du Nord du Manitoba et du Nord de la Saskatchewan raconter leurs expériences vis-à-vis des effets du ruissellement des stériles stockés dans les mines près de leurs collectivités. Des préoccupations ont également été formulées par rapport aux atténuation des effets sur les caribous. Par exemple, a-t-il été déclaré « *la zone n'est pas ceinturée et j'ai entendu des habitants dire que les caribous migraient à travers cette zone* [123] » Des membres de la communauté ont déploré la poussière et les perturbations visuelles provoquées par l'agrandissement des installations de stockage des stériles. La Commission comprend que toute augmentation de l'empreinte physique des installations de stockage des résidus et des stériles se casera dans l'empreinte physique du projet de mine d'or Meliadine préalablement approuvé, tel que stipulé dans l'EFRE de 2014. Par conséquent, la Commission est persuadée que tous les impacts prévus ont déjà été intégrés dans les modalités et conditions du certificat de projet no 006.

5.1.5 Intensification de activités préalablement approuvées et prolongation de la durée de la mine

La Commission a estimé que même les activités, travaux et entreprises de la proposition d'agrandissement qui font partie du projet aurifère initial Meliadine et qui seraient réalisés dans l'empreinte physique approuvée de la mine, constituaient encore une importante modification de la portée du projet initial tel qu'évalué. Pour la Commission, il en était ainsi parce que la proposition d'agrandissement modifierait l'intensité des activités approuvées (augmentation de la quantité de minerai traité, expansion des ouvrages souterrains, augmentation de la quantité de stériles et de résidus générés, agrandissement de l'infrastructure du site, etc.) et modifierait également la portée temporelle des activités approuvées en prolongeant la durée de vie de la mine (LOM) de 11 ans. Comme l'a noté la Commission en déterminant qu'une évaluation plus approfondie de la proposition d'agrandissement s'avérait nécessaire, cette évaluation était justifiée par l'intensité accrue et les effets prolongés de la proposition sur la qualité de l'air, le bruit, la qualité de l'eau et l'environnement marin. Ce thème est également abordé au paragraphe 5.3.3

[123] T. Shaoullie, membre de la communauté de Lac Brochet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1057, lignes 8 à 10.
.

résumant le point de vue de la Commission sur les effets cumulatifs dans la section résumant les points de vue de la Commission concernant les effets cumulatifs.

5.1.5.1. Qualité de l'air

La Commission a compris que Santé Canada (SC) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) estimaient que leurs préoccupations concernant la qualité de l'air avec la proposition d'agrandissement avaient été réglées (se référer au paragraphe 0). Pendant l'audience publique, la Commission a entendu l'ADNLC et plusieurs membres de la communauté être préoccupés par la qualité de l'air concernant la santé des caribous à proximité de la mine. Des membres de la communauté ont déclaré que les problèmes de qualité de l'air dus aux émissions et à la poussière pouvaient s'étendre plus loin dans l'habitat du caribou, bien au-delà des distances actuellement contrôlées par Agnico Eagle.

> *« … l'échantillonnage de l'air qu'ils ont actuellement…s'ils le prenaient dans le terrain de mise bas et dans un rayon de 80 miles, ce serait bien.*[124]
>
> *La poussière est générée par la roche de l'amas de stériles… il faut donc s'attendre à ce qu'elle ait la même chimie et la même composition, que la roche de l'amas de stériles. d'où elle émane. Cette poussière sera transportée bien au-delà de ce qu'Agnico Eagle appelle son "empreinte minimaliste", qui n'est en fait qu'un simple aperçu du site d'exploitation de la mine. Au fil des ans, j'ai affirmé que l'empreinte s'étendait bien au-delà…*[125] *»*

La Commission a entendu Agnico Eagle confirmer que les niveaux de poussière enregistrés depuis la construction de la mine s'harmonisent aux niveaux prévus dans l'EFRE de 2014. Mais elle reste préoccupée par le fait que, même si les niveaux de poussière restent dans les limites prévues, l'addenda à l'EFRE n'a pas totalement réglé la question de savoir si pendant la durée prolongée de la mine, le dépôt de poussière pourrait se répercuter sur les espèces sauvages, en sachant notamment que les caribous interagiront avec le projet pendant 11 années de plus.

5.1.5.2 Bruit

Au cours de l'audience publique, plusieurs intervenants ont déclaré s'inquiéter du bruit lié à la proposition d'extension de Meliadine (voir le paragraphe 0 pour plus de détails). La Commission a réalisé que les Premières Nations Sayisi Dene et Northlands Denesuline s'interrogent sur la

[124] J. Laban, membre de la communauté de Black Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1062, lignes 8 à 10.
[125]. B. Zawadski, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1157 et 1158, lignes 21 à 24 et 2 à 6.

capacité du programme de surveillance du bruit d'Agnico Eagle pour détecter les répercussions sur les caribous. Le gouvernement du Nunavut s'est dit préoccupé par le bruit émanant de la mine, même pendant les périodes de suspension des travaux à cause des caribous. La Commission a entendu les inquiétudes de Pêches et Océans Canada (MPO) au sujet du bruit sous-marin associé à la navigation et celles de l'Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation (ADNLC) au sujet du bruit émanant de la canalisation d'eau Discovery. La Commission sait que les prévisions de l'addenda à l'EFRE d'Agnico Eagle n'indiquent pas que le bruit provenant des différentes activités de la proposition d'agrandissement atteindra des niveaux nocifs pour les humains. La Commission comprend également que Santé Canada (SC) approuve l'évaluation d'Agnico Eagle. La Commission accepte les prévisions d'Agnico Eagle concernant les effets prévus du bruit, tels que décrits dans l'addendum à la l'EFRE.

5.1.5.3 Milieu marin

Tel que détaillé au paragraphe **Error! Reference source not found.**, le MPO a avisé la Commission qu'il avait demandé la mise sur pied d'un programme de surveillance des espèces aquatiques envahissantes et qu'Agnico surveille et modélise son empreinte sonore des activités de navigation. La Commission a demandé au MPO d'expliquer pourquoi ces changements apportés au programme de surveillance devraient être pris en compte dans l'évaluation de la proposition d'extension, étant donné qu'Agnico Eagle n'avait prévu aucune modification des activités de transport maritime du projet, si ce n'est une augmentation de 11 ans la durée. Le MPO a répondu :

> *« Bon, la surveillance des espèces aquatiques envahissantes et la surveillance du bruit sous-marin n'avaient pas été identifiées dans l'EFRE de 2014. De plus, aucune surveillance ni aucune modalité et condition précisaient clairement la présence de ces répercussions. Ces effets ne sont pas nouveaux mais ils n'ont jamais été identifiés.*
>
> *Nous estimons en outre qu'ajouter 11 années à l'exploitation minière implique des répercussions supplémentaires qui doivent être évaluées dans le cadre de ce processus.*[126] »

Agnico Eagle a répondu que le MPO n'avait pas assez de preuves justifiant ses recommandations concernant les mammifères marins et les espèces envahissantes et que, par conséquent, ses demandes de modification des modalités et conditions ne s'inscrivaient pas dans la portée de la proposition d'agrandissement. La Commission estime que le MPO n'a pas fourni suffisamment de renseignements pour justifier les modifications recommandées au programme de surveillance afin d'y inclure la surveillance des espèces envahissantes. De plus, ni Agnico Eagle ni le MPO ne lui ont fourni suffisamment d'éléments probants pour lui permettre d'évaluer correctement la

[126] J. Audet-Lecouffe, Pêches et Océans Canada, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 5; 16 septembre 2023, p. 721, lignes 3 à 11.

potentialité d'importantes répercussions sur le milieu marin que pourraient provoquer ces 11 années supplémentaires de navigation.

En outre, en examinant les informations fournies par Agnico Eagle dans l'addenda à l'EFRE, la Commission n'a pas été en mesure de déterminer, dans quelle mesure le milieu marin (qualité de l'eau, faune marine/poissons et habitat des poissons) pourrait être affecté par le rejet continu (et donc accru dans le cadre de la proposition d'agrandissement) des effluents salins. La Commission craint que cet aspect de l'évaluation d'Agnico Eagle ne tienne pas précisément compte du fait que la proposition d'agrandissement implique 11 années supplémentaires d'intensification des activités préalablement évaluées. Ce qui altère sa confiance dans les prévisions des effets pour cette composante valorisée écosystémique. La Commission constate que le déversement des canalisations jumelées le long de la RPTT n'a pas commencé. Agnico Eagle n'a donc pas de données de surveillance qui auraient pu instruire les prévisions d'impact du rejet accru (jusqu'à 20 000 m^3/jour) d'effluents salins/eau de contact dans le milieu marin.

5.1.6 Conclusions et recommandations de la Commission

En se basant sur toutes les observations orales et écrites reçues par la Commission au cours de l'évaluation de la potentialité d'effets écosystémiques négatifs de la proposition d'agrandissement et telles que résumées ci-dessus, la Commission a conclu que :

- La Commission et les collectivités sont généralement favorables à l'adoption de sources d'énergie de remplacement et à l'abandon de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Toutefois, la Commission épouse les préoccupations de nombreux intervenants, représentants communautaires et membres du public qui estiment qu'en raison de l'incertitude inhérente aux effets potentiellement importants sur les caribous, ce parc éolien, à cet endroit-là et à ce moment-ci, n'est pas le bon projet d'énergie de remplacement à mettre en œuvre;
- Les prévisions concernant les effets de l'intensification de l'exploitation minière et de la prolongation de la durée de vie de la mine sur les déplacements des caribous, sur leur abondance et leur santé individuelle et collective, sont très incertaines et, compte tenu du glissement apparent des terrains de mise bas et de post-velâge vers le site de la mine, la Commission devrait appliquer un principe de précaution de niveau supérieur, à l'évaluation des effets potentiels sur les caribous;
- Avec ce niveau d'incertitude, il n'est pas certain que les mesures d'atténuation actuelles et proposées protègent suffisamment les caribous pendant les périodes très sensibles de la mise bas et du post-velâge;
- À cause du manque d'information sur l'état actuel de la harde Qamanirjuaq ainsi que sur les facteurs provoquant des changements dans les déplacements migratoires des caribous et sur le site, il est difficile d'appréhender dans quelle mesure la mine existante peut avoir

un impact sur les déplacements et la migration des caribous (par exemple, si le passage des caribous dans le Défilé « Sadlik ou Narrows est affecté) ;

- D'importantes composantes du programme existant de surveillance du projet approuvé n'ont été que récemment établies (par ex.: le Groupe consultatif en milieu terrestre (GCET) ainsi que le début de l'Étude sur les activités de récolte des chasseurs) et par conséquent, il n'est pas certain que les mesures d'atténuation actuelles et le GCET suffisent à prévenir et/ou gérer de manière adaptative les effets imprévus de la proposition d'agrandissement sur les caribous;
- Il est toujours difficile de déterminer dans quelle mesure les effets négatifs potentiels sur la qualité de l'eau du lac Meliadine ont été pleinement saisis dans le contexte de la durée prolongée des rejets et de l'augmentation potentielle des volumes (par rapport aux volumes de rejets actuels, mais toujours dans les limites des volumes évalués lors du projet initial de la mine d'or de Meliadine).
- Il est difficile de savoir si l'engagement fait à la KIA de ne déverser que l'eau « la plus propre » suffira à atténuer les potentielles répercussions négatives sur la qualité de l'eau ainsi que sur la perception de la qualité de l'eau du lac Meliadine associée aux rejets continus dans le lac; et
- Dans quelle mesure l'augmentation du volume de rejet des effluents salins dans le milieu marin et la durée prolongée de ce rejet pourraient se répercuter négativement sur la qualité de l'eau de mer, les poissons et leur habitat. Les informations fournies à ce sujet sont lacunaires et aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'a été proposée pour gérer de manière adaptative les effets potentiels imprévus.

Sur cette base, la Commission a conclu que la proposition d'agrandissement ne pouvait aller de l'avant en raison de l'incertitude et des effets potentiels de la proposition d'agrandissement sur les composantes valorisées suivantes liées à l'intensification des activités minières, de l'ajout de 11 années à la durée de la mine et du parc éolien à l'emplacement évalué :

- La faune terrestre (en particulier les déplacements, l'abondance et la santé de la harde de caribous Qamanirjuaq);
- La qualité de l'air ;
- La qualité de l'eau dans le lac Meliadine (eau douce) et dans le port Itivia (milieu marin); et
- Les poissons et leur habitat (dans l'eau douce et dans le milieu marin).

5.1.6.1 Recommandations de la Commission

Ne recommandant pas que la proposition d'agrandissement passe à l'heure actuelle à l'étape de la délivrance des permis, la Commission n'a pas préparé de révisions recommandées aux modalités et conditions du certificat de projet no.006. Toutefois, reconnaissant qu'une surveillance régionale et spécifique au projet pourrait devenir disponible et atténuer l'importante l'incertitude concernant les effets potentiels sur les éléments susmentionnés, et qu'une demande ultérieure de modification

du projet de mine d'or Meliadine pourrait être présentée, la Commission a transmis au promoteur et aux parties les recommandations suivantes:

- Les demandes de futures modifications doivent inclure:
  - La preuve que les mesures d'atténuation protègeront réellement les caribous et que l'actuel projet ne provoquera aucun changement migratoire;
  - La preuve que les mesures d'atténuation protègeront suffisamment les caribous si les terrains de mise bas et de post-velâge se meuvent plus près de la mine;
  - Des rapports prouvant que le GCET est un groupe efficace et fonctionnel qui recueille l' Inuit Qaujimajatuqangit, le savoir autochtone et la science occidentale et les applique à la conception, la mise en vigueur, la surveillance et l'évaluation de mesures d'atténuation et de gestion adaptative et en évalue l'efficacité;
  - Des informations expliquant comment Agnico Eagle continue à remédier à la perception publique selon laquelle la qualité de l'eau potable du lac et de la rivière Meliadine a été altérée par les rejets du projet approuvé; et
  - Des informations expliquant comment Agnico Eagle incorpore les messages de la communauté dans son Plan de gestion de l'eau et comment elle prévoit en rendre compte à la communauté.

- Toute demande pour un futur parc éolien doit inclure:
  - Un résumé complet des répercussions sur toutes les CVE et les CVSE (bien que les caribous soient d'une grande importante sur l'emplacement actuellement proposé, les oiseaux migrateurs ou les effets positifs/négatifs sur l'utilisation des terres, l'emploi/l'approvisionnement et/ou le bien-être communautaire qui peut être crucial dans un autre emplacement);
  - De plus amples détails sur la démarche progressive adoptée pour la construction et l'exploitation en expliquant comment la surveillance de la première phase instruira la conception des phases ultérieures ou les mesures d'atténuation afférentes; et
  - Des informations sur la consultation des parties prenantes et des communautés, entreprise par Agnico Eagle pour sélectionner l'emplacement du parc éolien, avec un résumé explicatif de la manière dont le promoteur a intégré les commentaires recueillis dans le choix de l'emplacement, la conception et les mesures de gestion/atténuation pour la nouvelle proposition.

5.2 Effets socio-économiques

5.2.1 Emploi et formation

L'Office reconnaît que les retombées économiques offertes aux communautés potentiellement touchées, sous forme d'emplois et de possibilités de contrats et d'affaires locales, comme le montre le Tableau 4, constituent un point positif de la proposition d'agrandissement. Dans son addenda à l'EFRE, Agnico Eagle a prévu que la proposition engendrerait 40 nouveaux postes pour les Inuits. Dans ses observations écrites, la compagnie a détaillé ses nouvelles initiatives et études visant à

accroître les emplois et le maintien en emploi des Inuits. Au cours de la Table ronde, qui s'inscrit dans l'audience publique, la Commission a entendu des commentaires sur l'importance d'atteindre ou de dépasser les cibles d'emploi des Inuits pour les postes liés à la proposition d'extension d'Agnico Eagle.

> *« Les Inuits ont besoin d'emplois…vous avez intérêt à vous assurer que nous obtiendrons les postes et que nous pourrons continuer à vivre dans la région que nous avons choisie et non pas être forcés de partir ailleurs… Et vous devez vous assurer d'investir dans les communautés qui se trouvent à 28 km de votre mine…pas simplement construire une aréna.*[127] *»*

> *« …nous avons besoin du soutien (d'Agnico Eagle) pour notre économie, pour la formation professionnelle, les possibilités d'emploi et la formation de notre peuple.*[128] *»*

> *« …À Whale Cove, les gens disent souvent qu'ils veulent des possibilités d'emploi dans la communauté…si la proposition est approuvée, nous aimerions voir des possibilités d'emploi pour les membres de notre communauté.*[129] *»*

Lors de l'audience publique, la Commission a également entendu Agnico Eagle cautionner les avantages des possibilités d'emploi et de formation offerts à la collectivité, dont les répercussions resteront positives suite à l'augmentation des emplois et aux 11 années de prolongation de la mine, tels que prévus dans la proposition d'agrandissement.

> *« Ils ont obtenu des emplois qu'ils n'auraient peut-être pas pu trouver ailleurs en ville. Et parce qu'ils travaillent pour Agnico, ils ont bénéficié d'une formation et peuvent désormais subvenir à leurs besoins, ce dont nous sommes très fiers.* [130] *»*

Mais d'autres commentaires ont été formulés par des membres de la communauté présents à l'audience publique. Les Inuits ne réalisent peut-être pas les changements positifs en matière d'emploi car certaines collectivités n'ont pas vu les avantages de l'emploi que devait engendrer l'actuelle mine d'or Meliadine. Et la pauvreté est toujours un problème dans ces collectivités.

---

[127] A. Tattuinee, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1193, lignes 1 et 2 et 6 à 11.
[128] D. Bigeye, membre de la communauté de Black Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1087, lignes 4 et 5
[129] P. Kabloona. membre de la communauté de Chesterfield Inlet, Vol. 7, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 ; 19 septembre 2023, page 998. Lignes 12 à 14 et 16 à 17.
[130] P. Kusugak, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 11100, lignes 12 à 16.

> *« … d'après ce que je vois, nous ne faisons pas de tels progrès en matière d'emploi et de retombées inuites. Et oui, nous construisons des arénas et nous organisons des journées familiales. Mais au quotidien, je ne vois pas de relance économique.* [131] *»*

Tel que souligné au paragraphe 3.2.2, la Commission a entendu le gouvernement du Nunavut (GN) se réjouir des efforts déployés par Agnico Eagle pour examiner les obstacles à l'emploi des femmes à la mine Meliadine et de s'y attaquer. Et que la proposition d'agrandissement soit acceptée ou non, la Commission s'attend à ce qu'Agnico Eagle donne suite à son intention de soumettre le rapport sur les obstacles à l'emploi des femmes, préparé au cours de l'évaluation, au Comité socio-économique régional et à la Kivalliq Inuit Association (KIA) et que le promoteur formule des recommandations visant à améliorer les résultats sur l'emploi des femmes. Pour la Commission, il est temps d'aller au-delà de la reconnaissance des problèmes affectant l'emploi des femmes et de passer à l'action.

Au cours de l'audience publique, la Commission a demandé à Agnico Eagle de préciser dans quelle mesure les communautés de Kivalliq bénéficieraient des emplois associés à la proposition d'agrandissement. Afin de comprendre si le parc éolien proposé produirait des avantages pour les Inuits, la Commission a demandé à Agnico Eagle « *si le parc éolien aurait besoin de techniciens spécialisés autres que l'électricien ordinaire que possède chaque communauté* [132] » Agnico Eagle a répondu que la phase de construction impliquerait des travaux de génie civil mais *« qu'il s'agit d'un ouvrage semblable à celui que nous effectuons déjà sur le site; nous pourrons donc l'exécuter avec nos actuels partenaires et entrepreneurs actuels locaux*.[133] » Agnico Eagle a néanmoins précisé que pendant le fonctionnement, les emplois seraient limités à un petit nombre de techniciens spécialisés et que ces postes seraient vraisemblablement remplis par des ouvrier du sud. En se basant sur ces affirmations, la Commission a compris que les possibilités d'emploi de longue durée liés au parc éolien seraient limitées pour les Inuits locaux La Commission n'a pas d'autre part compris dans quelle mesure la réduction du nombre de voyages de camions-citernes qui se produirait dès que le parc éolien serait opérationnel, éliminerait les postes de conducteurs de camions-citernes disponibles pour les employés inuits. Ainsi, dès que le parc éolien deviendrait opérationnel, le nombre d'emplois disponibles pour les Inuits pourrait diminuer.

En général, la Commission reconnaît que l'intensification de l'exploitation minière et la prolongation de la durée de vie de la mine de 11 ans, telles que prévues dans la proposition d'agrandissement, auraient des retombées socio-économiques positives avec les possibilités d'emploi supplémentaires pour les communautés touchées. La Commission a néanmoins constaté que jusqu'à présent, le projet approuvé de mine d'or Meliadine n'avait pas atteint les objectifs

[131] A. Tattuinee, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1195, lignes 22 à 26.
[132] P. Kadlun, membre de la CNER, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 2; 13 septembre 2023, p. 142, lignes 5 à 7.
[133] M. Turmel, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 2; 13 septembre 2023, p. 142, lignes 24 à 26.

d'emploi prévus pour les Inuits. Rien ne prouve donc que les effets positifs suggérés lors de l'évaluation se traduiront par de réels gains d'emplois pour les Inuits pendant la durée de la proposition d'agrandissement.

5.2.2 L'Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone

À maintes reprises pendant l'évaluation, la Commission a questionné Agnico Eagle sur l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit et du savoir autochtone dans ses recherches ainsi que dans ses plans de surveillance et d'atténuation. Agnico Eagle a répondu en citant le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET) et le Comité consultatif des Aînés comme principaux mécanismes utilisés pour rechercher, examiner et appliquer l' Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone. La Commission a entendu le président du Comité consultatif des Aînés, Harry Aggark, se prononcer positivement ledit Comité ainsi que sur les efforts déployés pour aider Agnico Eagle à intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit dans ses plans. Agnico Eagle a rétorqué en témoignant de toute sa confiance au Comité consultatif des Aînés en tant que source d'Inuit Qaujimajatuqangit.

> *« ...Le Comité consultatif des Aînés a été créé afin qu'Agnico Eagle ...se conforme à l'Inuit Qaujimajatuqangit. En cas de problèmes, ils font appel aux Aînés pour en apprendre davantage sur la terre, l'archéologie. Ils incluent les Aînés de cette façon.*[134] *»*
>
> *« Agnico Eagle n'influence pas le Comité consultatif des Aînés…L'objectif du Comité est de collaborer et de travailler avec Agnico Eagle.*[135] *»*

D'autres membres de la communauté se sont inquiétés de la méthodologie de recherche appliquée par Agnico Eagle pour recueillir les données de l'Inuit Qaujimajatuqangit, ainsi que de sa dépendance envers le Comité consultatif des Aînés.

> « *… il est facile de mentionner le mot « Aînés » dans les documents ou lorsque vous parlez, sans mentionner le nom même de l'Aîné* en question.[136] »
>
> *« Vous avez affirmé faire appel à l'expertise des Aînés par le biais du Comité consultatif des Aînés. Mais vous n'avez fourni aucun détail sur les observations faites par les membres de ce groupe vis-*

[134] H. Aggark, membre de la communauté de Chesterfield Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 993, lignes 7 à 13.
[135] D. Kritterdlik, Agnico Eagle, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 971, lignes 11 à 17 et 17 à 19.
[136] B. Dean, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1179, lignes 18 à 20 .

> *à-vis du parc éolien et de la proposition d'agrandissement; étaient-ils préoccupés par la proposition?*[137] *»*

La Commission a fait écho à ce sentiment en déclarant :

> *« ...Même si nous parlons « d'Aînés », il existe bien d'autres Aînés que nous ne voyons pas. Ils devraient être impliqués, ainsi que les jeunes. Ces jeunes sont notre génération future ; ils devraient être impliqués. Invitez-les, s'il vous plaît ... Et lorsque l'on dit simplement « Aînés », on se questionne parce que des Aînés il y en a dehors. Nous devrions les impliquer et les consulter, planifier avec eux et les informer.*[138] *»*

En réponse aux commentaires sur l'inclusion des jeunes, la Commission a été sensibilisée aux initiatives d'Agnico Eagle s'adressant aux jeunes des écoles ainsi que de la création de postes de stagiaires d'été exclusivement inuits pour l'aider à intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit dans ses programmes de surveillance. La Commission encourage Agnico Eagle à poursuivre ces initiatives.

La Commission a entendu les membres de la communauté s'inquiéter de l'utilisation de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans les pratiques de recherche d'Agnico Eagle. Il était notamment question de l'obtention des permis de recherche et des autorisations nécessaires, du manque d'intégration des valeurs sociétales inuites dans les pratiques de recherche et de l'utilisation de la science occidentale pour infirmer l'Inuit Qaujimajatuqangit des membres de la communauté.

> *« C'est en regardant, en apprenant et en échangeant des récits vécus sur ce que nous avons observé que nous avons fini par connaître le tuktu* [*caribou]. J'espère que vous adopterez une approche plus large que celle que vous avez appliquée, car vos méthodes sont bornées et ancrées dans les méthodologies occidentales sans tenir compte des techniques utilisées par les Inuits pour leur recherche... Je n'entends pas assez parler de l'inclusion des Inuits, du type d'inclusion. Avez-vous obtenu l'autorisation des autorités locales pour mener vos projets de recherche ? Si ce n'est pas le cas, vous ne respectez pas les protocoles en vigueur sur le territoire inuit.*[139] *»*

Lors des conclusions finales de l'audience publique, la Commission a entendu la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization rappeler à Agnico Eagle, tout en reconnaissant l'important rôle

[137] K. Zawadski, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 1026, lignes 16 à 20 24.
[138] G. Alikut, membre de la CNER, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1198, lignes 13 à 22.
[139] K. Zawadski, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 6; 18 septembre 2023, p. 1025, lignes 4 à 5, 9 à 12 et 15 à 18.

financier qu'il joue dans la région de Kivalliq, lui rappeler ses responsabilités quant à l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans le projet et au soin des terres. :

> *« ...continuez à travailler avec nous pour apprendre nos méthodes et celles des autres organisations afin de préserver la terre et les animaux de toute contamination. Nous vous remercions de financer nos organisations au sein de la communauté et de la région du Kivalliq, mais nous vous encourageons en même temps à continuer à travailler dur pour ne pas contaminer nos terres et nos animaux.*[140] *»*

5.2.3 Bien-être personnel, familial et communautaire

La Commission reconnaît les effets positifs du projet existant de mine d'or Meliadine sur le bien-être personnel, familial et communautaire, tel qu'expliqué au Tableau 4, et conçoit qu'Agnico Eagle prédise que ces effets se poursuivront pendant toute la durée prolongée de la mine, telle que prévue dans la proposition d'agrandissement. En réponse à la présentation d'Agnico Eagle sur les effets socio-économiques de la proposition, la Commission a déclaré:

> *« ...J'aimerais savoir si des études ont été réalisées ou sont prévues, que ce soit par Agnico Eagle ou par le comité de surveillance socio-économique ou par un autre organisme, afin de saisir les répercussions sur la qualité de vie des collectivités du Nunavut ou des communautés locales qui ont subi des changements en matière d'emploi dus à la mine.* [141] *»*

Agnico Eagle a répondu qu'ils avaient récemment entrepris une étude sur l'emploi des Inuits afin d'en évaluer les effets sur la santé mentale, familiale et financière. La Commission s'attend à ce qu'Agnico Eagle communique les résultats dans son futur rapport annuel des résultats de surveillance en précisant la méthodologie qui sera adoptée pour les incorporer dans les programmes ou politiques en vigueur au titre du l'actuel certificat de projet.

5.2.4 Santé, moyens de subsistance et culture

Tout au long de l'évaluation, la Commission a entendu les participants souligner les effets potentiels sur les caribou et le rôle vital du caribou comme déterminant de la santé, des moyens de subsistances et de la culture des Inuits, Dene et Denesuline dans la région. Tel que détaillé dans les points de vue et les conclusions de la Commission, aux paragraphes 5.1.1 et 5.1.6, en raison de la considérable incertitude et des préoccupations concernant la potentialité d'effets négatifs, imprévisibles et irréductibles sur le caribou, la Commission n'a pas recommandé à l'heure actuelle

[140] N. Kaludjak, Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 8; 20 septembre 2023, p. 1325, lignes 10 à 16
[141] K. Kaluraq, Présidente de la CNER, , Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 3; 14 septembre 2023, p. 368 et 369, , lignes 122 à 26 et 1 à 2.

l'approbation de la proposition d'agrandissement. En arrivant à cette conclusion, la Commission a également déclaré que tout impact négatif sur les caribou provoquera des effets négatifs connexes, importants et irrépressibles, sur la santé, les moyens de subsistance et la culture des Inuits, Dene et Denesuline qui dépendent de la santé, de l'abondance et de l'accès à la harde Qamanirjuaq.

5.2.5 Utilisation traditionnelle des terres

Tout au long de l'évaluation, la CNER a entendu les membres des collectivités potentiellement touchées de la région de Kivalliq ainsi que des collectivités du Nord du Manitoba et du Nord de la Saskatchewan aux droits ancestraux invoqués dans la région, dénoncer les risques que provoqueraient les diverses activités suggérées dans la proposition d'agrandissement, notamment à cause de leurs possibles effets néfastes sur les caribous, sur l'utilisation traditionnelle des terres et sur l'accès à la nourriture traditionnelle. La Commission a entendu des intervenants formuler de semblables inquiétudes pendant la réunion technique, notamment Nunavut Tunngavik Incorporate (NTI), la Kivalliq Inuit Association (KIA), le gouvernement du Nunavut (GN), Sayisi Dene First Nation (SDFN), Northlands Denesuline First Nation (NDFN et l'Athabasca Denesųłine NéNé Land Corporation (ADNLC). Pendant la Table ronde communautaire, les membres de la collectivité ont sans cesse réitéré leur dépendance envers la nourriture traditionnelle ainsi que leurs inquiétudes devant le déplacement des terrains de mise bas des caribous Qamanirjuaq qui en profitent pour multiplier leurs interactions avec la mine d'or Meliadine. Les discussions et les préoccupations afférant aux caribous sont résumées aux paragraphes 3.1.1 et 4 5.1.1.

La Commission a également entendu des membres de la communauté mentionner d'autres activités d'utilisation des terres susceptibles d'être perturbées par la composante parc éolien de la proposition d'extension, telles que les zones de chasse et de pêche et les lignes de visibilité depuis les terrains de chasse. La Commission a entendu dénoncer la' perturbation visuelle que pourrait provoquer le parc éolien et qui s'ajouterait à l'empreinte visuelle actuelle de la mine qui affecte déjà la chasse aux caribous.

> *« Les chasseurs prennent des photos car on peut voir de loin cette station de broyage. Nous n'avons plus de caribous l'hiver, ils ne restent pas ici. Nous n'en avons pas. Ils sont loin maintenant l'hiver comme l'été. Nous devons aller très loin pour chasse le caribou.*[142] *»*

> *« Lorsque nous avons visité la mine, on nous a amenés à l'emplacement proposé du parc éolien. David Oolooyuk, l'un de mes parents Aîné était avec nous. Lorsqu'il a vu l'emplacement en question, il m'a regardé et il m'a dit… (INUKTITUT PARLÉ), seal*

[142] P. Kabloona, Whale Cove, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7; 19 septembre 2023, p. 1147, lignes 1 à 5.

[sic] [vrai] terrain de chasse. Ces mots sont restés gravés quelques jours ans ma mémoire.[143] »

La Commission a interrogé la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization (KHTO) sur les changements observés dans les pratiques de récolte/chasse autour du lac Meliadine. Elle a appris qu'au cours des dernières années, les chasseurs avaient remarqué de nombreux changements quant aux déplacements des caribous autour de Rankin Inlet.

Selon les prévisions d'Agnico Eagle, l'accès des employés de la mine à la nourriture traditionnelle devrait s'accroître à cause de moyens financiers accrus pour accéder aux terres. Mais étant donné la considérable incertitude entourant la nature et l'ampleur des effets négatifs sur les caribous, la Commission n'est pas convaincue, que cet accès potentiellement accru à la nourriture traditionnelle compensera les éventuels effets négatifs qui saperont l'abondance, la santé des caribous et l'accès des chasseurs dans la région.

Tel qu'expliqué au paragraphe 2.3. Agnico Eagle a déclaré que la durée prolongée de la RPTT pourrait provoquer un changement notable dans les possibilités d'utilisation des terres pour les résidants locaux. Grâce à la surveillance du projet de mine d'or Meliadine, exercée par Agnico Eagle, la Commission reconnaît que le promoteur a entrepris en 2021, l'étude sur les activités de récolte des chasseurs pour mieux comprendre la chasse au caribou et la capacité de la RPTT d'intensifier l'accès aux caribous. Comme ce programme de surveillance est tout récent, l'étude sur les activités de récolte des chasseurs n'a pas encore permis d'actualiser les plans de surveillance et les analyses ne sont pas encore suffisantes pour que la Commission ait confiance dans les prévisions des effets sur l'augmentation temporelle, due à la durée prolongée de la RPTT, des possibilités d'utilisation des terres pour les résidants locaux.

5.2.6 Conclusion et recommandations de la Commission

La Commission a atteint les conclusions suivantes :

- La Commission reconnaît que l'augmentation et la prolongation des possibilités d'emploi et de contrat associés à la proposition d'agrandissement représentent un avantage économique positif important pour la région de Kivalliq;
- La Commission a toutefois constaté qu'Agnico Eagle semblait avoir des problèmes à atteindre les cibles d'emplois inuits fixées pour le projet approuvé de mine d'or Meliadine. Il n'est pas certain que l'augmentation prévue des possibilités d'emploi profite réellement à la main-d'œuvre inuite de la région;
- La Commission félicite Agnico Eagle pour son étude sur les obstacles à l'emploi des femmes et exhorte le gouvernement du Nunavut, Agnico Eagle et le Comité socio-économique régional à tirer parti de cette étude pour élaborer et mettre en vigueur de nouvelles pratiques afin que les femmes puissent bénéficier des postes existants dans le projet actuel de mine d'or Meliadine;

[143] B. Dean, membre de la communauté de Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034 Vol 7;19 septembre 2023, p. 1179 et 1180, lignes 20 à 26 et 1.

- La Commission s'attend à ce que les résultats de l'Étude sur l'emploi des Inuits concernant le bien-être personnel, familial et communautaire soient publiés dans les futurs rapports annuels qui lui seront soumis et intégrés dans les plans et programmes d'Agnico Eagle; et
- La Commission a conclu que si la proposition d'agrandissement avait des effets néfastes sur les caribous, elle provoquerait aussi des effets négatifs connexes et irrépressibles sur la santé, les moyens de subsistance et la culture des Inuits, Dene et Denesuline dépendant de la harde Qamanirjuaq, ainsi que des effets négatifs sur la disponibilité de la nourriture traditionnelle et son accès.

5.2.6.1 Recommandations de la Commission

Ne recommandant pas que la proposition d'agrandissement passe à l'heure actuelle à l'étape de la délivrance des permis, la Commission n'a pas préparé de révisions recommandées aux modalités et conditions du certificat de projet no.006. Toutefois, reconnaissant qu'une demande ultérieure de modification du projet de mine d'or Meliadine pourrait être présentée, la Commission a transmis au promoteur et aux parties les recommandations suivantes:

- La Commission recommande qu'Agnico Eagle examine les commentaires des intervenants, des membres de la communauté et de la CNER sur l'Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone et s'attend à ce qu'Agnico Eagle intègre les détails suivants dans toute future demande:
    - Des renseignements prouvant qu'un tel savoir a été recueilli avec soin et diligence;
    - Des renseignements sur les valeurs inuites prises en compte dans la méthodologie
    - de recherche du promoteur;
    - La preuve que les groupes inuits et autochtones ont été consultés pour élaborer des plans et des procédures de recherche; et
    - La preuve que les connaissances partagées ont été appliquées de manière efficace et transparente dans la conception de la proposition et qu'elles sont intégrées dans tous les plans pertinents de surveillance et de gestion.

5.3 Autres

5.3.1 Accidents et défaillances

Reconnaissant que pour la proposition d'agrandissement, la plupart des activités seraient identiques mais exploitées sur une plus vaste échelle ou qu'elles ne changeraient pas mais se poursuivraient pendant toute la durée de la mine, la Commission ne s'attend pas à ce que les répercussions potentielles d'accidents ou de défaillances diffèrent grandement de celles évaluées en 2014. La Commission sait néanmoins que la survenance d'accidents ou de défaillances ne peut s'intensifier qu'à cause de la prolongation de l'exploitation, ce qui pourrait aussi se répercuter sur les effets cumulatifs des accidents et défaillances.

Agnico Eagle est en activité depuis plusieurs années; elle a élaboré et appliqué des mesures de gestion et d'atténuation pour les accidents et les défaillances (comme les Plans d'urgence en cas de déversement pour remédier aux déversements dans les milieux marin, terrestre et d'eau douce). La surveillance annuelle du projet laisse entendre que ces mesures sont en général efficaces et protectrices pour l'environnement. Agnico Eagle s'est également engagée à appliquer pour la canalisation Discovery, les mêmes mesures d'urgence en cas de déversement que celles prescrites, lors de l'évaluation de la proposition de canalisations, pour les conduites d'eau jumelles le long de la RPTT. La Commission estime que ces mesures suffiraient pour protéger l'environnement des déversements d'effluents salins. Mais elle constate toutefois que les canalisations de la RPTT sont en cours d'installation et donc pas encore opérationnelles; par conséquent, il n'existe aucune donnée prouvant l'efficacité de ces mesures d'atténuation. La Commission espère que les données de surveillance des canalisations de la RPTT pourront sensibiliser Agnico Eagle et la Commission à la nécessité de prendre d'autres mesures ou d'actualiser les plans existants.

La Commission s'attend à ce que les mesures actuelles de gestion et d'atténuation applicables aux accidents et aux défaillances continueront à être appliquées aux activités, ouvrages et entreprises de la proposition d'agrandissement et qu'elles protègeront suffisamment la santé humaine, les espèces sauvages, l'environnement terrestre, le milieu d'eau douce et le milieu marin.

5.3.2 Effets transfrontaliers

Tel qu'expliqué au paragraphe 3.3.2.1, la Commission a axé son évaluation des effets transfrontaliers sur la potentialité d'effets sur les caribous. La harde de caribous de Qamanirjuaq a un vaste territoire de répartition à travers le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba et la Saskatchewan. La harde met bas au Nunavut puis, pendant l'hiver, migre vers le sud jusqu'au nord du Manitoba et de la Saskatchewan. La Commission comprend que l'aire de répartition de cette harde relie des communautés et les personnes situées à l'extérieur du Nunavut au projet proposé et que les répercussions sur le caribou au Nunavut pourraient avoir des effets transfrontaliers.

> « *L'un des aspects les plus importants pour nous, ce sont les caribous et les terres qui les abritent. Les troupeaux de la toundra mettent bas au Nunavut et se dirigent ensuite vers nos territoires pour l'automne et l'hiver. Ces migrations de caribous nous lient aux terres et aux habitants du Nunavut.*[144] »

Tout au long du réexamen de la proposition d'agrandissement, la Commission a entendu les intervenants et les membres des communautés du nord du Manitoba et du nord de la Saskatchewan souligner l'importance des caribous dans leur mode de vie:

[144] C. Sayazie, membre de la communauté de Black Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol. 6, 18 septembre 2023, p. 1015, lignes 3 à 8.

> *« Nos maisons, nos familles, nos communautés sont fondamentalement basées sur notre relation avec le caribou. Nos corps, nos esprits et nos pensées sont nourris par le caribou. Nous sommes les caribous. Par conséquent, avoir la possibilité de discuter des effets potentiels sur les caribous est primordial pour nous tous.*
>
> *Nous avons tous la chance d'être ici aujourd'hui pour planifier notre avenir. Un avenir où nous voulons voir de grands troupeaux de caribous en bonne santé suivre leurs traditionnelles routes migratoires et façonner les terres au gré de leurs déplacements. Un avenir où nos arrière-arrière-petits-enfants continueront à suivre notre tradition culturelle avec le caribou ; un avenir où les troupeaux de caribous seront assez prospères pour venir dans nos communautés.*[145] »

L'Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation (ADNLC) a raconté comment ils avaient déjà perdu l'accès aux hardes de caribous Bathurst et Beverly mais maintenaient un accès soutenu au troupeau Qamanirjuaq qui est, pour eux, de la plus haute importance:

> *« Les communautés Denesuline de l'Athabasca Denesuline ont déjà vécu des pertes, dues au déclin des hardes Bathurst de l'ouest et des hardes de caribous Beverly du nord.*
>
> *La harde Qamanirjuaq est la dernière et la seule harde sur laquelle peuvent compter les peuples Denesuline de l'Athabasca. Nous devons absolument appliquer la démarche de précaution lorsque nous envisageons des développements qui peuvent affecter les caribous.*[146] »

La Commission reconnaît l'importance de protéger cette inestimable ressource non seulement pour les Nunavummiut mais encore pour tous ceux qui dépendent de la harde de caribous Qamanirjuaq à travers tout son territoire de répartition.

Pour plus de renseignements sur les points de vue de la Commission, se référer aux paragraphes suivants: pour les caribous, voir le paragraphe 5.1.1; pour la santé, les moyens de subsistance et la culture se référer au paragraphe 5.2.4; pour l'utilisation traditionnelle des terres voir le 5.2.5 et pour les effets cumulatifs, le paragraphe 5.3.3.

5.3.3 Effets cumulatifs

Dans son évaluation de la proposition d'agrandissement, la Commission a examiné la potentialité d'effets cumulatifs supplémentaires que pourrait provoquer la proposition en interagissant avec les

[145] C. Sayazie, membre de la communauté de Black Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol. 6, 18 septembre 2023, p. 1015, lignes 9 à 22.
[146] D. Bigeye, membre de la communauté de Black Lake, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol. 6, 18 septembre 2023, p. 884, lignes 13 à 21.

effets du projet existant de mine d'or Meliadine, en les prolongeant et/ou en s'y cumulant. La Commission estime qu'Agnico Eagle n'a pas suffisamment vérifié, sous l'égide de la proposition d'agrandissement, les effets cumulatifs des changements temporels du projet Meliadine approuvé. Toutefois, dans son évaluation des effets cumulatifs, la Commission a estimé qu'une prolongation de 11 ans des effets existants était un élément pertinent. Par exemple, Agnico Eagle a indiqué que les répercussions de la navigation inhérentes au projet ne changeraient pas puisque la navigation annuelle en tant que telle ne changerait pas. Certes, la Commission reconnaît que la navigation annuelle du projet pourrait ne pas changer mais comme le niveau de navigation et les interactions connexes se poursuivraient pendant 11 années de plus, la Commission considère que les effets cumulatifs potentiels de la navigation changeront par rapport aux effets évalués en 2014.

D'autre part, la Commission a entendu plusieurs parties manifester leur insatisfaction devant l'évaluation d'Agnico Eagle des effets cumulatifs et des prévisions énoncées dans son addenda de l'EFRE, tel que résumé au paragraphe 3.3.2.1. En réponse à la présentation animée sur les déplacements des caribous et basée sur les données gouvernementales des caribous à collier, et présentée à l'audience publique par le gouvernement du Nunavut, la Commission a cherché à savoir si ces données pourraient permettre d'identifier d'autres sources de perturbations (par exemple, les effets cumulatifs sur les caribous) : « *en ce qui a trait à la compréhension des effets cumulatifs, y a-t-il d'autres activités qui pourraient contribuer à ce que vous avez relevé dans les données sur les caribous à collier*?[147] Le GN a répondu en énonçant d'autres sources de perturbations comme les camps d'exploration, les utilisateurs des terres et la collectivité de Rankin Inlet qui, avec la mine, contribuent tous aux effets cumulatifs sur les caribous.

La Commission a également entendu des membres de la communauté s'inquiéter du nombre d'effets cumulatifs pouvant affecter les caribous le long de la route migratoire de la harde Qamanirjuaq ainsi que de la potentialité de la proposition d'agrandissement d'exacerber les perturbations existantes par l'intensification de l'exploitation minière, l'augmentation de l'empreinte physique et la prolongation de la durée de la mine.

> *« … le développement d'autres bancs d'emprunt, carrières et d'aires n'émargeant pas aux autorisations existantes aura un impact négatif cumulatif. [148] »*
>
> *« … les caribous sont exposés, à un plus niveau…depuis le nord du Manitoba et de la Saskatchewan jusque dans la région ici, ils sont exposés aux lignes électriques, aux incendies, au changement climatique, à de nouveaux prédateurs. Nous voyons maintenant apparaître des grizzlis que nous n'avions pas vus auparavant.*

[147] K. Kaluraq, présidente du Conseil de la CNER, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, vol. 3, 14 septembre 2023, p. 412, lignes 17 à 20.
[148] B. Zawadski, membre de la collectivité de, Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, Vol. 7, 19 septembre 2023, p. 1168, lignes 17 à 20.

> *Exploration, mines, routes. Il y a de l'exploration à l'est d'ici, à l'ouest d'ici, au sud d'ici. Tout cela a un impact sur le caribou. Donc, toute petite augmentation de l'activité minière augmentera les effets sur la population de caribous…*[149] *»*
>
> *« Agnico Eagle déclare qu'à son avis, il n'y aura pas d'effets cumulatifs négatifs. Je ne les crois pas. Ce n'est pas vrai. Nous devons adopter une approche très prudente…*[150]*»*

Tel qu'exprimé par l'Athabasca Denesųłine NéNé Land Corporation (ADNLC) lors de l'audience publique:

> *« Ce seront donc 11 années supplémentaires d'impacts potentiels sur les caribous, les terres et les personnes qui les utilisent… 11 années supplémentaires de possibles risques et impacts cumulatifs, d'après la surveillance actuelle. J'essaie donc de comprendre votre point de vue [d'Agnico Eagle]. Si vous pensez que nous ne devrions pas examiner la surveillance actuelle dans le cadre de cette prolongation, comment pouvons-nous examiner les répercussions potentielles, la surveillance et les mesures d'atténuation pour la prolongation de 11 ans de la durée de vie de la mine?*[151] *»*

En réponse aux questions des parties prenantes à ce sujet, Agnico Eagle a continué à soutenir que ses plans de gestion adaptative pouvaient régler toute augmentation ou tout changement des répercussions pendant la prolongation de la mine prévue dans la proposition d'agrandissement. Agnico Eagle a également indiqué que les demandes des parties l'obligeraient essentiellement à entreprendre une étude régionale des effets cumulatifs, étude qui relève davantage du gouvernement du Nunavut mais avec lequel la compagnie collaborerait en lui transmettant ses données de surveillance pour une telle entreprise.

5.3.4 Conclusion et recommandations de la Commission

La Commission a conclu que:

- L'analyse des effets cumulatifs réalisée par Agnico Eagle était insuffisante et ne permettait pas d'évaluer adéquatement les effets cumulatifs que provoqueraient l'intensification minière et les 11 années de prolongation de la mine sur les principaux problèmes comme:

[149] B. Zawadski, membre de la collectivité de, Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, Vol. 7, 19 septembre 2023 p. 1175, lignes 3 à 11.
[150] B. Zawadski, membre de la collectivité de, Rankin Inlet, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, Vol. 7, 19 septembre 2023, p. 1174, lignes 19 à 22.
[151] K. Rasmussen, Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034, Vol. 2, 13 septembre 13, 2023, p. 126, lignes 11 à 19.

- les effets soutenus du bruit et des perturbations des terres sur les espèces sauvages, notamment les caribous, provoqués par l'utilisation continue de la route et l'intensification des activités pendant une période prolongée;
- les émissions continues de poussière provoquées par l'utilisation soutenue de la route et l'intensification des activités du projet pendant une période prolongée;
- le déversement continu dans le lac Meliadine de l'eau de contact de surface et des eaux usées traitées;
- le rejet continu des effluents salins dans le port Itivia par le biais des canalisations; et,
- l'interaction soutenue entre la navigation liée au projet et le milieu marin, pendant une période prolongée.

- Par conséquent, la Commission n'est pas convaincue de l'exactitude des prévisions d'Agnico Eagle concernant l'ampleur des effets prolongés au fil des ans ni de la capacité des mesures d'atténuation actuelles et proposées de régler les effets potentiellement néfastes sur une période prolongée.

6 Recommandation au ministre

Après mûre réflexion et conformément aux prescriptions de l'article 12, alinéa 12.8.2 de *l'Accord du Nunavut* et de l'article 112 de la *LATEPN*, et pour les raisons énoncées dans son Rapport de réexamen et de recommandations, la Commission a déterminé que même si la modification du projet de mine d'or Meliadine par Agnico Eagle Mine Limitée, telle que proposée dans la proposition d'agrandissement, no. de référence 11MN034 de la CNER, était effectuée conformément aux limites révisées et aux exigences d'atténuation et de surveillance stipulées dans des modalités et conditions supplémentaires et révisées du certificat de projet no.006, la potentialité d'importants et néfastes effets écosystémiques et socio-économiques inhérents à la proposition, ne pourrait être efficacement gérée. En conséquence, la Commission recommande au(x) ministre(s) compétent(s) de ne pas autoriser la proposition d'agrandissement, telle qu'actuellement proposée, à passer à l'étape de la réglementation.

7 Recommandations pour les organismes de réglementation et les détenteurs des droits fonciers et miniers

Tout au long de l'évaluation, et en particulier pendant l'audience publique, Agnico Eagle et les organismes de réglementation ont étayé leurs prévisions concernant les effets (positifs et négatifs) ainsi que leurs plans visant les mesures d'atténuation et de surveillance actuelles et proposées pour le projet de mine d'or Meliadine existant et pour la proposition d'agrandissement. La Commission a également entendu les intervenants et les représentants des collectivités soutenir que tout impact négatif potentiel sur le caribou aurait un impact immédiat et négatif sur les communautés du Nunavut, du Nord du Manitoba et du Nord de la Saskatchewan. La Commission a particulièrement relevé que, bien que le projet soit opérationnel depuis plusieurs années, la connaissance des effets du projet de mine d'or Meliadine, tel qu'actuellement approuvé, est limitée, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants:

- Le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre n'a été que récemment établi et tous les membres n'ont pas pu encore y participer;
- L'Étude sur les activités de récolte des chasseurs n'en est qu'à ses début en ce qui a trait aux données (trop tôt d'ailleurs pour être en mesure de dégager de valables résultats et tendances); et
- Bien que la Commission se réjouisse de la signature de l'accord de partage des données entre Agnico Eagle et le gouvernement du Nunavut, les données régionales et de surveillance viennent tout juste de sortir et de ce fait, une considérable incertitude demeure car:
    - Selon les données régionales, un changement majeur est en train vraisemblablement de se produire, intensifiant l'interaction des troupeaux avec le projet de mine aurifère Meliadine pendant les périodes plus sensibles du cycle de vie et excédant les prévisions préalablement évaluées en 2014. En outre, les récentes données de surveillance indiquent que le troupeau se rapproche du site du projet pendant les périodes de mise bas et de post-velâge. (Se référer par exemple aux explications des paragraphes 3.1.1.3 et 5.1.1.1).
    - Des limites non négligeables ont été identifiées dans les données transmises par le gouvernement du Nunavut, car ces données ont été tirées des colliers d'un nombre limité d'animaux et peuvent ne pas peindre une image réellement représentative des changements de comportement du troupeau ni montrer les déplacements des groupes vulnérables dans le troupeau, notamment les groupes de vaches/veaux.

Pendant l'audience publique, la Commission a apprécié les efforts déployés par les parties prenantes pour partager les informations dès qu'elles devenaient disponibles. Mais la Commission sait que ces données ont été échangées et actualisées juste avant l'audience publique, obligeant plusieurs parties à n'en faire qu'une analyse très préliminaire et les empêchant ainsi de fournir de claires conclusions à la Commission ou de l'assurer de leur confiance quant aux affirmations qui s'en dégageaient.

L'Inuit Qaujimajatuqangit et le savoir autochtone partagés avec la Commission pendant les réunions d'information communautaires et la Table ronde communautaire organisées pendant l'évaluation, ont clairement établi qu'un très haut niveau de précaution devait être exercé pour toutes les activités dans la région des traversées (Défilé/Narrows/Sadlik) et sur les terrains de mise bas. Les membres de la communauté ont regretté que les données de surveillance actuelle soient lacunaires et ne permettent pas de comprendre pourquoi les caribous qui continuent à traverser le Défilé, et ils le font, subissent un stress accru à cause de l'intensification des activités minières et des récents changements dans l'utilisation des terres. Résultat, les parties n'ont pas été en mesure de vérifier si, dans les circonstances actuelles, les mesures d'atténuation en vigueur sont suffisamment protectrices. Ces lacunes et ces limitations en matière de données ont circonscrit la confiance de la Commission et des membres des collectivités potentiellement touchées envers la capacité des mesures d'atténuation et de gestion adaptative proposées, - notamment la suspension des travaux devant la proximité et la taille des groupes de caribous - , de continuer à protéger suffisamment les caribous quand le rapprochement des terrains de mise bas et de post-velâge vers le site de la mine sera pris en considération. Comme l'a entendu la Commission à maintes reprises tout au long de l'audience, le GN a déclaré que d'autres recherches s'imposaient pour comprendre les changements survenus dans la migration et la mise bas des caribous. (se référer également au paragraphe 5.1.1.1).

> *« ...les changements illustrés par les animations -- nous amènent à réaliser que d'autres recherches doivent être effectuées pour examiner le changement -- qui est survenu dans la répartition u troupeau après le velâge.*[152] *»*

Tel qu'indiqué au paragraphe 5.1.6, la Commission a conclu à un manque d'information concernant l'état de la harde de caribous Qamanirjuaq et les facteurs provoquant des changements dans la migration et les déplacements des caribous. Il est donc très difficile pour la Commission de tirer des conclusions sur la capacité de la mine existante d'influencer les déplacements et la migration des caribous; elle n'a d'autre part qu'une une confiance limitée dans les prévisions afférant aux répercussions de l'intensification minière et à la prolongation de la durée de vie de la mine sur les déplacements, l'abondance et la santé individuelle des caribous.

La Commission reconnaît que le promoteur pourrait décider de lui soumettre à nouveau une proposition semblable ou modifiée lorsque les initiatives de surveillance de la région et du projet auront permis d'accroître la certitude quant aux prévisions des effets. Étant donné l'importance qu'une plus profonde certitude sur les déplacements, l'abondance et la santé individuelle des caribous, pourrait aider la Commission et les parties à comprendre les répercussions potentielles et l'évaluation globale, et reconnaissant que la compréhension accrue de la harde Qamanirjuaq n'incombe pas uniquement à Agnico Eagle, la Commission a formulé les recommandations suivantes quant aux initiatives que pourraient prendre les parties pour combler certaines de ces

[152] S. Atkinson, Gouvernement du Nunavut, Transcription de l'audience publique de la CNER, no. de référence 11MN034,NIRB Public Hearing File No.: 11MN034, Vol. 4, 15 septembre 2023, p. 462, lignes 22 à 26.

importantes données lacunaires et/ou les futures zones d'incertitude dans les demandes visant la mine d'or Meliadine.

Le gouvernement du Nunavut devrait fournir sa propre analyse, soit directement, soit par l'entremise du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET), afin de préciser clairement comment les caribous utilisent les terres entourant le projet. Agnico Eagle devra collaborer avec les parties par le biais du GCET et des organisations communautaires impliquées dans les initiatives de surveillance communautaires, afin de déterminer si les données du programme du GN sur la surveillance des caribous à collier devront être complétée par une surveillance comportementale ou toute autre information. Ainsi, selon les discussions des parties prenantes lors de l'audience publique, des mesures supplémentaires comme une surveillance comportementale accrue du troupeau pourraient corriger les limitations des données uniquement basées sur les caribous à collier. La Commission recommande donc à Agnico Eagle et à toutes les parties ayant des responsabilités/droits/intérêts sur la santé, l'abondance et la répartition des caribous, d'identifier les mesures de surveillance supplémentaires requises pour régler ces limitations actuelles des données. En outre, la Commission recommande à Agnico Eagle et au gouvernement du Nunavut de poursuivre leur collaboration afin d'éclairer la surveillance régionale de la harde de caribous Qamanirjuaq et de mieux comprendre dans quelle mesure la mine existante peut influer sur les déplacements et la migration des caribous. À cet égard, la Commission estime également que le Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board dispose de renseignements capitaux sur la santé et l'abondance de la harde qui permettraient d'instruire la surveillance du projet et/ou de fournir des données de base importantes pour les évaluations futures en tant qu'autorité régionale de conservation de la harde de Qamanirjuaq, avec représentation des intervenants et des collectivités qui ont participé à l'audience de la CNER. (et tel qu'expliqué au paragraphe 5.1.1.1).

En terminant, la Commission apprécie les efforts déployés par les organismes de réglementation pour coordonner l'information entre les processus de la CNER et de l'Office des eaux du Nunavut; elle constate que des données supplémentaires sont souvent reçues après son évaluation mais avant l'achèvement du traitement de la demande par l'Office des eaux du Nunavut. Toutefois, lorsque les renseignements pour l'évaluation présentent des lacunes non négligeables en ce qui concerne les renseignements propres au site (comme ce fut le cas pour l'option de stockage des résidus miniers dans la fosse), la CNER rappelle à Agnico Eagle que, même si le niveau de détails réclamés par la CNER diffère considérablement de celui de l'Office des eaux du Nunavut, la CNER exige des renseignements suffisants sur toutes les activités, travaux et entreprises inclus dans la portée d'une proposition afin de pouvoir appréhender la prévision des potentielles répercussions et évaluer l'efficacité probable des mécanismes d'atténuation, de gestion adaptative et de surveillance proposés par le promoteur; et ces renseignements capitaux ne peuvent être reportés au processus ultérieur de délivrance de permis/autorisation.

8 Recommandations concernant les modifications aux modalités et conditions du certificat de projet

Ne recommandant pas que la proposition d'agrandissement passe à l'heure actuelle à l'étape de la délivrance des permis, la Commission n'a pas préparé de révision recommandée aux modalités et conditions du certificat de projet no.006. qui régirait cette proposition si elle était approuvée. Mais pendant l'évaluation, la Commission a appris que l'Athabasca Denesųłine NéNé Land Corporation (ADNLC) demandait à faire partie du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET), établi en vertu de la modalité et condition 132 du certificat de projet no.006, modification 2, afin d'assurer une surveillance technique sur les mesures de gestion, de surveillance et d'atténuation des effets du projet, liés à la protection de la faune terrestre et de son habitat. D'autres membres en règle du GCET ont appuyé cette demande. Or, la CNER sait pertinemment que l'adhésion au Groupe est déterminée par les membres. La Commission demande donc si les membres du GCET acceptent que l'ADNLC devienne membre en règle du Groupe; elle prie en outre Agnico Eagle d'aviser son agent de surveillance de ce changement.

ANNEXE A – RAPPORT SUR LA VISITE DU SITE

1. Contexte

Lors de la conférence préalable à l'audience de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission), qui a eu lieu du 23 au 25 novembre 2022 à Rankin Inlet dans le cadre de l'évaluation de la proposition d'agrandissement, Agnico Eagle a déclaré qu'il serait bénéfique pour l'audience publique d'inclure une visite du site actuel de la mine Meliadine. Lors de la deuxième conférence préalable à l'audience, virtuellement tenue le 16 mars 2023, le ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) a indiqué au noms des ministères du gouvernement du Canada (GoC), qu'il appuyait l'intégration de cette visite dans le cadre de l'audience publique. Les Sayisi Dene First Nation (SDFN), Northlands Denesuline First Nation (NDFN) et l'Athabasca Denesųłine NéNé Land Corporation (ADNLC) ont précisé que pour pouvoir pleinement participer à la visite, leurs représentants auraient sans doute besoin d'interprétation en Dene. Par conséquent, tel que demandé lors des deux conférences préalables à l'audience, la Commission a reconnu que, conformément à la Règle 27.1 de ses Règles de procédure, la visite du site rehausserait grandement sa compréhension et celle des parties prenantes et des membres de la communauté des changements proposés dans la proposition d'agrandissement du projet aurifère Meliadine.

La Commission a finalement cautionné la rationalité de cette visite du site, organisée par Agnico Eagle dans le cadre de l'audience publique en présentiel. Elle a néanmoins souligné que cette visite devait être axée sur les changements, y compris la nouvelle infrastructure, suggérés dans la proposition d'agrandissement. La Commission a demandé que ses membres, les parties prenantes et les représentants communautaires participant à l'audience publique y soient invités.

2. Préavis de la visite

Dans sa correspondance du 14 avril 2023, incluant l'avis officiel de l'audience publique de la Commission,[153] la CNER a avisé les intervenants et les membres de la population qu'afin de mieux appréhender la proposition d'agrandissement, elle avait l'intention d'inclure une visite du site de la mine Meliadine pour les parties prenante, les représentants communautaires et ses membres/personnel. La date proposée, soit le 12 septembre 2023, a été communiquée dans l'avis d'audience publique. Dans son avis, la Commission a précisé qu'elle planifierait la visite avec Agnico Eagle. La CNER a donc collaboré avec le personnel d'Agnico Eagle pour coordonner et confirmer les détails logistiques de la visite avant d'envoyer l'avis définitif aux parties.

Dans son ordre du jour *provisoire* de l'audience publique, émis le 21 août 2023, la CNER a confirmé le jour et l'heure de la visite du site.[154] Elle a précisé que tous les représentants communautaires et un(e) (1) délégué(e) de chaque partie prenante seraient invités à participer à la

[153] Nos. de référence du Registre public: 344276 (anglais) et 345497 (Inuktitut)
[154] No. de référence 346737 du Registre public

visite du site. Les parties étaient priées de communiquer à la CNER, avant le 28 août 2023, les coordonnées (nom, courriel et numéro de téléphone) de leur représentant(e) qui allait participer à la visite du site. Dans l'ordre du jour final[155] de l'audience publique, émis par la CNER le 1er septembre 2023, les parties ont été avisées que le départ de la visite se ferait par autobus le 12 septembre 2023 et que les participants partiraient à 12 h 45 du Singiituq Complex Recreation Hall, de Rankin Inlet. De plus, la CNER a précisé que des services d'interprétation en Inuktitut et en Dene seraient offerts dans la mesure du possible.

3. Le but de la visite

Cette visite avait pour but de permettre à la Commission, aux parties prenantes et aux représentants communautaires présents de:

- mieux comprendre l'infrastructure existante de la mine Meliadine et de d'y familiariser davantage;
- appréhender le cadre physique du parc éolien proposé dans le contexte de l'infrastructure du projet déjà approuvé; et
- constater de visu les caractéristiques du site, de l'aire et de l'emplacement général des infrastructures existantes et proposées ainsi que des activités relevant de la portée de la proposition d'agrandissement.

4. Critères de sécurité

Dans l'ordre du jour provisoire de l'audience publique, envoyée le 21 août 2023 ainsi que dans l'ordre du jour final de l'audience publique, émis le 1er septembre 2023, la CNER conseillait aux parties de porter des chaussures fermées, de longues manches et des pantalons longs pour la visite. De plus, les participants étaient responsables de leurs médicaments et autres nécessités pour un après-midi loin des commodités urbaines. Il leur a également été conseillé de tenir compte des problèmes d'accessibilité comme monter dans un autobus, utiliser des escaliers et traverser un terrain accidenté. Les participants ont alors été avisés de communiquer à l'avance avec la CNER pour demander des accommodements en matière d'accessibilité.

Le 12 septembre 2023 au matin, le personnel d'Agnico Eagle a fait une démonstration de sécurité aux participants afin de les préparer à la visite du site.[156] Dans l'ordre du jour final de l'audience publique, les parties avaient été avisées que cette démonstration était obligatoire pour tous les participants. Pendant l'exercice, le personnel d'Agnico Eagle a informé les participants qu'ils pouvaient porter leur équipement de protection individuelle (EPI) sur le site, comme des vestes à haute visibilité. Des EPI seraient fournis à tous les autres participants.

[155] No. de référence 347029 du Registre public
[156] No. de référence 347359 du Registre public

Lors de la visite du site, Agnico Eagle a fourni des vestes haute visibilité aux participants, lorsqu'ils descendaient de l'autobus pour aller voir l'infrastructure du site.

5. Itinéraire

La visite a eu lieu le mardi 12 septembre 2023, de 12 h 45 à 17 h 00 environ. Son itinéraire était:

1. Les membres de la Commission, les intervenants et les représentants communautaires se sont présentés au personnel de la CNER au Singiituq Complex Recreation Hall et ont été affectés à l'un ou l'autre des deux autobus scolaires. Des sacs – collation leur ont aussi été remis par le personnel de la Commission;
2. Accompagnés du personnel d'Agnico Eagle et du personnel de la CNER et des interprètes, les membres de la Commission, les intervenants et les représentants communautaires ont été conduits du Singiituq Complex Recreation Hall jusqu'au port Itivia pour voir les installations locales;
3. Accompagnés du personnel d'Agnico Eagle et du personnel de la CNER et des interprètes, les membres de la Commission, les intervenants et les représentants communautaires ont ensuite emprunté la route de contournement et la RPTT pour se rendre au site de la Meliadine. Tout au long du trajet, les membres du personnel d'Agnico Eagle ont donné des explications et répondu aux questions;
4. À leur arrivée sur le site, les passagers de l'un des autobus ont été amenés au gymnase où du café, du thé et des collations leur ont été servis. L'autre autobus s'est rendu sur le site du parc éolien proposé, où les participants ont reçu chacun un EPI; ils ont pu observer l'emplacement proposé pour plusieurs éoliennes;
5. Les groupes ont ensuite échangé leurs activités. Les participants qui s'étaient rendus au gymnase ont été conduits jusqu'au site proposé pour le parc éolien; les participants de l'autre autobus sont allés au gymnase et du café, du thé et des collations leur ont été offerts; et
6. Tous les participants ont ensuite été ramenés à Rankin Inlet par la RPTT et déposés au Singiituq Complex Recreation Hall.

Pendant la visite du site, un service d'interprétation consécutive en Inuktitut et en Dene a été assuré.

Tableau 1: Composantes du projet vues par les participants lors de la visite du site du 12 septembre 2023

Composante du projet	Notes/Points mis en évidence
Port Itivia	Vu l'aire de stockage et les installations de Rankin Inlet.
Route de contournement	Le personnel d'Agnico Eagle a expliqué que cette route était utilisée pour dégager la circulation de Rankin Inlet en détournant les véhicules liés à la mine vers la route de contournement.
Route praticable en tout temps (RPTT)	Vue de la guérite, des transects d'échantillonnage de la poussière, des ponts, des drapeaux routiers et des canalisations en cours d'installation et de recouvrement. Agnico Eagle a désigné l'aire générale où serait construit le site Discovery.
Site de la mine	Agnico Eagle a montré l'actuelle infrastructure du site de la mine, incluant les installations de stockage des Stériles et la fosse Tiriganiaq Pit.
Infrastructure du camp	Vue de la réception, des espaces récréatifs et du gymnase.
Site proposé pour le parc éolien	Vu les emplacements proposés pour trois éoliennes, marqués par des bâtons verts dans des seaux.

6. Visiteurs

Tableau 2: 1er bus – Interprétation assurée en Inuktitut

Nom	Partie prenante
Colleen Prather	Mines Agnico Eagle Limitée
Christine Kowbel	Mines Agnico Eagle Limitée
Jen Range	Mines Agnico Eagle Limitée
Luc Chouinard	Mines Agnico Eagle Limitée
Pujjuut Kusugak	Mines Agnico Eagle Limitée
Dan Coulton	Mines Agnico Eagle Limitée
Sara Savoie	Mines Agnico Eagle Limitée
Emily Koide	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - Personnel
Kelli Gillard	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - Personnel
Philip Kadlun	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission
Peter Kusugak	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission
Kaviq Kaluraq	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission
Catherine Emrick	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission
Albert Ehaloak	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission
Guy Alikut	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions - membre de la Commission

Nom	Partie prenante
Teresa Meadows	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions – avocate-conseil
Mary-Rose Angoshadluk	Interprète en Inuktitut
Bernadette Dean	Interprète en Inuktitut
Martha Hickes	Représentant de la collectivité de Rankin Inlet
David Owingayak	Représentant de la collectivité de Baker Lake
Eva Elytook	Représentant de la collectivité de Baker Lake
Leah Nukik	Représentant de la collectivité de Baker Lake
Harry Aggark	Représentant de la collectivité de Chesterfield Inlet
Noel Kaludjak	Kangiqliniq Hunter and Trappers Organization
Gabriel Nirlungayuk	Nunavut Tunngavik Incorporated
Adam Downing	Transports Canada
Pierre-Olivier Edmond	Ressources naturelles Canada
Daniel Haney	Gouvernement du Nunavut
Julie Anderson	Santé Canada
Alex Ningark	Office des eaux du Nunavut
David Oolooyook	Office des eaux du Nunavut
Uriash Puqiqnak	Office des eaux du Nunavut

Tableau 3: 2ème bus – Interprétation assurée en Dene

Name	Party
Manon Turmel	Mines Agnico Eagle Limitée
Matt Gillman	Mines Agnico Eagle Limitée
Greg Sharam	Mines Agnico Eagle Limitée
Victor Young	Mines Agnico Eagle Limitée
Nicholas Allen	Mines Agnico Eagle Limitée
Leah Klaassen	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions – Personnel
Tara Arko	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions – Personnel
Lootie Toomasie	Office des eaux du Nunavut
Earle Baddaloo	Office des eaux du Nunavut
Stephanie Autut	Office des eaux du Nunavut
Ali Shaikh	Office des eaux du Nunavut
Robert Hunter	Office des eaux du Nunavut
Nancy Pacquette	Interprète Dene
Daniel Alphonse	Interprète Dene
Ernest Bussidor	Représentant communautaire de Tadoule Lake
Modest Antsanen	Représentant communautaire de Lac Brochet
Napoleon Denecheze	Représentant communautaire de Lac Brochet
Tom Shaoullie	Représentant communautaire de Lac Brochet
Bart Tsannie	Représentant communautaire de Hatchet Lake

Name	Party
Elizabeth Mary Denechezhe	Représentante communautaire de Hatchet Lake
Peter Gazandlare	Représentant communautaire de Hatchet Lake
Coreen Sayazie	Représentante communautaire de Black Lake
James Laban	Représentant communautaire de Black Lake
David Bigeye	Représentant communautaire de Black Lake
Louie Mercredi	Représentant communautaire de Fond-du-Lac
Martin Napoleon Pacquette	Représentant communautaire de Fond-du-Lac
Diane McDonald	Représentante communautaire de Fond-du-Lac
Geoff Bussidor	Sayisi Dene First Nation
Benjamin Denechezhe	Northlands Denesuline First Nations
Dan Chranowski	Sayisi Dene/Northlands Denesuline First Nations
Kelly Olson	Sayisi Dene/Northlands Denesuline First Nations
Katie Rasmussen	Athabasca Denesųłine NéNé Land Corporation
Natalie D'Souza	Bureau de gestion des projets nordiques
Paul Harper	Pêches et Océans Canada
Victoria Shore	Environnement et Changement climatique Canada
Cesar Fernandes	Mines Agnico Eagle Limitée
Dany Rodrigue	Mines Agnico Eagle Limitée
Michael Staniewski	Relations Couronne -Autochtones et Affaires du Nord Canada
Tony Brown	Relations Couronne -Autochtones et Affaires du Nord Canada

7. Questions posées par les participants pendant la visite

Voici la liste des questions posées par les participants lors de la visite du site (résumée par le personnel présent de la CNER) :

- À quelle fréquence vaporisez-vous un dépoussiérant sur la route et quel est le produit utilisé?
- Pour quelle raison les canalisations doivent-elles être couvertes?
- Quelle est la précision d'un échantillon de poussière?
- Pourquoi l'installation de stockage des stériles est-elle si haute?
- Combien mesure l'écartement entre les éoliennes (en mètres et en miles)
- Pour quelle raison les éoliennes sont-elles si écartées les unes des autres?
- N'oubliez pas lorsque vous installez une éolienne que vous devez creuser dans le sol et que cela crée un mouvement. Le site du parc éolien est proche de l'eau (lac Meliadine); que se passera-t-il pour les poissons?
- Les vibrations traversent le sol. Se répercuteront-elles sur les poissons?
- Expliquez les fondations qui seront utilisées pour les éoliennes.
- Avez-vous envisagé de les installer dans le lac? Cela résoudrait les problèmes avec les animaux terrestres. Vous pouvez en voir des centaines dans l'océan à certains endroits. Alors pourquoi ne pas les installer dans l'eau ici?
- Il serait préférable de les installer près du site minier car l'emplacement proposé est un véritable terrain de chasse et trop près du lac où se trouvent les poissons.
- Où avez-vous vu des caribous? Vont-ils dans les amas de résidus miniers? Dans les installations de stockage de stériles?
- À quelle distance de la route se trouveront les éoliennes les plus éloignées?
- Pouvez-vous indiquer la hauteur des éoliennes? La hauteur des pales par rapport à la hauteur totale?
- Questions sur l'équipement utilisé pour mesurer la vitesse et la direction du vent.

8. Photos

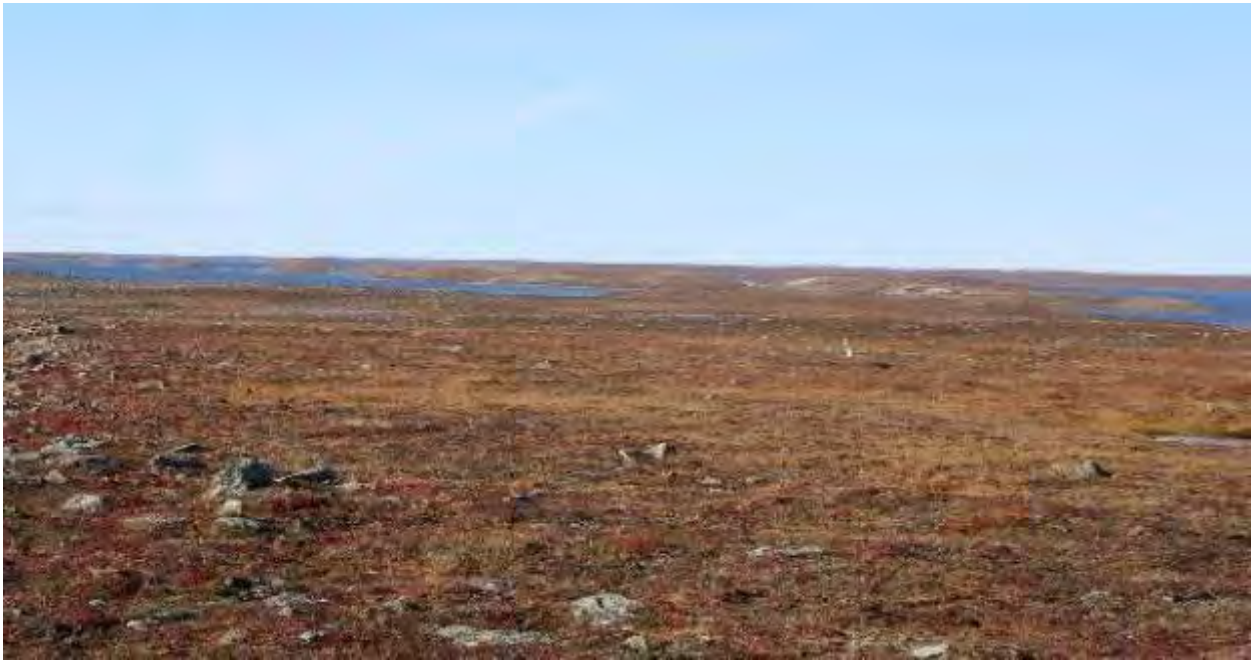

Photo 1: Site proposé pour le parc éolien – trois emplacements de turbines ont été indiqués par des seaux et signalés par Agnico Eagle.

Photo 2: Les membres de la Commission, les intervenants et les représentants communautaires ont pu descendre de l'autobus sur le site proposé du parc éolien afin de voir l'emplacement et de poser des questions au personnel d'Agnico Eagle.

Photo 3: Pendant les trajets en autobus, le personnel d'Agnico Eagle a communiqué des informations sur le projet de mine Meliadine et répondu aux questions des membres de la Commission, des parties prenantes et des représentants communautaires.

9. Conclusion

En conclusion, la Commission remercie Agnico Eagle d'avoir pris les dispositions nécessaires, y compris d'avoir assuré les déplacements ainsi que le soutien logistique nécessaires pour que la Commission, les parties prenantes et les représentants de la communauté puissent participer à la visite du site. Elle remercie la compagnie d'avoir veillé à ce que la visite du site se déroule dans le respect des limites et des procédures de visites de site de la CNER. Ainsi, les membres de la Commission, les parties prenantes et les représentants communautaires ont pu mieux appréhender les caractéristiques physiques, le cadre et l'emplacement des principaux éléments du projet sur le site de la mine Meliadine, y compris l'emplacement du parc éolien proposé et s'y familiariser davantage. La Commission se réjouit des possibilités qui ont été offertes à tous les participants, tout au long de la visite du site, de poser des questions au personnel d'Agnico Eagle.

ANNEXE B – COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Compte-rendu des délibérations

Promoteur du projet :	Mines Agnico Eagle Limitée
Détermination de conformité positive reçue de la Commission d'aménagement du Nunavut :	1er avril 2022
Date du début du réexamen	22 juin 2022
Dates des audiences :	12 au 20 septembre 2023
Membres de la Commission présents :	Kaviq Kaluraq, présidente de l'audience publique Guy Alikut, membre Albert Ehaloak, membre Catherine Emrick, membre Phillip (Omingmakyok) Kadlun, membre Peter Kusugak, membre
Personnel de la CNER :	R. Barry, directeur général T. Arko, directrice, services techniques K. Gillard, gestionnaire, surveillance de projets L. Klaassen, conseillère de projets II E. Koide, conseillère technique III L. Atatahak, adjointe administrative
Avocate-conseil de la Commission :	T. Meadows, Meadows Law
Interprètes :	J. Tucktoo, interprète M.R. Angoshadluk, interprète B. Dean, interprète V. Strickland, interprète N. Pacquette, interprète Dene D. Alphonse, interprète Dene
Sténographes judiciaires	D. Lopez, SSC(A), SPA, sténographe judiciaire officiel S. Burns, SSC (A), SPA, sténographe judiciaire officiel
Technicien du son :	R. Dempster, Pido Production Ltd.

PARTIES PRENANTES :	
Promoteur :	
Mines Agnico Eagle Limitée	M. Turmel, surintendante, Permis et Affaires réglementaires C. Prather, conseillère technique en permis, Gestion de l'eau J. Range, spécialiste en règlementation E. Malindzak, spécialiste des permis, Aquatique S. Lacourse, spécialiste des permis, Social et Terres D. Kritterdlik, conseillller en IQ et espèces sauvages P. Kusugak, directeur, Affaires du Nunavut A. Buchan, directeur, Affaires du Nunavut, Mobilisation des intervenants L. Syvret, directeur, Services conjoints Nunavut L. Chouinard, gestionnaire du projet d'agrandissement de la Meliadine M. Gillman, surintendant de l'environnement S. Savoie, superviseure générale de l'environnement J-C. Blais, directeur général, Exploitation de la Meliadine C. Fernandes, surintendant général, exploitation minière D. Rodrigue, surintendant général J. Aggark, agent(e) de liaison communautaire Chesterfield Inlet N. Allen, gérant de projet Décarbonisation du Nunavut D. Coulton, consultant, biologiste principal de la faune G. Sharam, consultant, biologiste principal de la faune V. Young, consultant, spécialiste, sciences acoustiques J. Quesnel, directeur, Permis et Affaires réglementaires C. Paradis St-Onge, coordonnateur des communications Nunavut K. Chenel-Fournier, conseiller(-ère) en communications C. Kowbel, avocate conseil B. Armstrong, avocat conseil
Intervenants/parties prenantes :	
Office des eaux du Nunavut	A. Shaikh, conseiller technique
Nunavut Tunngavik Incorporated	P. Irngaut, vice-président G. Nirlungayuk, directeur, Faune et environnement

	B. Dean, directeur adjoint, Faune et environnement R. Mercer, coordonnateur de la gestion des ressources E. Greene, Recherchiste principal et conseiller technique H. Uniuqsaraq, directeur des opérations par intérim D. Lee, biologiste N. Gonzalez, avocat-conseil D. Nouvet, avocat-conseil
Kivalliq Inuit Association:	G. Karlik, PDG L. Manzo, directeur , service des Terres D. Kusuk, vice-président J. Katz, avocat-conseil A. Sexton, géologue Dr. M. McDougall, biologiste aquatique A. Gunn, Aurora Research
Gouvernement du Nunavut	N. Pudluk, Sous-ministre adjoint D. Haney, Gestionnaire de l'utilisation des terres et de l'évaluation environnementale D. Lapierre, Manager Évaluation environnementale et règlementation, ministère du DET S. Atkinson, biologiste de la faune A. Cyr-Parent, directeur, Ressources minérales et pétrolières. E. Carroll, avocat-conseil
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :	S. Dewar, directeur, Gestion des ressources F. Ngwa, gestionnaire, évaluation des répercussions A. Roy, spécialiste principal d'évaluation environnementale J. Walsh, analyste principal, politique environnementale M. Staniewski, analyste, politique environnementale
Environnement et Changement climatique Canada:	V. Shore, agente principale d'évaluation environnementale S. Forte, spécialiste technique, qualité de l'eau S. Mallon, Agent principal d'évaluation environnementale, par intérim E. Walker, chef par intérim, Évaluation environnementale

Pêches et Océans Canada:	J. Audet-Lecouffe, biologiste principal, poissons et leur habitat P. Harper, biologiste, poissons et leur habitat A. Beattie, chef d'unité, poissons et leur habitat
Santé Canada	J. Anderson, spécialiste, Évaluations environnementales J. Kaushansky, spécialiste, Évaluations environnementales W. Wilson, conseiller supérieur en santé environnementale N. Lyrette, conseiller supérieur en santé environnementale
Justice Canada	S. Tielesh, avocat-conseil
Ressources naturelles Canada:	P. Unger, directeur par intérim, Évaluation d'impact, P-O. Edmond, gérant, Consultation et évaluation d'impact R. Goulet, Gérant, Secteur des terres et des minéraux J. Cole, recherchiste en chef, Secteur des terres et des minéraux
Transports Canada	A. Downing, chef régional supérieur de l'environnement, Services techniques et environnementaux R. King, Service des relations avec les Autochtones Unit J. McHattie, avocat-conseil
Bureau de gestion des projets nordiques :	K. Magee, chargé de projet principal, par intérim. Évaluations environnementales N. D'Souza, chargée de projet, Évaluations environnementales
Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization	N. Kaludjak, membre du Conseil R. Pilakapsi, membre du Conseil
Sayisi Dene First Nation	G. Bussidor, Sayisi Dene First Nation D. Chranowski, Northlands and Sayisi Denesuline First Nation K. Olson, avocat-conseil

Northlands Denesuline First Nation	B. Denechezhe, Northlands Denesuline First Nation D. Chranowski, Northlands and Sayisi Denesuline First Nation K. Olson, avocat-conseil
Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation	K. Rasmussen, consultant en écologie R. Robillard, Président et négociateur en chef D. McDonald, conseiller C. Sayazie, Chef K. Mercredi, Chef
Représentants communautaires :	
Baker Lake	
	D. Owingayak, Municipalité de Baker Lake E. Elytook, OCT de Baker Lake L. Nukik, Femmes KIA
Chesterfield Inlet	
	S. Sammurtok, Municipalité de Chesterfield Inlet H. Aggark, OCT d'Aqigiq L. Mimialik, Aînés KIA
Rankin Inlet (seuls les représentants participants sont nommés ci-après)	
	M. Hickes, Municipalité de Rankin Inlet A. Kabvitok, rep. communautaire. C. Tartak, rep. communautaire
Whale Cove	
	P. Kabloona, Municipalité de Whale Cove
Tadoule Lake	
	E. Bussidor, Sayisi Dene First Nation K. Clipping, Sayisi Dene First Nation
Lac Brochet	
	M. Antsanen, Northlands Denesuline First Nation N. Denechezhe, Northlands Denesuline First Nation T. Shaoullie, Northlands Denesuline First Nation
Black Lake	
	C. Sayazie, Black Lake First Nation J. Laban, Black Lake First Nation D. Bigeye, Black Lake First Nation
Fond Du Lac	
	L. Mercredi, Fond Du Lac First Nation M. N. Pacquette, Fond Du Lac First Nation D. McDonald, Fond Du Lac First Nation
Hatchett Lake	

B. Tsannie, Hatchett Lake First Nation
E. M. Denechezhe, Hatchett Lake First Nation
P. Gazandlare, Hatchett Lake First Nation

ANNEXE C: PAGES DES SIGNATURES DES PARTICIPANTS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Meliadine Public Hearing - Extension

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 12, 2023 Time: 8:30 Page No: 1 of 6

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐅᓕᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐋᑎᑕᖏᓐᓄᑦᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Matt Grillman	Agnico Eagle	
Ed Meliadelik	Agnico Eagle	
Neida Gonzalez	NTI	
Luc Chouinard	Agnico Eagle	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Julie Anderson	Health Canada	
Paul Harper	Fisheries & Oceans Canada	
Tony Brown	CIRNAC (Arcadis)	
Greg Sharam	ERM	
Mary Rose Agoshadluk	Interpreter	
Elizabeth Mary Desechert	Hatchet Lake	
Alan Sexton	KIA	
Matt McPhail	KIA	
Anne Gunn	KIA	
Alex Vinegar	NWB	
[illegible]	[illegible]	
Peter Unger	Natural Resources	

Meliadine Public Hearing - Extension

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 12, 2023 Time: 8:30 - Page No: 2 of 6

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐅᓕᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐋᑎᑕᖏᓐᓄᑦᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Pierre-Olivier Émond	Natural Resources Canada	
James LaBan	Black Lake SC	
Luis Manzo	KIA	
Janice Aggark	AEM	
Harley Townsend	Hamlet - RI	
Diane McDonald	Fond du Lac	
[illegible]		
Natalie D'Souza	Cun Nor	
[illegible]	Chesterfield Inlet	
Chief Earl Sauer	Hatchet Lake	
Gabe Kariil	Rankin	
Peter Grazmdlum	Hatchet Lake	
Victoria Shore	Environment + Climate Change Canada	
Stephen Atkinson	For GN	
Geoff Neville	AEM	
Adam Downing	Transport Canada	
David Bigeyak	Black Lake SC	
Raymond Mercer	NTI	

Meliadine Public Hearing - Extension

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᐅᐸᐃᑲᓗᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 12, 2023 Time: 8:30- Page No: 3 of 6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᒋᔭᐃᑦ ᐊᑎᑦᐅᐸᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᒪᓪᓗᒍᑦ ᐊᑎᑦᐅᐸᖅ Signature
Sharon Sateana	Govt of NU-Rankin Inlet	
ALEX BUCHAN	AISM - NUNAKU	
Geoff BUSSIDOR	Sayisi Dene FN/GKO	- W' VIC
Eva ELYTOOK	HTO Vice Chair	
Ryyunt Kusugak	Agnico Eagle	
ELKA Greene	NTI	
Jonathan Pramik	NUKIK CORP	
Ben Denedezhe	North Lands FN	
Martha Hickes	Hamlet of Kugluktuk	
Dan Chmanowski	Manitoba Dene FN	
Thomas Angohiatok	RI	
Squid Oodloayak	NWB	
Craig Beardsall	KIA	
John Ussyk		
Clayton Taylor	Public	
TIMMY		
NOEL KALUSKA	PUBLIC	
Amy Kaludjak	KWB	

Meliadine Public Hearing - Extension

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᐅᐸᐃᑲᓗᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 12, 2023 Time: 8:30 Page No: 4 of 6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᒋᔭᐃᑦ ᐊᑎᑦᐅᐸᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᒪᓪᓗᒍᑦ ᐊᑎᑦᐅᐸᖅ Signature
Jen Range	Agnico Eagle	
VICTOR MOUNOK	Agnico Eagle	
IANNON TURNER	Agnico Eagle	
Christine Kowal	Agnico Eagle	
Colleen Prather	Agnico Eagle	
Sophie Lacourse	Agnico Eagle	
BRAD WHITSONS	AECOM	
Nicholas Allen	~~BBA~~ Agnico Eagle	
SARA SAWIE	Agnico Eagle	
Joel Kaushansky	Health Canada	
Dan Coulton	WSP	
Stephanie Autut	NWB - Gjoa Haven	
Robert Hunter	NWB - Gjoa Haven	
Mohammad Ali S.	" "	
EARLE BADDARK	NWB	
Jonathan Kak	K.V.J.A	
Michael Stanieski	CIRNAC	
LOOTIE TOOMASIE	NWB	

Meliadine Public Hearing – Extension

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 12 2023 Time: 8:30 Page No: 5586

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᓱᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
[redacted]	[redacted]	
Amal Roy	CIRNAC	Amal Roy
Spencer Dewar	CIRNAC	
Folaxe Ngwa	CIRNAC	
Laurie M	IDCSK	
Leonie mimialik CI		
SimonieSammurtok	Chesterfield	
Cheryl Way	Iqaluit NTI.	
Coreen Sappa	Black Lake	
Bert Dean	NTI	
Kelly Olson	Sayisi / Northlands	
Martin Pocqueth	[illegible]	
Robert Connelly	GN-EDT Acting Area Manager	
Dwight Ayoll		
DARCIA	HTO Manager Acting on the behalf of HTO Board	K. Angidlik
Roger		
Leah JP	Baker Lake KIA	
Alsa Oolooyuk	public	

Meliadine Public Meeting – Extension

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 12, 2023 Time: 8:30-12 Page No: 6886

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᓱᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
Krista Zawadska	Rankin Inlet	
John Hubers	" "	
ERNIE BUSSIDOR	TAHOURDIN HA	
Modest Antsanen	Lac Brochet	
Napoleon Kamookak	Lac Brochet	
Tom Shaballie	Lac Brochet	

Meliadine Public Meeting - Extension

ᐊᑎᑕᐅᕐᕆᐊᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 8:30 Page No: 1 of 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓐᓂᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓗᒍᑦ ᐊᑎᑕᐅᓂᖅ Signature
Jen Range	Agnico Eagle	
MANON TURMEL	Agnico Eagle	
Sophie Lacarse	Agnico Eagle	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
VIGOR MOUNIO	Agnico Eagle / WSP	
Luc Chouinard	Agnico Eagle	
SARA SAVOIE	Agnico Eagle	
BRAD ARMSTRONG	AEM	
Colleen Prather	Agnico Eagle	
Chris Kruse	Agnico Eagle	
Stephen Atkinson	GN.	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Joel Kwahwasty	Health Canada	
Elizabeth M Desrochers	Hatchet Lake	
Felexce Ngwa	CIRNAC	
Mohammad Ali S.	NWB	
Burt Tsannie	Hatchet Lake	
Cesar Fernandes	Agnico Eagle	

Meliadine Public Meeting - Extension

ᐊᑎᑕᐅᕐᕆᐊᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 8:30 Page No: 2 of 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓐᓂᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓗᒍᑦ ᐊᑎᑕᐅᓂᖅ Signature
Greg Sharam	ERM	
Peter Unger	Natural Resources Canada	
Janice Aggark	AEM	
Victoria Shore	ECCC	
Simionie Sammurtok	Chesterfield	
Tony Brown	CIRNAC (Arcadis)	
Michael Staniewicz	CIRNAC	
Nejda Lonzeder	NTI	
Matt Gillman	AEM	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Leonie Mamen	CT	
Anne Gunn	KIA	
Nicholas Allen	AEM	
Bert Dean	NTI	
Adam Powning	TC	
EVA ELYTOOK	HTO vice chair	
Noel KALVDJAK	HTO Ri	
Coreen Sanazie	Black Lake	

Meliadine Public Meeting - Extention

N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 8:30 Page No: 3 of 5

ᐊᑎᓯ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓯ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔪᓚᐅᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Napoleon Paquette	Bu fond Du Lac	
Modest Antsanen	Lac BROCHET	
Napoleon DENE	Lac Brochet	
Katie Rasmusen	ADNLC	
Amukaluqjaa	KWB	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
James Lubbad	Black Lake	
Benji Denechezhe	Northland FN	
Darla	K. Angellie	HTO manager
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK, MB	
Krista Zawadski	Rankin Inlet	
Maggie Putulik	"	
	" "	
Donna Adams	Rankin Inlet	
Kelly Olson	Sayisi / Northlands	

Meliadine Public Meeting - Extention

N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 8:30 Page No: 4 of 5

ᐊᑎᓯ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓯ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔪᓚᐅᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Jonathan Katz	KIVIA	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin Inlet	
Luis MAUZO	KIA	
Ed Molinski	AEM	
David Knittlandik	AEM	
Tom Shaoulle	Lac Brochet MB	
Percy Kablouk	Hamlet WC	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield	
Louie Mercredi	FDLSK	
Craig Beardmall	KIA	
	KDL	
Jonathan Pameolak	Nunik - WSP	
Roger Pilakapi	HTO Rankin	
Dan Chrzanowski	Manitoba Denesuline FN	
Raymond Mercer	NTI	
	Tadoule Lake	Kyle Clipping
	community Rankin	Greeta Anavilok
Robert Connelly	GN-EDT	

Meliadine Public Meeting - Extention

N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 12, 2023 Time: 8:30 Page No: 5 of 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᐊᓕᓐᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Roy	11	
Julie Anderson	Health Canada	
Paul Harper	DFO	
DANY RODRIGUE	AEM	
Jean-Claude Blais	AEM	
Dan Carlton	WSP	
Leah Nukik	KIA	
Natalie D'Souza	CanNor - NPMO	
Peter Gazandlam	Hatchet Lake	
Ezra Greenaway	NTI	
Daniel Bigeye	Blackbaled SE	
Alan Sexton	KIA	
M-H n'Dow II	KIA	
Pierre-Olivier Émond	NRCan	
Puppiut Kunuyak	AEM	
OWINGAYAK		
[illegible]	Chesterfield	

N.I.R.B.

DAY TWO

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 13, 2023 Time: 1PM Page No: 1 of 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᐊᓕᓐᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Krista Magee	CanNor (NPMO)	
Mohammad Ali S.	NWB	
James LABAN	Black Lake	
NAPOLEON DESCHENE	Fond Du Lac	
ERNIE BUSSIDOR	TATOULE LK	
Marilyn Pasquette	Fond Du Lac	
OWINGAYAK		
[illegible]		LEVI
Elizabeth Desechene	Hatchet Lake	
Kelly Okan	Smyisi / Northlands	
Percy Kobloona	Hamlet of KC	
Julie Anderson	Health Canada	
Alan Sexton	KIA	
Joel Kaushansky	Health Canada	
Luis MAWTO	KIA	
MANON TURMEL	AEM	
Luc Chouinard	AEM	
Natalie D'Souza	CanNor - NPMO	

N.I.R.B.

DAY TWO

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 1PM Page No: 2 of 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Bridget Connelly	GN-EDT	
Bart Tsaunie	Hatchet L.	
Wendy Wilson	Health Canada	
EZRA GREENE	NTI	
Ray Pilot	HTO	
Gabe	KIA	
Matt Gillman	AEM	
Krista Ewaschuk	ᑲᕐᓂᓪ ᓄᓇᕗᑦ	
Victor Mounzer	Agnico / WSP	
Nicholas Allen	AEM	
Tony Pavan	CIRNAC	
Colleen Pratter	AEM	
Greg Sharam	ERM	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Leah Nukik	KIA	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Jr Rouge	Agnico	
Paul Harper	DFO	

N.I.R.B.

DAY TWO

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 13, 2023 Time: 1PM Page No: 3 of 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Peter Gazandlare	Hatchet Lake	
Sophie Lacourse	Agnico Eagle	
Louise Mercredi	EDLSH	
Victoria Shore	ECCC	
EVA ELYTOOK	HTO vic chair	
David Bigeau	Black Lake SK	
Amal Roy	CIRNAC	
Felexe Nava	CIRNAC	
Raymond Mercer	NTI	
Noah Nakoostak	KHTO	
Neida Gonzalez	NTI	
SARA SAVOIE	Agnico Eagle	
Susan Salac		
Katie Rasmussen	KDNLC	
ALEX BRACHAN	AGNICO EAGLE	
Jonathan Pourier	NUNAVIK CUSP	
Tom Shaoullie	Lac Brochet MB	
DAN CHARANOWSKI	Manitoba Done FN	

N.I.R.B.

DAY TWO

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 12, 2023 Time: 1PM Page No: 4 of 5

ᐊᑎᓯ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᑎᐊᓕᒃ Organization or Community	ᐊᑎᓯ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓴᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
STEPHEN ATKINSON	GN	
Michael Staniewski	CIRNAC	
Coreen Sayaze	Black Lake	
Diane McDonald	Fond du Lac	
Janice Aggark	AEM	
Peter Unger	Natural Resources Canada	
Ben Denechezh	Northlands	
Geoff Bussidor	SDFN-GKCI	
Simioni Sammurtok	CE	
Maggie Putulik	R.I.	
Brian Zawadski	R.F.	
GUITA ANAUAK	R.I. Elder	
Éamonn CARROLL	GN-DOT	
José Audit	DFO Yellowknife	
Kelly Kanayok	Renkin Inlet	

N.I.R.B.

DAY TWO

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 12, 2023 Time: 1PM Page No: 5 of 5

ᐊᑎᓯ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᑎᐊᓕᒃ Organization or Community	ᐊᑎᓯ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓴᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
HARRY ACCLARK	HTO Chesterfield Inlet	
Amy Kalucjak	KWB	
Craig Beaudoin	KIA	
Jacqueline Curley	EDT	
Leonie Mercredi	CI	
Patricia Fuentes	EDT	
Daniel Hanna	GN-ENV	
Emma Tranter	CBC	
ROBERT HICKES	Public	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 13, 2023 Time: 6:30 PM Page No: 1/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᑦᑯᓐᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᓴᓇᔨᓴᒃᑖᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᔪᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Bart Tsannie	Hatchet Lake	
JAMES LABAN	Black Lake SK	
Peter Gazandlare	Hatchet Lake	
LUIS MARCO	KIA	
Martin Pacquette	Fond Du Lac	
VICTOR YOUNG	Agnico / WSP	
Tony Braun	CIRNAC (Arcadis)	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Elizabeth Denechezha	Hatchet lake	
Mohammad Ali S.	NWB	
Julie Anderson	Health Canada	
Greg Sharam	ERM	
Nicholas Allen	AEM	
BRAD ALEXANDRA	AEM	
Alan Sexton	KIA	
Joel Kawharuny	Health Canada	
Leonie Memmolo	CI	
Robert Connelly	GNWT-EDT	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 13, 2023 Time: 6:30 Page No: 2/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᑦᑯᓐᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᓴᓇᔨᓴᒃᑖᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᔪᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
MARVIN TURMEL	AEM	
Colleen Prather	AEM	
Spencer Dewar	CIRNAC	
PERCY KOOSTACHIN	HAMLET EWC	
Luc Chouinard	AEM	
HARRY HOOARK	Chesterfield Inlet	
Stephen Atkinson	GN	
Matt Gallman	AEM	
C Kunz	HCN	
Sophie Lacourse	AEM	
Josi Avelt	DFO	
David Bigue	Blackbalee Sk	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Paul Harper	DFO	
Eamonn Carroll	GN-DOJ	
Amal Roy	CIRNAC	
Matt McDougall	KIA	
Ed Malichtaluk	Agnico	

ᐊᑎᑦᑎᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13, 2023 Time: 6:30 Page No: 3/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔨᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᐊᑎᑦᕿᒪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Michael Stanowski	CIRNAC	
David Hardy	GN - ENV	
CP OFFICE	CI	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Laurie Mercer	FDCSA	
Simeonie Sammurtok	CI	
Erwin Bossidor	TADOULE LK	
Victoria Shore	ECCC	
Felexce Ngwa	CIRNAC	
Drew McDermott	FAL	
Doreen Sayazie	Black Lake	
Modest Antsanen	Lac Brochet	
Geoff Beisendorf	SDFN-GKD	- W' VIC
Napoleon Denne	Lac Brochet	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Kelly Olson	Northlands/Sayisi	
EVA EKVTOOK	HTO vice chair	
Nicole Gonzalez	NTI	

ᐊᑎᑦᑎᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 13. 2023 Time: 6:30 Page No: 4/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔨᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᐊᑎᑦᕿᒪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Ben Denechezhe	Northlands FN	
Krista Magee	CanNor	
ADAM Downing	TC	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
Tom Shadeille	Lac Brochet MB	
Gale K	KIA	
Erwin Bayer	Baker Lake	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Emma Panter	CBC	
JOAN CHRANOWSKI	Manitoba Dene FN	
Leah Nuttit	KIA	
Pujjuut Kusugak	NTI	
GUITA ANANAYAK	K.I. Elder	
Raymond Mercer	NTI	
Craig Bearskull	KIA	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 13/23 Time: 6:30 Page No: 5/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᑦᑐᓂᒃ ᓄᓇᕗᑦᓯᐊᕐᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓱᒪᓕᕆᔨᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Ragan Pilchen	HTO	Ragan Pilchen
Ezra Greene	NTI	Ezra Greene
Jen Range	Agnico	Jen Range
QILAK KUSUGAK	KIA	

Meli - extension Public Hearing

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00 am Page No: 1/6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᑦᑐᓂᒃ ᓄᓇᕗᑦᓯᐊᕐᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓱᒪᓕᕆᔨᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Jen Range	Agnico	Range.
Michael Stanicwski	CIENAC	
Colleen Prather	Agnic	
Sophie Lacourse	Agnico	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Ray	"	
Peter Unger	NRCan	
ᓴᐅ ᓂᕆᔨᒃ		
Martin Pacquette	Fond du lac	
Leah Nuktik	KIA	
Peter Gazan Mare	Hatchet Lake	
VICTOR YOUNG	Agnico / WSP	
BRAD ARMSTRONG	AEM	
Natalie D'Souza	CanNor - NPMO	
David Bigeye	Blackbyrd 5K	
Stewart Burma	Kivalliq News	
James Laban	Black Lake Ath	

Meliadine extension Public Hearing

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᐃᑲᓂᕐᒧᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00 am Page No: 2/6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᑕᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᑦᑕᑕᖅ Signature
Greg Sharam	ERM	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Elizabeth Desrochers	Hatchet Lake	E Desrochers
Mike Mackay	HEA	
Alan Sexton	KIA	
Lorrie Mercredi	CI	
HARRY TOOGAK	HTO Chesterfield Inlet	
Keida Gonzalez	NTI	
Ed Marlinzuk	Agnico	
David Hutterli	Agnico	
Daniel Haney	GN-ENV	
Paul Harper	DFO	
Tony Brown	CIRNAC (Arcadis)	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
ᐊᑎᓐᓂᐊᕐᕕᒃ		
Jean-Claude Blais	Agnico Eagle	
Luc Chouinard	AEM	
DAN CHARNOWSKI	Manitoba Dene FN	

Meli-ext public hearing

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᐃᑲᓂᕐᒧᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00 am Page No: 3/6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᑕᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᑦᑕᑕᖅ Signature
Felexce Nguez	CMNAC	
Dan Cutton	WSP	
Bart Tsannie	HLB	
Eamonn Carroll	GN - DoT	
Matt Gillman	AEM	
Joel Kowalchuk	Health Canada	
Mohammad Ali S.	NWB	
Jonay Hall	KIA	
Julie Anderson	Health Canada	
Anne Gunn	KIA	
Noel Lawlor	KHTO	
Ben Denechezhe	Northland FN	
Modest Antsenen	Lac Brochet, Mb	
Napoleon Dene	Lac Brochet	
STEPHEN ATKINSON	GN	
Patricia Fuentes	GN/EDT	
Percy Kablaan	Hamlet WC	
Victoria Shore	ECCC	

Meli - extension Public Hearing

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᐅᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00 am Page No: 4/6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᔨᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᑉᑐᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
DANY RODRIGUE	AEM	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Josi Hudit	DFO	
MARIUS BULGTA	AEM	
Krista Magee	NPMO	Kmagee
MANON TURMEL	AEM	
Kellie Mercredi	FNC SK	
Katie Rasmussen	ADNLC	
EVA ELYTOOK	HTO Vice chair	Eva Elytook
Tom Shaoallie	Lac Brochet, MB	Tom Kelly
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Craig Beardsall	KIA	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK	
Ruffunt Kusugak	NTI	
Steve McGregor	FDL	
Jonathan Saunders	Nunavik Corp	
JACQUELINE CURLAY	EDT	
Gabe K	KIA	

Meliadine extension Public Hearing

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᐅᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00am Page No: 5/6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᔨᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᑉᑐᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Simionie Sammurtok	Chesterfield	
ADAM Downing	TC	
Nicholas Allen	AEM	
Ezra Green	NTI	
Geoff Bussidor	SOFN-GKO	
Raymond Mercier	NTI	
Amy Kaludjak	KWB	
Pierre-Olivier Gnoard	NRCan	
Emma Tranter	CBC	
Doreen Sayazo	Black Lab	
Qilak Kusugak	KIA	
Luis MARZO	KIA	
Martha Hickes	Hamlet of Baker	
Krista Zawadski	ᑲᕐᓯᑕ ᓄᓕᓐᓂᖅ	
Maggie Putulik	"	
Guita ANAUAK	"	
Donna Adams	CBC	
Joan Atagan	GN	

Meliadine Ext - Public Hearing

ᐊᑎᓕᐅᔪᖅᓴᖅ ᓄᓇᕗᑦ
N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔪᖅᓴᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 9:00 am Page No: 6/6

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᓂᖅᓯᒪᔪᓂ ᓄᓇᕗᑦᔨᐃᓕᓐᓂᖅᓂ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᕈᓐᓇᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Robert Connelly	GN - EDT	
[illegible]	K I A	
John Usher	Public	
John Arnatak		
Kevin Macredi	FDN/SLUAC F.N.	
Emily Beardsell	-	

ᐊᑎᓕᐅᔪᖅᓴᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 14/23 Time: 1 PM Page No: 1

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᓂᖅᓯᒪᔪᓂ ᓄᓇᕗᑦᔨᐃᓕᓐᓂᖅᓂ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᕈᓐᓇᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
James Lyall	Black Lake SK	
Martin Pacquette	Fond du Lac	
Elizabeth Devereaux	Hatchet Lake	
Dany Rodrigue	Agnico	
Colleen Prather	Agnico	
Ed Maldzak	Agnico	
Corey Sharam	ERM	
Nicholas Allen	AEM	
Julie Anderson	Health Canada	
[illegible]	HCA	
Luc Chouinard	AEM	
Dan Coulter	WSP	
Geoff Bussidor	SDFN - SKD	
Leonie Mamuk	CI	
Kristen Magee	NPMO	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Victoria Shore	ECCC	
Bart Isaac	H & B Sask	

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 14, 2023 Time: 1PM Page No: 2

ᐊᑎᕋ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓯᐊᕐᓂᖓᓄᑦ Organization or Community	ᐊᑎᕋ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᔪᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎ Signature
NAOMI TURNER	AEM	
Sophie Lacourse	AEM	
Matt Gillman	AEM	
VICTOR YOUNG	Agnico / WSP	
C Kuml	AEM	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Jen Rangi	Agnico Eagle	
Alan Sexton	KIA	
Anne Gunn	KIA	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
ᑕᐅ ᓂᑕᐊᑕ		
BRAD ARMSTRONG	AEM	
Kelly Olson	Sayisi / Nor. Metals	
ᑐᐃᓂᑕᐊᔪᖅ		
ADAM Downing	TC	
Tony Brown	CIRNAC (Arcadis)	
Michael Stawienski	CIRNAC	
Josi Chut	DFO	

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 3

ᐊᑎᕋ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓯᐊᕐᓂᖓᓄᑦ Organization or Community	ᐊᑎᕋ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᔪᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎ Signature
Felexce Wgwe	CIRNAC	
Paul Harper	DFO	
Joel Kaushansky	Health Canada	
G. Nirlungayuk	NTI	
Keirda Gonzalez	NTI	
Robert Connolly	GN-EDT	
Peter Hazendonk	Hatchet lake	
Modest Antsanen	Lac BROCHET. Mb.	
STEPHEN ATKINSON		
Pierre-Olivier Émond		NRCan
NAPOLEON DENE	Lac Brochet	
DAN CHRAMOWSKI	MB. Dene FN	
Noel Kalvoson	KHTO	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Martha Hickes	Hauldo & Rali	DAHN
	Talad-Lake	
Katie Rasmussen	ADIVLC	
Donna Adams	CBC	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᔪᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓚᐅᑎᓪᓗᒍ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓇᑦᓯᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Peter Ugger	NRCan	
Daniel Haney	GN-ENV	
Éamonn Carroll	GN-DoJ	
Perry Kablouna	Hamlet WC	
Harry Aggark	HTO Cheshaholdt Inlet	
Daniel Dupuis	Black Lake SK	
John Usshk	Local	
Eva Elytook	HTO Vice Chair	
Ryumut Kusugak	AEM	
Ernie Bussidor	Taqqiuq UK	
Guito Anawak	R.I.	
Mdiammad Ali S.	NWB	
Louie M	FNCSK	
Craig Beardsall	KIA	
Amal Ros	CIRNAC	
Jacqueline Curley	EDT	
Emma Tranter	CBC	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᔪᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓚᐅᑎᓪᓗᒍ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓇᑦᓯᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
Kristi Zawalski	Govt of NU	
Maggie Putulik	"	
Doreen Sayaze	Black Lake	
Leah Nukik	KIA	
Raymond Mercer	NTI	
Simioni Sammurtok	C.I.	
Tom Shaggenute	Lac Brochet MB	
Diane McDonald	Fond du Lac	
Patricia Fuentes	GN/EDT	
Qiliqa Kusugak	KIA	
Guita Anawak	K.I. Elder	
Bert Dean	NTI	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑎᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 9:00 am Page No: 1/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓐᓂᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓂᑦᔪᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
VICTOR YOUNG	WSP / Agnico	
Luc Chouinard	Agnico Eagle	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Jen Rangi	Agnico Eagle	
David Kritterdlik	Agnico	
Spencer Dewar	CIRNAC	
STEPHEN ATKINSON	GN	
Bert Dean	NTI	
MANON TURMEL	Agnico Eagle	
CKaw	NCR	
Martin Pacquette	F.D.L.S.K	
Julie Anderson	Health Canada	julie.anderson
Janice Ogama	AEM	
Mohammed Ali S	NWB	
Bart Isaacson	HLB	
Nicholas Allen	Agnico Eagle	
Leah Aulkik	KIA	
Quirk Kusugak	KIA	

ᐊᑎᑦᑎᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15 Time: 8:30 Page No: 2/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᐅᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓐᓂᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓂᑦᔪᒪᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Colleen Prather	Agnico	
Sophie Lacourse	AEM	
Michael Staniewski	CIRNAC	
DANY RODRIGUE	Agnico	
Felexce NGWA	CIRNAC	
Amal Roy	"	
Simonie Sammurtok	C.I.	
Neida Gonzalez	NTI	
Dan Cuthbert	WSP	
Brad Allister Kong	AEM	
Jonathan Pawelchak	NAKKA CORP	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Joel Kaushansky	Health Canada	
Gabe Nirlungan	NTI	
OWINGAYUK	Baker Lake	
Elizabeth Denechezhe	Hatchet Lake	
ALEX TOUCHIE	MINCO EAGLE	
Tony Brown	CIRNAC (Acadia)	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 9:00 am Page No: 3/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᔨᐊᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕗᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓴᕐᓚᕆᒻ ᐊᑎᓕᐅᕗᖅ Signature
Ed Mahdzal	Agnico	
Paul Harper	DFO	
N. D'Souza	CanNor NPMO	
Matt Gillman	AEM	
Martha Hickes	Hamlet of Kugl	
NOEL KALVAK	KHTO	
HARRY AGGARK	[illegible]	
Jenny Katz	KivIA	
NAPOLEON DENE	Lac Brochet	
Luis Uxuno	GN KIA	
Kelly Olson	Sipivisi/Northlands	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Raymond Mercer	NTI	
Khe	tallcat cafe	
Ray Plum	HTO	
Dave McDonald	KDL	
Rymmut Kusugak	ARM	
James Labrie	QLS	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: Page No: 4/5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᔨᐊᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕗᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓴᕐᓚᕆᒻ ᐊᑎᓕᐅᕗᖅ Signature
José Audet	DFO	
Peter Unger	NRCan	
Krista Magee	NPMO	
Louise Morse	FJCSIC	
Peter Gazendam	Hatchet Lake	
Greg Sharam	SRM	
Victoria Shore	ECCC	
Adam Downing	TC	
Anne Gunn	KIA	
Daniel Haney	GN-ENV	
Modest Antsenen	Lac Brochet, Mb	
Tom Shaoulie	Lac Brochet, Mb	
Ezra Greene	NTI	
Alan Sexton	KIA	
M.H. M'Do.,11	HTA	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Doreen Sayine	BLFN	
Maggie Putulik	R.I.	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 9:00 am Page No: 5/5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᒃ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᓂᖅᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᐅᓪᓗᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᒃ ᐊᑎᓕᐅᕈᒃ Signature
Krista Zawalski	GN-DoT	
Ben Denechezhe	Northlands FN	
Eamonn Carroll	GN - DoT	
Donna Adams	CBC	
DAVID MACKAAK	Public	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 1:00 pm Page No: 1

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᒃ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᓂᖅᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᐅᓪᓗᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᒃ ᐊᑎᓕᐅᕈᒃ Signature
STEPHEN ATKINSON	GN	
Daniel Haney	GN-ENV	
Tony Brown	CIRNAC (Arctic)	
EAMONN CARROLL	GN - DoT	
Bart Iserhoff	HLB	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Roy	"	
Alan Sexton	KIA	
Ash McDougall	KIA	
Sophie Lacouese	AEM	
Dan Carlton	WSP	
DANY RODRIGUE	Agnico	
Bert Dean	NTI	
Cheryl Wray	NTI	
SARA SAUVÉ	AGNICO EAGLE	
Wendy Wilson	Health Canada	
Julie Anderson	Health Canada	
Nicholas Allen	Agnico Eagle	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 1:00 pm Page No: 2

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᓕᒫᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Victoria Shore	ECCC	
Paul Harper	DFO	
Krista Magee	NPMO	KMagee
Mohammad Ali S.	NWB	
Martin Pacquette	Fond du lac, SK	
Modest Antsanen	Lac Brochet, Mb	
[illegible]	Lac Brochet	
Peter Bezanson	Hatchet Lake	
Peter Unger	NRCan	
Roger Pelchat	HTO	
Ezra Greene	NTI	
Tom Shacklie	Lac Brochet Mb	
[illegible]	KHTO	
Pierre Kabloona	Hamlet WK	
Kelly Olsen	Sayisi/North Lands	
Martha Hickos	Hamlet of Rankin	
Donna Adams	CBL RI	
Simionie Sammurtok	C.I.	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 1:00 pm Page No: 3

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᓕᒫᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᖅ Signature
Elizabeth Derechezhe	Hatchet Lake	
Karen Mercredi	Fond Du Lac	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
Michael Staniewski	CIRNAC	
Anne Gunn	KIA	
Matt Gallmon	AEM	
MANON NEMEL	AEM	
CHRISTINE KOWBEL	Lawson Lundell	
VICTOR HOWNG	Agnico Eagle	
Neicelaoza lee	NTI	
DAN CHARANOWSKI	MB. Dene FN	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Luis Mazzo	KIA	
[illegible]	BLFN	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK	
Joel Kuzyszyn	Health Canada	
[illegible]	DFO	
ALEX BUCHAN	AGNICO-EAGLE	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 1:00 ~~PM~~ Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᑕᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᕐᔪᐊᓘᓐ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᓚᐅᑉ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᖏᓚᐅᖅᑎᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎ Signature
BRAD ARMSTRONG	AEM	
Emma Trumper	CBC	E.T.
Gregg Sharon	ERM	
Raymond Mercer	NTI	
James Labrie	BLS	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Robert Connelly	GN - EDT	
Felexce NGWA	CIRNAC	
Janice Pysank	AEM	
David Kritterdale	AEM	
Piyumi Kusugak	NCM	
Patricia Fuentes	GN/EDT	
Benji Denechezhe	North Slave FN	
Diane McDonald	Fond du Lac	
Coreen Sayazie	Black Lake	
Craig Beardsall	KIA	
Pierre-Olivier Fiset	NRCan	
Adam Downey	TC	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᕐᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 1:00 Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᑕᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᕐᔪᐊᓘᓐ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᓚᐅᑉ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᖏᓚᐅᖅᑎᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎ Signature
Brian Zawadski	R.I	
Derrick Bayha	SLFN	
Craig Beardsall	KIA	
ERNIE BUSCIDOR	TADOULE LAKE	
DAN CHARANOWSKI	MB Dene FN	
Emma Trumper	CBC	E.T.
Eva ELYTOOK	Provice chair	Eva Elytook
Robert Connelly	GN-EDT	
Patricia Fuentes	GN / EDT	
Kevin Macredie	FDLFN	
Percy Kabloona	Hamlet LSC	
Pierre-Olivier Fiset	NRCan	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓯᒪᔪᖅ

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓴᖅᑎᑎᖅᑐᑦ ᐃᓄᐃᑦ ᐊᑕᐅᓯᖅᑕᖅᑐᑦ

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 9:00pm Page No: 6

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓯᒪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖅᑐᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓯᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
Leah Nukik	KIA	
Eva Elytook	HTO vice chair	
Harry Aggark	HTO. Chair	
Dwight Ayalik	Baker Lake	
Louie Mercc	FISH	
John Tatty	Public	
Emma Jr Tatty	Public	
Gerita Arnaktak	RI	
Krista Zawadski	ᑲᕐᓂᓕᕆᓂᖅ	
John Ell	Rankin Inlet	
Jeff Nicholy	KIA	
Jaal Ingaso	NTI	
Dominique Nouet	NTI	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 6:30 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓯᒪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖅᑐᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᓯᒪᔪᖅᑐᑦ ᐊᑎᑦᑕᐅᖅ Signature
Daniel Haney	GN-ENV	
Jaal ~~Ingaso~~ Housingsky	Health Canada	
Robert Connelly	GN-EDT	
Adam Downing	TC	
Roslyn King	TC	
Eva Elytook	HTO vice chair,	
Tony Porcum	CIRNAC (Arcadis)	
Katie Rasmussen	ADNLE	
Craig Beardsall	KIA	
Raymond Mercer	NTI	
Eamonn Carroll	GN-DoJ	
Ernie Bussidor	Tadoule Lk MB	
Dominique Nouet	NTI	
Maggie Putulik	R.I.	
Ben Donnelly	Northlands FN	
Simi Sabmanabe	C.I.	
Louie Mercc	FISH	
Diane McDonald	RMR	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 6:30 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᐊᑎᑦᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Elizabeth Doredelle	Hatchet Lake	EDoredelle
Bart Tsannie	" "	
Martin Pacquette	Fond du Lac	
Modest Antsanen	Lac Brochet, Mb.	
Marian Turmel	AEM	
	ACA	
B Armstrong	AEM	
Alan Sexton	KFA	
Victor Young	Agnico / WSP	
Nicholas Allen	Agnico Eagle	
Victoria Shore	ECCC	
Mohamad Ali S.	NWB	
Julie Anderson	Health Canada	
Kristi Magee	NPMO	
Michael Staniewski	CIRNAC	
SARA SAMJE	AGNICO EAGLE	
Gregg Sharam	ERM	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 15/23 Time: 6:30 Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᐊᑎᑦᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
[illegible]	Lac Brochet	
Don Cowan	WSP	
Kevin Macleod	FNDOULAC FN	
Lionel Kaya[illegible]	KHTO	
Derick Dejarlais	BLFN	
Peter Gazendam	HLB	
Anne Gunn	KIA	
Mark Bagnall	KIA	
James Labrador	BLS	
Amal Roy	CIRNAC	
Susi Avalet	DFO	
Paul Harper	DFO	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
DAN CHRANOWSKI	MB Dene FN	
Matt Gillman	AEM	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Spencer Dewar	CIRNAC	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦ

N.I.R.B.

NUNAVUMI AVATILIKIYIN KATIMAYIN

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 4

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᐊᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Owinkayak	Baker Lake	
Pierre-Olivier Emond	NRCan	
Gabe Nakurayk	NTI	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Felexce NGWA	CIRNAC	
Luis MATEO	KIA	
Regan Pledge	HTO	
Kyyuut Kusugak	NEM	
Peggy Kablowna	Hamlet of WC	
EZRA Greene	NTI	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield Inlet	
Bart Dean	NTI	
Brian Zawadski	KI	
Doreen Sayazie	Black Lake	
Kelly Olson	Sayisi/North Hawks	
Patricia Fuentes	GN/ EDT	
Stephen Atkinson	GN.	
Kelly Kavanyak	Unemployed.	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᐊᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓗᒍᓗᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Emmo Tranter	CBC	
ANDREW ARGHAVAL		
Paul Irngaut	NTI	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ
Name
(Please Print)

ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᑦ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ ᐊᑎᓕᕆᓂᖅ
Organization or
Community

ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔨᐊᑎᑦᓯᓚᐅᑎᒃ
ᐊᑎᓕᐅᖅᑐᖅ
Signature

ᐊᑎᓕᐅᕐᓂᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16/23 Time: 9:00 am Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᑦ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ ᐊᑎᓕᕆᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔨᐊᑎᑦᓯᓚᐅᑎᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅᑐᖅ Signature
DANY RODRIGUE	Agnico	
EMMANUELLE KEOGH	AGNICO	
Amal Roy	CIRNAC	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Sophie Laccarese	AEM	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Wendy Wilson	Health Canada	Wendy Wilson
Joel Kaushansky	Health Canada	
Elizabeth Dorrestein	Hatchet Lake	
ᓯᐅ ᐅᑦᑕᑦ		
Michael Stanewski	CIRNAC	
Bart Tsannie	HLB	
JAMES LABAN	BLS	
Alan Sexton	KIA	
Anne Gunn	KIA	
DAVID CHARLWOOD	MB Deza First Nations	
José Aguilar	DFO	
MARION THAMER	AEM	

ᐊᑎᓕᐅᕐᓂᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16/23 Time: 9:00 am Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᓄᐃᓕᖅᑐᑦ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ ᐊᑎᓕᕆᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔨᐊᑎᑦᓯᓚᐅᑎᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅᑐᖅ Signature
Felexce NGWA	CIRNAC	
VICTOR YOUNG	WSP / Agnico	
David Kristowski	AEM	
Julie Anderson	Health Canada	julie anderson
Grace	KIA	
Jimmy Kata	KIA	
Leonie Minisker	CT	
Dan Coulton	WSP	
Peter Kuzmaluk	HLB	
BRAD ARMSTRONG	AEM	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Paul Harper	DFO	
Krista Magee	NPMO	
ᐱᑕ ᐱᐅᓂᖅ	KIA	
Chan	AEM	
Tom Shagelle	Lac Brochet. Mb.	
Modest Antsanen	Lac Brochet. Mb.	
Napoleon Denechezhe	Lac Brochet	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫᓂᖅ

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16/23 Time: 9:00 am Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐊᑦᑕᓪᓗᒋᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓂᕐᔪᐊᖅᑐᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᑦ Signature
Derick Bigeye	BLFN	
Mohammad Ali S.	N.W.B.	
James Aggark	AEM	
Matt Gillman	AEM	
Geoff Sharam	ERM	
Nicholas Allen	Agnico Eagle	
Victoria Shore	ECCC	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield Inlet	
Noel Kaludjak	KHTO	
Katie Rasmussen	ADNCL	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Eva Ellitook	Vice chair HTO	
Kelly Olson	Sanyisi/Northlands	
Rhymut Kusugak	NSM	
Dominique Noel	NTI	
Louie Mike	FDC SK	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK, MB	
Coreen Sayattie	Black Lake	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 16/23 Time: 9 AM Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐊᑦᑕᓪᓗᒋᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓂᕐᔪᐊᖅᑐᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᑦ Signature
Peter Unger	NRCan	
Robert Connelly	GN-EOT	
OWINGAYOK	Baker Lake	
STEPHEN ATKINSON	GN	
EZRA GREENE	NTI	
Natalie D'Souza	CanNor - NPMO	
Paul Irngaut	NTI	
Pierre-Olivier Emond	NRCan	
Raymond Mercer	NTI	
Bert Dean	NTI	
Luis Manzo	KIA	
Babe Nirlungayuk	NTI	
Tagiaruk Peter	NTI	
Benji Deneduche	Northlands FN	
EAMONN CARROLL	GN-DoT	
GLEITA ANAWAK	K.D. EDAC	
Steve Mahoney	FDC	

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16, 2023 Time: 9:00 am Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᐊᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᔪᐊᑎᑦᓴᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
ANDREW AKAKNIAK		
Kevin Morrison	FORT SMITH NT, SK	
Roslyn King	TC	
Martin Pacquette	Fond du Lac	
Percy Kablaona	Hamlet WC	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Simion Scottmyadlk	C.T.	
Craig Beardsall	KIA	
Reagan Pluim	HTC	
Patricia Fuentes	GN/EDT	
Danielle Haney	GN-ENV	
George Arnaluk	Rankin Inlet	

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16 23 Time: 1:00 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᐊᓂᖅ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᔪᐊᑎᑦᓴᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Martin Pacquette	Fond du Lac, SK	
Gloria Arnaquak	R.I.	
Qwirngyak	Baker Lake	
Robert Connolly	GN - EDT	
Emma Tranter	CBC	
Wendy Wilson	Health Canada	
[illegible]	KIA	
Alan Sexton	KIA	
David Qitiq	AEM	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK	
Joel Kaushansky	Health Canada	
Peter [illegible]	HTB	
ALINE Kabvitak	Rankin	
Paul Harper	DFO	
Marcin Turnel	AEM	
EMMANUELLE KEOGH	AGNICO	
DANY RODRIGUE	AEM	
Matt Gullman	AEM	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16, 2023 Time: 1:00 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖏᑦᑐᓂ ᓄᓇᕗᑦᐊᔭᓐᓃᑦᑐᓂ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᑦ Signature
Geoff Bussidor	SDFN-EKO	
David Bigeye	BLFN	
Luis MANZO	Kia	
Dominique Nouvet	NTI	
Brad Armstrong	Aecon	
Raymond Kusugak	NTI	
Raymond Mercer	NTI	
José Hudon	DFO	
Cristina Papak	Retired	
Scott Robertson	KFN	
Tom Hak	Kia	
SARA DAVOIE	AGNICO EAGLE	
Sophie Lacourse	AEM	
Brian Zawadski	RI	
EAMONN CARROLL	GN-DoJ	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Roslyn King	TC	
Michael Stawinski	GJRNAC	

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐅᓕᖅ ᐅᖃᓕᒫ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖏᑦᑐᓂ ᓄᓇᕗᑦᐊᔭᓐᓃᑦᑐᓂ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔪᓐᓇᖅᑐᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᑦ Signature
STEPHEN ATKINSON	GN	
Victoria Shore	ECCC	
Tom Sheardle	Lac Brochet	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Modest Antkanen	Lac Brochet, Mb.	
Ethan Cuthbertson-Ski	MB. Dene First Nations	
Peter Unger	NRCan	
Eva Greene	NTI	
Nicholas Allen	Agnico Eagle	
Noel Kalluk	KHTO	
Roy Pilakapsi	HTO	
Andrew Akkikjuk		
Craig Beardall	EIA	
Simion Sammurtok	C.I.	
Pierre-Olivier Edmond	NRCan	
Bert Dean	NTI	
Dorothy Tootoo		
John Hicken		

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓯᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16, 2023 Time: 1:00 Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓐᖏᑎᑎᕐᓂᓪᓚᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᐃᓕᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᔾᔪᑎᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Clayton Tatlok	Public	
Elizabeth Denechezhe	Hatchet lake	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Kasim Mycock	FDLFN	
Scott Fennie	ITLS	
Daniel Haney	GNWT-ENV	
[illegible]	CHESTERFIELD INLET	
Laonie Merreall	CI	
Julie Anderson	Health Canada	
JAMES LABRAM	BLS	
VICTOR YOUNG	WSP / Hymico	
PERCY KOBLUM	HAMLET CDC	
EVA ELYTOOK	HTO vice chair	
Anne Gunn	KIA	
Kristi Magee	NPMO	
Paul Ingram	NTI	
Jagailuk Peter	NTI	
Jamie Dysart	AEM	

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓯᐊᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 16, 2023 Time: 1:00 Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓐᖏᑎᑎᕐᓂᓪᓚᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᐃᓕᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᔾᔪᑎᒃ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Napoleon Denechezhe	Lac Brochet	
Maggie Putulik	R.I.	
Andrew Hodgson	Chesterfield Inlet	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Roy	II	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
Felexce Nawit	CIRNAC	
Louie Merce	FDC SK	
Patricia Fuentes	GN / EDT	
Dan Coulton	WSP	
Greg Sharam	IRM	
Kelly Olson	Northlands/Sayisi	
Benji Denechezhe	Northlands	
Mohammad Ali S.	NWB	
Doreen Sayazie	Black Lake	
ALEX BUCHAN	HYMICO EAGLE	
Kono Tattuinee	KIA	
Betty Autut	RIHE	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18/23 Time: 9:00 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐃᓕᓴᕆᑎᑎᕐᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᐃᓇᓱᒃᑐᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓯᕐᓗᒍᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᒃ Signature
VICTOR NGUYO	Agnico Eagle / WSP	
Michael Staniewski	CIRNAC	
Elizabeth Denechezhe	Hatchet Lake	
Dan Carlton	WSP	
Spencer Dwyer	CIRNAC	
Amal Roy	11	
Karen Morreale	Fond du Lac BK.	
David Whitehead	AEM	
Sophie Lacourse	AEM	
C Kam	AEM	
Julie Anderson	Health Canada	julie anderson
Nicholas Allen	AEM	
Leonie mimialik	CI	
Evg ELYTOOK	HTO Vice chair	Eva Elytook
Peter Gazendlare	HLB	
Janice Agarak	AEM	
Krista Magee	CanNor	Kmagee
Katie Rasmussen	ADNLC	

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18/23 Time: 9:00 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᐃᓕᓴᕆᑎᑎᕐᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᐃᓇᓱᒃᑐᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓯᕐᓗᒍᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᒃ Signature
Felexe NGUA	CIRNAC	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
OWINGAYAK		
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Anne-Laurence Paquet	AgnicoEAGLE	Anne-Laurence Paquet
Jade Robitaille	AgnicoEagle	
Joel Kaushansky	Health Canada	
[illegible]		
MANON TURMEL	AEM	
Martha Hickos	Hamlet of Rankin	
Mohammad Adli S.	NWB	
Alan Sexton	KIA	
[illegible]	[illegible]	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Kelly Olson	Northwards/Sayisi	
Gabe	KIA	
Eva Greene	NTI	
Jeff Tallgall	KIA	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18/23 Time: 9:00 Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᓄᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑎᓯᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᖅ Signature
Greg Sharam	ERM	
Jenny Kain	KIA	
David Bigcup	SLFN Seymour + Northland FN	
DAN CHARNOWSKI		
Paul Inuqsuit	NTI	
BRAD ARMSTRONG	AEM	
Raymond Mercer	NTI	
Victoria Shore	ECCC	
James Lagan	BLS	
Paul Harper	DFO	
Matt Gillman	AEM	
Noel Kalvoyak	K HTO	
Harry Aggark	K HTO Chesterfield Inlet	
Modest Aniteaurea	LacBROCHET, Mb.	
Peter Unger	NRCan	
Pierre-Olivier Emond	NRCan	
Ben Demeches	Northland FN	
Brian Zawadski	RI	

ᐊᑎᑕᐅᕐᓂᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᓕᓴᐃᓐᓇᓄᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᑎᓯᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᑕᐅᕈᑎᖅ Signature
Tagialuk Reta	NTI	
Roslyn King	TK	
Natalie D'Souza	NPMO-CanNor	
Josi Knight	DFO	
Raymond Kasayak	ABM	
Daniel Haney	GN-ENV	
Percy Kablaoa	Hamlet c/c	
Dominique NUNA	NTI	
NAPOLEON DERECHEF	Lac Brochet	
ALINE Angutitok		
STEPHEN ATKINSON	GN	
Tom Shecapio	LacBrochet.MB	
Maggie Putulik	R.I.	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Lucie Morse	ESCSK	
Roger Pfeiffer	HTO	
Craig Beardsell	KIA	
Clayton Tartak	Public	

N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔨᓴᐃᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18/23 Time: 9:00 Page No: 5

ᐊᑎᓪ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅᓯᓪ ᓄᓇᒥᔭᐃᓪᓗᓂᓪ Organization or Community	ᐊᑎᓪ ᓴᒧᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᕐᒥᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Luis Manzo	KIA	
Robert Connelly	GN-EDT	
Coreen Sayazie	Black Lake	
Simionie Sammurtok	C.I.	
Martin Pacquette	FDL	
[illegible]	CSC	
Eamonn Carroll	GN-DoT	
Bart Tsannie	HLB	
[illegible]	HLB	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK, MB	
T. BRUCE	N.I	
Bert Dean	NTI	
[illegible]	KIA	
Joshua Alagealuk	KIA	
Amy Kaludjak	KWB	
EAMONN CARROLL	GN-DoT	

N.I.R.B.

ᐊᑎᓕᐅᔨᓴᐃᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 1:00 Page No: 1

ᐊᑎᓪ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅᓯᓪ ᓄᓇᒥᔭᐃᓪᓗᓂᓪ Organization or Community	ᐊᑎᓪ ᓴᒧᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᕐᒥᖅ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
VICTOR YOUNG	WSP / Agnico	
James Hasan	BLS	
Bart Tsannie	HLB	
OWINGAYAK		
Percy Kobloona	Hamlet QBC	
Tagiaiuk Peter	NTI	
Elizabeth Derochie	Hatchet Lake Band	
Martin Pacquette	FDL SK	
David Krittaelik	AEM	
Alan Sexton	KIA	
Patricia Fuentes	GN / EDT	
Julie Anderson	Health Canada	
Dan Cadton	WSP	
Victoria Shore	ECCC	
Krista Magee	NPMO (CanNor)	
SARA SAVIE	AGNICO EAGLE	
[illegible]	[illegible]	
Katie Rasmussen	ADNLC	

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 18 Time: 1:00 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐸᑦ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᒪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑦ Signature
Peter Gazandlon	HLB	
Jonny Hot	KIA	
Luis Manzo	KIA	
Raymond Mercer	NTI	
Verna	Interpretor	
Ted Tungilik	WFA	
Clayton Tartok	Public	
Matt Gallant	AEM	
Sophie Lacoursiere	AEM	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
MANON TURMEL	AGNICO EAGLE	
Kha	tahaat lak	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield Inlet	
Corey Sharpe	ERM	
José Audet	DFO	
Roslyn King	TC	
DAN CHRANOWSKI	Sayisi Dene	
ALINE Kabvtak		

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 18 Time: 1:00 Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᐸᑦ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖑᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᒪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑦ Signature
Amal Roy	CIRNAC	
Feleace NGWA	CIRNAC	
Tom Shaoulle	LacBlanc Lot. Mb	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE	
Sian Zawadski	KI	
Paul Irngaut	NTI	
Mohammad Ali S.	NWB	
Jean-Claude Blais	Agnico Eagle	
Geoff Bussidor	SDFN-SKD	
Eva Elytoot	HTO vice chair	
Peter Unger	NRCan	
Louise Merke	FSC SK	
Jed Kaushansky	Health Canada	
Roy Plym	HTO	
Emma Tranter	CBC	
Amy Kaludjak	KWB	
Nathaniel Kudlak	HTO	
Bert Dean	NTI	

NIRB

ᐊᑎᑦᑕᐅᐸᐃᓐᓄᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 1.00 Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓇᖃᑎᑎᓯᒪᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᔪᐊᑎᑦᕋᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᖅ Signature
Ben Donaldy	Northland-FN	
Alex Kaludjak	KHTO	
Myaut Kusugak	NBM	
Paul Harper	DFO	
Kelly Olson	Sayisi/Northlands	
Apostle Denechezhe	Lac Brochet	
Natalie D'Souza	NPMO - CanNor	
Martha Hickes	Hamlet of Pond	
Maggie Putulik	R.I.	
Janice Agnew	AEM	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Michael Staniewski	CIRNAC	
Pierre-Olivier Emond	NRCan	
Daniel Hamm	GN-ENV	
Dominique Nouvet	NTI	
Nicholas Allen	AEM	
Coreen Sayazie	BLFN	

NIRB

ᐊᑎᑦᑕᐅᐸᐃᓐᓄᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 1:00 Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓇ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓇᖃᑎᑎᓯᒪᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᔪᐊᑎᑦᕋᒪᔪᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᖅ Signature
JOHN EHL	RANKIN INLET	
Matt Binder	Kan. Inlet	
Eva Greene	NTI	
STEPHEN ATKINSON	GN	
DAVID MACLEOD	RANKIN INLET	
DAN CHRANOWSKI	Metrox Solutions Sayisi/Northlands Dene	
Kelly Kanayok	Rankin Inlet	

NIRB

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 6:30 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓂᒃ ᓄᓇᒥᔾᔨᖃᑎᒌᓂᒃ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᓕᒃ ᐊᑎᑕᐅᓯᖅ Signature
Peter Unger	NRCan	
Percy Kallaoq	Hamlet of CDC	
Harry Aggark	HTO Chesterfield Inlet	
Julie Anderson	Health Canada	
Alan Sexton	KIA	
Dan Carlton	WSP	
Greg Sharam	ERM	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Roy	11	
Natalie D'Souza	NPMO - Can Nor	
SARA SAUVÉ	AGNICO EAGLE	
DAVID KUKSUK	KIA	
Michael Staniewski	CIRNAC	
Tom Shacollie	Lac Brochet Mb	
Maggie Pintaluk	R.I.	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK	
Joel Kaushansky	Health Canada	

NIRB

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᑐᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 6:30 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓂᒃ ᓄᓇᒥᔾᔨᖃᑎᒌᓂᒃ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᓕᒃ ᐊᑎᑕᐅᓯᖅ Signature
Clayton Tartak	Public	
Bart Jeanrie	HLB	
Elizabeth Denechezhe	Hatchet Lake	
Matt Murray	KIA	
VICTOR YOUNG	WSP Manico	
David Krickhardt	AEM	
Felera NGAA	CIRNAC	
Victoria Shore	ECCE	
Napoleon Denechezhe	Lac Brochet	
Kik	TLM	
Brian Zawadski	KI	
Sophie Lacasse	AEM	
Krista Magee	CanNor	
Martha Hickes	Hamlet of Naujat	
Nicholas Allen	AEM	
Levi Mearns	KIA	
Raquiut Kuguzak	NPM	
David Dejoie	SLFN	

ᐊᑎᑦᑕᐅᓴᐃᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Time: 6:30 Page No: 3

ᐊᑎᖏᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Organization or Community	ᐊᑎᖏᑦ ᓴᓇᔨᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
Paul Harper	DFO	
Louie Mercc	FDL SLL	
Roslyn King	TC	
José Audet	DFO	
James Kabloon	BLS	
Qwiqqaayaak		
Janice Angmak	AEM	
Geoff Bussidor	SDFN-EKO	
ALINE KABVITOK KabvAok	RANKIN INLET	
Kelly Olsen	Gov't. Northlands	
Eva ELYTOOK	HTO vice chair	Eva Elytook
Gabe Nirlungayuk	NTI	
JOHN ELL	RANKIN INLET	
Katie Rasmussen	ADNLC	
NUKKALUJUSUK	KHTO	
Peter Gracmdlaw	WLB	
Simionie Samuraq	C.I	
Martin Pocquette	FDL SL	

ᐊᑎᑦᑕᐅᓴᐃᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 6:30 Page No: 4

ᐊᑎᖏᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓄ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Organization or Community	ᐊᑎᖏᑦ ᓴᓇᔨᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
Emma Panter	CBC	
MANON TURMEL	AGNICO EAGLE	
Robert Connelly	GN-EDT	
Coreen Sayazie	Black Lake	
Pierre-Olivier Émond	NRCan	
Donald Haney	GN-ENV	
Kristi Ewaschuk	ᑲᕐᔪᑦᓯ ᓂᓪ	
Matt Gillam	AEM	
STEPHEN ATHANASSIN	GN	
Ben Denechezhe	Northlands FN	
Paul Wright	NTI	
Bart Dean	NTI	
Tagiaruk Peter	NTI	
Ray Dhu	HTO	
DAN CHEANOWSKI	MATRIX SOLUTIONS WITH SAYISI DENE FN	
Dominique Nault	NTI	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 18 Time: 6:30 Page No: 5

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᒪᓪᓚᕐᒥᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᒃ Signature
[illegible]	KIA	
John USAK	Local	
Patricia Fuentes	GN/EDT	
Raymond Mercer	NTI	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 19, 2023 Time: 9:00 Page No: 1

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᓇᐊᑎᑦᑕᕐᒪᓪᓚᕐᒥᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᒃ Signature
Dan Coulton	WSP	
Janice Agsark	AEM	
Felesce NGWA	CIRNAC	
Spencer Dever	CIRNAC	
Julie Anderson	Health Canada	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
Joel Kaushansky	Health Canada	
[illegible]	AEM	
Nicholas Allen	AEM	
[illegible]	KIA	
[illegible]	NTI	
Victoria Shore	ECCC	
[illegible]	BLFN	
Raymond Mercer	NTI	
DAN [illegible]	Matrix Solutions Inc. Dene Soyiné & Northland	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Elizabeth Denechezhe	Hatchet Lake	
Martin Pacquette	FDL	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᕕᐃᑉ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 19, 2023 Time: 9AM Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕆᔨᑉ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᐃᓐᓇᓕᒫᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔾᔪᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑉ Signature
VICTOR YOUNG	Hamlet / WSP	
Martha Hickes	Hamlet of Rankin	
Eva ELYTOOK	HTO vice chair	
Michael Staniewski	CIRNAC	
[illegible]	Baker Lake	
Agnal Roy	CIRNAC	
Anne LACOURSE	AEM	
ALEX BURTON	AZNIO BEAGLE	
Daniel Haney	GN-ENV	
DAVID KUSUGAK	KIA	
Roslyn King	TC	
Kristi Magee	CanNor (NPMO)	
Mohammad Ali S.	NWB	
LUIS MARZO	KIA	
M.H. Nadeem	KIA	
Greg Sharam	ERM	
Ben Denechaud	Northland [illegible]	
Simionie Sammurtok	C.I.	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᕕᐃᑉ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 19, 2023 Time: 9AM Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕆᔨᑉ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᐃᓐᓇᓕᒫᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᓯᔾᔪᓕᕆᔨᒃᑯᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑉ Signature
NOEL KALUDJAK	KHTO	
Natalie D'Souza	CanNor NPMO	
Bert Dean	NTI	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Peter Gazan d love	HCB	
Jeff Tulk	IOL	
Maggie Putulik	R.I.	
Brian Zawadski	RI	
José Audet	DFO	
Robert Connelly	GN-EDT	
[illegible]	Hamlet WC	
Louise Morc	FSC SK	
Matt Collman	AEM	
Kristi Zawadski	[illegible]	
James [illegible]	BLS	
Katie Rasmussen	ADMLC	
Roger Rhum	HTO	
Emma Denter	CBC	

NIRB

Date: Sept. 19, 2023 SIGN-IN SHEETS Time: 9AM Page No: 4

Name (Please Print)	Organization or Community	Signature
Peter Unger	NRCan	
[illegible]	ACA	
Dominique Nault	NTI	
Aline Haulitoh		
Kvlc	TLM	
Tom Shaoulle	LacBrochet	
STEPHEN ATKINSON	GN	
Puppuut Kusugak	[illegible]	
Pierre-Olivier Emond	NRCan	
Paul Harper	DFO	
Eva Gregoire	NTI	
Amporion Donaldson	Lac Brochet	
Harry Aggark	Chesterfield Inlet	
Kelly Olson	Northlands Kaysi	
Tagialuk Peter	NTI	
Eamonn CARROLL	GN-D.J	

NIRB

Date: Sept. 19, 2023 SIGN-IN SHEETS Time: 9AM Page No: 5

Name (Please Print)	Organization or Community	Signature
MANN TURMEL	Agnico Eagle	
ERNIE BUSSIDOR	TAPOULE LK MB	
JOHN ELC	RANKIN INLET	
Amy Kaludjak	KWB	
John Ussak	Locoh	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Dupt 19 Time: 1:00 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖅᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᔭᐃᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
Elizabeth Denechezhe	Hatchet Lake	EDenechezhe
Michael Staniewski	CIRNAC	Michael Staniewski
Dan Carlton	WSP	Dan W. Carlton
CANCELLED	Baker Lake	
Sophie Lacourse	AEM	
Greg Sharam	ERM	
Victoria Shore	ECCC	
Tom Shadeluk	Lac Brochet	
Tagiaruk Peter	NTI	
Emma Tanter	CBC	
Cesar Fernandes	Agnico Eagle	
Jean-Claude Blais	Agnico Eagle	
Julie Anderson	Health Canada	
[illegible]	Lac Brochet	
Rajmund Kusugak	AEM	
[illegible]	FJCSM	
Johanne Coutu-Autut	DOE Wildlife	
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Dept 19 Time: 1:00 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖅᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᕗᑦᐃᔭᐃᑦ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᔨᓯᒪᔪᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎ Signature
Spencer Dewar	CIRNAC	
Amal Ruj	CIRNAC	
Felexce NGWA	CIRNAC	
Percy Kabloona	Hamlet WC	
David Kritzbrook	AEM	
James Crowe	BLS	
Martin Dacquoth	FDL	
Peter Gazendam	HCB	
Matt Gillman	AEM	
SARA SAVOIE	AGNICO EAGLE	
VICTOR YOUNG	Agnico / WSP	
Janice Agguk	AEM	
Natalie D'Souza	NPMD - CanNor	
[illegible]	HLA	
MANON TURMEL	AGNICO EAGLE	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield Inlet	
Krista Magee	NPMD (CanNor)	Kmagee
Joel Hawksworth	Health Canada	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 1.00 Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᔭᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᖏᓚᐅᖅᑎᑦ ᐊᑎᑕᐅᔪᖅ Signature
Kelly Olson	Northlands/Bayisi	
Brian Zawadski	RI	
DAVID Tuksuk	K'IA	
ALINE Haeussler		
Krista Zawadski	ᑲᓇᑕ ᓄᓕᒻ	
Amy Kakudjak	KWB	
Nicholas Allen	AEM	
Martha Hicks	Hamlet	
Roslyn King	TC	
Pierre-Olivier Edmond	NRCan	
Noel Kalussak	KHTO	
STEPHEN ATTAWSON	GN.	
Roger Rhyno	HTO	
Paul Irngaut	NTI	
JOHN ELL	FRANKLIN WLET	
Geoff Bussidor	SDFN-GKD	
Gabe Nirlungayuk	NTI	
Christa Anawak	Rankin Elder	

ᐊᑎᑕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 1:00 Page No: 4

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖄᓗ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᔭᐃᓐᓇᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑕᖏᓚᐅᖅᑎᑦ ᐊᑎᑕᐅᔪᖅ Signature
Raymond Mercer	NTI	
Jeff Rigger	K'IA	
José Audet	DFO	
Paul Harper	DFO	
David Bignell	BLFN	
Maggie Putulik	RI	
John Ussak	RI	
Mohammad Alli S.	NWB	
Annie Tattuinee	Resident of RI	
Eva ELYTOOK	HTO vice chair	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Ezra Greene	NTI	
ERNIE BUSSIDOR	TADOULE LK	
Ben Denechezhi	Northlands FN	
Daniel Haney	JOINT-EAM	
Simon [illegible]	C-I	
Peter Unger	NRCan	
DAN OHRABOWSKI	NATRIX SOLUTIONS Supplier to Northlands Denare	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᓗᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 1:00 Page No: 5

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓯᓗᒃ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᓚᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᒃ Signature
Patricia Fuentes	GN / EDT	
Robert Connolly	GN - EDT	
ÉAMONN CARROLL	GN - DoJ	
John Hickes	Elder Rankin Inlet	
Jack Kapik	Elder Rankin Inlet	
Jack Kabvitok		
Craig Benstead	KIA	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᓗᒃ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 6:30 Page No: 1

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖅᓯᓗᒃ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓄᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦᓯᓚᐅᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᐃᔪᐊᑎᑦᕿᓕᕆᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᕈᑎᒃ Signature
David Krizanc	ERM	
Katherine Mallyon		
Dan Cuss	WSP	
Jimmy	KIA	
Victor Young	WSP / Agnico	
Tom Shaoulle	Lac Brochet MB	
Aline Kabvitok		
Amal Roy	CIRNAC	
MANON TURMEL	Agnico eagle	
Chuck	Agn	
Spencer Dewar	CIRNAC	
Peter Grozmdane	HTB	
SARA SALOMÉ	AGNICO EAGLE	
Michael Stanisuski	CIRNAC	
Greg Sharam	ERM	
James Hagar	BLS	
Krista Magee	CanNor	
HARRY AGGARK	HTO Chesterfield Inlet	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᕕᐃᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 6:30 Page No: 2

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᕿᓕᕐᕆᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑦ Signature
Paul Longo	NTI	
Nicholas Allen	AEM	
Ben Denechezhe	Wateyla.d FN	
Pierre-Olivier Fimard	NRCan	
Coreen Sappie	BLFN	
Robert Connelly	GN-EDT	
Gabe Mulungar	MTI	
Martin Pacquette	FDL	
David Kritterd Cel	AEM	
JOHNELL	Rankin Inlet	
Kevin Maracchi	FDL FN	
Patricia Fuentes	GN / EDT	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑕᐅᕐᕕᐃᑦ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 6:30 Page No: 3

ᐊᑎᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓕ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖅᑎᑎᕐᓂᖅ ᓄᓇᕗᑦᐃᓐᓇᖅᑐᑦ Organization or Community	ᐊᑎᑦ ᓴᓇᐊᑎᑦᕿᓕᕐᕆᑦ ᐊᑎᑕᐅᕈᑦ Signature
David Bisiaux	BLFN	
Percy Kablona	Hunter ENC	
Elizabeth Deneschole	Hatchet Lake	
Luis MARZO	KIA	
JACK ISABELTOA		
Louie M	FDL FN	
Felexce Ngwa	CIRNAC	
Natalie D'Souza	Can Nor - NPMO	
Peter Unger	NRCan	
Sophie Lecavalier	AEM	
Julie Anderson	Health Canada	
José Aubut	DFO	
Paul Haigh	DFO	
Victoria Gaore	ECCC	
Joel Kawharny	Health Canada	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Roslyn Kung	IC	
Mohammad Ali S.	NWB	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 19 Time: 6:30 Page No: 4

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓴᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᒍᐊᑎᑕᕐᓗᒋᔭᐅᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Matt Gallman	AEM	MG
AVER Barcelon	Agnico Eagle	
Geoff Bussidor	Sahtu Rep	-WV VJC
SimioniaSammurtok	C.I	
Jagtaruk Reta	MT	
Martha Hickes	Hamlet	
Gwin Gayok	Baker Lake	
Daniel Heney	GN-ENV	
Mufuuq Kusugak		
Roy Ross	YKDFN	
Kelly Okan	Northlands / Sayisi	
Emma Hanke	ORSC	
DAN CHARADISKI	MATRX SOLUTIONS Wildlife Sayisi Dene + Northlands FN	
STEPHEN ATKINSON	GN	
Bert Dean	NTI	
Craig Boutsillis	KIA	
Levi Curley	HTO Member	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 20, 2023 Time: 9AM Page No: 1

ᐊᑎᓕ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᖃᓪ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖓᓄᑦ ᓄᓇᕗᑦᓴᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᑎᓕ ᓴᒍᐊᑎᑕᕐᓗᒋᔭᐅᓂᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Michael Stanicwski	CIRNAC	
Rebecca NGWA	CIRNAC	
Amal Roy	"	
Daniel Heney	GN-ENV	
BWINGayok		
Jonny Kuc	KIA	
Julie Anderson	Health Canada	
Joel Maushansky	Health Canada	
	YKDFN	
Dan Coulthard	WSP	
BRAD ALEXANDER	AEM	
Matt McDougall	KIA	
Natalie D'Souz	NPMO - Can Nor	
Paul Harper	DFO	
Jean-Claude Blau	Agnico Eagle	
Mohamad Ali S.	NWB	
Elizabeth Dem-Yerke	Hatchet Lake	
Amy Rakuluak	KWB	

N.I.R.B.

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept. 20, 2023 Time: 9AM Page No: 2

ᐊᓯᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓐᖑᑎᑦᑎᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᐃᓕᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᓯᑦ ᓴᒧᐊᑎᑦᕿᒧᒪᔪᑦ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
ALEX BUCHAN	AGNICO EAGLE	
Sophie LaCourse	AEM	
MANON NAMEZ	Agnico Eagle	
James LaBan	FDLS	
Roslyn King	TC	
Percy Kakkana	NAMKT HC	
Head of Kitikmeot	AEM	
NAPOLEON TENGELIQ	Lac Brochet	
Tom Shadlie	Lac Brochet	
Rabe Nirlursiq	NTI	
Craig Beardsall	KIA	
Geoff Bussidor	SDEN-GKO	
José Audet	DFO	
Simionie Sammurtok	C.I	
ALINE Kabvitok		
Roger Pham	HTO	
Peter Unger	NRCan	
Tagalaluk Peter	NTI	

ᐊᑎᑦᑕᐅᖅᓱᓕᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 20/23 Time: 9:00 Page No: 3

ᐊᓯᑦ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᑐᐃᓐᖑᑎᑦᑎᓯᒪᔪᑦ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᐃᓕᓐᓂᑦ Organization or Community	ᐊᓯᑦ ᓴᒧᐊᑎᑦᕿᒧᒪᔪᑦ ᐊᑎᓕᐅᖅ Signature
Spencer Dewar	CIRNAC	
Martha Hickes	Hamlet of Kugluktuk	
Dominique Nadeau	NTI	
Peter Gazan d'Iam	HLB	
Victor Young	WSP / Agnico	
Alan Sexton	KIVIA	
Paul Irngaut	NTI	
Nicholas Allen	AEM	
Krista Magee	canNor	
Cesar Fernandes	Agnico Eagle	
Martin Jacquette	FDL. SR	
Katie Rasmussen	ADNLC	
Raymond Mercer	NTI	
CK	AEM	
Jeff Tulugak	KIA	
Dean Kenneth	KIA	
EVA ELYTOOK	HTO vice chair	
Noel Kalluk	KHTO	

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: Sept 2023 Time: 9:00 Page No: 4

ᐊᑦᑎᐊᓕᖅ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᓯᓚᑦᓴᖅ Organization or Community	ᐊᑦᑎᐊᓕᖅ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Ben Denechezhe	North Lands Ltd	
Victoria Shore	ECCC	
KM	TLM	
Kelly Olson	Northlands/Sayisi	
Pierre-Olivier Fiset	NRCan	
[illegible]	[illegible]	
STEPHEN [illegible]	GN	
ERNIE BUSHDOR	TADOULE LK	
DAN CHRADOWSKI	MATRX SOLUTIONS WITH Sayisi & Northlands FN	
HARRY ASGARD	HTO Chesterfield Inlet	
Emma Trusler	CBC	
Louise Morse	FDCSLC	
Brian McDonald	PCL	
JACK [illegible]		

ᐊᑎᓕᐅᔪᓐᓇᖅ SIGN-IN SHEETS

Date: SEPT. 30, 2023 Time: 9AM Page No: 5

ᐊᑦᑎᐊᓕᖅ ᑎᑎᕋᖅ ᐅᕐᓇ Name (Please Print)	ᖃᐅᔨᓴᖃᑎᒌᖕᓂᖅ ᓄᓇᒥᔾᔪᑎᑦ ᓯᓚᑦᓴᖅ Organization or Community	ᐊᑦᑎᐊᓕᖅ ᓴᓇᐊᑎᑕᕐᓯᒪᔪᓕᖅ ᐊᑎᓕᐅᔪᖅ Signature
Matt Gillman	AEM	
SARA SAUNIÉ	AEM	
GREG SHARAM	ERM-AEM	
Ezra Greene	NTI	
EAMONN CARRAD	GN-DoJ	
MICHAEL TUCKTOO	KIA	
Bert Dean	NTI	
Patricia Fuentes	GN/ED&T	

ANNEXE D : LISTE DES PIÈCES PRÉSENTÉES LORS DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Proposition « d'agrandissement de la Meliadine » de Mines Agnico Eagle Limitée (11MN034)

Audience publique du 12 au 20 septembre (Rankin Inlet)

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
1.	12 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Aperçu de la proposition d'agrandissement de la Meliadine » (anglais/*Inuktitut*)	Agnico Eagle Mines Limited	346952 347358
2.	12 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Présentation de la visite du site » (anglais/*Inuktitut*)	Agnico Eagle Mines Limited	346955 347359
3.	13 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Évaluation des Composantes valorisées écosystémiques et résolution » (anglais/*Inuktitut*)	Agnico Eagle Mines Limited	346951 347360
4.	September 14, 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Évaluation des Composantes valorisées socio-économiques et résolution » (anglais/*Inuktitut*	Agnico Eagle Mines Limited	346951 347361
5.	14 septembre 2023	Version électronique Vidéo clips des déplacements des caribous autour du site de la Meliadine	Gouvernement du Nunavut	347071-347092
6.	14 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Les caribous et la mine Meliadine – réponse aux animations du gouvernement du Nunavut » (anglais)	Agnico Eagle Mines Limited	347157 347362

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
7.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Proposition du projet d'agrandissement de la Meliadine » de Mines Agnico Eagle Limitée (MAE)	Nunavut Tunngavik Incorporated	347020 347363
8.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Évaluation environnementale de la proposition d'agrandissement de la Meliadine : Présentation technique de l'addenda à l'Énoncé final des répercussions environnementales. » (*anglais*)	Kivalliq Inuit Association	346957 347364
9.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Évaluation environnementale de la proposition d'agrandissement de la Meliadine : Présentation technique de l'addenda à l'Énoncé final des répercussions environnementales. » (*Inuktitut*)	Kivalliq Inuit Association	346956 347365
10.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (*anglais/Inuktitut*)	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	346966 347366

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
11.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (*Français*)	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	347116 347367
12.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (*Denesuline - écriture romaine)*	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	347118 347368
13.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (*Dene Sayisi*)- *écriture romaine)*	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	347117 347369
14.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Commentaires de l'audience finale -- Réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » " (*anglais /Inuktitut*)	Transports Canada	346959 347370

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
15.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Commentaires de l'audience finale -- Réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » ” (*Français*)	Transports Canada	346958 347371
16.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Commentaires de l'audience finale -- Réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée” (*Dene - écriture syllabique*)	Transports Canada	346860 347372
17.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Commentaires de l'audience finale -- Réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée” (*Dene - écriture romaine)*	Transport Canada	346960 347373
18.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Présentation à l'audience publique de proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » (*anglais/Inuktitut*)	Environnement et Changement climatique Canada	346963 347374

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
19.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Présentation à l'audience publique de proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » (*Français*)	Environnement et Changement climatique Canada	347115 347375
20.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Présentation à l'audience publique de proposition d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. » " (*Dene*)	Environnement et Changement climatique Canada	346964 347376
21.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Réexamen du projet d'agrandissement de la mine Meliadine » (*Anglais/Inuktitut*)	Pêches et Océans Canada	346965 347377
22.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Réexamen du projet d'agrandissement de la mine Meliadine » (*Anglais/Français)*	Pêches et Océans Canada	347194 347378
23.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Réexamen du projet d'agrandissement de la mine Meliadine » " (*anglais/Sayisi- écriture syllabique*)	Pêches et Océans Canada	347170 347379

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
24.	15 septembre 2023	Version électronique Présentation en PowerPoint « Réexamen du projet d'agrandissement de la mine Meliadine » (*Dene- écriture romaine*)	Pêches et Océans Canada	347169
25.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Projet d'agrandissement de la mine Meliadine – Présentation de Santé Canada à l'audience finale » (*English/Inuktitut*)	Santé Canada	346961 347380
26.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point "« Projet d'agrandissement de la mine Meliadine – Présentation de Santé Canada à l'audience finale » (*Anglais/Français*)	Santé Canada	346962 347381
27.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Projet d'agrandissement de la mine Meliadine – Présentation de Santé Canada à l'audience finale » (*Anglais/Dene*)	Santé Canada	347119 347382
28.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Pour le réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mine Agnico Eagle Limitée. » (*Anglais/Inuktitut*)	Ressources naturelles Canada	346967 347383

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
29.	15 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Pour le réexamen de la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mine Agnico Eagle Limitée. » *(Anglais/Dene*)	Ressources naturelles Canada	346968 347384
30.	15 septembre 2023	Copie papier Présentations écrites finales (tirées du mémoire final du gouvernement du Canada) 26 juillet 2023 (*Anglais*)	Gouvernement du Canada	346397 347385
31.	15 septembre 2023	Copie papier Présentations écrites finales 26 juillet 2023 (*Français*)	Gouvernement du Canada	347045 347386
32.	15 septembre 2023	Copie papier Présentations écrites finales 26 juillet 2023 (*Inuktitut*)	Gouvernement du Canada	347046 347387
33.	15 septembre 2023	Copie papier Présentations écrites finales 26 juillet 2023 (*Dene= écriture syllabique*)	Gouvernement du Canada	347047 347388

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
34.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Audience publique de la CNER sur la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée » (*anglais*)	Gouvernement du Nunavut	347052 347389
35.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Audience publique de la CNER sur la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée » " (*Français*)	Gouvernement du Nunavut	347173 347390
36.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Audience publique de la CNER sur la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée » " (*Inuktitut*)	Gouvernement du Nunavut	347174 347391
37.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Audience publique de la CNER sur la proposition de projet d'agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée » " (*Dene*)	Gouvernement du Nunavut	347175 347392
38.	16 septembre 2023	Version électronique seulement « Diapositives supplémentaires sur la répartition du velâge par rapport à la mine Meliadine. »	Gouvernement du Nunavut	347329

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
39.	16 septembre 2023	Copie papier Enquête photographique de la migration de la population de caribous Qamanirjuaq de la toundra ((Rangifer tarandus groenlandicus) – Juin 2008 Rapport technique, série 2010 – no.1 à 10	Gouvernement du Nunavut	347328 347393
40.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point “Sayisi Dene First Nation et Northlands Denesuline First Nation” (*Dene/Anglais*)	Sayisi Dene First Nation et Northlands Denesuline First Nation	347327 347394
41.	16 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point “Sayisi Dene First Nation et Northlands Denesuline First Nation” (*Inuktitut/Anglais*)	Sayisi Dene First Nation et Northlands Denesuline First Nation	346969 347395
42.	18 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point Présentation de l’Athabasca Denesuline NéNé Land Corporation à la réunion technique de l’audience publique sur la proposition d’agrandissement de la Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée. (Anglais/*Inuktitut*)	Athabasca Denesuline NéNé Land Corporation	347143 347396
43.	18 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Agrandissement de la Meliadine – Table ronde communautaire » (*Anglais/Inuktitut*)	Mines Agnico Eagle Limitée	346952 347397

No. de la pièce.	Date de réception	Description de la pièce présentée	Partie présentant la pièce	No. de référence de la CNER
44.	18 septembre 2023	Copie papier Présentation en Power Point « Agrandissement de la Meliadine – Table ronde communautaire » (*Dene*)	Mines Agnico Eagle Limitée	347044 347398
45.	20 septembre, 2023	Copie papier Divers documents graphiques (attribués) indiquant les changement survenus à la harde Qamanirjuaq au fil des ans. *(Anglais)*	Mines Agnico Eagle Limitée	347330 347399
46.	20 septembre, 2023	Copie papier Kivalliq Inuit Association : Modalités et conditions pour le réexamen de la proposition d'agrandissement de la Meliadine. (*Anglais*)	Kivalliq Inuit Association	347348 347400

ANNEXE E : LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Définition en français
Accord du Nunavut	*Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*
ADNLC	Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation
Agnico Eagle/AEM	Mines Agnico Eagle Limitée – Autrement appelé le promoteur
BGPN	Bureau de gestion des projets nordiques
BQCMB	Beverly and Qamanirjuaq Caribou Management Board
BR	Bassin de rétention
COVID-19	Nouveau Coronavirus
CP	Certificat de projet
CPA	Conférence préalable à l'audience
CSSE	Comité de surveillance socio-économique
CVE	Composante valorisée écosystémique
CVSE	Composante valorisée socioéconomique
D.I.	Demande d'information
DVM	Durée de vie de la mine
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EFRE	Énoncé final des répercussions environnementales
EIS or IS	Énoncé des répercussions environnementales ou Énoncé des répercussions
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits
ERSH	Évaluation du risque à la santé humaine

ERSHE	Évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement
GCET	Groupe consultatif sur l'environnement terrestre
GES	Gaz à effet de serre
GKD	Ghotelnene K'odtineh Dene – référence collective de la Sayisi Dene First Nation et de la Northlands Denesuline First Nation
GN	Gouvernement du Nunavut
IQ	Inuit Qaujimajatuqangit
ISRM	Installation de stockage des résidus miniers
ISS	Installation de stockage des Stériles
KHTO	Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization
KIA	Kivalliq Inuit Association
LATEPN	Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut
LENC	*Loi sur les eaux navigables canadiennes*
M/C	Modalité et condition
MDT	Matières dissoutes totales
MPO	Pêches et Océans Canada
NCQAA	Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant
NDFN	Northlands Denesuline First Nation
NIRB	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
NO_2	Dioxyde d'azote
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
OCT	Organisation de chasseurs et de trappeurs
OEF	Observations écrites finales
OEN	Office des eaux du Nunavut

PDRB	Point de réception du bruit
PFIRE	Plan de fermeture interimaire et de remise en état
PGSET	Plan de gestion et de surveillance de l'environnement terrestre
PIB	Produit intérieur brut
Promoteur	Propriétaire de la proposition de projet - Agnico Eagle Mines Limited
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RNCan	Ressources naturelles Canada
RPTT	Route praticable en tout temps
SC	Santé Canada
SDFN	Sayisi Dene First Nation
SO_2	Dioxyde de soufre
TC	Transports Canada
VTT	Véhicules tout-terrain
ZER	Zone d'étude locale
ZER	Zone d'étude régionale

ANNEXE F : DOCUMENT « FAITS SAILLANTS » DE LA CNER

Impact Assessment of the Meliadine Extension Proposal

By the Nunavut Impact Review Board issued November 17, 2023

Nunavut Impact Review Board Public Hearing in Rankin Inlet, Nunavut in September 2023

The Nunavut Impact Review Board (NIRB or Board) completed its assessment of Agnico Eagle Mines Limited's Meliadine Gold Mine "Extension Proposal" and due to the considerable uncertainty of the potential for the Proposal to have negative, lasting effects on caribou, and the uncertainty of cumulative effects, the Board is recommending that:

the Meliadine Extension Proposal should not be allowed to proceed at this time.

The Board's full report details the assessment completed in accordance with the *Nunavut Agreement* and the *Nunavut Planning and Project Assessment Act* (*NuPPAA*), how the Board considered the potential benefits and Impacts of the proposal, and the Board's recommendation to the Ministers.

Highlights Document

This document is a summary of the Board's Reconsideration Report and Recommendations (referred to in this document as "the Report") and includes references to guide the reader to the applicable section of the Report that includes the full details. Please refer to the Report for the authoritative description of the topic and recommendations.

Project Summary:

Related Project:
Meliadine Gold Mine

Proposal:

Meliadine Extension (Extension Proposal)

Proponent:
Agnico Eagle Mines Limited (Agnico Eagle)

NIRB File No.: 11MN034

Online Document Registry:
www.nirb.ca/project/125684

Why was a new assessment required? - Report section 1

Agnico Eagle proposed changes to the previously approved Meliadine Gold Mine, called the Meliadine Extension Proposal, and the Nunavut Planning Commission as well as Nunavut Impact Review Board determined that that these changes were a significant modification to the existing project, which required an updated impact assessment. The assessment requires the Board to assess the potential environmental and socio-economic impacts of the new proposed activities with participation of impacted communities, project regulators and government departments, Designated Inuit Organization, and any other interested parties.

What is a Project Certificate?

A list of conditions issued by the Board, that guide a Proponent and regulators in implementing mitigation and monitoring of approved projects, to identify and reduce negative impacts to the environment and communities

Project History - Report section 1.3

The Meliadine Gold Mine was approved to proceed in 2015

Agnico Eagle is currently operating the Meliadine Gold Mine Project located in the Kivalliq region of Nunavut. The approved mine plan is for the development of five separate mineral deposits: Tiriganiaq, Wesmeg, Pump, F-zone and Discovery. All deposits were approved for open pit mining with Tiriganiaq being the only deposit with underground mining as well. The three main mine components include the Mine site 25 kilometres (km) northwest of Rankin Inlet, the fuel storage and laydown facility at Itivia Harbour, and a bypass road and the All-Weather Access Road (AWAR) to connect the components.

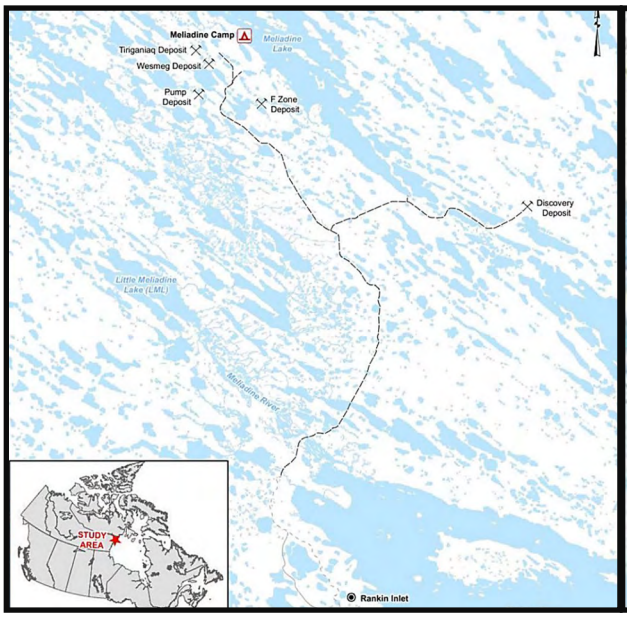

Meliadine Gold Mine Location

Main Mine Site

Amendment 1: Saline Effluent Discharge (approved in 2018)

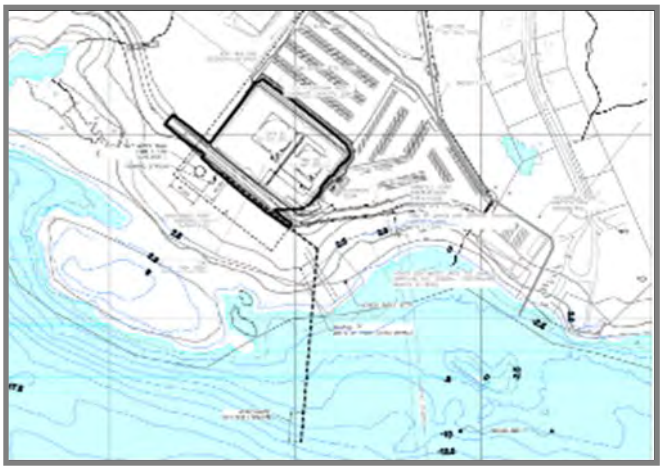

Additional Activities:

- subsea waterline and diffuser installed into Melvin Bay
- Discharge 800 cubic metres of saline water per day during open water season
- Trucking saline water from mine to Itivia Harbour by 16 round trips per day

Amendment 2: Waterlines (approved in 2020)

Additional Activities:

- Increase discharge of saline effluent into Melvin Bay to a maximum of 20,000 cubic metres per day still only during open water season
- Instal 2 waterlines along the All Weather Access Road and bypass road, covered by rock
- Instal a new line and diffuser into Melvin Bay

Current Amendment: Meliadine Extension Proposal

- Report section 1.4

In July 2022, Agnico Eagle submitted a proposal to change various parts of the project:

- Extending mine life by 11 years to 2043 by adding underground mining to specific targets
- Increasing employment
- Adding 11 wind turbines and associated infrastructure
- Adding waterline along Discovery Road and additional water management infrastructure
- Deposit waste rock and tailings in mined out pits and additional waste management infrastructure on site
- Adding more fuel storage
- Using new borrow pits and quarries for construction
- Continued use of existing infrastructure including the main Mine Site, All Weather Access Road and bypass road, as well as Itivia Harbour development area

**while originally proposed with the application, Agnico Eagle removed a proposed airstrip from the list of activities.*

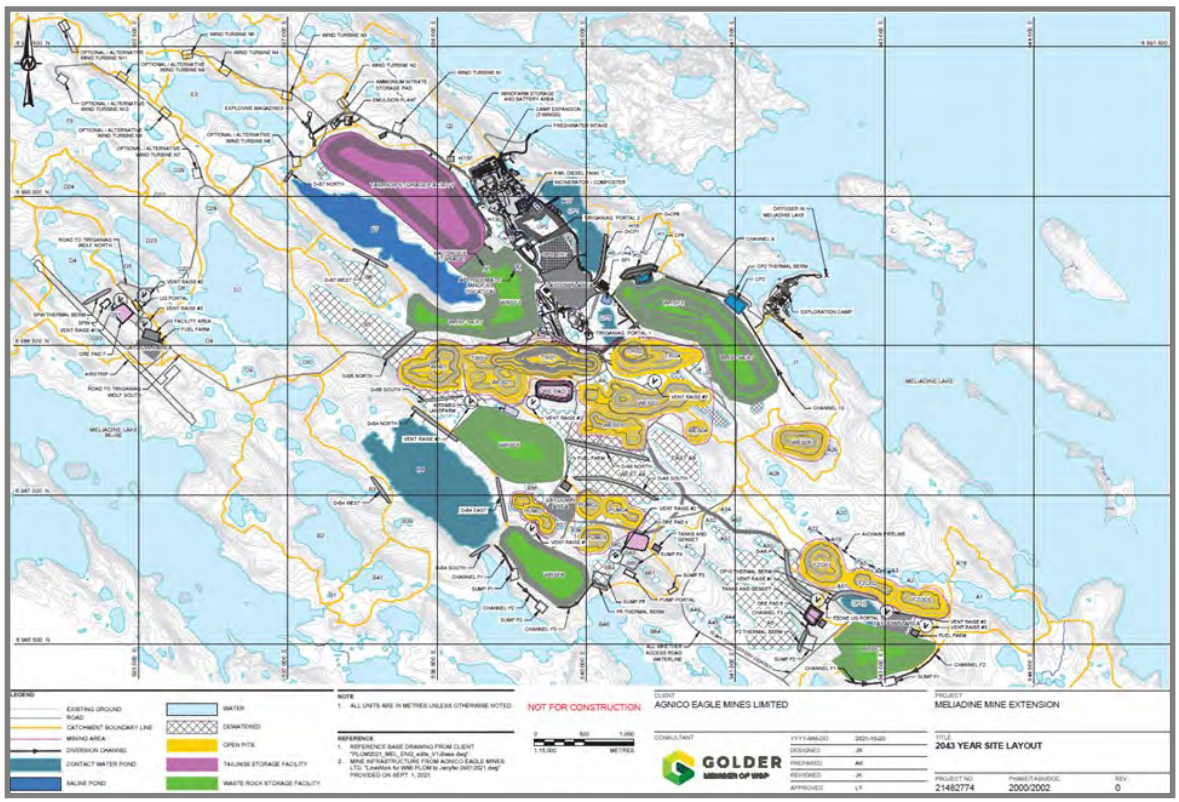

Extension Proposal: Proposed Plan at the Main Mine Site

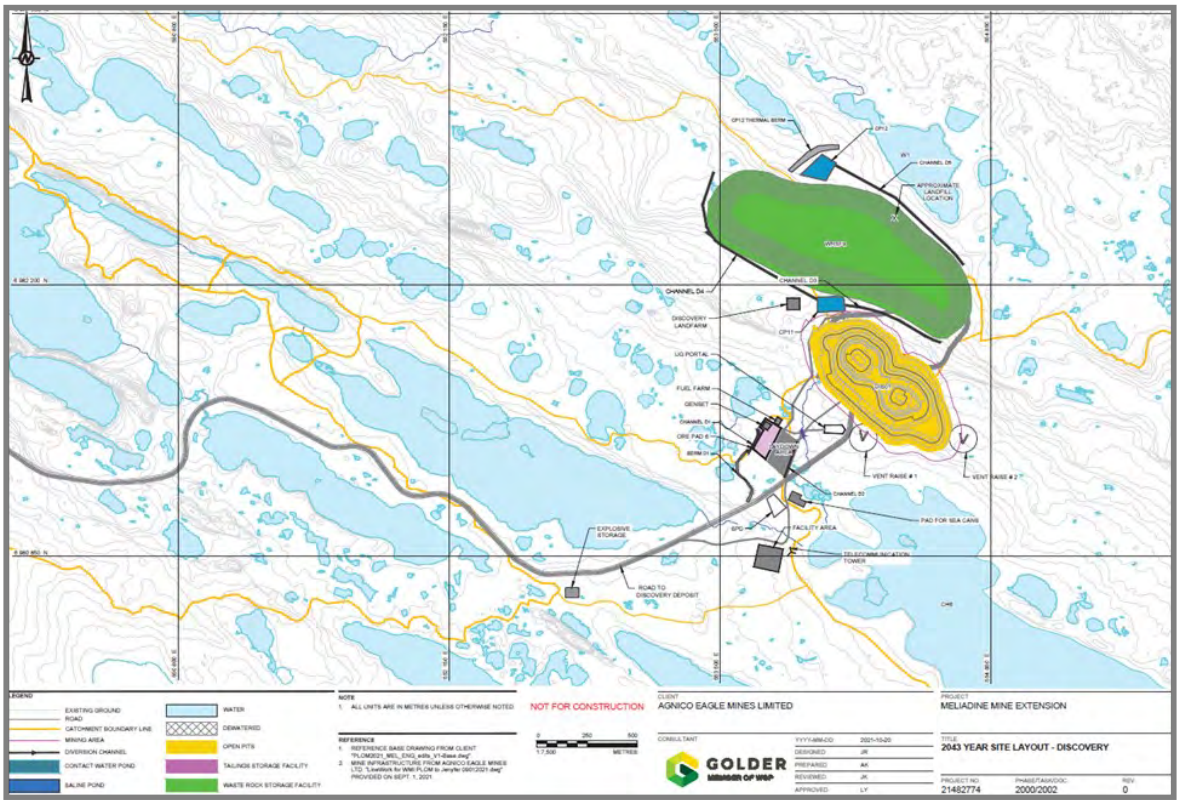

Extension Proposal: Proposed Plan at the Discovery Site

Agnico Eagle's Assessment

- see Report section 2

Agnico Eagle's Final Environmental Impact Statement Addendum describes its assessment of the potential environmental and socio-economic impacts of the proposed changes to the Meliadine Gold Mine:

Positive Change:

- Greenhouse Gases and Climate Change
- Economic Development
- Employment

No Change/Negligible Change:

- Air Quality
- Noise
- Permafrost
- Water Quality
- Fish
- Birds
- Marine
- Education
- Traditional Activity
- Human Health
- Accidents and Malfunctions

Minor Impacts:

- Vegetation
- Terrestrial Wildlife

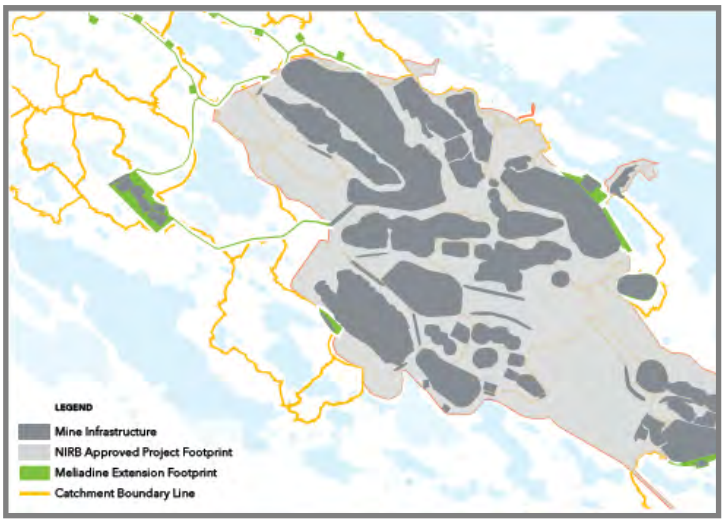

Footprint Change to Main Mine Site

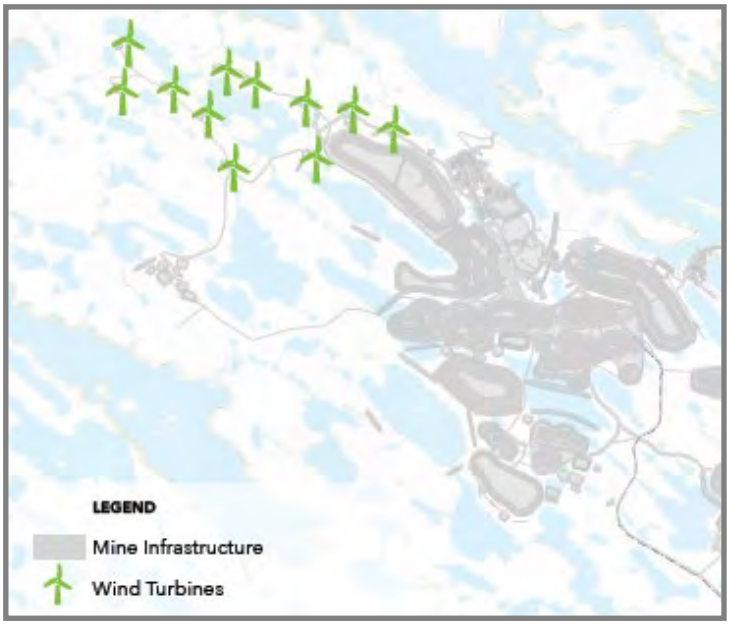

Proposed Windfarm Location

Agnico Eagle's Conclusions for the Extension Proposal:

"*Overall, the Meliadine Extension represents a negligible change from the 2014 FEIS and approved Meliadine Mine activities. Significant lasting impacts are not anticipated, aside from socio-economic benefits (e.g., training, jobs, business partnerships, tax revenue), as well as through the reduction of greenhouse gases. Cumulative effects are considered not significant for all wildlife (including caribou), birds, and marine components.*"

–Agnico Eagle 2022 FEIS Addendum

Procedural History of the Project Proposal

- see Report section 1.6

The key procedural steps that occurred throughout the NIRB's assessment:

- **April 2022** — Nunavut Planning Commission refers project to NIRB
- **July 2022** — NIRB receives Final Environmental Impact Statement Addendum
- **Aug 2022** — Technical Review begins
- **Sept 2022** — NIRB Community Information Sessions in Nunavut (Kivalliq Region)
- **Nov 2022** — Technical Meetings, Community Roundtable/Pre-Hearing Conference
- **March 2023** — NIRB Community Information Sessions in Northern Saskatchewan and Manitoba
- Second Pre-Hearing Conference
- **Sept 2023** — Public Hearing and Community Roundtable in Rankin Inlet
- **Oct 2023** — Public Hearing Record Closed

Whale Cove Information Session

Hatchet Lake Information Session

Baker Lake Information Session

In-person Engagement Opportunities

- see Report section 1.6.2

Community Engagement:

-Information Sessions (afternoon open house and evening meetings):

- Kivalliq Region, Nunavut
- Northern Manitoba
- Northern Saskatchewan

Community Roundtables:

- Pre-Hearing Conference
- Public Hearing

Written comments accepted at all in-person meetings and digitally throughout the assessment

Black Lake Information Session

Rankin Inlet Information Session

Involvement of Intervenors and Regulators:

Opportunities for written feedback:

- Information Requests
- Technical Review Comments
- Final Written Submissions

1 Technical Meeting
2 Pre-Hearing Conferences
1 Public Hearing

Tadoule Lake Information Session

Technical Meeting, Community Roundtable and Pre-Hearing Conference, November 2022

The Public Hearing

- see Report section 1.6.2.4 and Appendix A

The Public Hearing was held in Rankin Inlet, Nunavut, from September 12-20, 2023. It included a site visit of Meliadine Gold Mine, technical sessions, and a community roundtable.

Public Hearing Technical Sessions

Public Hearing Site Visit

Public Hearing Community Roundtable

Public Hearing

Intervenors at the NIRB Public Hearing:

Nunavut Tunngavik Incorporated
Kivalliq Inuit Association
Government of Nunavut
Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada
Environment and Climate Change Canada
Fisheries and Oceans Canada
Health Canada
Transport Canada
Natural Resources Canada
Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization
Sayisi Dene First Nation
Northlands Denesuline First Nation
Athabasca Denesųłiné NéNé Land Corporation

Summary of Comments from Community Members

- see Report section 4

The Community Roundtable helps the Board gain a better understanding of each community's views, perspectives, and knowledge about the project proposal. The Inuit Qaujimajatuqangit, Indigenous Knowledge and Community Knowledge that is shared throughout the community roundtable is central in the Board's final decision and recommendation.

Invited Community Representatives:

Nunavut:
Rankin Inlet
Arviat
Baker Lake
Chesterfield Inlet
Coral Harbour
Naujaat
Whale Cove

Manitoba:
Lac Brochet
Tadoule Lake

Saskatchewan:
Black Lake
Fond du Lac
Hatchet Lake

Public Hearing Community Roundtable

Comments Heard from Community Members

Ecosystemic:
Air Quality
Water Quality
Caribou
Climate Change
Monitoring
Birds
Fish
Dust
Windfarm

Socio-economic:
Employment
Consultation
Food Security
Economic Opportunities
Inuit Qaujimajatuqangit
Traditional Land Use
Youth

Other:
Alternative Energy
Alternatives
Terrestrial Advisory Group
Working Together

"Our homes, our families, our communities are built on a foundation of our relationship with the caribou. Our bodies, mind, spirits are fed by the caribou. We are the caribou, so having the opportunity to speak today is very important to all of us."
—C. Sayazie, Black Lake First Nation Community Representative

Issues the Board Heard on Benefits and Impacts of the Meliadine Extension– see Report sections 3, 4 and 5

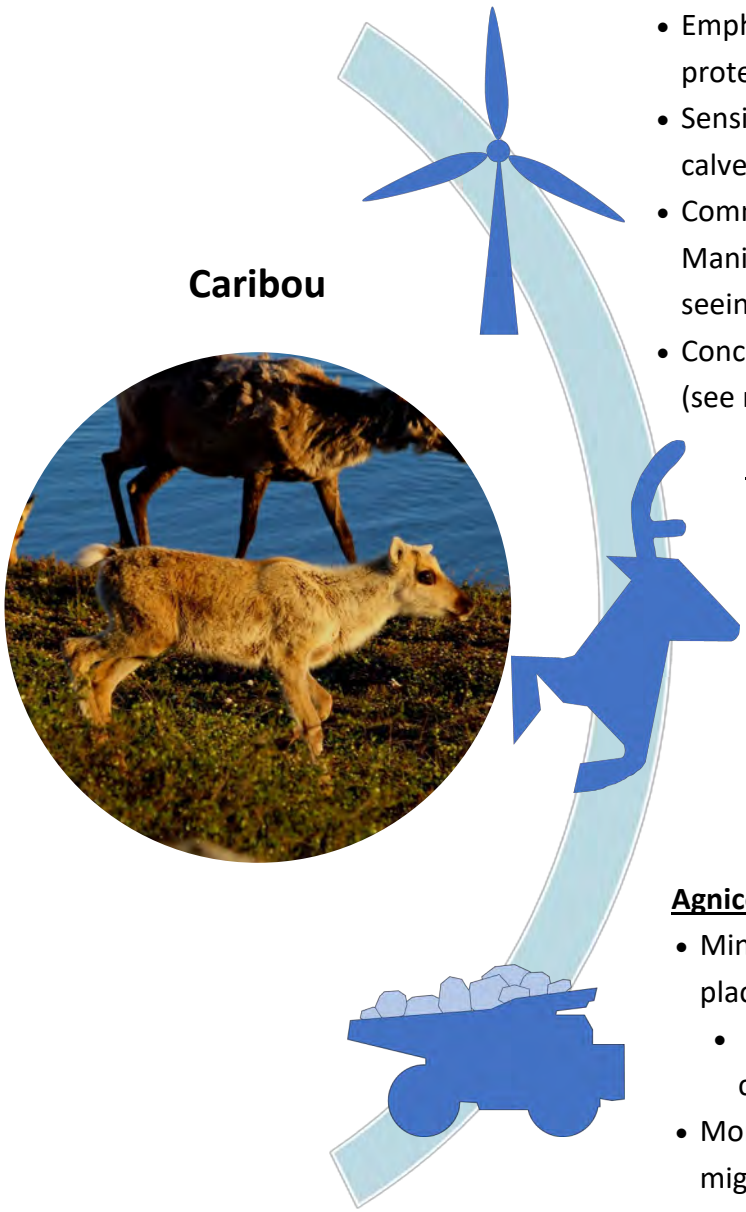

Communities

- Emphasized the importance of protecting caribou and migration
- Sensitivity of caribou especially young calves and their mothers
- Communities in Nunavut, and Northern Manitoba and Saskatchewan have been seeing changes in caribou migration
- Concerns with impacts of wind turbines (see next page)

Intervenors

- Concern with shift in caribou post-calving and calving grounds
- Impacts from intensifying mining and mining for 11 more years
- Questioned current mitigation measures in place
- Concerns with impacts of wind turbines (see next page)

Agnico Eagle

- Mine has mitigation measures in place to protect caribou
  - The mine shuts down when caribou are within 5 Km
- Monitoring data of caribou migrating through site shows that current measures are protective of caribou

"The same blood that spills in the calving grounds during calving is the same blood that flows and flows through my veins.· In order for our people to survive, we must protect the caribou and where the caribou calf." -K. Mercredi, Fond Du Lac Community Representative

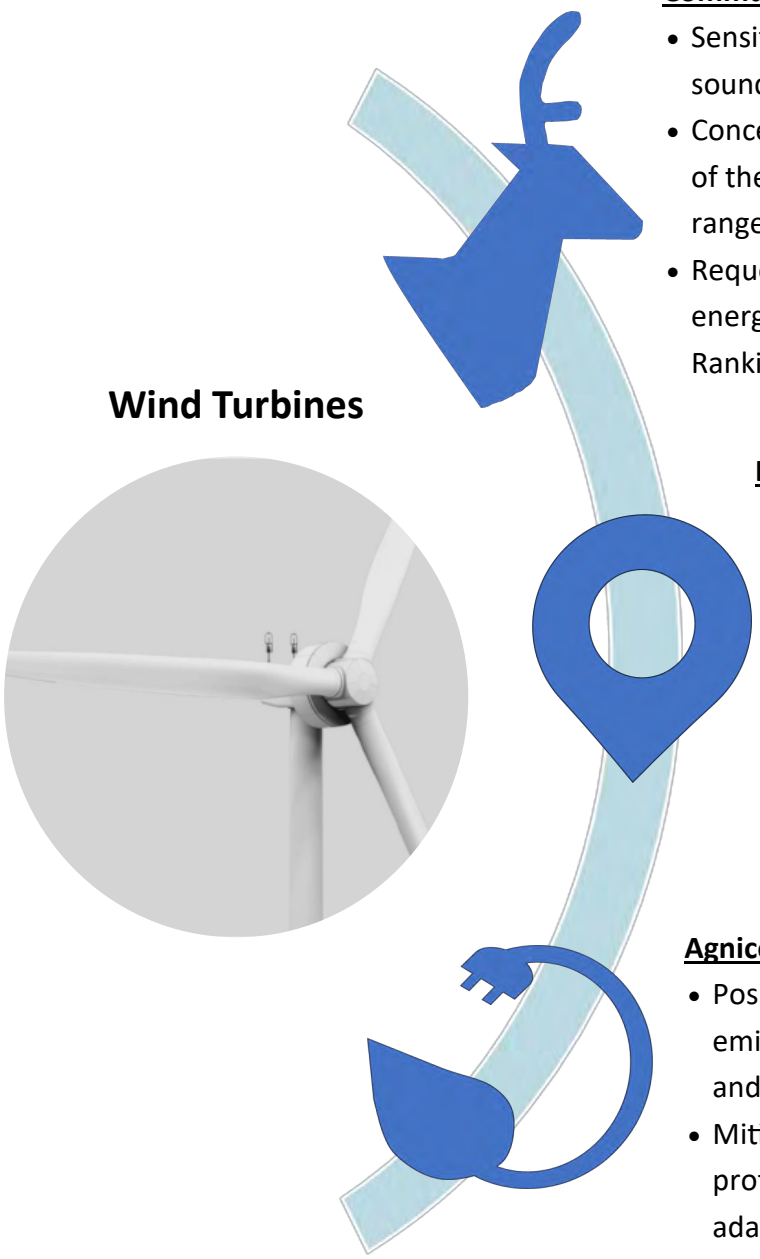

Wind Turbines

Communities

- Sensitivity of caribou to sights, sounds, and vibrations
- Concerns with the proposed location of the windfarm in the post-calving range of caribou
- Request for wind turbines to provide energy to the nearest community of Rankin Inlet

Intervenors

- Support clean energy but do not support proposed location at the mine site
- Concern with shift in caribou post-calving and calving grounds
- Questioned whether planned mitigation measures would be protective of caribou

Agnico Eagle

- Positive effects: Reduced emissions, improved air quality, and reduced traffic
- Mitigation measures should be protective of caribou and can be adapted with information learned from monitoring

Relocation of the Windfarm

- During the Public Hearing Agnico Eagle proposed to relocate the windfarm to a location chosen in the future in consultation with the Kivalliq Inuit Association.
- Board determined that there could be different impacts at another location and not enough information was provided on alternate locations to allow for assessment in the current assessment.

Water Management

Communities and Intervenors

- Concern with water discharge into Meliadine Lake
- There are Elders and community members no longer using water or ice from Meliadine Lake or Meliadine River due to concerns on water quality

Agnico Eagle

- Water quality monitoring shows water in Meliadine Lake is safe to drink
- Discharge to Meliadine Lake is not increasing to more than has previously been approved

In-pit Deposition

Communities and Intervenors

- More information required about areas being considered for storing waste rock and tailings
- Some information can be provided prior to activity starting but site specific information will be required

Agnico Eagle

- Further analysis to be completed and information will be provided in the Nunavut Water Board licensing process

Socio-Economic Impacts

Communities

- Importance of country food including caribou and fish and food security
- Employment must be maximized for Inuit
- Communities need economic support and job training opportunities
- Impacts to caribou will impact traditional land use

Intervenors

- Concerns about Inuit employment percentages and turnover
- More information required about employment barriers for women
- Importance of considering Inuit Qaujimajatuqangit and Indigenous Knowledge
- Concerns about impacts to availability of country food

Agnico Eagle

- Positive effects: increased employment and employment for a longer period of time
- New program, Sanajiksanut, to improve Inuit training and hiring
- Terrestrial Advisory Group in place to provide Inuit Qaujimajatuqangit into monitoring and mitigation measures

"Inuit need the jobs… you better make darn sure we get the jobs and the ability to continue to live in our area where we choose to live in not force us to move somewhere else, and you better make sure you invest in the communities that are 28 kilometres from your mine site…"

-A Tattuinee, Rankin Inlet Community Member

"One of the most important aspects to us is the caribou and the lands that sustain them.· The barren-ground herds have their calves in Nunavut and travel into our territories for fall and winter. Through these migrations of the caribou, we are connected to the lands and people across Nunavut."—C. Sayazie, Black Lake First Nation Community Representative

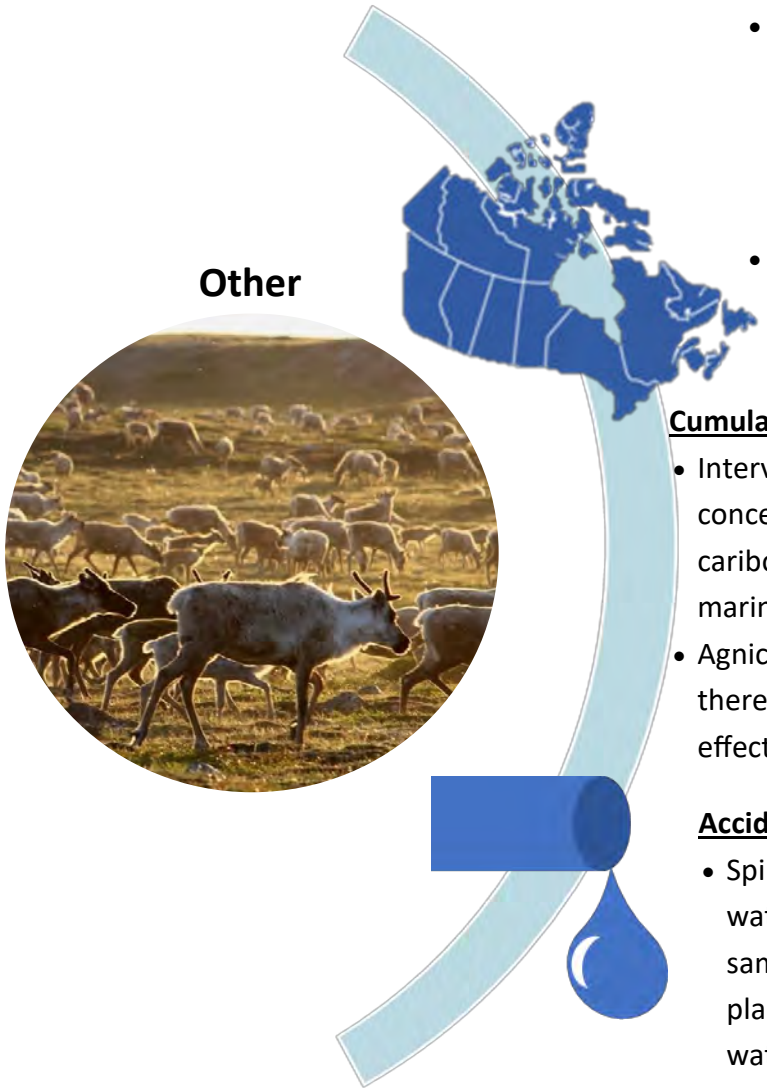

Transboundary Effects

- Intervenors and community members from Manitoba and Saskatchewan discussed the importance of caribou for their food, culture, and spirit
- They are connected to Nunavut and the Project area through the Qamanirjuaq caribou herd range

Cumulative Effects

- Intervenors and community members had concerns about cumulative effects on caribou , water quality, air quality and the marine environment
- Agnico Eagle's analysis concluded that there would be no added cumulative effects

Accidents and Malfunctions

- Spills from the proposed Discovery waterline would be controlled with the same leak detection and spill prevention plan in place for the approved waterlines

"…caribou are exposed in the bigger picture -- all the way from northern Manitoba and Saskatchewan to here, they're exposed to power lines, fires, climate change, new predation. We have grizzlies showing up now that we didn't have before. Exploration, mines, roads. And there's exploration going on east of here, west of here, south of here. All these impacts the caribou. So any small increase in activity at this mine will add to the effects on the caribou population."— B. Zawadski, Rankin Inlet Community Member

Conclusions and Recommendations of the Board

– see Report sections 5, 6, and 7

The NIRB's conclusions and recommendations after careful consideration of all the technical comments and information, Inuit Qaujimajatuqangit and Indigenous Knowledge provided throughout the assessment were that due to the considerable uncertainty remaining of the potential for the Proposal to have negative, lasting effects on caribou, and the uncertainty of cumulative effects, **the Board recommended that the Extension Proposal should not be allowed to proceed at this time**.

Throughout the assessment the Board heard shared concern expressed by Intervenors as well as community members from the Kivalliq, Northern Manitoba and Northern Saskatchewan, that uncertainty remains regarding the nature and extent of potential negative impacts on caribou health, abundance and behaviour due to the intensification of mining, 11-year extension of the mine life and construction and operation of the windfarm as proposed in the Extension Proposal. The Board also heard from Intervenors and community members that there was concern about the potential for the Extension Proposal to have cumulative effects to freshwater quality, air quality, and the marine environment.

The Precautionary Approach

When data gaps or uncertainty exist in predicating effects during an impact assessment, it is Agnico Eagle's responsibility to demonstrate that proposed measures are designed to prevent or mitigate adverse impacts to the environment, people, and communities.

Caribou

- Uncertainty whether mitigation measures would be sufficiently protective

  Proposed measures considered were for shutting down mining operations, road, and wind turbines when caribou were in the area.

- The Board is not confident that these mitigation measures and adaptive management plans would be sufficient to protect the caribou during critical calving and post-calving periods, especially if the herds continue to shift the primary use areas towards the mine.
- Negative impacts on caribou would have immediate negative effects on the ability to harvest caribou, which could have devastating and lasting effects on the livelihood, health and culture of Inuit, Dene and Denesuline in the region.

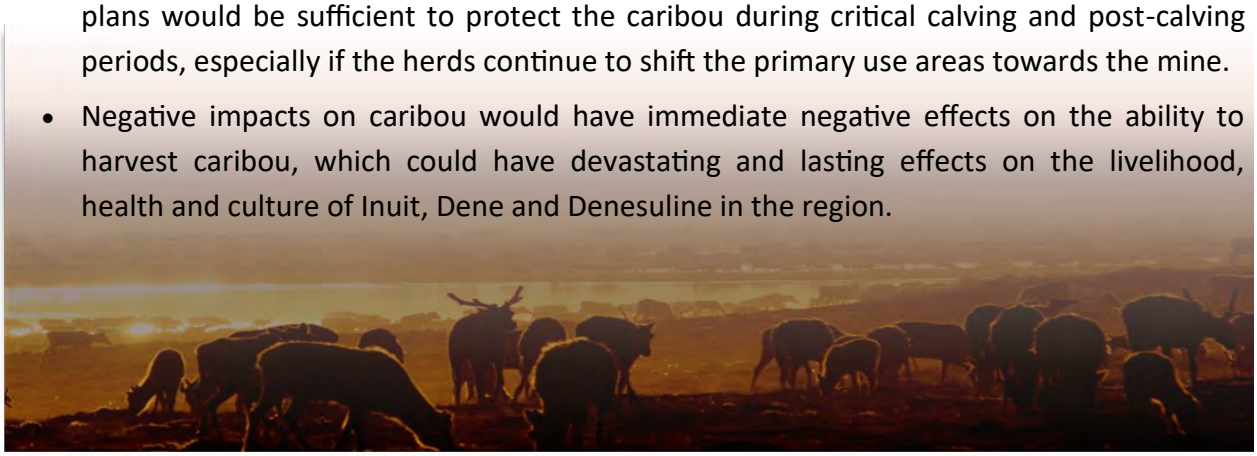

Windfarm

- The Board is not confident that the potential negative effects on caribou due to the windfarm as proposed and assessed in the Extension Proposal, can be effectively prevented, mitigated or adaptively managed in the proposed location at this time.
- The Board is generally supportive of alternative energy sources, reduction on the reliance on hydrocarbons, and reduction in greenhouse gas emissions.

"…We cannot risk the health of the herd by experimenting with wind turbines in an area so critical for caribou well-being ."
—J. Katz, Kivalliq Inuit Association

Cumulative Effects

There is considerable uncertainty in relation to the scale and scope of cumulative effects that the proposed intensification of activities and addition of 11 years to the mine life will have on:

- The movement, abundance and health of the Qamanirjuaq caribou herd
- Air quality
- Water quality in Meliadine Lake and Itivia Harbour
- The health, livelihood, culture and traditional land use of people in the region

Future Applications

With additional project and regional monitoring efforts, and operational experience with the operation of the approved Meliadine Gold Mine Project, there may be increased certainty regarding effects to caribou and cumulative effects. The additional experience and monitoring results may create a clearer picture of the abundance, health, and movement of caribou near the mine, and could provide an increased level of assurance that some or all of the activities, in the Extension Proposal could be conducted in a manner that would not unduly and adversely impact the ecosystemic integrity of the Nunavut Settlement Area.

Recommendation to the Minister

After considering all evidence heard throughout the assessment, the Board has determined that even with proposed mitigation, management, and revised terms and conditions, the potential for significant adverse ecosystemic and socio-economic effects associated with the Proposal cannot be effectively managed. Consequently, the Board recommends to the Responsible Ministers that the Extension Proposal, as currently proposed, **should not be allowed to proceed.**

Recommendation for Regulatory Agencies

The Board recognizes that it is not solely the responsibility of Agnico Eagle to improve understanding of the abundance, health and movement of caribou. Therefore, the Board encouraged regulators with jurisdiction over the Qamanirjuaq caribou herd to work together to reduce uncertainty of this herd on the regional level which will help to improve clarity for future assessments.

Next Steps

After receiving the Board's Report and Recommendations, the Responsible Ministers will review the Report and issue their decision in respect of the Proposal. Because the Board's recommendation for this assessment is that it should not proceed, within 90-180 days of the Ministers' receipt of the Report, the Ministers must:

Agree — Agree with the Board's reconsideration decision and recommendations

OR

Reject or Vary — Reject or vary the Board's reconsideration decision and recommendations in any manner the Ministers consider appropriate

The Board is grateful to all who actively participated in and who generously shared their knowledge, experience and expertise. The NIRB recognizes and appreciates the sacrifices all parties made to attend the Board's in-person meetings, and thanks everyone for their willingness to meet and work together in a collaborative, and respectful manner during the assessment process.